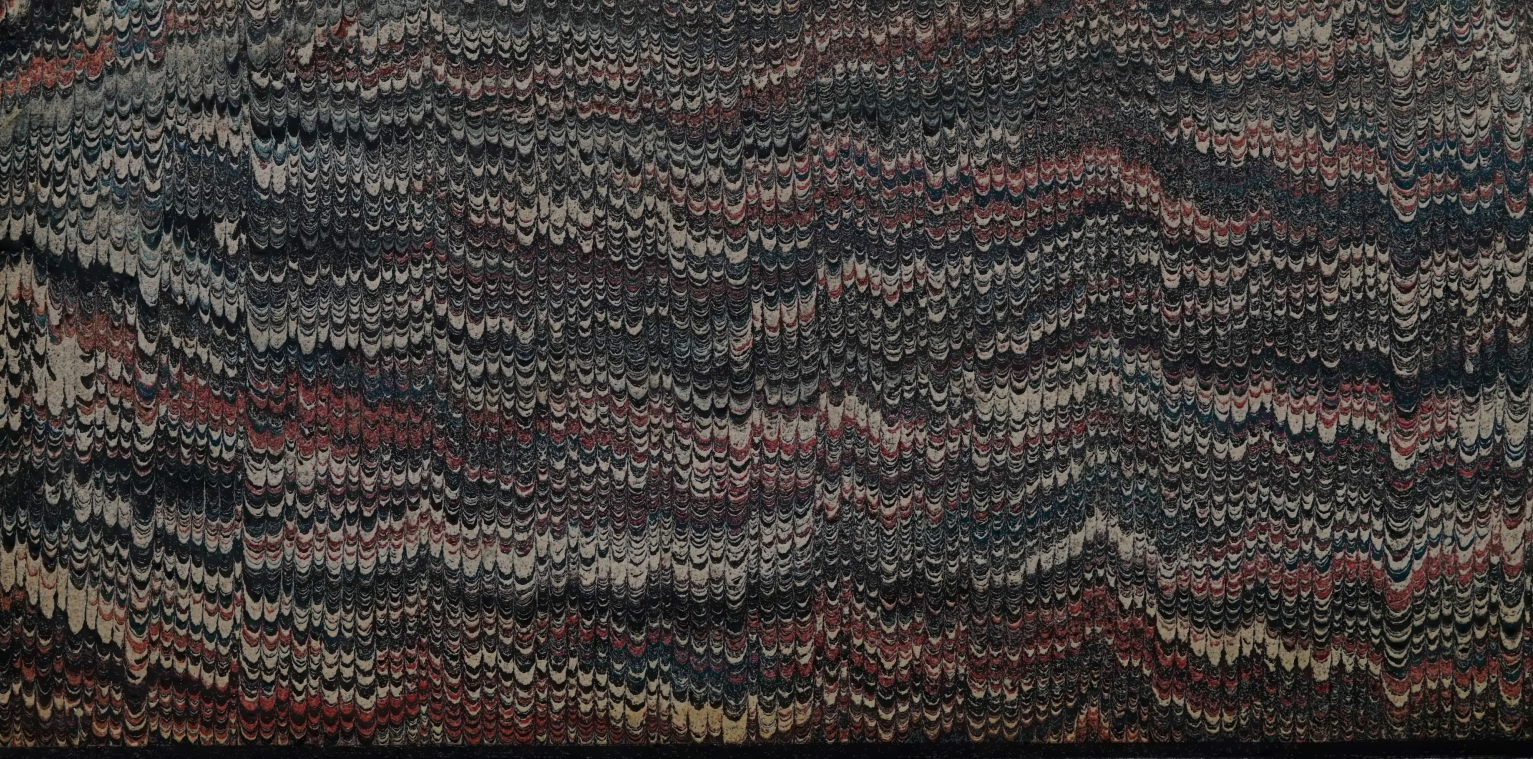

Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.

Part of the
ADDISON ALEXANDER LIBRARY,
which was presented by
MESSRS. R. L. AND A. STUART,

Case, Division DC123
Shelf, Section C23
Book, No. V. 4

110-6
52

Jos. Addison Alexander

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

IV.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

Je vous ferai voir à l'œil et toucher au doigt les procédures de ceux qui espéraient en bref chasser les rois de l'Europe, et qui portaient les esprits à former de nouvelles républiques.

(*Le Contre-Estat ou l'Anti-Monarchie.* Paris, 1621.)

PARIS.

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXV.

17 Août 1852

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XXXIX.

LA COUR DE LOUIS XIII SOUS LE MINISTÈRE RICHELIEU.

Gaston, duc d'Anjou. — Jalousie contre Louis XIII. — Médiation de Marie de Médicis. — Esprit de la cour. — Répression des duels. — Du luxe. — Edit pour la démolition des châteaux. — Fiançailles d'Henriette de France avec Charles Ier. — Le duc de Buckingham à Paris. — Négociations.

1625 — 1626.

Le troisième des fils de Henri IV, Gaston duc d'Anjou, grandissait à la cour de son frère, Louis XIII; né dans le mois de mars 1608, il avait alors dix-sept ans, et à une époque où l'on hâtait tant les vies royales, un prince parvenu

à cet âge et si rapproché du trône devait naturellement adopter un parti, et servir de bannière à une des grandes opinions qui divisaient la société. Marie de Médicis avait une prédilection marquée pour Gaston; non seulement elle lui portait cette tendresse de mère qui était puissante chez la reine, mais elle y rattachait une pensée politique. Marie savait que pour dominer les volontés du roi, elle avait besoin elle-même de tous les appuis, et Gaston devait lui être en aide dans tous ces mouvemens d'opinion et d'armes dont elle pouvait menacer le gouvernement de son fils. Le caractère du duc d'Anjou se prêtait au rôle que les partis voulaient lui faire jouer; il était jaloux de son frère; il n'aimait pas le voir la couronne au front, tandis que lui languissait au fond de son faible apanage sous le gouvernement du maréchal d'Ornano, récemment rappelé de l'exil[1].

Toutes les fois qu'on s'était adressé à Gaston pour lui inspirer l'esprit de révolte, il n'avait point hésité; huguenots, catholiques ardens,

1 *Mémoires de Bassompierre*, ad ann. 1625.

tous lui faisaient des offres de service ; et quelles belles promesses n'étaient point jetées à ses pieds? Il y avait alors un projet que l'on proposait à presque tous les fils puînés de France ; on leur offrait le gouvernement des Pays-Bas catholiques. Les huguenots s'engageaient à le livrer au duc d'Anjou par la conquête, si une armée de France les secondait contre les Espagnols. Ces propositions remontaient haut : ne les avait-on pas faites à Henri III lorsqu'il n'était encore que duc d'Anjou et Monsieur? Tandis que l'aîné aurait régné en France, le cadet de race recevrait le titre et la puissance des vieux comtes de Flandre, gouvernant les cités libres de Gand, Liége et Anvers. Gaston, d'ailleurs, se trouvait impatient de son sort; l'apanage d'Anjou était plutôt nominal qu'effectif; ses revenus n'étaient pas à la hauteur de sa dignité de prince. Marie de Médicis avait fait souvent sentir à son fils le peu de considération qu'inspirait sa personne, et l'importance pour lui de conquérir une plus haute position par les armes.

Cette situation du duc d'Anjou était connue des partis, et tous venaient à lui pour en

profiter. Louis XIII était sans enfans; son tempérament maladif, les répugnances qu'il avait pour sa femme, tout faisait croire que le roi n'aurait pas de postérité, et alors Gaston était appelé à la couronne. Le parti nobiliaire poussait encore plus haut ses projets : d'Ornano, le prince de Châlais, de la race des Périgords, encourageaient le duc d'Anjou à prendre une résolution plus prompte et plus décisive. Cette couronne que l'on pouvait attendre par succession, pourquoi ne s'en emparerait-on pas par un coup hardi? La haute gentilhommerie était prête; Louis XIII était un prince tout-à-fait incapable, et dans les mains de favoris; il ne fallait pas s'en défaire sans doute par la mort, mais pourquoi ne le réduirait-on pas à l'état monacal? pourquoi ne point le raser, pour le jeter dans une abbaye royale bien dotée? Par suite, Gaston épouserait la reine Anne d'Autriche, et serait ainsi roi de France, chef des gentilshommes et de la brave noblesse [1].

De tels projets n'étaient pas aussi avancés

1 *Journal de Bassompierre*, tom. III, et Vittorio Siri, *Mémorie recondite*, tom. V, pag. 745 et suiv.

sans doute que le supposèrent les procédures criminelles. Il était naturel que pour appliquer des condamnations capitales, les parlementaires multipliassent des accusations graves; mais la preuve existe que ces idées étaient dans la tête des hommes qui entouraient le duc d'Anjou, gens d'armes ou conseillers [1]. A toutes les époques la noblesse avait voulu avoir un roi de son choix, et Louis XIII la réprimait violemment dans ses habitudes; les efforts du cardinal tendaient à comprimer son existence territoriale. Dès lors n'était-il pas simple que le roi, qui avait devant ses yeux la longue et triste histoire de sa race, conçût des soupçons contre ces gentilshommes qui s'attachaient toujours aux prétendans à la couronne, et en finissaient souvent avec le roi par le poignard ou le poison. De là sans doute cette méfiance de Louis XIII, cette tristesse maladive qui tourmentaient ses longues journées et ses nuits fatiguées de rêves.

1 Les procès de tous les grands du royaume jugés sous l'administration de Richelieu, existent en original, manuscrits Bibliothèque royale. Par un préjugé ridicule on fait encore quelques difficultés pour communiquer ces pièces qui appartiennent à l'histoire.

Gaston, duc d'Anjou, devenait odieux à Louis XIII, roi de France. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu, qui n'avaient alors qu'une même pensée, voyaient avec inquiétude les projets sinistres que des amis du duc d'Anjou formaient contre le pouvoir de Louis XIII. Ce pouvoir était dans les mains de Richelieu qui devait le défendre; mais à cette époque de son ministère, le cardinal n'était pas assez fort pour tout oser; il était encore tout plein de ce système de médiation qui lui avait si bien réussi dans les rapprochemens du roi et de sa mère; Richelieu avait conquis par ce système la première place dans le conseil. Il restait encore à concilier les deux frères en les dominant l'un et l'autre; car le ministre savait les chances d'une révolte qui serait dirigée par le duc d'Anjou [1].

Les deux questions qui formaient la base de toutes les négociations entre Louis XIII et son frère, se résumaient dans la nécessité de constituer un plus large apanage à Monsieur, sans pourtant le rendre assez fort pour tourner ses

1 Histoire du ministère du cardinal de Richelieu, ann. 1625; *voyez* aussi le *Mercure de France*, même année, tom. X, XI.

richesses contre l'autorité royale. Ensuite il fallait songer à marier le duc d'Anjou, de telle sorte qu'il ne pût pas profiter de cette alliance pour lever l'étendard d'un parti mécontent en France. On s'imagine bien que toutes les races devaient se disputer l'héritier présomptif de la couronne des Bourbons. Les princes étrangers surtout, qui vivaient des troubles de France, désiraient vivement donner une femme à Monsieur; s'il se mariait avec une infante, avec une fille de Savoie ou une princesse d'Autriche, quel secours ne trouverait-il pas là dans ses entreprises contre la couronne? Si on lui offrait une fille d'Angleterre ou de la maison d'Orange, on le créait chef puissant du parti huguenot; on rétablissait ainsi la pernicieuse influence de la maison de Navarre sous les Valois. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu songèrent à faire épouser au jeune prince une des filles de la maison de Guise, si dévouée aux Bourbons depuis sa soumission sous Henri IV; Mademoiselle de Montpensier était riche et belle: que pourrait opposer à cette union le duc d'Anjou? Quelle objection aurait-il à faire? Les gentilshommes qui entouraient Gaston ne

voyaient pas de la même manière que Richelieu cette grande question royale. Dès que Monsieur serait marié et aurait consenti à recevoir son apanage, que devenaient leurs projets hardis, leurs desseins contre l'autorité de la couronne? Le maréchal d'Ornano, qui avait un fort ascendant sur l'esprit du duc d'Anjou, le conjura de ne point obéir, car c'étaient là de perfides conseils; et quand Richelieu s'en ouvrit à Monsieur par l'organe de la reine-mère, il trouva un refus inflexible et l'impossibilité d'obtenir son consentement. C'était ici un des plans de la conjuration, qui non seulement alors avait pour chefs le maréchal d'Ornano, le prince de Châlais, mais encore la race de Vendôme, légitimée de Henri IV. D'Ornano, vieux maréchal, dirigeant le conseil de Monsieur; le prince de Châlais, gracieux jeune homme, mignon du roi Louis XIII; enfin MM. de Vendôme, braves bâtards qui cherchaient à établir leur autorité et à favoriser leur élévation. Richelieu comprit qu'il y avait quelque moyen de dominer le duc d'Anjou, en prenant des mesures sévères à l'égard de tous les hommes qui l'excitaient contre Louis XIII.

Le maréchal d'Ornano fut arrêté en plein palais à Fontainebleau, dans la cour du Cheval-Blanc, après que le roi eut forcé le cerf en la forêt [1].

« Lundi dernier, 4e mai, à dix heures du soir, le roi, après s'être couché, reprit furtivement ses habillemens, et envoya l'un de ses garçons de la chambre appeler M. le maréchal d'Ornano, lequel arriva incontinent dans le cabinet ovale. Sa Majesté l'y entretenoit, l'amusoit de choses indifférentes, lorsque le sieur du Hallier et ses archers étant entrés, se saisirent de la personne du maréchal. Le roi venoit de se retirer en le saluant de la main. « Mais je n'ai rien fait qui mérite ce traitement, s'écria d'Ornano; je viens de parler au roi..... Sa Majesté ne m'a rien dit qui pût me faire prévoir..... Cependant je suis prêt à obéir.... » Et tout aussitôt il fut mené en la chambre où l'on conduisit le maréchal de Biron en pareille occasion. En même temps le roi envoya quérir dans sa chambre la reine sa mère, monseigneur son frère, et tous les princes et ministres d'Etat, et leur dit qu'il avoit été contraint de faire arrêter le maréchal

1 *Journal de Bassompierre*, tom. II. — *Mémoires de Rohan*, liv. IV; ann. 1826.

d'Ornano, parce qu'il avoit été averti qu'il faisoit des cabales dans l'intention d'altérer la bonne intelligence qui étoit entre Sa Majesté et monseigneur son frère. Il y eut alors une scène fort chaude entre Sa Majesté et ledit seigneur, qui se plaignit vivement du traitement qu'on avoit fait au maréchal. « Nul ne sait mieux que moi son innocence, dit Monsieur. Jamais m'a-t-il donné un conseil contre le service de Sa Majesté? Les auteurs de son mal sont des méchans auxquels je ne pardonnerai pas que je ne les aie réduits en poussière..... » Sur cette menace les ministres lui demandèrent s'il entendoit les y comprendre. « Je parle aux accusateurs, dit le duc d'Orléans; voyez si vous oserez être du nombre. » Sur ce, le roi voyant son frère en ce courroux, ne lui épargna aucune douceur, lui disant qu'il l'aimoit non seulement comme son frère unique, mais encore comme son fils, que son intérêt étoit le sien, et qu'il lui feroit voir clairement les tromperies du maréchal. — C'est ce dont je supplie très-instamment Votre Majesté, continua Monsieur, comme également de me le rendre au plus tôt s'il est innocent..... » Et il se retira

en sa chambre, témoignant un grand ressentiment[1]. Cependant le roi envoya sur-le-champ M. de Bonnevaux à Paris pour faire saisir MM. de Mazargues, de Modène, Déagent et leurs papiers. M^me^ la maréchale d'Ornano eut en même temps commandement de sortir de Paris, à quoi elle obéit, quoiqu'à demi-morte de maladie et d'affliction, et tous les grands qui étoient à Paris eurent ordre de se rendre à Fontainebleau[2]. » On eut ainsi le bras le plus fort du conseil de Monsieur. Richelieu ne voulut point aller aussi vite à l'égard du jeune prince de Châlais et de MM. de Vendôme : il attendit un peu plus tard pour oser ses coups de force, car ces derniers étaient princes fleurdelisés.

La cour commençait à se ressentir de la police sévère du cardinal; son caractère inflexible se déployait dans ses ordonnances contre le duel et leur application surtout aux gentilshommes d'illustre blason. Il n'y eut ni pardon ni grâce, même pour les seigneurs du plus haut rang; le comte de Bouteville, de

1 Mss. de Béthune, n° 9162, fol. 48.

2 Arrestation du maréchal d'Ornano, Bibliothèque du Roi, mss. Béthune, vol. 9162, fol. 48.

la grande race des Montmorency, l'un des forts joûteurs d'armes, porta sa tête sur un échafaud en Grève, de compagnie avec le comte des Chapelles, son cousin et son second. Bouteville et le marquis de Beuvron, adversaires de familles, s'étaient suivis partout, en Flandre, en Lorraine pour se rencontrer en un pré; et Bouteville piqué, s'était écrié : « Je me battrai en bref dans Paris et dans la Place-Royale. » Ils s'étaient en effet battus à six, en face du soleil : le pauvre Bussy-d'Amboise, qui avait eu cinq accès de fièvre, tout alité, tout saigné, voulut être de la partie, et fut transpercé d'une estocade. Le comte des Chapelles et Bouteville avaient été arrêtés, poursuivis et condamnés en parlement; les familles de Montmorency et de Condé réclamèrent en vain; le roi annonça en pleine cour qu'il n'y aurait désormais ni pardon ni trèves pour les duellistes[1]. Un autre édit fut porté contre le luxe; la pensée de Richelieu était toujours de classer tous les rangs dans une sorte de hiérarchie pour en faire

1 *Mercure de France*, tom. XIII. — Registre du parlement, vol. CCC, fol. 159

sortir un ordre, une police. Il y avait quelque force et quelque hardiesse de donner aux gentilshommes une ordonnance pour régler leurs plaisirs et la richesse de leurs vêtemens. C'était un honneur à cette puissante noblesse de paraître en cour les hauts-de-chausses brodés d'or, les grandes fraises dentelées, les chapeaux ornés de diamans et parsemés de mille plumes. Eh bien, Richelieu modifiait toutes ces coutumes; il prescrivait à tous les rangs de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, le costume et les insignes qu'ils devaient porter [1]. Enfin un troisième édit fut plus hardi encore; il ordonnait la démolition de tous les châteaux à l'intérieur qui ne servaient pas à la défense des frontières ou à la protection des villes [2]. C'était la force de la féodalité que ces châteaux à tours crénelées où l'homme d'armes se défendait sur la semonce des barons, contre les armées royales; ils avaient là canons et couleuvrines, remparts, fossés profonds et garnisons plus ou moins nom-

1 Registre du parlement, vol. CCC, fol. 56.

2 31 juillet 1626, registre du parlement, vol. CCC, fol. 397.

breuses ; c'était le privilége de l'homme féodal de placer son camp tout muraillé au sein d'une province ou à côté d'une cité; le priver de sa forteresse, c'était lui arracher sa cotte d'armes, briser son casque sur sa tête. Richelieu, sous prétexte d'une bonne police, ordonna la démolition de tous ces châteaux isolés qui servaient de refuge aux gentilshommes mécontens. Dès ce moment, fut blessée au cœur cette noblesse provinciale qui avait tourmenté la monarchie par ses révoltes, mais qui jamais ne l'avait menacée de révolution. Le roi était son chef naturel, car elle l'avait élevé sur le pavois ; elle n'avait jamais été avare ni de respect ni de dévouement. A la première semonce, elle venait se rendre sous ses cornettes; elle connaissait son blanc panache comme à l'époque du Béarnais.

La politique du cardinal de Richelieu prenait ainsi un aspect plus déterminé. Alors arrivait à la cour du Louvre le noble favori de Jacques Ier d'Angleterre, et de Charles Ier, son fils, qui lui avait succédé[1]. Le duc de Buckin-

[1] Jacques Ier mourut le 6 avril 1625 ; il avait régné pendant 23 ans en Angleterre. — RUSHWORTH'S *historical collect.*, 1625.

gham déployait une magnificence de roi; ses chevaux, ses chiens de race remplissaient toutes les cours du palais, et l'on n'entendait partout que des éloges du puissant favori. La mission du duc de Buckingham était tout entière pour hâter le mariage d'Henriette de France et de Charles Ier. Cette négociation était de longue date; elle avait souffert de grandes difficultés à Rome pour obtenir la dispense nécessaire à la célébration d'un mariage mixte. Enfin le pape, qui avait espérance que l'influence d'Henriette de France agrandirait le parti catholique en Angleterre, donna l'autorisation nécessaire au père Bérule qui s'était chargé de cette mission à Rome. Toutes les négociations se faisaient alors par le clergé et les parlementaires; les gentilshommes sollicitaient les ambassades d'honneur et laissaient aux clercs les affaires sérieuses dans lesquelles il y avait des intérêts positifs à discuter[1].

Les négociateurs obtinrent à Londres de nombreuses concessions de Jacques, de Charles

1 Ambassade de Bassompierre en Angleterre, ad ann. 1625. — Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Richelieu; *ibid.*

son fils, et du duc de Buckingham; les catholiques durent jouir de toutes immunités et les persécutions cessèrent. Le roi de la Grande-Bretagne promit de ne jamais contraindre Madame Henriette-Marie à renoncer à la religion apostolique et romaine. Les prisonniers papistes durent être mis en liberté, et quelques modifications furent faites aux édits persécuteurs qui ne permettaient pas aux catholiques de succéder, de posséder des fiefs, de pratiquer, même dans la solitude, les cérémonies et le culte des ancêtres.

Ce fut un contraste remarqué que celui de Richelieu et de Buckingham, tous deux premiers ministres d'un grand Empire, tous deux marchant dans une commune voie de prérogatives royales. Richelieu luttant avec les grands et les gentilshommes de provinces; le duc de Buckingham, attaquant un à un les droits du parlement pour complaire à Jacques et à son fils Charles I^er^. Ces deux caractères, avec une mission identique, ne se ressemblaient point; le ministre anglais était tout en dehors, vif, pétulant, ne sachant ni se contraindre ni se contenir; Richelieu, au contraire, mesurant

le but de ses yeux, voulant l'atteindre, mais avec plus de calme que d'impatience. S'il faut en croire les Mémoires du temps[1], une des ambitions du duc de Buckingham fut de plaire à cette jeune Anne d'Autriche, infante d'Espagne, traitée avec tant de froideur par Louis XIII. Le puissant baron parlait avec élégance la langue espagnole; il avait séduit dans les carrousels d'Aranjuez ces brunes Castillanes qui embellissaient la cour de Philippe IV. A Paris, une plus haute conquête l'enivra : fut-il heureux avec Anne d'Autriche? L'histoire grave, je l'ai déjà dit, laisse aux Mémoires les révélations de la vie privée. Cette pauvre petite infante, reléguée au palais du Louvre ou de Saint-Germain, pouvait bien écouter les brillantes paroles du plus noble comme du plus aimable seigneur de la Grande-Bretagne; délaissée par Louis XIII, on disait également qu'elle avait repoussé l'amour du cardinal de Richelieu, et ce fut là une des causes de ses malheurs. L'école hollandaise a fait un livre

1 Vittorio Siri, *Memor. recondit.* — Mémoires de Rohan, ad ann. 1625.

tout exprès sur les galanteries du cardinal[1]! Le scandale est facile; mais l'histoire, qui prend de haut un système pour en envisager l'ensemble, néglige ces révélations inutiles dans la marche des faits et des idées. Le duc de Buckingham partit de Paris, et la nouvelle reine d'Angleterre le suivit, accompagnée de ses femmes, de ses filles d'honneur, et surtout des religieux de l'Oratoire que conduisait le père Bérule, le fondateur de la congrégation; puis, quelques carmélites, vierges pieuses, qui renonçaient au monde, à ses splendeurs de cour, pour se couvrir de bure et vivre de la vie contemplative. Les fiers gentilshommes anglais, possesseurs des fiefs et des menses monastiques, durent voir avec inquiétude cette longue procession de moines qui venaient établir leur chapelle et leur institut jusque dans le palais du roi. La race d'Ecosse oubliait-elle la grande révolution religieuse, ouvrage d'Henri VIII[2]?

1 Le Vassor, l'historien calviniste qui a souvent le bon esprit de dédaigner ces mille bruits, partage sur ce point tous les préjugés de l'école hollandaise.

2 *Journal de Bassompierre*, tom. II : comparez Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. V, pag. 849 et suiv., avec la collection historique de Rushworth.

En France, le catholicisme avait encore toutes ses splendeurs, et au milieu de Paris entrait alors un pieux légat du pape, avec sa mule blanche, la barrette du cardinalat[1]. Le duc d'Anjou alla le recevoir jusqu'à la porte Saint-Jacques; le légat fut placé sous un dais d'or et de soie; Gaston tenait le licol de la mule; mille cierges brûlaient aux croisées, et l'encens parfumait les rues. Les échevins de Paris portaient les bâtons du dais; une procession immense s'avança ainsi vers le Louvre[2]. Louis XIII accueillit le légat sur le seuil du palais. Quand celui-ci eut son audience royale, le prince et Barberini prirent un siége d'une même dimension; ils causèrent plus d'une heure ensemble dans la balustrade du lit, honneur que les rois ne faisaient qu'aux princes du sang. Tout Paris fut illuminé pendant les trois jours que durèrent les pompes de l'Eglise, et l'on entendait dans les airs le son des cloches à grande volée.

1 C'était le cardinal Barberini, neveu du Saint-Père.

2 Comparez, pour tous les détails de cette entrée solennelle, la relation du *Mercure français*, ann. 1625, et Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. v, pag. 850, 851.

Aug. T. 1852

CHAPITRE XL.

CONSPIRATION CONTRE RICHELIEU. — ASSEMBLÉE DE NOTABLES.

La cour à Fontainebleau. — Projets contre Richelieu. — La conjuration déjouée. — Unité ministérielle. — Mesures de sévérité. — Arrestation de Châlais. — Des bâtards de Henri IV. — Réclusion d'Anne d'Autriche. — Captivité de MM. de Vendôme. — Exécution de Châlais. — Richelieu principal ministre. — Assemblée des notables à Paris.

1626.

La cour était à Fontainebleau; Louis XIII aimait cette vaste forêt, ces taillis épais où il poursuivait le sanglier, le cerf et le daim, aux aboiemens de sa meute retentissante. Marie de Médicis, le cardinal de Richelieu avaient

suivi le jeune prince dans le palais tant chéri d'Henri IV; une cour nombreuse, la fauconnerie, les ballets, les tragédies, venaient embellir la solitude des bois où Marie de Médicis cherchait à distraire la vie tant ennuyée du roi Louis XIII, toujours maladif et tristement agité par mille craintes de conjuration et de mort. Le roi ne prenait plus plaisir qu'à se trouver avec deux jeunes favoris alors. L'un, Baradas, pauvre gentilhomme, tout à coup élevé à la plus haute faveur, fortune de cour si fragile; l'autre, Schomberg, de cette famille des mignons tout frisés de Henri III.

L'autorité du cardinal de Richelieu avait grandi. S'il n'avait point encore le titre de premier ministre, la puissance absolue lui appartenait; il vivait dans l'intimité la plus grande avec Marie de Médicis, qui seule aurait pu lui disputer le crédit. Le duc d'Anjou n'avait pas suivi la cour; depuis l'arrestation du maréchal d'Ornano, le frère de Louis XIII était inquiet, mécontent; il redoutait le cardinal-ministre qui l'avait entouré d'hommes gagnés à ses intérêts, d'espions à titre; Gas-

ton devait être prêt à adopter tout système qui lui donnerait le crédit. Il arrivait au cardinal ce qui s'était produit sous le maréchal d'Ancre et sous le duc de Luynes; il avait à lutter contre tous les mécontentemens qu'excitait son pouvoir. Déjà de nombreux pamphlets signalaient ses projets ou lançaient sur lui les sarcasmes populaires; de ce qu'il avait traité avec les huguenots, de ce qu'il protégeait les intérêts allemands de la réformation, ses ennemis concluaient qu'il n'était catholique que de nom, et de là ces petits écrits qui le dénonçaient comme *le pontife des huguenots* ou *le patriarche des athées*[1]. Les mécontentemens se manifestèrent après surtout que le cardinal eut fait arrêter le maréchal d'Ornano sur de simples soupçons; désormais qui serait donc respecté, puisque un maréchal de France, le gouverneur même du frère de Louis XIII, était arrêté par les ordres du cardinal? Quand Gaston s'était plaint de cette violence, que lui avait-on répondu? que si on l'avait fait, c'était sans doute parce qu'on l'avait cru nécessaire.

1 *Voyez* le pamphlet sous ce titre : *Le Pontife des huguenots*, ou *le Patriarche des athées*. Paris, 1625.

« Monseigneur, répondit Richelieu à Gaston qui l'interrogeait ; il est vrai que le roi m'a fait l'honneur de me consulter sur cette affaire, et que je la lui ai conseillée, non seulement comme utile, mais absolument comme indispensable à la sûreté de sa personne et au repos de l'Etat[1]. » Et quels hommes pouvaient supporter une tyrannie aussi implacable que celle de Richelieu ? Dans les idées d'alors, rien n'était plus simple et plus légitime que la guerre ouverte et déclarée contre un ministre ; ce n'était là qu'une espèce de duel comme on en voyait tant entre gens de bonne race. Les mœurs italiennes d'ailleurs avaient introduit à la cour d'autres moyens de se débarrasser d'un ennemi ; ne pouvait-on pas en finir avec Richelieu comme on en avait fini avec Concini et comme on aurait agi également avec le connétable de Luynes si la mort n'avait pas prévenu la conjuration ? Le comte de Châlais, ardent jeune homme, en voulait venir à ces moyens extrêmes ; il avait insinué à Monsieur qu'il était une manière toute simple de tirer

1 *Mémoires du duc d'Orléans*, pag. 170.

vengeance de l'affront que Richelieu lui avait fait; le ministre allait passer quelque temps dans sa maison de retraite de Fleury[1]; là des hommes bien dévoués pouvaient se réunir, l'enlever dans un guet-apens, le frapper même si on le jugeait utile. Dans ce complot entraient la plupart des gouverneurs de provinces qui avaient à se plaindre de l'inflexible caractère du cardinal; ils n'étaient plus libres dans leurs gouvernemens; l'autorité royale s'y montrait, non seulement pour la perception des deniers, mais encore pour la police et la levée des gens de guerre. César de Vendôme et son frère le grand prieur, si intimes d'union fraternelle, avaient adhéré, comme braves et dignes gentilshommes bâtards, au projet d'enlever Richelieu; ils devaient prêter, s'il le fallait, leur province de Bretagne, pour servir de point d'appui à la guerre féodale qui serait la suite d'une tentative si hardie, si elle venait à manquer[2].

Le cardinal de Richelieu fut instruit, par une révélation du commandeur de Valençay, du pro-

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, tom. I.

2 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. VI, pag. 138, 139.

jet qu'on tramait contre lui. Il le communiqua au roi et à Marie de Médicis. « Vous voyez à quels coups on en vient contre moi! » leur dit-il. Et le roi, par la suggestion de sa mère, envoya une compagnie de gardes à Fleury pour protéger la vie et la liberté du cardinal. Le projet des conjurés était de se rendre à la maison de retraite de Richelieu, et conduits là par Châlais, lui demander hospitalité et hébergement; puis profiter de la circonstance pour exécuter en plein l'attentat contre sa vie ou sa personne : prévenu de ce dessein, le cardinal se garda bien d'aller à Fleury [1].

Quand toutes les mesures de précaution eurent été prises, le cardinal se rendit auprès de Monsieur, et avec un air sérieux et digne : « Je regrette bien que Votre Altesse ne m'ait pas fait prévenir qu'elle et ses amis vouloient me faire l'honneur de venir souper chez moi, je me serois efforcé de les traiter et de les recevoir de mon mieux [2]. » Le duc d'Anjou vit dès lors que tout projet était éventé, et son caractère timide se montra plus visiblement

1 *Mercure de France*, ann. 1626, tom. XII.
2 *Journal de Bassompierre*, tom. II.

encore dans les confidences qu'il fit à Richelieu. La cabale était haute en effet; elle avait pour chef l'héritier présomptif de la couronne : Richelieu n'aperçut donc pour lui que deux partis : ou se retirer des affaires en offrant sa démission, ou se maintenir au pouvoir, mais alors en lui donnant une extension si grande qu'il pourrait lutter avec les partis politiques. Dans la vie des hommes d'Etat, il y a souvent habileté à offrir sa démission; cette démarche indique du désintéressement d'un côté, et de l'autre le vide qu'une retraite prématurée pourrait laisser dans les affaires; il suit de là que si la démission n'est point acceptée, la puissance du ministre s'accroît, et c'est le but que Richelieu voulait atteindre. En effet, loin que Louis XIII accueillît l'humble lettre de son ministre, il lui écrivit de sa main pour le féliciter de sa conduite politique et l'inviter à demeurer à son service : « Mon cousin, lui disait-il, j'ai vu toutes les raisons qui vous font désirer votre repos, que je désire avec votre santé plus que vous, pourvu que vous la trouviez dans le soin et la conduite principale de mes affaires. Tout, grâces à Dieu, y a bien succédé depuis que vous y êtes. J'ai

toute confiance en vous, et il est vrai que je n'ai jamais trouvé personne qui me servît à mon gré comme vous. C'est ce qui me fait désirer et vous prier de ne point vous retirer, car mes affaires iroient mal. Je veux bien vous soulager en tout ce qui se pourra et vous décharger de toutes visites, et je vous permets d'aller prendre du relâche de fois à autre, vous aimant autant absent que présent. Je sais bien que vous ne laissez pas de songer à mes affaires. Je vous prie de n'appréhender point les calomnies, on ne s'en sauroit garantir en ma cour. Je connois bien les esprits, et je vous ai toujours averti de ceux qui vous portoient envie, et je ne connoîtrai jamais qu'aucun ait quelque pensée contre vous que je ne vous le dise. Je vois bien que vous méprisez tout pour mon service, Monsieur, et beaucoup de grands vous en veulent à mon occasion; mais assurez-vous que je vous protégerai contre qui que ce soit, et ne vous abandonnerai jamais. La reine ma mère vous en promet autant. Il y a long-temps que je vous ai dit qu'il falloit fortifier mon conseil; c'est vous qui avez toujours reculé, de peur des changemens; mais il n'est plus temps de

s'amuser à tout ce que l'on en dira; c'est assez que c'est moi qui le veux. Au reste, si ceux que j'y mettrai n'ont habitude avec vous, ils ne suivront pas vos avis, principalement vous étant quelquefois absent à cause de vos indispositions. Ne vous amusez point à tout ce que l'on en dira; je dissiperai toutes les calomnies que l'on sauroit dire contre vous, faisant connoître que c'est moi qui veux que ceux qui sont dans mon conseil aient habitude avec vous. Assurez-vous que je ne changerai jamais, et que quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second [1]. » Cette adhésion, cet encouragement donnés par le roi au système et aux idées de Richelieu, cet appui prêté par le prince, fortifiait la position du ministre; il dut dès lors songer à l'avenir de son pouvoir, en se débarrassant de ses ennemis. Il ne pouvait aller droit jusqu'au duc d'Anjou, parce qu'il eût été trop hardi de mettre la main sur un prince de la race royale, héritier présomptif de la couronne; Richelieu, selon son habitude, s'attaqua aux instrumens et aux conseils. Il avait déjà fait

1 Manuscrit du maréchal de Richelieu, copié sur l'original écrit de la main du roi, 9 juin 1626.

arrêter le maréchal d'Ornano ; il fit saisir sans hésitation le jeune comte de Châlais. L'héritier des Périgord, le jeune et brillant mignon, qui, pour nous servir de l'expression des Mémoires du temps, était beau comme un page de Henri III, fut destiné à une procédure criminelle, qui désormais devait empêcher plus d'un seigneur territorial de prendre parti contre la prérogative royale[1]. Pour faire croire qu'il était étranger à ces vengeances, Richelieu ne suivit point la cour ; elle avait quitté Fontainebleau pour se rendre à Blois. Le ministre demeura à sa terre de Fleury, laissant à la reine des instructions sévères sur la conduite qu'elle avait à tenir avec les grands. Plus d'une difficulté se présensentait. On a vu que les bâtards de Henri IV avaient pris une part active dans la dernière conjuration contre Richelieu ; le ministre avait bien pu, sans crainte d'une trop grande responsabilité, faire arrêter le comte de Châlais et ses complices, car il ne s'agissait là que de quelques seigneurs plus ou moins riches, plus ou moins puissans : mais les frères de Vendôme

1 *Mercure de France*, ann. 1626, tom. XII, pag. 374.

portaient des fleurs de lis dans leur écusson; s'il y avait barre de bâtardise sur leurs armoiries de France et Navarre, le roi les appelait du titre de frères. C'était donc un coup hardi de les faire arrêter : pour tout cela le ministre ne se hâta point; il n'intervint pas personnellement.

Marie de Médicis était complètement dévouée à cette époque au cardinal de Richelieu; elle servit d'intermédiaire pour le réconcilier avec le duc d'Anjou, jeune homme facile et qui trahit ses partisans sans remords. Le 30 mai le duc d'Anjou alla rendre visite à Richelieu en sa terre de Limours, et sa main lâche et tremblante écrivit, au milieu des pompes et de l'éclat d'une collation où l'on ne voyait que bougies, lustres, vases de cristal pleins de vins clairets, massepains en pyramides, la déclaration suivante : « Moi, duc d'Anjou, frère du roi, reconnois les mauvais desseins de ceux qui en mon nom ont voulu troubler l'Etat. Je déclare en conséquence promettre de mourir plutôt que de suivre leurs conseils, et en même temps de révéler tous les faits, toutes les intrigues qui viendroient à ma connoissance, capables de

troubler la paix de l'Etat. De plus j'affectionnerai sincèrement tous ceux que Sa Majesté honorera de sa confiance. » En échange de cet écrit, Louis XIII signait une autre déclaration par laquelle il promettait d'aimer et de chérir son frère d'Anjou comme lui-même, le considérant à l'avenir comme l'appui de son trône et de sa maison [1].

Après avoir ainsi établi quelque harmonie dans la famille royale par l'intervention de Marie de Médicis, Richelieu se crut assez fort pour imprimer plus d'unité à son ministère. Il avait besoin, pour les sceaux, d'un homme qui lui fût dévoué, et le chancelier d'Aligre était un de ces membres du parlement faibles, timides, incertains, sur lesquels il était impossible de fonder un système violent et décidé. M. de La Ville-aux-Clercs fut chargé par le cardinal-ministre de demander les sceaux au chancelier d'Aligre, et il furent confiés à M. de Marillac, créature de Richelieu et en complète harmonie de doctrines et de fermeté politique [2]. Il y eut dès lors plus d'énergie dans le pouvoir; le garde-

1 *Mercure françois*, ad ann. 1626.
2 Duchesne, *Histoire des chanceliers*, ann. 1626.

des-sceaux était chargé de sceller les lettres patentes, et il fallait qu'un premier ministre eût cette prérogative en ses mains pour qu'il n'éprouvât aucun obstacle. On se rappelle que le maréchal d'Ancre et de Luynes n'épargnèrent rien pour avoir les sceaux quand ils furent à l'apogée de leur autorité. Il arriva dans cette circonstance ce qui se produit toujours après une conspiration manquée contre le pouvoir; celui de Richelieu grandit, et le premier acte de M. de Marillac fut de sceller les lettres patentes qui créaient le cardinal de Richelieu grand-maître, surintendant de la marine et navigation. L'institution de cette dignité se rattachait à une vaste idée de commerce; Richelieu créait une compagnie puissante et bien réglée pour entreprendre un négoce général par terre et par mer; le cardinal était placé à la tête de cette compagnie commerçante pour la diriger dans ses hautes opérations.

Ce fut pendant le séjour de la cour à Blois que Richelieu mit à exécution son plan d'une réaction sévère contre tous ceux qui avaient pris part à la conjuration formée contre lui.

D'Ornano était toujours captif, mais une maladie lente le consumait; il n'était plus à craindre. Louis XIII, parfaitement instruit par sa mère et le cardinal-ministre, manda auprès de lui le duc de Vendôme et le grand prieur, jeunes hommes sans aucune expérience. Ils arrivèrent à Blois le 11 juin, descendirent au palais. Le duc de Vendôme, fléchissant un genou, dit à Louis XIII : « Sire, je suis venu au premier commandement de Votre Majesté pour lui obéir et l'assurer que je n'aurai jamais d'autres desseins ni volonté que de lui rendre mes très-humbles services. » Le roi l'accueillit d'une physionomie riante; puis lui mettant doucement la main sur l'épaule, il lui dit : « Mon frère, j'étois en impatience de vous voir. » Louis XIII s'entretint quelque temps avec lui sur divers sujets, et le reprenant encore par la main, il ajouta : « Je vais demain chasser à Amboise, voulez-vous venir avec moi? — Oh, non, Sire, répondit le duc de Vendôme, je suis venu en poste parce que j'avois hâte de vous voir, et ai besoin de me reposer. » Le roi répliqua d'un air moitié piqué : « Je vois, mon frère, que vous avez besoin de vous entendre

avec vos amis; je vous laisserai faire vos visites.» Le lendemain au soir les deux bâtards de Henri IV, selon leur fraternelle coutume, étaient couchés dans le même lit; on frappe en toute hâte à la porte de leur hôtel, et on demande au nom du roi qu'on en ouvre les portes. Les deux capitaines des gardes Mosny et du Hallier entrent à la tête de quinze ou seize soldats qui tenaient en avant la pointe de leur hallebarde. M. de Vendôme et le grand prieur son frère sont éveillés en sursaut; ils apprennent les ordres du roi, et l'aîné, regardant fixement son cadet, lui dit : « Eh bien, mon frère, je vous avois bien dit qu'on nous arrêteroit à Blois; ce château-ci est funeste aux princes. » Saluant ensuite le capitaine des gardes, il lui dit : « Monsieur, nous n'avons pas envie de nous sauver. » Les deux frères durent être conduits au château d'Amboise; ils étaient accompagnés d'une garde nombreuse. Leur bateau descendit la Loire; les gendarmes et les mousquetaires en suivaient les bords, et l'on voyait caracoler par escadron toutes ces troupes sur les deux rives. Amboise devint ainsi le lieu de leur captivité, tandis que la cour se portait à Nantes pour

instruire promptement le procès du malheureux comte de Châlais [1].

Cet aventureux jeune homme avait été arrêté par le comte de Tremes. Quand l'exempt des gardes lui demanda son épée, Châlais la lui remit l'œil terne, le visage éploré : « Je crains plus une longue prison que la mort, si ce n'est l'ignominie, » répondit l'héritier des Périgord. Il fut jeté par l'ordre du roi au fond d'une vieille tour. Une commission fut désignée; l'instruction du procès dut être confiée au garde-des-sceaux Marillac, l'agent le plus dévoué de Richelieu. Les procédures continuèrent pendant

1 *Journal de Bassompierre*, tom. II. — *Mémoires de Rohan*, liv. IV. — « Relation véritable de ce qui s'est passé à l'emprisonnement de MM. de Vendôme, 1626. » Louis XIII écrivit à tous les gouverneurs de provinces pour leur annoncer ces arrestations : « Mon cousin, ayant pour de grandes considérations, et très-importantes au repos et sûreté de mon Etat, trouvé bon de faire arrêter mes frères naturels, les ducs de Vendôme et le grand prieur de France, j'ai bien voulu vous en donner avis par cette lettre, et vous assurer que je ne suis porté à cette extrémité vis-à-vis de personnes qui me sont si proches, que pour leur bien propre, et pour couper fil aux désordres qui menaçoient mon royaume, si je n'y avois pourvu. Je vous en donne avis afin que vous en informiez mes principaux serviteurs dans l'étendue de vos charges. Juin 1626. Louis. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9297.

J'ai trouvé une lettre adressée, quelque temps après, par le

le mois de juillet; le comte de Châlais montra peu de fermeté dans les interrogatoires qu'il subit. Les séances se tinrent aux Cordeliers. Le duc d'Anjou fut un des témoins qui déposèrent le plus hautement contre le malheureux jeune homme. Gaston, en effet, venait d'être pleinement satisfait par un riche apanage; il prenait le titre de duc d'Orléans, et recevait à peu près un million de rentes en fiefs, terres et revenus à Blois et Vendôme. Tout cela il le devait à l'intervention de la reine-mère et de Richelieu.

Le procès du comte de Châlais fut vigoureusement conduit; la commission parlementaire ordonna qu'il fût informé non seulement

roi Louis XIII au duc de Vendôme : « Mon frère naturel; ma sœur d'Elbœuf et mon cousin de Bellegarde m'ont représenté que le repentir que vous avez des fautes que vous déclarez avoir commises et projetées contre mon service, est tel que j'ai bien voulu vous assurer, par cette lettre, que je vous en ferai expédier votre grâce. Je vous prie de n'user point de dissimulation en mon endroit, et n'oublier rien dans votre déclaration de ce que vous savez avoir été fait contre mon service. Pourvu que vous déclariez (quoi que ce puisse être), je vous le pardonnerai. Si donc votre repentir est vrai, comme il m'a été représenté, vous suivrez le conseil que je vous donne, qui n'a autre fin que votre conservation et votre sûreté. Je me promets que vous saurez profiter de ce que je fais pour vous; et sur ce, je prie Dieu, mon frère naturel, qu'il vous, etc. Louis. »

contre le comte, mais encore contre le duc de Longueville, la duchesse de Chevreuse, les ducs d'Epernon et de La Valette, et d'autres gentilshommes attachés au duc d'Orléans. C'était ici une nouvelle tentative faite contre la féodalité rajeunie, contre ce système des gouverneurs de provinces, qui enlaçait la royauté tout entière. On avait jusqu'alors attaqué les féodaux par les armes, on les faisait condamner par le parlement. Voilà ce qui explique cette immense solennité apportée dans le procès du comte de Châlais; il ne s'agissait pas seulement d'un seul homme, mais d'une opinion que l'on poursuivait d'une manière implacable. « Châlais, dit une relation contemporaine, a été mis sur la sellette cette après-dînée. M. le cardinal et M. le garde-des-sceaux l'ont vu froidement. Le malheureux comte se jeta à genoux et leur dit : « Messieurs, ayez pitié de moi, je suis un homme perdu. » Il pleuroit fort et crioit : « Mon Dieu, miséricorde ! » Aussitôt qu'ils furent sortis, MM. du parlement entrèrent, et il fut interrogé. L'on tient qu'il aura la tête tranchée. Le comte de Cramail et M. de Bellegarde m'ont dit qu'il avait fait trop de mal pour en réchapper.

Mme de Chalais étant venue voir Mme la princesse de Conti, lui a montré en pleurant une lettre que son fils lui écrivoit. Après avoir demandé pardon à sa mère des torts qu'il pouvoit avoir, il la prie de demander sa grâce à Leurs Majestés et non aux juges [1]. » Richelieu se montra inflexible, et ne voulut accorder aucune grâce. Il s'agissait d'accabler le parti du duc d'Orléans. Le ministre s'était emparé de ce jeune prince par l'institution de son apanage et son union avec Mlle de Montpensier. Aux fiançailles, épousailles, il y eut feux de joie, canonnades; le roi fut très-content; il baisa par trois fois Mlle de Montpensier; le cardinal-ministre célébra la messe, et l'on fit de beaux vers sur l'hymenée : « Amour, disait le poète, donne-lui des enfans mâles semblables à Henry-le-Grand [2]. »

Richelieu frappait successivement tous les hommes qui auraient pu créer un parti. D'Ornano mourut dans les prisons, et on accusa le

1 Bibliothèque du Roi, mss. Colbert, in-fol. M. R. vol. XVII, pag. 371.

2 *De Nuptiis illustrissim. princip. Aureliæ ducis.* 1626.

cardinal d'avoir hâté la fin de cette vie menaçante pour son pouvoir. Le comte de Châlais monta sur l'échafaud, et le beau jeune homme, la tête toute frisée, reçut vingt-deux coups de hache de la main tremblante et mal assurée d'un cordonnier improvisé bourreau[1]. Enfin les deux bâtards de Vendôme furent resserrés de plus en plus dans leur prison étroite, car pour les princes du sang le cardinal n'osait point le supplice. Quant à la reine Anne d'Autriche, comme elle était soupçonnée d'avoir pris une part active à toutes ces conjurations, elle fut reléguée dans les palais du Louvre et de Saint-Germain; et là, pauvre infante, elle passa les longues veillées d'hiver sans recevoir une seule visite. On lui interdit les moindres relations avec ses amis, ses filles espagnoles et l'ambassadeur de son frère. Le roi la traitait avec une extrême répugnance. Toutes les dépêches espagnoles parlent encore de cette situation de veuvage, de cette rigueur exercée sur la sœur de Philippe IV; elle n'eut plus aucune action dans les affaires; le cardinal-ministre savait bien

1 Relation du procès dans le recueil d'Aubery, tom. I.

qu'il n'y avait pas possibilité d'une alliance entre l'infante et un système anti-espagnol [1].

Richelieu n'avait paru personnellement dans aucun de ces actes rigoureux ; il en avait laissé l'exécution et la responsabilité à Marie de Médicis et au roi Louis XIII ; il disait que s'agissant d'affaires de famille et d'intérêts de race royale, le roi et sa mère devaient agir en personne. L'occupation du ministre semblait être alors de convoquer et de réunir des assemblées de notables, pour donner un appui moral à son autorité. Attaquant hautement et de vive force la féodalité, il était évident que les parlementaires et la bourgeoisie devaient prêter aide au nouveau système ministériel, et les notables étaient-ils autre chose que l'expression du parlement et des bourgeois ? Or, quand le roi vint en Bretagne, un de ses premiers actes fut de tenir l'assemblée des Etats de la province. Il y fut délibéré sur un ensemble de plaintes, remontrances du parlement et cours souveraines, sur les mariages clandestins entre étrangers, administration des

1 Archives de Simancas, cot. A 62, 63 et 80.

hospices et police des mendians, priviléges des universités, règlement sur l'imprimerie, administration de la justice, droit criminel, armes prohibées, priviléges de noblesse, tailles, officiers comptables, amirauté et marine.

A Paris l'assemblée des notables fut d'une longue durée; le cardinal de Richelieu y vint en personne dans le royal cortége. Ce fut au milieu des fêtes et de la joie publique pour le mariage de Monsieur, que le roi ouvrit les Etats. Louis XIII ne dit que peu de paroles : « Je vous ai assemblés dans le dessein de remédier par vos avis aux désordres de cet Etat. » Richelieu succéda au garde-des-sceaux qui s'était borné à de vagues expressions d'éloges; le cardinal fut plus explicite et développa tout son système. Après avoir loué le roi et les plus petites actions de son règne : « Les affaires, ajouta-t-il, sont maintenant, grâces à Dieu, en assez bon état; mais on n'oseroit se promettre qu'elles y demeurent toujours, et il faudroit n'avoir point de jugement pour ne pas connoître qu'il les faut pousser plus avant. Il faut par nécessité, ou laisser ce royaume exposé aux entreprises et aux mauvais desseins de ceux qui en

méditent tous les jours l'abaissement et la ruine, ou trouver des moyens assurés pour l'en garantir. Reste donc à augmenter les recettes, non par nouvelles impositions que les peuples ne sauroient plus porter, mais par des moyens innocens qui donnent lieu au roi de continuer ce qu'il a commencé à pratiquer cette année, en déchargeant ses sujets par la diminution des tailles. Pour cet effet, il faut venir au rachat des domaines, des greffes, et autres droits engagés qui montent à plus de vingt millions, comme à chose non seulement utile, mais juste et nécessaire. Il n'est pas question de retirer par autorité ce dont les particuliers sont en possession de bonne foi ; le plus grand gain que puissent faire les rois et les Etats, c'est de garder la foi publique qui contient en soi un fonds inépuisable, puisqu'elle en fait toujours trouver. Si l'on vient à bout de ce dessein, quand il sera question de résister à quelque entreprise étrangère, à quelque rebellion intestine (si Dieu en permet encore pour nos péchés); quand il sera question d'exécuter quelque dessein utile et glorieux pour l'Etat, on ne perdra point l'oc-

casion faute d'argent. Il ne faudra plus avoir recours à des moyens extraordinaires; il ne faudra plus courtiser des partisans pour avoir de bons avis d'eux et mettre la main dans leurs bourses, bien que souvent elle ne soit pleine que des deniers du roi. On dira volontiers, ajouta-t-il, et peut-être le penserois-je moi-même, qu'il est aisé de se proposer de si bons desseins, que c'est chose agréable d'en parler, mais que l'exécution en est difficile. Et cependant après y avoir bien pensé, j'ose dire en la présence du roi, qu'il se peut trouver des expédiens par lesquels, dans six ans, on verra la fin et la perfection de cet ouvrage. Le roi, Messieurs, vous a assemblés expressément pour les chercher, les trouver, les examiner, et les résoudre avec nous. »

Indépendamment de ces paroles dites en pleine assemblée de notables, Richelieu rédigea un long Mémoire dans lequel il développait ses idées de gouvernement ainsi résumées : « Peu de paroles, et beaucoup d'effets. » Toute la tendance de ce Mémoire était vers la modération. L'exécution du comte de Châlais avait produit une sensation vive et profonde; pour

en atténuer l'effet, le cardinal se montra doux et modéré contre les criminels d'Etat. Selon lui ils ne devaient être punis désormais que d'une seule peine, la privation de leurs dignités. On a remarqué dans l'histoire, que les hommes qui avaient le plus parlé contre la peine de mort, étaient ceux-là précisément qui en avaient ensuite le plus abusé. Le ministre savait bien que la vieille rigueur des parlementaires n'adopterait jamais cette maxime indulgente, et les parlementaires dominaient les notables; il avait ainsi le mérite d'un système de douceur sans se priver des vigoureux moyens de répression dont il avait usé déjà. Le cardinal proposait également d'interdire aux grands de l'Etat toute relation personnelle avec les ambassadeurs, sans en excepter même le nonce, et ceci pour éviter des trahisons fréquentes; les prélats s'opposèrent à cette disposition, car ils voulaient conserver la liberté de leurs rapports avec Rome. On fit des règlemens contre les libelles; Richelieu sentait toute l'importance de ne point laisser les écrivains s'exprimer librement sur son système. Il craignait cette polémique puissante des pamphlets; car le

cardinal était très-susceptible. Les dettes de l'Etat furent établies à 52 millions; on fixa l'armée à 2 mille hommes de cavalerie, et 18 mille hommes d'infanterie répartis dans les provinces, et payés moitié par elles et moitié par le roi. Enfin, comme personnification de ces idées, des lettres patentes signées du roi donnèrent à Richelieu entrée, voix et opinion délibératives dans le parlement, devant prendre séance à côté des pairs [1].

A la suite de ces États, une déclaration solennelle émanée du conseil vint faire droit aux griefs de l'assemblée, et donner de la popularité à Richelieu. « Ayant convoqué dans notre bonne ville de Paris, disait le roi, une assemblée de plusieurs notables personnages, tant de l'Eglise que de la noblesse et de nos cours souveraines, pour nous donner avis sur les principaux points que nous leur avons fait proposer, afin de parvenir à soulager nos sujets et les faire jouir d'une paix solide et assurée, savoir faisons : que de l'avis de notre très-honorée dame et mère,

1 Registre du parlement, vol. CCC, fol. 449. — JOLY, I, add. pag. 92. Richelieu ne fut officiellement déclaré premier ministre que le 21 novembre 1629.

notre très-cher frère le duc d'Orléans, les princes et officiers de notre conseil, nous avons dit et déclaré par ces présentes signées de notre main, que notre intention est d'obtenir, par le secours de la miséricorde divine, de réunir tous nos sujets en l'unité de l'Eglise catholique et romaine par les bonnes voies d'amour, de patience et de bons exemples; maintenir nos sujets de la religion réformée en toute la liberté que nous leur avons accordée, attendant qu'il plaise à Dieu illuminer leurs cœurs; remettre les bonnes mœurs en toutes les parties de notre Etat, et le bon ordre en toutes les fonctions publiques; avantager notre noblesse de plusieurs priviléges pour entrer aux charges et offices, tant de notre maison que de la guerre; faire instituer gratuitement ès exercices propres à leurs conditions les enfans des pauvres gentilhommes; faire fleurir la justice en tous ses degrés et ordonnances, comme en leur première vigueur, et délivrer nos sujets des vexations qu'ils reçoivent souvent de cette fonction; rétablir le commerce et la marchandise, et pour ce, diminuer les charges qui sont sur notre pauvre peuple; au moyen de quoi nous nous

obligeons, en foi et parole de roi, à le soulager et décharger de trois millions de livres ès cinq années prochaines, compris les 600,000 livres dont nous l'avons soulagé en l'année précédente : ce que nous déclarons à tout notre royaume, pour rendre nos intentions connues à tous, et que nos sujets sachent le soin que nous prenons de leur repos, enchérissement et prospérité. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlement, chambre des comptes et cour des aides, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer par tous les siéges de leur ressort, car tel est notre plaisir[1]. »

Ainsi Richelieu était parvenu à l'apogée de la puissance ministérielle; sans avoir encore le titre de principal ministre, il représentait un système, il allait l'appliquer au pouvoir. L'assemblée des notables l'avait en quelque sorte consacré. Cet agrandissement subit était la conséquence simple d'un mouvement d'opposition qui avait échoué; ce mouvement devait

1 « Déclaration du roi pour le rétablissement de tous les ordres de son royaume et le soulagement de son peuple. » Bibl. du Roi; collect. Fontanieu. 6 février 1627.

renverser Richelieu ou le grandir. Qui pouvait s'opposer désormais au libre exercice de sa toute-puissante autorité? Gaston d'Orléans était annulé; restait la reine Marie de Médicis, et jusqu'ici elle était en parfaite harmonie avec Richelieu. L'habileté du ministre consista donc à renverser séparément tout ce qui pouvait s'opposer à son système; il n'attaqua pas d'abord, et dans une sorte de simultanéité, les calvinistes, les féodaux et les intrigues de cour. Toutes ces forces réunies l'eussent emporté; il les prit l'une après l'autre pour les vaincre plus facilement. Le voilà maître absolu du conseil; sa préoccupation dès lors, c'est d'en finir avec le calvinisme comme parti. L'exécution de Châlais a jeté une grande perturbation dans la haute noblesse; le ministre profite de l'étonnement que ce système inspire. A peine l'assemblée des notables est-elle close, qu'il songea à une guerre violente et forte contre les huguenots; et c'est ici qu'il déploie encore cette fermeté qui va droit à l'accomplissement de son œuvre.

CHAPITRE XLI.

DÉPÊCHES ESPAGNOLES SUR LA COUR DE LOUIS XIII.

Apanages de Gaston d'Orléans. — Le favori Baradas. — Schomberg. — Richelieu. — Le légat. — Moyen de corruption. — Le roi d'Espagne et le duc d'Orléans. — Jugement sur le ministère de Richelieu. — Dépêches autographes de Philippe IV.

1625 — 1626.

Le système développé par le cardinal de Richelieu n'échappait point à l'active intelligence de l'ambassade espagnole à Paris. Le marquis de Mirabel avait toujours le titre d'ambassadeur extraordinaire; il jouissait de peu de crédit à

la cour, et plus d'une fois il avait demandé son remplacement; Philippe IV ne l'avait point satisfait encore. La disgrâce de la reine-infante était alors publique; l'ambassadeur espagnol avait établi sa politique de corruption sur de très-larges bases pour reconquérir un peu d'influence à la cour. Richelieu étant opposé aux intérêts espagnols, le marquis de Mirabel s'adressait tout à la fois à la reine, au duc d'Orléans, aux divers favoris que la fortune jetait dans les affaires. Une série de dépêches peint exactement cette situation de la cour[1]: « Le roi de France vient d'arrêter d'une manière définitive le mariage entre le duc d'Orléans et M^lle^ de Montpensier. Comme Gaston a fait une très-grande opposition au gouvernement de son frère, on ne célébrera pas le mariage à Paris, mais sur la route de Nantes à Saumur. Le roi laisse à Monsieur, pour l'entretien de sa maison, les gouvernemens d'Orléans, de Blois, de Vendôme et de quelques autres villes, en ayant bien soin cependant de ne lui accorder aucune place frontière ni

1 Archives de Simancas, cot. A 807° (Lettre chiffrée).

aucun port de mer, car il ne cesse pas de suspecter la conduite de ce jeune prince [1]. On dit encore que les cours de Bretagne ont proposé au roi de démanteler toutes les places de cette province, à l'exception de trois, qui sont Saint-Malo, Brest et Nantes. Les nobles s'y sont opposés, parce qu'ils ont pensé que les châteaux et les fortins qu'ils possèdent pourroient courir le même risque, ce dont ils éprouveroient un notable dommage. On a déterminé le roi à rappeler plusieurs seigneurs, auxquels avoient été confiés les gouvernemens de Brest, de Belle-Isle, de Blavet, etc., pour y placer d'autres personnes de sa main. Le maréchal de Thémines a reçu le commandement général de ces places, dans lesquelles ont été nommés comme gouverneurs, M. de Révilla et le baron de Pontchâteau, qui sont des créatures et des parens du cardinal de Richelieu. Au fils du marquis de Surdiac, gouverneur de Brest, on a accordé la place de maître de la garde-robe de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ces fonctions étoient remplies

1 *Aviendo puesto gran cuydado que ninguna sea frontera, ni puerto de mar, que toda via les porre en rezelo la inquietud deste mozo.*

par M. de Châlais, qui a quitté cet emploi pour passer au secrétariat du duc d'Orléans. Le roi a déclaré en outre aux nobles de Bretagne, que jamais dorénavant qui que ce soit de la famille du duc de Mercœur ne seroit investi du gouvernement de cette province. Cet édit, qui sera enregistré par le parlement de Bretagne, va porter un grand préjudice au crédit de la maison du duc de Vendôme, qui est aujourd'hui duc de Mercœur par sa femme.

« Quelques événemens intéressans sont survenus dans ce pays depuis les dernières dépêches que j'ai adressées à Votre Majesté » ; tels sont les termes d'une nouvelle lettre du marquis de Mirabel au roi d'Espagne[1]. « Le roi s'étant rendu à Blois, fit savoir au prieur de Saint-Jean son désir qu'il allât en Bretagne chercher le duc de Vendôme son frère, gouverneur de cette province. Le duc n'osoit pas venir, car il avoit quelque soupçon que le roi vouloit lui ôter le gouvernement, sans jamais penser cependant aux moyens violens qui ont été employés. Enfin, à force d'instances, son frère

1 Archives de Simancas, cot. A 807[5] (Lettre chiffrée).

finit cependant par le décider, et ils partirent ensemble pour Blois. Le roi s'y trouvoit ; il les reçut à merveille, et le lendemain, à trois heures du matin, il donna l'ordre à ses capitaines des gardes d'aller les arrêter tous les deux, ce qui fut exécuté. Ils ont été transférés ensuite de Blois au château d'Amboise, où ils sont entourés de gardes nombreux et de la surveillance la plus active, sans pouvoir communiquer entre eux. Cette mesure a soulevé un sentiment de mécontentement et de haine générale contre le cardinal de Richelieu, que l'on accuse d'être l'auteur de ces machinations [1], et de bien d'autres encore qu'il tient en réserve. Il paroît à tout le monde que le cardinal veut faire revivre l'administration abhorrée du maréchal d'Ancre [2]. Ce qui indispose encore plus les esprits, c'est que l'on connoît le bon naturel du roi, qui est étouffé par l'ambition et l'égoïsme du cardinal, lequel veut être maître absolu dans cette province [3]. Pour atteindre ce

1 *El a causado un general descontento y odioso contro el cardenal Richeliu, aquien juzgan autor de toda estas machinas.*

2 *Pareciendo les se buelben a vier en el gobierno tan aborrecido del mariscal de Ancre.*

3 *Y tanto mas offende quanto se conoce la voluntad deste*

but plus sûrement, le cardinal-ministre vient de créer une compagnie de commerce [1] dont il s'est fait le directeur, et qui sera établie sur les côtes de Bretagne. Au surplus, Votre Majesté verra, par la copie du projet de convention à ce sujet, ce qu'elle doit penser de cette tendance à nous exclure d'un négoce si nécessaire à la prospérité de l'Espagne. Il seroit inutile d'ailleurs de s'alarmer avant l'exécution de ce projet. Les personnes auxquelles doit avoir recours le cardinal dans cette affaire sont des gens prudens, et en voyant le peu de chances de succès qu'offre l'entreprise, il est probable qu'aucun d'eux ne voudra s'y intéresser. Le roi a donné l'ordre de convoquer les États de Bretagne. Il doit après cela se rendre à Nantes pour y investir sa mère du gouvernement de cette province. Sa Majesté Très-Chrétienne m'a fait dire par son chambellan que ce voyage étant une affaire particulière, il me prioit de demeurer à Paris, où il espéroit être

rey y la anvicion y interes particulares del cardenal, que desea ser asuloto dueño en aquella provincia.

1 *Una compania para el commercio.*

promptement de retour [1]. Je lui ai obéi, faisant de nécessité vertu [2]. »

Le marquis de Mirabel continue ses informations [3] : « Depuis la mort du duc de Luynes, qui fut le favori bien-aimé du roi très-chrétien [4], ce prince n'avoit jusqu'à ce jour ouvertement accordé à personne la qualité et les prérogatives de favori. Depuis peu Sa Majesté s'est pris tout à coup d'une vive affection pour un gentilhomme qui est à peu près de son âge, et que l'on nomme Baradas [5]. La faveur de ce dernier a pris un tel accroissement, que le roi lui a acheté la charge de premier écuyer qu'avait auparavant un proche parent du comte de Schomberg. Il lui a donné ensuite cent vingt mille écus comptant, sans parler d'autres gratifications dont il lui a fait présent. Cette munificence a d'autant plus sujet d'étonner, que l'on connoît la situation financière du roi et ses ressources

1 *Donde esperaba dar brebemente la buelta.*

2 *Le e obedecido haziendo de la necessitad virtud.*

3 Archives de Simancas, cot. A 804 (Lettre chiffrée).

4 *Que fue priavdo tan amado deste rey.*

5 *De poco tiempo muestra tanta aficion a un gentilhombre casi de su misma edad, llamado Barado.*

bornées [1]. On dit aujourd'hui que le roi veut créer son nouveau favori duc de Chartres [2]. J'ai pensé que mon devoir étoit d'avertir Votre Majesté de ce singulier changement, afin que dans l'occasion elle puisse en profiter; comme, par exemple, si elle jugeoit convenable d'entamer quelque négociation avec Baradas, de manière qu'une fois maître de sa volonté, nous serions à peu près certains de diriger celle du roi [3], et, par contre-coup, celle de sa mère et de la plupart des ministres. Le meilleur moyen seroit donc de tenter ce jeune parvenu par des présens [4], comme l'a déjà fait la reine-mère [5]. Dès que don Fernando de Tolède arrivera ici pour prendre en main les affaires de l'ambassade, ce que l'on m'a fait espérer devoir être sous peu de jours, je lui signalerai ces moyens secrets et les différentes ruses par lesquelles il doit attaquer et séduire tel ou tel ca-

1 *Que en la condicion del rey y su limitacion causa major novedad.*

2 *Y aora dicen trata de hacer le duque de Chartres.*

3 *Hacer en esta alguna negociacion gañada esta voluntad lo estaria la del rey.*

4 *Granjear le con dadivas.*

5 *Como ha hecho la reyna madre.*

ractère; car on ne peut se le dissimuler, le cardinal de Richelieu a mis assurément tout le monde en garde contre nous ici. Il s'imagine que nous ne négocions jamais qu'avec une arrière-pensée. On paroît imbu de cette idée, et il faut que votre ambassadeur en France use plus que jamais de prudence et d'habileté pour déjouer ces calculs et détruire ces préventions. »

Ce tableau des intrigues de la cour est suivi de nouvelles confidences sur les favoris, le sieur Baradas et le comte de Schomberg, si intimement dans l'amitié du roi[1]. « Votre Majesté m'avoit mandé par ses lettres du 28 du mois dernier, continue l'ambassadeur, de chercher à mettre dans nos intérêts le favori Baradas et le comte de Schomberg. Il est bon, avant tout, de bien vous exposer les caractères de ces deux personnages, afin de pouvoir juger aussi de la différence des moyens propres à les séduire. Quoiqu'il ne se mêle que fort peu d'affaires, le sieur Baradas est maître absolu des fantaisies et des volontés du roi[2]. Il faut

1 Archives de Simancas, cot. A 80[11] (Lettre chiffrée).

2 *Si bien no se mezcla en negocios es dueño absoluto del gusto y queren del rey.*

donc, pour gagner celui-ci, ne lui parler jamais que de ce qui peut flatter le goût de Sa Majesté Très-Chrétienne[1], et procurer à ce prince le repos ou de tranquilles plaisirs. C'est là ce que cherche au fond le jeune Baradas, qui a d'ailleurs un excellent naturel et de bonnes intentions. Le comte de Schomberg est tout autre. C'est un esprit délié[2], un caractère qui dissimule très-bien son ressentiment, et surtout les graves offenses qu'il subit journellement de Richelieu[3]. La plus récente comme la plus forte qu'il ait reçue de ce dernier, c'est de s'être vu enlever l'appui de Baradas, qui sortoit de sa propre maison, et que Richelieu a non seulement gagné à son parti, mais a rendu encore l'ennemi de Schomberg. Cependant il faut remarquer que cette facilité de caractère dans le favori Baradas, n'est pas telle qu'il se laisse entraîner en-deçà des convenances et des bornes qu'il s'est imposées

1 *Todo lo que fuere apareincia de conveniencias del rey x^mo.*

2 *Es hombre sagaz.*

3 *Que save bien dissimular sus offensas, no son pocas las que cada dia le haze suffrir Richeliu.*

dans le service du roi[1]. Je profiterai de toutes les circonstances de cette situation, qui m'est bien connue, pour en user dans nos intérêts, ou pour en avertir Votre Majesté, qui me donneroit des instructions en conséquence. J'ai parlé à Votre Majesté, dans une lettre précédente, de ce qu'il y a de croyable dans les bruits qui ont couru relativement à une alliance entre la maison du duc de Nevers et celle du duc de Mantoue. Quant à ce que Votre Majesté me mande à l'égard d'un affidé du duc d'Orléans, dont on pourroit se servir, ceci demande plus de temps et de réflexion. Le peu d'expérience et la jeunesse du frère du roi ne présentent aucune garantie à ceux qui pourroient nous servir autour de lui. De plus,

1 La fortune de Baradas fut une expression qui passa en proverbe dans le dix-septième siècle, et après, pour désigner une prospérité de peu de durée. Voici comment la chronique raconte ce qui lui arriva : « Ce gentilhomme étoit parvenu au plus haut degré de faveur auprès de Louis XIII depuis six mois environ. Un jour que Baradas étoit à la chasse à la suite de son maître, le chapeau du roi tomba précisément sous le ventre du cheval de ce favori. Par malheur, ce cheval s'étant mis à pisser dans le moment, gâta le chapeau de Sa Majesté. Cet accident, qui n'étoit que risible, fut pris en mauvaise part, et dès ce moment Baradas fut en disgrâce. » Cette petitesse superstitieuse du caractère de Louis XIII est curieusement significative.

ces personnes sont en général des gens de cœur et de prudence tout à la fois, qui ne voudroient pas se mettre en avant sans qu'il y eût apparence que la succession royale vînt à tomber dans les mains du duc d'Orléans[1]. Tout cela seroit donc un mauvais jeu à mon avis; ce doit être le sujet de longues et adroites négociations de la part de mon successeur, lequel je pense ne tardera pas à arriver. Je demeurerai assez avec lui pour lui communiquer mes idées dans une affaire à laquelle Votre Majesté attache avec raison tant d'importance. Mais ce que je ne saurois trop recommander, c'est de nommer un ambassadeur à la cour de France, lequel ne soit pas embarrassé par sa femme. Un ambassadeur célibataire en France, en vaut quatre mariés[2]. »

De ces questions de favoris, le marquis de Mirabel passe aux affaires personnelles de l'ambassade[3]. « J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait écrire par son secrétaire M. de

1 *Antes que la subcession de este rey se dilata en manos del duque de Orliens.*

2 *Un embaxador libre en Francia, vale por quatro.*

3 Archives de Simancas, col. A 80[38].

Tarais, et dans laquelle elle daigne me faire part de l'heureuse délivrance de la reine notre souveraine. J'ai reçu la nouvelle de cet événement avec toute la joie que devoit en ressentir un serviteur aussi dévoué que je le suis à Votre Majesté. Conformément à mes instructions, j'ai demandé hier une audience à Leurs Majestés Très-Chrétiennes, pour leur remettre les lettres de Votre Majesté, lesquelles leur donnoient communication de cet heureux événement. Le roi très-chrétien a paru enchanté à cette lecture, et m'a accablé de questions sur l'état de la santé de la reine notre souveraine. Il m'a chargé de féliciter Votre Majesté sur la naissance de la princesse infante, mais il a ajouté qu'il eût préféré à Votre Majesté la naissance d'un fils, ainsi que je le souhaitois ardemment pour lui-même. Demain je dois avoir une audience des deux reines. »

« Le roi très-chrétien est à Fontainebleau, continue l'ambassadeur[1], où doit se rendre demain samedi le cardinal Barberini. J'ai eu occasion de voir ce dernier à différentes re-

1 Archives de Simancas, cot. A 80[16].

prises; mais après l'avoir sondé et examiné avec toute l'attention nécessaire, je suis demeuré convaincu que c'est un très-excellent homme inoffensif, et qui n'avancera pas beaucoup les affaires de Sa Sainteté dans son ambassade. On l'entretient de belles paroles à cette cour, jusqu'à ce que l'on ait des nouvelles certaines sur la situation des affaires d'Italie. On disoit que le duc de Lesdiguières avoit demandé à se retirer, parce qu'on lui faisoit faute de troupes. Le roi très-chrétien est, dit-on, fort mélancolique; seroit-ce par suite des embarras où le placent quelques uns de ses ministres? Si du moins cela pouvoit faire écarter le cardinal de Richelieu! Mais il y a trop d'habileté dans cette tête[1] pour pouvoir l'espérer, et, d'un autre côté, rien ne seroit plus heureux pour nous, si nous considérons les mauvaises intentions du cardinal envers notre couronne[2]. Il est bien clair à présent pour moi qu'il ne veut laisser personne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, si ce n'est quelque créature docile, qui ne puisse lui faire perdre sa faveur, à

1 *Pero no es para esperar por ser tan capax.*

2 *Por ser este cardinal tan mal intencionado.*

moins que son ambition et ses ruses ne lui procurent ce fatal résultat. »

Le marquis de Mirabel, consulté par sa cour afin de savoir s'il faut se préparer à un armement militaire, se hâte de répondre[1] : « Votre Majesté me mande ses instructions relativement aux moyens qui, selon elle, resteroient encore à employer auprès de la cour de France, avant que d'en venir aux extrémités. Ces moyens seroient de mettre dans nos intérêts le frère du roi et le duc de Guise. Je répondrai à ce sujet, à Votre Majesté, qu'attendu le caractère naturel aux Français, qui se conduisent plutôt d'après les événemens que par la raison, il seroit plus convenable peut-être de laisser à leurs passions la liberté de se heurter et de s'apaiser entre elles. L'expérience l'a déjà démontré en maintes circonstances. Or c'est ici précisément le cas où se trouve le duc d'Orléans[2]; il faut le laisser agir; mais on doit le traiter avec tous les égards possibles, rendre non seulement la liberté au colonel

1 Archives de Simancas, cot. A 80[46] (Lettre chiffrée).

2 *Aquien se procura por el conocimiento que se tiene del inquietud del duque de Orliens.*

W1 F1
W2 F9

d'Ornano, l'un de ses officiers, mais encore à M. de Landes, qui étoit celui qui avoit dans les mains le traité d'argent, pour lequel le duc d'Orléans éprouvoit les plus vives inquiétudes [1]. Dans tous les cas, en supposant que le duc d'Orléans prît les armes, il ne pourroit soutenir la guerre à moins d'être assisté par les huguenots [2]. »

« J'ai porté la plus grande attention, continue le marquis de Mirabel [3], aux instructions que me donne Votre Majesté, pour trouver de la diversion aux projets du roi très-chrétien et de ses ministres, qui méditent sans cesse quelque dessein préjudiciable à la monarchie de Votre Majesté [4]. Je n'ai vu encore personne à cette cour qui puisse me servir dans mes projets; car, ainsi que Votre Majeste ne l'ignore pas, il faut, pour trouver un partisan, qu'un événement tout nouveau vienne le blesser; alors se trouvant encore

1 *Con que pareze grân inquietud.*

2 *No podria hazer la guerra sino fuesse ayudada del partido de los uganotes.*

3 Archives de Simancas, cot. A 80^{51} (Lettre chiffrée).

4 *Que siempre andan maquinando contra la monarquia de V. Md.*

sous l'impression de sa colère, il se livre et donne des gages de confiance, qui l'empêchent plus tard de reculer. Le seul personnage auquel on pourroit s'adresser dans ce moment, avec quelque espérance de succès, seroit le prince de Condé. Votre Majesté sait la manière retirée avec laquelle il vit, ne venant jamais à la cour, et ne songeant en apparence qu'à une chose, à satisfaire ses plaisirs. Mais dans le fond je sais le ressentiment qui le travaille, ressentiment qui a été augmenté encore par un mot qui est échappé au roi, auquel on demandoit pourquoi il n'avoit pas renouvelé ses instances auprès du prince pour le faire revenir à la cour; Sa Majesté répondit : « Qu'en feroit-on ici? il ne veut nous être d'aucune utilité; probablement il ne se sent capable de rien de bon[1]. » Un meilleur moyen (et que je développerai à Votre Majesté dans une autre dépêche) pour occuper et détourner l'attention de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce seroit de soutenir les huguenots[2]. »

1 *Que haceria nada bueno, y que el mismo confirmava esta poca estimacion, diciendo que no havia de hacer nada a esta corte.*

2 *Seria mejor pajar y sostenir los huganotes.*

A toutes ces dépêches, Philippe IV répond de sa propre main, tant il a hâte du résultat[1]! « Vous avez dû voir par la lettre que j'ai adressée à votre collègue à Paris, combien j'ai été fâché que vous ne suivissiez pas le roi très-chrétien dans son voyage. En vous rapprochant ainsi de l'Espagne avec lui, vous eussiez été bien plus à portée de me donner des nouvelles; ceci devenoit d'autant plus important que vous m'aviez écrit dernièrement pour l'affaire du duc d'Orléans, qu'il ne faut pas perdre de vue. Je vous prie donc, ainsi que doit vous l'avoir écrit de

1 Archives de Simancas, cot. A 63[136]. J'ai trouvé un autographe de Gaston d'Orléans, adressé au roi d'Espagne; le voici tel qu'il est aux Archives de Simancas : « Monsieur, la faveur particulière que je reçois de Votre Majesté, me témoignant tant de bonnes volonté par les lettres que m'a rendues le sieur comte de Grimbergues, baron d'Erkenes, m'oblige à un tel sentiment, que je tiendrai à très-grand bonheur s'il se présente quelque occasion de le lui faire paroître. Cependant j'ai prié ledit comte de Grimbergues d'assurer Votre Majesté de mon affection à son service, et du désir que j'ai d'être toujours, *dans quelle circonstance que ce soit, et quel que soit l'événement qui puisse advenir, de bon et secret accord avec elle.* En attendant cette occasion de montrer mon bon vouloir, j'attends de Votre Majesté qu'elle me donne la part en ses bonnes grâces, que recherchera toujours de mériter, Monsieur, votre très-affectionné frère et serviteur, GASTON. — Archives de Simancas, cot. A 80[55].

ma part don Inigo de Villelas, et je vous le réitère en mon nom, de ne pas quitter la cour de France. L'époque où nous nous trouvons rend votre surveillance d'autant plus sérieuse qu'il s'agit d'affaires majeures, et que les ignorer pourroit entraîner de grands inconvéniens. »

En lisant ces dépêches générales, un seul fait saillant en résulte; c'est le peu d'intelligence qui existe entre la France et l'Espagne. On est en paix, sans doute; l'alliance de famille domine encore, et pourtant on se trahit, on négocie en secret. Les deux cours cherchent mutuellement à se créer des obstacles. Il y a pour cela un motif : les intérêts matériels sont en opposition. La France et l'Espagne ont des territoires disputés; leurs frontières se touchent, se pressent, s'étreignent; leur population, leur commerce sont en hostilité. Cependant un événement immense va amener de nouveau une alliance entre la France et l'Espagne; des hostilités se préparent en Angleterre contre le système français et catholique confondus dans un sentiment commun de haine nationale. La guerre avec les

huguenots de La Rochelle resserre aussi les liens des deux souverainetés d'Espagne et de la France; elle impose trève un moment aux antipathies de Richelieu contre le cabinet de San-Lorenzo. L'Espagne est un indispensable auxiliaire du catholicisme; le cardinal a besoin de son aide dans ses plans de campagne contre les calvinistes. Toutefois le rapprochement n'est et ne peut être qu'un fortuit accident dans le système général suivi avec tant de persévérance par Richelieu.

17 AOUT 1852

CHAPITRE XLII.

RUPTURE AVEC L'ANGLETERRE. — ALLIANCE AVEC L'ESPAGNE.

Henriette de France en Angleterre. — Pèlerinage à Tiburn. — Mouvement anti-catholique. — Opposition à Buckingham. — Préparatifs de guerre contre la France. — Rapprochement de Richelieu avec l'Espagne. — Traité pour la Valteline. — Alliance offensive et défensive. — Départ d'une flotte commune.

1626 — 1627.

Henriette-Marie était arrivée à Londres accompagnée de dames françaises, de quelques gentilshommes, et des prêtres de l'Oratoire. Elle avait été accueillie par Charles I^er^, son mari, avec cette tendresse chevaleresque des pre-

mières amours du prince de Galles. Henriette de France obtint non seulement la permission d'avoir un service catholique dans les appartemens de White-Hall, mais bientôt elle put bâtir une chapelle avec toutes les pompes et les ornemens du papisme. La jeune fille de France n'avait pas seulement une mission de piété et de dévotion religieuse; quand Richelieu l'avait entourée de prêtres et de moines, c'est qu'il espérait, par ce moyen, seconder un mouvement politique en Angleterre au profit de la vieille hiérarchie secouée par Henri VIII. Henriette, comme toutes les femmes, avait cherché à prendre de l'ascendant sur Charles I^er^; elle avait un esprit inquiet, remuant, tout entier gouverné par ce conseil de gentilshommes et de dames qui l'avaient suivie; elle s'était pénétrée de sa vocation; aussi toutes ses démarches excitaient-elles au plus haut degré les murmures de la nation anglaise et de son parlement assemblé[1].

Dès son arrivée à Londres, aux premiers jours même des cérémonies, tandis qu'un peuple

1 RUSHWORTH'S *Historical collection*, 1626.

de barons, de tenanciers et d'évêques anglicans, inondait les parvis de Westminster, Henriette n'avait point voulu recevoir la couronne des mains d'un archevêque hérétique, refusant de s'agenouiller devant un prélat qui avait secoué les principes de la suprématie romaine. Quelques jours après, elle résolut, avec les prêtres et sa cour catholique, un pèlerinage à Tiburn. Tiburn était un lieu consacré par le martyre de ceux que le papisme vénérait comme des saints, tous décapités sous le règne de Henri VIII, et particulièrement d'Elisabeth. Un soir on vit donc la reine d'Angleterre, montée sur une mule, accompagnée de ses femmes, de quelques moines et de pauvres fidèles, prendre le chemin de Tiburn. Selon l'antique usage, la procession était précédée de joueurs de cornemuse, de prêtres avec leurs larges chapeaux de prémontrés, leur barbe pointue, leurs yeux brillans, leur visage long et maigre. La reine Henriette s'agenouilla sur les tombes saintes, y fit célébrer des messes d'expiation, et ne revint que quelques jours après dans le royal palais de White-Hall [1].

1 *Sir Philip Warwicks Memoirs of the reign Charl. I.*

Ces démarches devaient naturellement éveiller l'inquiète sollicitude des barons et des communes d'Angleterre contre le duc de Buckingham, considéré comme le représentant de l'alliance entre la France et l'Angleterre. De là cette vive et grande opposition contre lui, ces accusations dans le parlement. Le roi défendait avec toute la chaleur de l'amitié son ministre favori, car il était pour lui l'expression de la prérogative royale et de son union avec la France. Le parlement fut brisé, et la nécessité d'avoir des subsides engagea le duc de Buckingham dans une voie plus hostile au papisme et à l'alliance avec Louis XIII. Des Mémoires contemporains ont encore attribué à de petites passions, à des rivalités d'amour, la conduite du premier ministre anglais à l'égard de la France[1] : les affaires politiques se meuvent par de plus grands ressorts. Il ne s'agissait point de briser une lance contre Richelieu, amant méprisé d'Anne d'Autriche. Le duc de Buckingham subissait une nécessité politique, et pour obéir à l'esprit du parlement, il fallait satis-

1 *Mémoires de Rohan*, ad ann. 1626.

faire la réaction anti-catholique qui se prononçait dans la Grande-Bretagne : et quelle meilleure garantie donnée au parlement que de se prononcer contre les empiétemens du catholicisme dans le propre palais de White-Hall! En conséquence, le duc de Buckingham déclara à la reine Henriette-Marie, après le scandale de Tiburn, qu'elle eût à renvoyer en France tous ces prêtres, tous ces moines, ces rebelles enfin, assez hardis pour insulter la foi du pays [1].

Des événemens d'une si grande importance n'échappaient point à l'examen des ambassadeurs d'Espagne. Le marquis de Mirabel se hâtait d'en adresser le rapport à Philippe IV, pour en tirer toutes les conséquences favorables à son gouvernement. « Le peu d'intelligence, dit-il dans une de ses dépêches [2], qui règne entre la France et l'Angleterre depuis les mariages, se manifeste chaque jour davantage et dans les moindres occasions. Voici ce qui vient de se passer dernièrement à Londres. L'époque du jubilé étant arrivée, la reine d'An-

1 Rushworth's, *Historical collection*, ad ann. 1626.
2 Archives de Simancas, cot. A 80[68] (Lettre chiffrée).

gleterre et ses domestiques choisirent pour but de leur marche processionnelle le lieu où quelques religieux catholiques avoient subi naguère le dernier supplice. Arrivés en cet endroit, ils baisèrent avec ferveur la terre et les poteaux qui avaient servi à l'exécution [1]. Cette démonstration publique a causé une telle irritation et un tel scandale parmi le peuple, que le roi d'Angleterre, indigné, a signifié le même jour à la reine sa femme qu'il avoit résolu de renvoyer en France tous les Français et Françaises qu'elle avoit à son service, sans en excepter les prêtres, ni même son confesseur, et que tous ces emplois alloient être donnés à des Anglais [2]. L'évêque de Mende, qui est l'ambassadeur français dans ce royaume, s'est vivement opposé à cette résolution, et a déclaré très-hautement qu'ils ne sortiroient pas d'Angleterre sans un ordre de son souverain. Il a dépêché en même temps des courriers à la cour de France pour rendre

1 *Haciendo alli demostraciones bessando el suelo y algunas de los palos en que fue hecho el supplicio.*

2 *Causo tal inquietud y escandalo, y en aquel rey tal indignacion, que esto dia dixo a su muger que avia resuelto, que todos los franceses y francesas que estavan en su servicio, se vinesen a Francia, sin exceptar capellanes ni confesor, i immediatamente proveyron sus officios a Ingleses.*

compte de ce qui se passoit. Ces messages ont précédé de peu de jours le lord Carleton, qui est venu, au nom du roi d'Angleterre, déclarer au roi très-chrétien la résolution que venoit d'adopter son souverain. Le roi de France a fait répondre sur-le-champ que les Français n'eussent point à quitter l'Angleterre, et il a protesté que si on ne différoit pas l'exécution de cette mesure, il en éprouveroit un ressentiment tel qu'il deviendroit l'ennemi irréconciliable de la Grande-Bretagne [1]. Je doute que l'on en vienne à cette extrémité, en supposant que l'expulsion ait lieu. On m'a assuré, en effet, que lorsque l'évêque de Mende s'est présenté au roi d'Angleterre pour chercher à arranger cette affaire, ce prince lui a répondu que pour rien au monde il ne reviendroit sur sa détermination, cela dût-il l'entraîner à une guerre avec la France. Nous verrons bientôt si, de part et d'autre, ils persisteront dans leur résolution, si favorable pour nous [2]. Dieu le veuille [3]! La

1 *Sino se admitiere el dilatarlo se haga tal demostracion de-sentimiento que se declare por enemigo de la gran Bretaña.*

2 *Presto veremos si perseveran en estos buenos propositos.*

3 *Assi lo quiera Dios.*

reine d'Angleterre vient d'envoyer à ses frères en France un message relatif aux mariages. Le comte de Tillers, qui est le cavalier d'honneur de la reine, a été chargé de cette mission. J'ai vu ce dernier lors de son arrivée à Paris, et comme je l'ai questionné sur les affaires d'Angleterre, il m'a répondu que la flotte que l'on avoit rassemblée sur les côtes d'Angleterre étoit entièrement dispersée; qu'elle ne pourroit se mettre en mer, et que du moins il n'y avoit rien à craindre de ses entreprises contre les côtes d'Espagne. Je tiens cela de bonne source, car Buckingham ayant proposé à un jeune cousin de M. de Tillers de monter avec lui sur la flotte dont il alloit, disoit-il, être nommé général, ce jeune homme est dernièrement revenu à Paris, en se plaignant beaucoup des dépenses qu'on lui a fait faire pour une expédition qui d'avance devoit être jugée inexécutable, puisque l'argent manquoit. »

L'ambassadeur suit, dans une nouvelle dépêche, l'impression qu'un événement aussi grand avait produit sur la cour de France : quelle allait être la résolution de Richelieu? ceci allait-il entraîner une rupture? « Depuis

les dernières dépêches, continue-t-il [1], que j'ai expédiées à Votre Majesté, les renseignemens dont je lui ai fait part au sujet de la flotte anglaise se sont parfaitement confirmés; elle ne se composera plus que de dix vaisseaux, qui seront destinés à garder les côtes de la Grande-Bretagne. Les Français et les Françaises au service de Sa Majesté la reine d'Angleterre ont quitté ce pays, malgré l'arrivée du courrier du roi de France qui leur avoit enjoint de ne pas partir. Contrairement à cette injonction, on les a forcés à s'embarquer, et ils sont déjà arrivés à Paris. J'ai vu hier M^me^ de Saint-Jacques, qui étoit la dame d'honneur de la reine, et qui m'a témoigné tout son ressentiment sur les procédés des Anglais [2]; c'est d'ailleurs ici l'impression générale qu'ils ont produite; la reine-mère surtout s'afflige de ce que l'on n'a pas même permis au confesseur de demeurer auprès de la reine sa fille. Deux ecclésiastiques ont été placés auprès de la reine d'Angleterre, l'un pour remplir les fonctions de confesseur, l'autre pour dire la messe dans son appartement; car

1 Archives de Simancas, cot. A 80[68] (Lettre chiffrée).
2 *Que viene muy sentida del proceder de los Ingleses.*

il ne lui a pas été accordé de la faire célébrer dans sa chapelle. Le roi de France vient de nommer M. de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire à Londres, lequel doit chercher à remédier à cette fâcheuse situation. Je vis hier M. de Bassompierre. « L'offense que nous avons reçue est grave, me dit-il; Sa Majesté Très-Chrétienne, comme moi et toute la cour, a vivement senti ce manque de procédés, dont il nous faut une réparation. — Quoi que vous en disiez, lui ai-je répondu malicieusement, votre ambassade n'est pas d'une issue douteuse. — Pourquoi cela? — Parce que si le roi d'Angleterre ne fait pas ce qu'exige le roi de France, le roi de France fera ce que veut le roi d'Angleterre[1]. — Je vous proteste au contraire, continua-t-il, que mes ordres sont précis à cet égard, et que si les choses ne sont pas remises en leur premier état, le roi de France saura prendre les mesures que réclament les circonstances et son honneur. » J'ai laissé dire

1 *Yo le dixe con malicia que me parecia llebaba comision muy segura; por que me responde; porque, le dixe, si el rey de Inglaterra no hacia lo que queria el rey de Francia, haria el rey de Francia lo que quisiese el de Inglatterra.*

l'ambassadeur, mais je n'en demeure pas moins persuadé que de là à l'exécution il y a loin encore. J'oublois d'ajouter à Votre Majesté que M. de Bassompierre m'avoit parlé de la justice que tout le monde, à la cour de France, rendoit à la prudence de Votre Majesté et de son conseil, lesquels avoient toujours cherché à dissuader le roi très-chrétien d'une alliance avec l'Angleterre. J'ai répondu que cet aveu tardif, arraché par l'expérience au gouvernement français, ne pouvoit être une satisfaction pour Votre Majesté, puisqu'il touchoit de si près à ses intérêts comme à ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne et de sa sœur. Bassompierre doit partir incessamment; nous verrons bientôt l'effet de cette ambassade, pour le résultat de laquelle j'ai piqué son amour-propre autant qu'il a été en moi. Milord Carleton a coloré d'abord l'objet de sa mission par la réclamation de quatre cent mille écus, restant dus sur la dot de la reine d'Angleterre. Le moment est singulièrement choisi. Venant ensuite à parler, comme accidentellement, de l'expulsion des Français au service de Sa Majesté la reine d'Angleterre, il a déduit les raisons que son souve-

verain avoit eues pour se déterminer à cette mesure. Mais les motifs qu'il a donnés ont paru si pitoyables, qu'il n'a point été écouté, pas plus que dans sa réclamation pécuniaire, qu'il n'a pas renouvelée. On pense donc qu'il repartira bientôt. »

La situation nouvelle que cette rupture inopinée créait entre la France et l'Angleterre, devait naturellement rapprocher Richelieu de l'Espagne. L'Angleterre avait pour alliés les Etats-Généraux de Hollande; elle protégeait les huguenots de La Rochelle, du Languedoc, cette portion remuante des populations françaises. La France pouvait-elle dès lors agir seule? Ses flottes étaient moins nombreuses, la plupart de ses amiraux et de ses marins appartenaient aux opinions réformées; ses ports de l'océan étaient en leur pouvoir. Ce n'était donc que par les flottes espagnoles que la France pouvait lutter avec la Grande-Bretagne. L'impression produite à la cour de Saint-Germain par l'expulsion des religieux et de la noblesse française, chassée de Londres, avait été grande; les catholiques y voyaient une insulte à leurs doctrines, les gentilshommes un outrage

à leur maison. Marie de Médicis d'ailleurs avait une haute influence dans le conseil; l'alliance d'Espagne avait été sa première pensée; elle l'avait consacrée par un mariage de famille. L'Espagne elle-même ne devait-elle pas désirer cette alliance? le duc de Buckingham allait menacer Saint-Ander, Saint-Sébastien, et toutes les côtes d'Espagne par ses escadres, chargées d'armes et de braves Anglais; le parlement favorisait de ses subsides une expédition antipapiste. Rien n'était populaire encore dans le monde catholique, comme une guerre avec l'Angleterre; le pape s'en était déclaré le champion, et pour cela il préparait le rapprochement entre Louis XIII et Philippe IV. Dans une dépêche du comte Oñate, adressée de Rome, l'ambassadeur d'Espagne raconte à son souverain l'impression profonde que les événemens de Londres ont faite sur l'esprit du pape : « Dans l'assemblée de l'inquisition qui a eu lieu le 17 de ce mois, en présence du Saint-Père et des cardinaux, il fut question du mauvais procédé du roi d'Angleterre, lequel a chassé tous les serviteurs et les prêtres françois qui faisoient partie de la maison de la reine sa femme. « Le

roi très-chrétien doit avoir vivement senti cette offense, a dit Sa Sainteté, et l'occasion me paroîtroit favorable pour faire servir ce ressentiment à quelque grande entreprise contre l'Angleterre. Je sais que le roi est irrité de cette infraction aux clauses stipulées dans l'acte de mariage, et des mauvais traitemens qu'ont subis les serviteurs de la reine; vous n'ignorez pas qu'il est blessé des intelligences que le roi Charles I^er^ ne cesse d'entretenir avec les révoltés de La Rochelle et les huguenots de France. Il soupçonne encore que l'Angleterre n'est pas étrangère aux mouvemens qui ont eu lieu à Vendôme. On m'a écrit de France que le roi très-chrétien seroit bien aise de placer en Irlande le comte de Tirconel comme souverain de ce royaume. Mais il faudroit en même temps, a continué Sa Sainteté (comme si cette pensée venoit d'elle), que le roi de France débarquât en Ecosse, et y plaçât un autre seigneur catholique pour souverain[1], lequel il tient en réserve, assure-t-on. Après cela on pourroit s'emparer de l'Angleterre et

1 *Y pusiesse alli por rey otro señor catolico que dizen tiene seginto.*

la diviser[1]. » J'ai aussitôt répondu à Sa Sainteté que ce zèle de sa part pour les intérêts de la chrétienté n'auroit rien qui étonnât l'Europe, quand on sauroit d'où partoit cette grande et généreuse pensée. « Oui, sans doute, ai-je ajouté, le moment me paroît favorable pour diviser le royaume anglais, et établir sur une base solide la tranquillité du monde. Bien plus, le roi mon maître et Sa Majesté Très-Chrétienne s'entendant, je ne vois pas ce qui pourroit mettre obstacle à cette entreprise. Mais le roi de France étant le principal offensé, il seroit nécessaire de connoître ses intentions[2], et ce que Votre Majesté comptoit faire elle-même dans cette négociation importante; enfin les conditions sous lesquelles auroit lieu l'alliance entre les deux Etats. La conclusion de ces conférences a été que le pape écriroit à Sa Majesté Très-Chrétienne pour l'engager à tenir ce qu'il avoit promis au siége apostolique, lorsqu'on lui donna la dispense pour son mariage; ce prince devoit faire en sorte que le

1 *Que despues desto se podria tomar y dividir la Inglaterra.*

2 *Que siendo el rey de Françia el principal ofendido era necessario saber lo que piensa hazer.*

roi d'Angleterre remplît exactement les conditions que lui imposoient les articles de son contrat. Il n'est pas difficile de prévoir toutes les difficultés qui surgiront avant que ces projets ne soient mis à exécution. On peut soupçonner que le gouvernement français espère par ce moyen jeter forcément l'Espagne dans une guerre offensive avec l'Angleterre pour se retirer ensuite; nous vengerions ainsi les injures que Charles Ier a faites à la France, tandis que cette puissance resteroit en dehors du débat, pour se porter comme arbitre entre les combattans, et améliorer ainsi l'état de ses affaires. Cependant, comme il n'y a pas de certitude de ce que j'avance, je pense qu'on ne peut que gagner à suivre cette affaire, pourvu qu'on y apporte ce tact et cette prudence dont Votre Majesté nous donne tous les jours les preuves. »

La nécessité, plus encore que les exhortations du pape, obligeaient les deux couronnes de France et d'Espagne à se rapprocher l'une de l'autre. Le marquis de La Rochepot fut désigné par Richelieu et la reine-mère, pour qu'il se rendît immédiatement à Madrid, afin de ci-

menter l'alliance offensive et défensive. Dans une question aussi générale, il était indispensable que chacune des parties oubliât ses griefs particuliers, ces questions accessoires qui avaient divisé la France de l'Espagne. Aussi un traité provisoire fut-il conclu à l'égard de la Valteline[1]. On laissait en quelque sorte cette affaire en suspens par une décision préliminaire, et l'on arrivait aux clauses plus graves d'une alliance politique. Les armemens de l'Angleterre avaient produit une si vive impression sur les deux cabinets, qu'ils ne firent plus aucune objection; ils s'entendirent

1 Le marquis de Mirabel écrivait au roi d'Espagne : « J'ai appris que les Suisses ont convoqué une assemblée, dans laquelle il a été convenu que l'on emploieroit tous les moyens possibles pour rompre le traité que nous sommes sur le point de terminer relativement à la Valteline. Ils doivent, en conséquence, envoyer une députation au roi très-chrétien, pour lui faire sentir combien il seroit dans son intérêt de faire cause commune avec eux. Ceci m'a paru une raison suffisante pour hâter notre traité avec la France, et en presser l'exécution en ce qui touche la démolition des forts de la Valteline, et ainsi couper court à toute sollicitation de la part des Suisses (*y ceralles con ello la puerta a su demanda*). Le jour que l'on désigne pour l'arrivée de cette ambassade est fort rapproché (*el dia que dizen que llegaren sera presto*). J'attends donc sous peu de jours les ordres précis de Votre Majesté. » — Archives de Simancas, cot. A 80[63] (Lettre chiffrée).

pour repousser un danger simultané. Les deux couronnes catholique et très-chrétienne déclaraient qu'elles avaient pour but de resserrer par ce traité les liens de bonne amitié qui existaient déjà entre elles, à l'occasion de la pacification générale et de l'arrangement des affaires d'Italie : elles s'accordaient également à ne recevoir en aucune façon et séparément des propositions du roi de la Grande-Bretagne; et quant aux moyens d'exécution du présent traité, le roi catholique nommerait deux ou trois de ses ministres pour en conférer avec l'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne ; ce que ferait également le roi Louis XIII, afin que tout se passât avec le plus grand secret dans une affaire qu'il importait si fort de cacher à l'ennemi commun [1].

1 *Paraque con sumo secreto puedan tratarse estos negocios en que tanto inporta que el enemigo no sea advertido.* — « Ratification du traité d'alliance entre les deux couronnes d'Espagne et de France, passée à Madrid, le 20 avril 1627, entre le comte duc de San-Lucar et le comte de La Rochepot. » — — Archives de Simancas, cot. A 63[62]. — Philippe IV écrivait au marquis de Mirabel pour l'exécution de ce traité : « Le traité qui a été conclu par rapport aux affaires d'Italie, entre moi et le roi très-chrétien, par l'entremise du duc de San-Lucar et du

C'était ici le traité public et avoué. Il fut conclu en outre une convention secrète qui ne devait être communiquée ni aux alliés ni aux ennemis. On y convenait d'une invasion dans la Grande-Bretagne, concertée entre la France et l'Espagne, par leurs forces réunies. « L'Espagne fournira immédiatement les secours qu'elle avoit promis dans la convention, et d'après ce, elle se préparera à satisfaire aux diverses obligations que le traité lui impose. Sans sortir des engagemens ni des clauses du présent traité, les deux couronnes pourront s'entendre sur d'autres entreprises dont elles conviendront d'un commun accord. Les parties contractantes devront fournir un nombre égal de vaisseaux. La flotte de la France sera com-

comte de La Rochepot, a été reconnu en mon conseil d'Etat et dans tous les autres tribunaux et cours du royaume où il a été publié. Ceci est nécessaire pour prouver la bonne intelligence qui règne entre les deux couronnes. J'ai dépêché également un courrier à don Gonzales de Cordova, qui comme vous le savez est gouverneur de Milan, et au comte d'Oñate, mon ambassadeur à Rome, et je les engage à se conformer à l'exécution du présent traité. Voyez et tenez la main à ce qu'il en soit fait de même à la cour de France, et que les ministres et les ambassadeurs du roi très-chrétien ne tardent pas à en être pareillement prévenus. » — Archives de Simancas, cot. A 62^{456}.

posée d'un vaisseau amiral du port de 1,000 tonneaux, de vingt vaisseaux du port de 5 à 600 tonneaux, de vingt autres de 3 à 400 tonneaux, de dix navires plus petits et de six galères. Chacune des flottes sera pourvue de munitions de guerre et de munitions de bouche pour six mois. Outre les huit mille pilotes, marins et soldats qui sont nécessaires pour l'armement des vaisseaux, chacune des deux puissances alliées devra fournir dix mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux pour opérer le débarquement en Angleterre. Le duc de Guise commandera l'armée navale, et le marquis de Spinola celle de terre. Les deux rois fourniront une égale paie à leurs armées respectives; et afin que l'exécution d'une si importante entreprise n'éprouve aucun obstacle, ces deux princes déposeront dans les mains d'un banquier les sommes requises, lequel banquier s'obligera à les faire toucher en même temps par les deux armées, aux époques qui seront prescrites. Les couronnes pourvoiront aux munitions de l'artillerie et des troupes de terre, en convenant du nombre de canons dont chacune des deux armées devra être pourvue;

et attendu que l'on doit chercher à attirer sur cette entreprise les bénédictions du ciel, les deux couronnes déclarent qu'elles n'ont d'autre fin que de rétablir partout le culte et la religion catholique, et de détruire l'hérésie [1]. De plus, comme il seroit impossible, alors même que le rétablissement de la foi eût été opéré d'une manière complète, que cet état de choses puisse subsister sans que chacune des deux puissances n'occupât une place d'où elle pût empêcher de nouveaux troubles, les deux rois sont convenus de garder et fortifier chacun un des ports d'Angleterre qui sera à sa convenance [2]. Les flottes de France et d'Espagne combattront toutes les forces qui voudroient s'opposer à leurs desseins, quelles qu'elles puissent être. Bien qu'une partie des troupes fran-

1 *Para alcanzar la venedicion del cielo parece necessario que las dos coronas tengan por principal fin establecer universalmente la religion catholica, y destruir la heresia.*

2 *Mas aunque este establicimiento fuese hecho en perfecion seria impossible de poder le mantener, si cada uno no tiene alguna placa en Inglaterra, capaz de impedir las novedades que podrian sobrevenir, es necessario que cada uno delos dos reyes restenga y fortifique un puerto en Inglaterra, que sea a su conveniencia.*

çaises soit occupée au siége de La Rochelle, le roi de France n'en travaillera pas avec moins de zèle à accomplir les clauses du traité. Quant aux conquêtes qui pourront être la suite de cette expédition, les deux rois n'ont arrêté pour le moment que l'occupation des ports dont il a été question[1]. »

C'était donc la plus vaste, la plus grande des entreprises que celle que préparaient alors les deux couronnes de France et d'Espagne : il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de l'Angleterre et du rétablissement de la foi catholique, de cette unité, principe exclusif de la politique de San-Lorenzo. Les difficultés devaient porter sur l'exécution armée de ce traité : où seraient dirigées les forces respectivement fournies par les parties intéressées ? comment agirait le contingent en hommes et en vaisseaux que chacune d'elles serait tenue de donner? De part et d'autre était-on de bonne foi? n'était-il pas à craindre qu'une fois engagée, une des parties traitât sans l'autre avec l'Angleterre, et que ce fût ainsi vainement que l'Espagne

1 Archives de Simancas, cot. A 81[163].

ou la France aurait sacrifié ses flottes et son trésor? L'Espagne faisait en dehors preuve de zèle; la reine Elisabeth, fille de France, femme de Philippe IV, écrivait de sa main au cardinal de Richelieu pour le fortifier dans cette alliance: « A mon très-révérend père et cardinal de Richelieu, mon très-cher et très-affectionné ami [1], conseiller d'Etat de Sa Majesté le roi très-chrétien [2]. J'ai eu connoissance du traité d'union

1 *Mi muy caro y muy amado amigo.*

2 Archives de Simancas, cot. A 63[76]. Voici également un autographe du roi d'Espagne à Marie de Médicis : « Très-haute, très-excellente reine-mère, notre très-chère, bien aimée sœur et belle-mère, je sais tout l'intérêt et toute la participation que prend Votre Majesté à la continuation de l'union et des bons rapports entre Sa Majesté Très-Chrétienne et moi; je ne saurois choisir une occasion plus favorable pour en témoigner ma reconnoissance à Votre Majesté que cette réponse à la lettre de félicitations qu'elle a bien voulu m'écrire à l'issue de l'heureux accouchement (*alumbramiento*) de la reine ma femme. Nous ne douterions pas dans aucune circonstance de la participation bien sincère que Votre Majesté prendroit à notre joie, à plus forte raison aujourd'hui qu'elle est si intéressée à notre bonheur (*mayormente siendo V. Md. tan interesada en nuestra felicidad*). La reine et moi (*la reyna y yo*) nous demandons à Dieu qu'il donne à Votre Majesté de longues années, et qu'il la tienne en sa sainte et digne garde. Au palais royal de Madrid, le 17 octobre 1627. Moi le roi (Yo el rey.)» — Archives de Simancas, cot. A 63[137]. Deux autres lettres furent écrites par Philippe IV, sur le même sujet : à Louis XIII et à la reine Anne.

entre le roi mon seigneur et le roi mon frère; le but qu'on s'est proposé, la bonne intelligence avec laquelle il est maintenu entre les deux couronnes, et la part très-grande que vous avez prise à sa conclusion [1]. J'ai désiré, par l'occasion de don Diégo Messia, qui part pour la France, vous témoigner ma haute et sincère satisfaction de vos bons offices dans une alliance qui par sa durée ne peut manquer de produire les fruits que nous en attendons. En vous priant de persévérer avec le même zèle à servir notre cause commune, je vous ferai part également des bonnes dispositions qui continuent à animer personnellement le roi mon seigneur pour Votre Excellence en particulier, comme pour les affaires de la couronne de France. Que Dieu continue à garder votre personne, très-révérend cardinal de Richelieu, mon très-cher et très-affectueux ami,

« ISABELLE. »

Ces lettres intimes témoignaient de l'intérêt que l'Espagne mettait à l'alliance de la France : toutefois elle gardait bien de se com-

1 *Y la mucha parte que vos aveys tenido en esto.*

promettre; elle craignait, en s'engageant trop, de s'exposer à des pertes d'hommes et de vaisseaux sans en tirer profit. On voit dans toute la correspondance, soit de Richelieu, soit de Philippe IV, qu'il y avait hésitation; que l'Espagne traitait secrètement avec l'Angleterre par le moyen des Flamands; et la France avait envoyé Bassompierre en ambassade extraordinaire à Londres pour renouer les liens des vieilles alliances. Dans cette situation, on temporise de part et d'autre; des flottes sont prêtes, mais on n'ose pas les envoyer. L'exécution du traité est suspendue; le roi Philippe IV écrit au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris : « Je viens de prendre connoissance[1], par les lettres que vous écrivez au comte-duc de San-Lucar, des propositions faites par le roi très-chrétien pour unir ses forces avec les miennes contre l'Angleterre. Bien qu'il n'y ait rien dans cette démarche de différent avec celles qu'il avait déjà faites, je regarde comme fort important que vous ayez l'air de prêter une grande

1 Archives de Simancas, cot. A 63[50] (Lettre chiffrée).

attention à ces offres. Vous féliciterez Sa Majesté Très-Chrétienne et ses ministres de cette bonne pensée et de ce projet, si favorables à notre sainte religion, en ajoutant qu'il faut non seulement réunir nos armées, mais encore les faire marcher en avant, et prendre à cet égard toutes les mesures convenables. Veuillez encore faire observer aux ministres avec lesquels vous traiterez de cette affaire[1] quelles troupes nombreuses j'ai été contraint de lever précisément dans ce moment-ci, pour me venger de l'entreprise des Anglais sur Cadix, et quelle certitude il y a que les forces des deux couronnes réunies obtiennent de notables avantages? Si malgré ces exhortations, vous ne pouvez avoir de suite une déclaration positive du gouvernement français, parlez de l'asile que doivent offrir leurs ports, et de tout ce qui pourroit en général concerner mes flottes dans le cas qu'elles fissent voile pour la France, car il n'y a pas de doute qu'elles seront attaquées par celles des Anglais. Or, il faut dans ce cas que les ports,

1 *Para animar.*

et en général toutes les côtes de France soient en bonne position pour nous soutenir et nous défendre. Vous parlerez de tout cela avec beaucoup de chaleur, afin que les Français croient que nous sommes et que nous agissons avec sincérité dans cette affaire[1]. Ceci nous permettra encore d'irriter la France contre l'Angleterre[2] par la confiance que les ministres français ajouteront à nos paroles. C'est dans ce sens que le comte-duc de San-Lucar parlera à l'ambassadeur La Rochepot à Madrid. — J'oubliois de vous dire que ce qu'il faut éviter, éluder surtout, c'est de faire mention directement ou indirectement des ouvertures qui ont été faites en Flandre par les Anglais pour s'accommoder avec moi[3], car ce seroit là une grande difficulté pour notre négociation avec le cardinal de Richelieu. »

Ainsi la mauvaise foi de l'Espagne, son incertitude ne cessent de se manifester; elle

1 *Todo esto lo haveys de representar con mucho animo a fin que Franceses crean que desseamos y tratamos con beras deste negocio.*

2 *Para irritar a Ingleses.*

3 *De oydo que han dado a Ingleses en orden a accomodamiento con migo.*

traite avec tout le monde et viole déjà l'alliance; Philippe IV développe néanmoins ses moyens de guerre[1] : « Le comte de La Rochepot vient de me faire part, au nom du roi son maître, de l'intention qu'avoit ce prince de tenter en ce moment une entreprise contre l'Angleterre. Jugeant l'occasion très-favorable, d'abord par rapport aux troubles qui agitent la Grande-Bretagne, et également par suite de la tempête qu'a essuyée la flotte anglaise et le mauvais état dans lequel elle s'est retirée, Sa Majesté Très-Chrétienne désireroit que j'envoyasse des ordres à don F. de Tolède, pour que l'on mît bientôt à exécution ce qui avoit été commencé entre lui, le duc de Guise et l'évêque de Mende. Mais comme je suis sans aucune nouvelle depuis quelque temps de don F. de Tolède, et que d'un autre côté, avant d'entreprendre une pareille expédition, il faut arrêter de bien plus grandes précautions; enfin, comme nous n'avons pas reçu non plus de lettres du duc de Guise ni de l'évêque de Mende, j'ai jugé à propos de remettre jusqu'à

1 Archives de Simancas, cot. A 63[156].

plus ample informé la proposition du roi de France. J'ai fait répondre à peu près dans ces termes au marquis de La Rochepot, ainsi que vous le verrez dans la lettre que je joins à celle-ci, et qui est la copie de la dépêche qui lui a été adressée. J'ai dû vous en informer afin que si on vous parloit de cette affaire, vous sussiez comment vous gouverner dans vos réponses. Dites que don F. de Tolède et l'amiral Francisco de Ribera sont tout disposés à agir dans le sens de ce qui a été convenu ; mais que d'ailleurs, pour prendre une résolution aussi grave, il seroit bon que le roi très-chrétien me fît part plus explicitement de ses intentions... Dans cet intervalle l'occasion passera, et il n'en sera plus question [1]. »

Quelques jours après, Philippe IV adresse des instructions secrètes au secrétaire Pedro de Contreras, pour qu'il donne les ordres nécessaires à don Antonio Oquendo. Celui-ci doit partir sur-le-champ avec les vaisseaux sous son commandement, pour la Corogne ou le Ferrol. «Sa Majesté, y est-il dit [2], a été informée que

1 *Y no se hablara mas desto.*

2 Archives de Simancas, cot. A 63[82]. Trois autres lettres sur

l'on équipoit une nombreuse flotte en Angleterre pour faire quelque entreprise contre les côtes de France ou les îles qui les avoisinent. Or, afin que, conformément au traité passé avec cette dernière puissance, nous soyons à même de nous porter où la nécessité nous y obligera, il a été arrêté dans le conseil du 29 de ce mois, que don A. Oquendo se dirigeroit avec les vingt vaisseaux qu'il commande à la Corogne ou au Ferrol; il y attendra des ordres nouveaux. »

A la suite de ces dépêches, adressées par le comte de San-Lucar, Philippe IV écrit des instructions particulières pour don F. de Tolède, marquis de Baldueza, capitaine général des flottes de l'Océan [1]. « Bien que je vous aie fait déjà connoître, dit le roi, avec quelle prudence extrême vous deviez veiller à la conservation de mes flottes, je vous donnerai encore ici certains avis, dans le cas que je ne présume pas encore certain (*que no es cierto*) que vous soyez obligé de sortir des ports d'Espagne. Ce ne sera jamais qu'uni avec les forces

ce sujet sont adressées au marquis de Mirabel, à don Diégo de Messia et à Oquendo lui-même.

1 Archives de Simancas, cot. A 63 [106].

de France que vous vous risquerez à lutter en bataille contre la flotte angloise; encore faudra-t-il que vous sachiez positivement quelle artillerie possèdent les vaisseaux de nos alliés. Si les Anglois étoient aux environs ou sur les côtes de l'île de Ré, vous en ferez avertir le duc de Guise, qui doit être nommé grand amiral des flottes de France, et vous pourriez ensemble tenter quelque bonne entreprise; mais n'aventurez rien, et que cela soit sans risque. Si par hasard le duc de Guise se refusoit à joindre ses forces aux vôtres, vous ne dépasserez pas le cap Saint-Vincent, afin de défendre toujours nos côtes et de protéger les galions et les arrivages de l'Inde. Dans le cas où l'île de Ré étant prise, les François vous demanderoient votre infanterie pour la mettre à terre et pour reprendre cette île, vous n'aurez garde d'y consentir, car votre flotte se trouveroit ainsi dégarnie de troupes nécessaires pour parer à un événement. Envoyez en toute diligence des personnes sûres pour savoir précisément comment se compose la flotte des Anglois, et dans quels ports elle est répartie; car les rapports qui m'arrivent de Paris et

de Flandre diffèrent essentiellement entre eux. Il est important de savoir cela au juste. Si malgré les ordres que je pourrois vous envoyer de partir de la Corogne, il arrivoit qu'il manquât huit ou même six vaisseaux des vingt-six que vous devez avoir sous votre commandement, et cela par suite des accidens qui peuvent arriver[1], vous m'en avertiriez, et vous ne quitteriez pas la Corogne jusqu'à un nouvel ordre émané de moi-même. Dans cette instruction ne peuvent être comprises les recommandations pour tous les événemens fortuits auxquels la mer peut donner lieu; mais je m'en rapporte et me confie sur ce point à votre prudence et à votre valeur bien connues.»

Toutes ces instructions ne sont pas sincères; il y respire de part et d'autres de la méfiance pour l'exécution du traité; Philippe IV ne veut pas s'engager; il craint qu'en présence de ses grands efforts, l'Angleterre et la France ne s'entendent à la fin : il espère donner tout à la fois et retenir; des difficultés sont soulevées sur toutes les questions : pour le port qu'occu-

1 Ces mots sont soulignés dans l'original.

pera la flotte d'Espagne, pour l'action qu'elle prendra au combat, pour les suites d'un engagement. La politique espagnole n'est ni simple ni droite; elle veut entretenir les haines de la France et de l'Angleterre; elle serait aise de voir leurs armées aux prises; elle ne va pas au-delà. C'est une alliance sans intimité et sans sympathie; et pourtant, plus que jamais, le rapprochement était nécessaire; la prise d'armes des huguenots était formidable; Buckingham et la flotte anglaise venaient à leur secours. Ici se développe encore un dramatique intérêt.

17 août 1852

CHAPITRE XLIII.

ALLIANCE DES CALVINISTES ET DE L'ANGLETERRE. — PREMIÈRE ÉPOQUE DU SIÉGE DE LA ROCHELLE.

Histoire municipale du calvinisme en France. — Diplomatie des huguenots. — Le duc de Rohan. — Rapports avec l'Angleterre. — Mouvement des Anglais contre l'île de Ré. — La marine de France. — Maladie du roi. — La reine régente. — Richelieu, général d'armée. — Préparatifs du siége de La Rochelle.

1627.

Le traité de pacification signé à Montpellier avait détruit les plus hautes garanties militaires du parti calviniste; seulement des formes municipales étaient laissées comme immunités à un certain nombre de villes dans le Languedoc,

soutenues par les points fortifiés de La Rochelle et de Montauban. Il eût été impossible de priver les montagnes des Cévennes, le peuple de Castres, Nîmes, Privas, de leurs échevins, maires et jurats. Partout où il existait une majorité calviniste, les magistrats de la cité appartenaient à cette croyance. A Montauban le beffroi municipal était sous la protection de tours et de bonnes murailles; à La Rochelle de fortes digues, un port toujours ouvert aux vaisseaux anglais et hollandais, mettaient à même les huguenots de résister à une grande attaque de toutes les forces royales.

Une des clauses essentielles de l'édit de pacification portait défense expresse aux calvinistes de se réunir en assemblées générales ou politiques sans la permission du roi; et de plus de ne jamais admettre dans les synodes particuliers des ministres qui ne fussent point français. Le but de ces deux clauses était d'enlever tout-à-fait aux opinions calvinistes le caractère de parti politique, en même temps qu'on les empêchait d'avoir des rapports avec l'étranger, car souvent il arrivait que sous prétexte de simples visites évangélistes, des ministres an-

glais ou hollandais venaient offrir des secours à leurs frères de La Rochelle et du Languedoc; plus d'une fois on avait vu des religionnaires nés à Amsterdam, à Londres ou à Genève, se répandre dans les campagnes, parler tout à la fois de la liberté évangélique et de la liberté nationale, confondre la république du Christ avec la république politique, préparer enfin la révolte contre l'autorité du roi[1].

Il est dans la nature des opinions qui ne sont point représentées au gouvernement des sociétés, de se croire persécutées. Sans doute les calvinistes n'étaient pas sur le pied d'égalité avec les catholiques; le peuple du dix-septième siècle n'avait point encore dépouillé les vieilles croyances du moyen âge, et les catholiques, parce qu'ils se disaient seuls appelés à la cité de Dieu, n'admettaient pas les huguenots à la cité politique; ils s'étonnaient même de tant de tolérance. De quoi se plaignaient les hérétiques? « Ne leur laisse-t-on pas chanter les psaumes de Marot au ton qu'ils veulent? ne les laisse-t-on pas manger libre-

1 *Mercure de France*, ad ann. 1626-1627, et chap. XXVII de cet ouvrage.

ment des pois au lard tout le long du carême? les oblige-t-on de jeûner ni vigiles ni quatre temps? ne vivent-ils pas gaiement sans scrupules, sans syndérèse et sans se confesser jamais du mal qu'ils font? n'est-ce pas là un chemin tout de velours pour aller doucement au paradis? Que leur pourriez-vous procurer de plus gracieux que cela? car de penser donner des abbayes et des évêchés à leurs ministres, comme on fait à ceux d'Angleterre, il vous faudroit bien sauter des fossés auparavant [1]. »

Ces idées populaires parmi les catholiques étaient bien connues des calvinistes, et favorisaient dans leur esprit cette inquiétude active qui se manifestait par des précautions d'abord, puis par des prises d'armes. Les huguenots n'avaient jamais cessé de maintenir leurs hommes de guerre et d'organiser leurs communes en associations militaires depuis les Cévennes jusqu'au Béarn, et du Béarn jusqu'au Dauphiné. S'ils avaient perdu quelques unes de leurs places fortes alors démantelées, ils avaient conquis

1 « De la liberté inouïe et vraiment incompréhensible que les religionnaires ont en France. » Paris, 1627, in-8°.

une grande puissance sur mer : qui ne connaissait les braves marins de La Rochelle, pirates mécréans qui allaient piller les côtes d'Espagne, les gallions richement chargés du Mexique ou du Pérou? Les Rochelois ne respectaient pas toujours les pavillons amis. C'étaient des plaintes continuelles de la part des marchands de France, de Guienne et de Provence même; leurs flottes, alliées des Hollandais et des Anglais, comptaient plus de cent flûtes, pinasses ou galiotes, gros vaisseaux non moins bons marcheurs que les galères aux mille rames. Indépendamment de ces forces, les Rochelois s'appuyaient sur toutes leurs alliances; ils avaient resserré leurs liens avec l'Angleterre et la Hollande; les ministres et quelques gentilshommes servaient d'intermédiaires entre eux, Buckingham et le prince d'Orange. A la tête de cette opinion était toujours le vaillant Henri de Rohan et son frère Soubise, tout dévoués aux opinions calvinistes ; s'il y avait des traîtres comme Lesdiguières, des timides comme Sully et les fils de Châtillon, la réforme pouvait s'honorer du noble dévouement de la famille des Soubise. Il se mêlait dans le

cœur de Rohan quelques idées d'ambition sans doute : il rêvait peut-être le protectorat d'une république calviniste comme la maison d'Orange en Hollande ; mais le fond du caractère de Henri de Rohan, c'était la piété, la piété austère et évangélique ; c'était l'homme fervent du prêche, le prince armé pour la cause du saint temple. Jamais activité pareille à celle de Rohan ; à peine avait-il traité qu'il veillait avec une sollicitude inquiète à tous les besoins de son Église ; il parcourait les villes, annonçait la nécessité pour les calvinistes d'être toujours prêts à combattre ; ses lettres respirent une conviction profonde. Quand le prince de Condé, transfuge de la vieille opinion de Calvin, lui reproche sa trahison envers le roi, le duc de Rohan répond haut à M. le prince de Condé ; ses lettres montrent à quel point d'irritation étaient arrivés les esprits : leur curieuse correspondance révèle ces deux caractères de passions politiques et religieuses :

« Monsieur, écrit le prince de Condé, les pieuses volontés du roi d'entretenir ceux de la religion prétendue réformée en entière liberté de conscience, m'ont jusqu'ici fait conserver

tous ceux qui sont demeurés dans l'obéissance due à Sa Majesté en une entière liberté ; la justice a eu son cours libre, le prêche se continue partout, hormis en deux ou trois lieux, où il servoit non d'exercice de religion, mais de moyen de s'acheminer à la rebellion. En un mot, on a traité les prétendus réformés fidèles au roi comme les catholiques. Aussi les plus justes de votre religion ont maudit votre rebellion, et connu que jamais le roi ne vous a fait ni à vous ni à eux le mal que vous vous êtes procuré vous-même, attirant par vos désobéissances la malédiction de Dieu et la juste colère du roi sur vous. J'ai vu par une de vos lettres à quels termes vous porte le désespoir de voir vos finesses découvertes, et la folle résolution que vous prenez contre les catholiques. Contentez-vous d'avoir ajouté à toutes vos rebellions passées trois crimes notables : le premier d'avoir vous seul appelé l'étranger dans le royaume, et de vous en être vanté par écrit ; le second d'avoir créé des officiers de justice ; le troisième d'avoir fait battre monnoie avec marques royales et dues au roi seul. Dieu vous récompense selon vos bien-

faits et vous donne un bon amendement. HENRI DE BOURBON[1]. »

A cette lettre, le fier duc de Rohan répond: « Monseigneur, comme votre qualité de prince du sang vous donne le privilége de m'écrire ce qu'il vous plaît, aussi elle m'empêche de vous répondre avec toute liberté mon sentiment, me contentant de me justifier sur vos principales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes mal à propos, parce que ce n'étoit point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettoit de faire réparer les infractions de nos édits, et n'en fîtes jamais rien. Depuis ce temps-là, chacun sait que je n'ai eu les armes à la main que par une pure nécessité pour défendre nos biens, nos vies et la liberté de nos consciences. Si les Anglois sont venus à notre assistance, ils y étoient plus obligés que les Allemands que vous fîtes venir en France; si l'on a battu monnoie parmi nous, c'est au coin du roi, comme il s'est pratiqué en toutes nos guerres civiles. Je me connois assez pour ne préten-

1 Mss. de Colbert, vol. II, in-fol. M. R. pag. 137.

dre à être souverain; aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrois. J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui procurent la ruine de l'Église de Dieu, et je m'en glorifie. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point; je suis résolu à tout événement. Je chercherhe mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre. Vous faites mourir nos prisonniers; je fais le semblable des vôtres, et je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce qu'ils doivent plus craindre la mort, étant moins sûrs de leur salut. Vous dites que Dieu me maudira; j'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance; mais, outre que les prophéties sont accomplies et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi, mais seulement pour acquérir une créance sublime parmi les papistes. Car en cette guerre vous n'avez pas mal fait vos affaires, à ce qu'on dit; c'est ce qui me donne l'assurance que vous laisserez en repos nos pauvres

Cévennes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il vous traite selon vos œuvres, mais que, vous faisant retourner encore une fois à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusqu'au bout, afin qu'à l'exemple de Monseigneur votre père et aïeul, vous deveniez le défenseur de son Église ; et ce sera alors que je pourrai me dire de votre personne, ce que je suis maintenant de votre qualité, — votre très-humble serviteur, HENRI DE ROHAN [1]. »

C'était ce Henri de Rohan que l'opinion calviniste mettait à sa tête, toutes les fois qu'elle était menacée ; c'était ce caractère hardi, exalté, si bien en rapport avec le simple enthousiasme des Églises calvinistes, que les huguenots saluaient comme leur chef. Le moment était bien choisi pour éclater ; on savait l'alliance de la France et de l'Espagne ; toutes les fois que ces deux puissances s'étaient rapprochées, leur but commun avait toujours été l'extermination des doctrines réformées, et le triomphe du catho-

1 Mss. de Colbert, vol. II, in-fol. M. R. pag. 138.

licisme. On savait aussi la mésintelligence de l'Angleterre et de la France, les mécontentemens du duc de Buckingham; quel beau moment pour saisir les armes! Aussi le duc de Rohan n'avait pas hésité d'envoyer ses commissions en toutes les provinces, pour préparer les hommes de batailles.

Il était vrai, en effet, que le parlement d'Angleterre avait voté des subsides, et poussait de toutes ses forces le duc de Buckingham à se jeter dans une guerre contre la France. L'ambassade de Bassompierre n'avait pas produit plus de résultats que celles de Blainville et du marquis d'Effiat; les plaintes des gentilshommes n'avaient pas été plus écoutées que celles des parlementaires. Les pères de l'Oratoire, les capucins de la chapelle de la reine, toutes les jeunes filles de France qui l'avaient accompagnée, avaient été impitoyablement exilés de l'Angleterre. De nouvelles persécutions atteignaient les catholiques; on les avait emprisonnés par masses; les vieilles lois d'Elisabeth étaient de nouveau appliquées. Le duc de Buckingham voulut sauver sa responsabilité en servant tous les caprices des barons

contre le papisme, qui menaçait l'existence politique, les propriétés de l'Église et de la féodalité anglaise. La conséquence inévitable de cette nouvelle situation était une guerre contre la France; l'alliance de famille était devenue plutôt un obstacle qu'un moyen de rapprochement entre les deux couronnes. Et quels prétextes trouver? que pouvait-on annoncer dans un manifeste de guerre? Le roi très-chrétien avait voulu protéger les catholiques anglais; Buckingham établit que la couronne d'Angleterre était la protectrice naturelle des calvinistes de France; or, ses co-religionnaires souffraient; n'était-il pas dans le droit du roi Charles I^er^ de les secourir? C'est en son nom que le duc de Buckingham lança ce manifeste; il y disait : « Les rois de la Grande-Bretagne ont toujours pris la plus grande part aux affaires des Églises réformées de France. Le roi d'à présent, mon très-honoré seigneur et maître, ne doit rien en cela à ses prédécesseurs. Quels avantages a-t-il refusés, quel parti n'a-t-il pas poursuivi pour pouvoir, au moyen de son alliance avec la France, opérer plus utilement et plus puissamment la restitution des Églises en

leur ancienne liberté et splendeur? Mais tant s'en faut que Sa Majesté, par des promesses et si étroites obligations d'amitié, ait trouvé moyen d'obtenir liberté et sûreté pour les Églises, et redonner la paix à la France par la réconciliation de ceux qui ne désirent autre chose que l'obéissance à leur roi sous la liberté des édits. Le puissant roi mon maître a donc patienté au-delà de la patience, et tandis qu'il a cru pouvoir profiter aux Églises par autre moyen, il n'a point eu recours à celui des armes, jusque-là que d'avoir été rendu instrument et moyenneur de la dernière paix, sur des conditions assez désavantageuses, et qui n'eussent jamais été acceptées sans l'intervention de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne. Mais quelle a été l'issue de tout ceci, sinon un abus de sa bonté? et ce que Sa Majesté auroit cru un remède à leurs maux n'a-t-il pas apporté presque le dernier coup à la ruine des Églises? Peu s'en est fallu que la ville de La Rochelle, et en elle toutes les autres Églises, n'aient eu leur dernier jour, et Sa Majesté n'opposoit encore à ces violences de foi que des plaintes et des entremises, jusqu'à ce qu'elle ait

eu avis certain, confirmé par lettres interceptées, des grands préparatifs que le roi très-chrétien faisoit pour venir fondre sur La Rochelle. Que pouvoit faire Sa Majesté, si ce n'est de soutenir son honneur par un prompt armement contre ceux qui l'avoient rendu complice de leur tromperie, dans l'intérêt qu'elle prenoit au rétablissement des Églises. Tel est le seul but et la seule raison de ses armes, et non un intérêt particulier quelconque. Car qui croira que le roi mon maître ait aucun dessein sur la France en un temps si désavantageux, où il a en tête un des princes les plus puissans du monde! qui ne jugera plutôt, comme la vérité est, que ces troupes ici ne sont qu'auxiliaires, que le but de ces armes n'est autre que le seul bien des Églises! Encore est-ce en gémissant que le roi mon maître s'y est résolu, car n'est-ce pas toujours au préjudice du commerce, en la rupture duquel le pauvre peuple de ce royaume ne pouvant débiter ses denrées, souffre non seulement des taxes et impositions, mais aussi des nécessités de la vie? Et pourquoi le roi mon maître seroit-il jaloux de l'accroissement de cette prétendue puis-

sance de la France par mer? car s'il y vouloit porter empêchement, il n'auroit qu'à délivrer des lettres de marques à ses sujets pour dissiper tous ces vains et foibles efforts, et sans pour cela y employer une puissance royale. Il reste ainsi démontré que le roi mon maître n'a agi de la sorte que parce que Sa Majesté Très-Chrétienne a un dessein particulier, et qu'il se sert du prétexte de la religion pour former un parti au moyen duquel il prétend pousser ses desseins à la fin qu'il a projetée. Non, non, notre religion nous apprend toute autre chose, et la piété du roi mon maître, qui ne le cède à homme vivant, ne le lui permettra jamais. Son dessein à lui, est le rétablissement des Églises, son intérêt est leur bien, son but leur contentement; cela étant, ces tambours battans, ces enseignes déployées rentreront dans le silence et dans la nuit. Donné à bord de notre vaisseau amiral, ce 21 juillet 1627.

« BUCKINGHAM[1]. »

1 21 juillet 1627. « Manifeste de M. le duc de Buckingham, général de l'armée de la Grande-Bretagne, par rapport à l'armement qui avait lieu. » — Bibliothèque du Roi, mss. Colbert, vol. XVII, pag. 396.

Ce manifeste religieux et politique n'était point ici seulement une bravade; le duc de Buckingham était monté sur une flotte immense, comme la Grande-Bretagne en mettait déjà en mer : « On y comptoit 90 vaisseaux de guerre, tant navires que pataches, desquels il y en a huit qui portent 900 à 1000 tonneaux, qui sont royales. Les autres sont de 2, de 4 et 600 tonneaux. Il y en a 42 bien armés, 34 qui chargent les provisions et du charbon; 14 hollandaises demeurent pour lever 4000 Anglais qui rafraîchiront les autres. Ladite armée est composée de 7 régimens de 900 hommes chacun. On embarque environ 300 chevaux, un carrosse et six chevaux pour le tirer. Il y a aussi l'escadre de Péninton, consistant en 12 vaisseaux, où sont 7 à 800 soldats, et mille matelots, qu'on dit aller aux terres neuves; toutefois on croit qu'il suivront cette armée. Outre ces vaisseaux, ils ont encore 120 petits bateaux, comme barques, chaloupes, lastes qui sont bateaux longs à 20 rames, amenés d'Angleterre, et autres vaisseaux qui leur avoient été fournis des Rochelois; et pour la conduite de toute l'armée, environ 4000 ma-

telots; une grande quantité de grenades, pots à feu et autres artifices pour jeter sur ceux qui les voudroient approcher; 60 gendarmes et 40 dragons dont ils font grand état, et 3000 Français qu'ils ont en cette armée[1]. »

Ces préparatifs n'étaient point inconnus en France, et il fallait de toute nécessité prendre des mesures pour empêcher le débarquement des Anglais, venant seconder les projets des huguenots; on devait sauver l'île de Ré menacée. La marine de France était encore dans son enfance. Les esprits attentifs qui parcourent les documens de cette époque, s'aperçoivent de tous les soucis de Richelieu pour faire naître et développer un système maritime; le *Mercure de France* est rempli de dissertations pour prouver que sans marine un État ne peut pas exister : qu'est-ce que l'armée de terre comparativement à une flotte? mieux vaut quatre galères qu'un régiment de gendarmes. Tels sont les calculs auxquels se livrent les vieux auteurs, en réveillant de leur poussière chevaleresque les souvenirs de ces

1 « Dénombrement véritable et fidèle de la flotte des Anglais, conduite par Buckingham en La Rochelle. » Paris, 1627.

hommes du nord, à la blonde chevelure, qui conquirent la Neustrie et l'Angleterre, puis la Sicile et Naples, poétiques traditions des manoirs.

Cependant Richelieu ne laissa point sans réponse le manifeste de Buckingham. Le cardinal avait déjà pris l'habitude de développer et d'écrire de sa propre main des Mémoires pour réfuter tous ces manifestes politiques : de quel droit un souverain étranger prenait-il sous son aile les sujets du roi de France? « Quant aux affaires que disent avoir les rebelles prétendus réformés de France, à démêler avec le roi leur souverain seigneur, étant ses sujets et jouissant par tolérance et par le bénéfice des édits de la liberté de conscience, ils en ont des obligations infinies pour ce bienfait à Sa Majesté, qui, les mettant à couvert sous lesdits édits, ne doivent avoir autre protecteur que celui qui est leur roi et bienfaiteur; et n'y a princes, ni rois, ni étrangers, sous la protection desquels ils se puissent mettre; cela étant diamétralement contraires aux lois divines et humaines, aux lois des souverains, et aux maximes fondamentales de l'Etat, que des sujets respirant l'air sous la protection de leur prince naturel,

appellent un roi étranger pour autoriser leur rebellion, sous le prétexte malicieux et hors de saison de la défense de religion. Nous ne sommes pas, grâces à Dieu, en un règne où se fassent des martyrs pour le fait de la religion. Nos rois ne font la guerre qu'à la rebellion, sans toucher au fait de la liberté des consciences. De sorte que pour ces raisons, le roi de la Grande-Bretagne n'a que faire de se mêler d'affaires où il n'a que voir[1]. »

Ce n'était point seulement par ces objections graves, par ces réponses sérieuses, que Richelieu attaquait les armemens de l'Angleterre; le cardinal-ministre savait bien que l'arme du pamphlet était immense sur les esprits en France. Avant même qu'il y eût choc des batailles, on cria partout dans Paris : « La bravade faite par nos Argonautes françois à la tête de Buckingham et de ses troupes, avec l'affliction des Rochelois[2]. » Ce pamphlet n'était

1 « Réponse aux prétendus réformés de France, où l'on prouve que la protection d'un roi étranger est contre tout droit divin et humain. » Paris, 1627.

2 « Paris, J. Martin, au bout du pont Saint-Michel, près le château Saint-Ange. » 1627.

qu'un répertoire d'invectives contre l'Angleterre et les Anglais ; on racontait comment, à la barbe de Buckingham, et malgré tous ses efforts, l'île de Ré allait être secourue au moyen de 13 pinasses chargées de farines et autres munitions, de plombs, poudres et mèches, ce qui rafraîchirait excessivement la garnison : « Il semble que l'Océan n'ait pris son origine que des Anglois, que les vagues et les flots leur soient tributaires, et qu'il n'y a que leurs vaisseaux qui peuvent puissamment agir sur le sein d'Amphitrite. Mais les François n'ont jamais appris la navigation d'eux ; ils savent aussi bien qu'eux guider un vaisseau dans les hasards les plus fâcheux, et sans échouer. Que Buckingham ne dise pas dans son manifeste que son but est l'établissement des Églises protestantes réformées, mais que son intérêt consiste à pirater et écumer la mer avec Soubise et ses autres voleurs qui pillent les marchands. Où est le droit d'hospitalité ? où se trouve le droit des gens ? Ce n'est pas dans l'armée anglaise, car là il n'y a que de l'impiété ; c'est pourquoi Dieu, qui voit tout, et qui tient la bride aux postillons d'Éole, montrera avant

peu de jours que la France est sa mignonne et sa bien-aimée, laquelle il conservera contre les desseins de tous ses ennemis, pour la faire triompher[1]. »

Plus que jamais le cardinal de Richelieu avait besoin de redoubler de zèle et de saisir avec force l'autorité. L'existence maladive du roi donnait de vives inquiétudes; Louis XIII s'était alité dans un voyage à Villeroy, au moment où il allait se rendre à son armée de La Rochelle : « Il vint coucher à Beaulieu, étant dès lors malade avec émotion de fièvre, nonobstant laquelle il ne laissa pas de faire toutes ses actions et partir, tant étoit grande l'affection qu'il avoit de s'opposer aux entreprises des Anglois. Dès le soir même qu'il fut à Beaulieu,

1 Voici les titres de plusieurs pamphlets qui furent distribués dans Paris sur ces armemens de l'Angleterre :

« Des parpaillots rebelles, avec le *De Profundis* adressé au roi d'Angleterre par la ville de La Rochelle. » Paris, 1627. — « Le pèlerin huguenot, auquel est contenu, entre autres choses, l'horoscope du parti des rebelles. » Paris, 1627. — « La Rochelle aux abois, ayant désespéré du secours des Anglais. » Paris, 1627. — « Les aventures extravagantes du courtisan grotesque, nouvellement revenu de La Rochelle. » Paris, Denis Langlois, 1627.

la fièvre parut plus forte, mais il ne laissa pas d'aller le lendemain à Villeroy, où il fut arrêté tout-à-fait. Et lors Sa Majesté fit entendre au cardinal de Richelieu et aux ministres de l'Etat qu'ils eussent à pourvoir aux affaires pressées, par l'ordre de la reine sa mère, et qu'il trouveroit bon ce qu'ils feroient de sa part en cette manière. Sur la nouvelle de cette maladie, la reine-mère fut deux jours après à Villeroy. Le garde-des-sceaux et toute la cour partirent le samedi ensuivant, et furent loger à Corbeil, distant de Villeroy d'une lieue et demie. La reine partit aussi le lundi 5 juillet pour y aller. Par la consultation des médecins on trouva que le roi devoit séjourner quelques jours audit Villeroy. Cette fièvre se forma premièrement en tierce, puis en double tierce, et sur la fin, perdant l'un des accès après l'autre, elle travailla Sa Majesté jusques au jour de l'Assomption Notre-Dame, quinzième d'août, qu'il en fut tout libre. Elle fut accompagnée de beaucoup d'accidens qui donnoient aux reines et à ses serviteurs une juste appréhension de l'issue, dont il a plu à Dieu le préserver et le garantir, à la grande consolation de tous ses bons sujets,

et au bonheur de toute la France[1]. » La reine-mère et Richelieu prenaient ainsi de concert et par ordre de Louis XIII la haute direction des affaires. C'était une puissante alliance pour dominer les autres influences de cour, qui déjà se prononçaient contre le cardinal. Le duc d'Orléans avait été envoyé au siége de La Rochelle; il n'aimait pas Richelieu, et il fallait défendre le ministre menacé par les mécontens.

La maladie du roi inquiétait non seulement en France, mais encore au dehors. Dans le cas de sa mort, la succession à la couronne était

1 *Mercure de France*, ann. 1627, tom. XIII, édit. de 1629. Le cardinal de Richelieu écrivit à l'évêque de Maillezais, pour lui annoncer cette maladie du roi : « Monsieur, avant de répondre à votre lettre, j'ai cru qu'il étoit à propos de vous donner avis de l'état de la maladie du roi; il a eu dix accès de fièvre tierce de huit et dix heures chacun; il n'a aucun accident mauvais, ni douleurs de tête, ni lassitude de jambes, ses intermissions sont de trente heures; les médecins croient qu'il n'aura plus qu'un accès. Je suis bien aise que vous ayez rassuré plusieurs personnes de condition qui veulent témoigner l'affection qu'elles ont au service du roi en l'occasion qui se pourra présenter en Brouage et Oléron; il n'y en a pas un que je ne serve en revanche en toutes celles qui s'offriront, ce que je vous prie de leur faire savoir. J'ai envoyé commission à un nommé Tarel, qui est en l'île de Ré, de mettre ordre aux vaisseaux flamands qui sont échoués; avec le temps, la charge de mer ira mieux, mais tous commencemens sont difficiles. »

dévolue au duc d'Orléans; ce prince était en rapport avec l'Espagne comme Monsieur; le cabinet de San-Lorenzo veut se le rattacher plus intimement comme roi. On trouve des instructions curieuses, écrites par Philippe IV, sur les éventualités de la mort de Louis XIII; elles sont adressées au marquis de Mirabel[1]: «En même temps que vos dernières lettres arrivoient au comte duc de San-Lucar, il est venu un gentilhomme, dépêché de Paris au comte de La Rochepot, pour lui annoncer le danger que court le roi très-chrétien mon frère, dans la maladie dont il est attaqué. Je saisis avec empressement cette circonstance pour vous prévenir de mes projets sur ma sœur, dans le cas où le roi très-chrétien viendroit à mourir[2]. Ma pensée seroit de la marier avec Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi[3]. Vous sentez parfaitement qu'il ne faudroit traiter cette question et ne la faire arriver au grand jour que dans le cas des volontés bien connues

1 Archives de Simancas, cot. A 6397 (Lettre chiffrée).

2 *Lo que se debrià hazer de mi hermana en orden asi faltase el rey.*

3 *A cerca de caserla con el Mosiur duque de Orlians, hermano del rey.*

des deux parties. Or donc, si la maladie du roi devenoit plus dangereuse encore, vous commencerez à laisser entrevoir cette heureuse idée de mariage ; vous la donnerez comme émanant de vous aux personnes que vous supposerez n'être pas éloignées de cette alliance[1], et qui désirent l'honneur et la prospérité des deux couronnes. La réussite de cette affaire est dans l'intérêt de tous, et dans le mien principalement, par rapport à la situation de la reine ma sœur. Vous pourriez, en attendant, vous informer à Paris ou demander à Rome les instructions nécessaires dans le cas où le roi, en mourant, auroit fixé le sort de la reine sa veuve, en lui désignant, par exemple, un monastère royal où elle seroit placée. S'il n'en étoit point ainsi, bien que ce soit le meilleur parti à prendre, vous verriez ce que l'on en dit à Paris; toutefois, défendez-vous entièrement de laisser aller la reine veuve s'établir en Flandre[2]. Je ne vois pas d'inconvénient, si on le propose, qu'elle demeure, avec un état de maison con-

1 *Y como de vestro, le dareis a entender al uno y al otro que no tendre aversion a la conclusion deste casamiento.*

2 *Excluyendo totalmente el medio de vaya a Flandes.*

venable, auprès de la reine-mère. Il seroit bon alors que Monsieur ne séjournât pas dans le même palais; il faudroit qu'il en sortît surtout dans le cas où le mariage auroit plus de chances de réussite. Nous devrons, au surplus, nous contenter dans cette affaire de ce que nous pourrons [1]; mais il est bien entendu que l'on doit tenir avant tout aux clauses matrimoniales stipulées dans le contrat de mariage du roi très-chrétien, et tirer en un mot le meilleur parti possible de cette nouvelle alliance [2]. » Dans la pensée de l'Espagne, il s'agit de continuer sur la tête de l'infante la couronne royale. On prévoit le cas de mort de Louis XIII; on ne lui accorde pas une expression de regret. Le roi Philippe IV entoure Monsieur,

1 *Es menester en lo de mas contentar nos con lo que se pudiera.*

2 Cette lettre, presque indéchiffrable dans le texte espagnol, paraît avoir été écrite par Philippe IV; on reconnaît son griffonnage, que l'on pourrait appeler de famille. Son aïeul et son père écrivaient aussi dans des caractères pour ainsi dire hiéroglyphiques. Cette lettre fut ensuite chiffrée sans doute, et envoyée au marquis de Mirabel, ambassadeur à Paris. Rien n'est curieux comme les longs raisonnemens, les objections, les projets du roi d'Espagne à propos de cette nouvelle alliance, depuis long-temps prévue et désirée.

le roi futur : c'est vers lui que se porte toute la sollicitude des dépêches de l'ambassade.

Richelieu, placé à la tête de l'armée qui part pour la campagne de l'île de Ré, y développe son caractère entier et vigilant. C'est le ministre et le général tout à la fois : il s'occupe de diplomatie et d'armemens militaires. Je ne sache rien de comparable à l'activité déployée par Richelieu pour préparer le siége de La Rochelle et délivrer l'île de Ré. Sa correspondance adressée au vaillant évêque de Maillezais, général des galères de France, amiral à crosse et à camail, son lieutenant, comme se plaît à l'appeler le cardinal, en est un puissant témoignage : « Monsieur, écrit-il à l'évêque[1], je vous envoie deux vaisseaux pour aider à mener les flûtes. Je vous prie d'user de dextérité avec les Flamands, si traînards d'ordinaire, afin qu'ayant fait marché avec eux, il n'y ait pas lieu d'user de violence. Quand vous nous renverrez huit ou dix flûtes, c'est autant qu'il nous en faut. J'avois résolu d'abord d'en faire venir davantage pour la digue; mais M. Duples-

1 Février, 1627, mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½.

sis m'ayant démontré que l'on incommoderoit ainsi grandement le travail, je me contenterai de celles que je vous demande, attendant que la foire de Mars m'amène les vingt autres. J'écris sur ce sujet à M. d'Epernon, qui sans doute tiendra la main à ce que le roi soit bien servi en cette occasion. Ainsi, vous aurez à nous envoyer au plus tôt ces dix flûtes chargées de pierres pour la construction de la digue; et encore bien que je vous en demande dix seulement de chargées, vous pourrez nous en expédier aussi plusieurs autres de vides, parce qu'il est nécessaire pour le service du roi d'en avoir le plus possible. Vous assurant sur cela que je suis votre affectionné confrère à vous rendre service. LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

«Monsieur, ajoute-t-il[1], sachant qu'un homme averti en vaut deux, quoique je vous aie écrit ce matin par votre gentilhomme que les Anglois étoient partis le 8e de ce mois, à dessein d'aller descendre en Oléron, et prié de presser la noblesse dont vous vous êtes assuré, de s'y rendre le plus tôt qu'elle pourra, je ne laisse

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 933½. Juillet, 1627.

de reprendre la plume à même fin. Je me promets qu'elle sera bien aise de faire paroître en cette occasion et son courage, et l'affection qu'elle a au service du roi; et qu'en votre particulier vous y contribuerez de tout le soin et la vigilance que l'on peut attendre de vous, pour faire que Sa Majesté en puisse recevoir l'effet qu'elle a lieu d'espérer. En un mot, je vous recommande toutes choses autant qu'il m'est possible. LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

« Monsieur, connaissant de plus en plus par vos lettres le soin que vous avez de ce qui concerne Brouage et Oléron, je ne puis que vous en remercier de nouveau par celle-ci, et vous conjure de ne laisser en arrière aucune chose de ce que vous jugerez nécessaire en cette occasion. Surtout je vous prie, autant qu'il m'est possible, de faire en sorte que les vivres ne manquent point à Oléron, parce que de là dépend une partie de sa conservation. Je me promets que vous y tiendrez soigneusement la main. — *P. S.* Si Oléron a besoin de vivres, je vous prie d'employer votre crédit pour en faire fournir. Au reste, les meilleures nouvelles que je vous puisse mander, c'est que les deux

derniers accès de la fièvre du roi n'ont été que de cinq heures, ce qui fait juger à ses médecins qu'il n'en aura plus que deux autres [1]. »

« Je ne puis que continuer à vous remercier du soin que je connois, par vos lettres, que vous prenez à faire pourvoir aux choses que vous jugez nécessaires pour le service du roi aux quartiers où vous êtes. Je vous prie de faire porter le plus de vivres que vous pourrez en Oléron, et le plus promptement, de peur que les ennemis prenant tout-à-fait l'embouchure des rivières, il n'y ait plus moyen d'y en faire jeter, m'en reposant sur vous comme une personne affectionnée, vigilante et mon ami particulier. Vous me ferez très-grand plaisir aussi d'y faire passer du canon et des moulins à bras, s'il s'en trouve dans le pays. Je ne manquerai pas de faire valoir au roi le soin que vous prenez en tous ces quartiers [2]. »

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Juillet, 1627.

2 Richelieu adressait quelques jours après une nouvelle lettre à l'évêque de Maillezais : « Monsieur, je vous remercie extraordinairement du soin que vous avez à servir le roi, et assister vos amis, en quoi vous vous employez de de-là; il ne se peut rien ajouter à votre vigilance. J'ai obtenu des compagnies de chevau-légers pour MM. du Coudray, de Cluy et

« Depuis ma dernière lettre écrite, il m'est advenu un avis certain que les Anglois sont partis le 8 de ce mois. Je crois que vous devez en avoir été déjà averti par le sieur de Richardelle; mais toujours je vous en donne connoissance, et vous conjure, au nom de Dieu, de faire que la noblesse, dont vous êtes assuré, se jette le plus tôt qu'elle pourra dans Oléron, parce que le retardement seroit périlleux. Il faut charger Bigoteau de faire les provisions nécessaires, le presser et l'aider dans cette opération. Je vous remercie du petit canon que vous avez envoyé, et du soin que vous avez eu d'emprunter deux couleuvrines de M. de Toiras. Si j'eusse reçu le mémoire dont vous parlez, j'eusse envoyé les ordres du roi pour retirer le canon des lieux où il étoit inu-

de Marconnay; je vous en conjure de tout mon cœur, faites-les entrer promptement en Oléron, où le roi a destiné deux régimens outre celui qui y est. Je vous prie me tant obliger que de songer aux magasins d'Oléron, et y faire entrer le plus de munitions que vous pourrez, parce que c'est à cette heure où on en peut avoir besoin. Je vous recommande toutes choses dignes de recommandation, et vous assure quand j'aurai lieu de vous servir utilement, je prendrai revanche de tant de soin et de peines que vous prenez. » — Mss. Letellier-Louvois, vol cot. 9334. Août, 1627.

tile; mais ce mémoire est demeuré au bout de la plume. Quant au canon des vaisseaux qui ont été brûlés, je serai fort aise qu'on le fît retirer, et vous m'obligerez de faire qu'on s'en puisse servir au plus tôt. S'il y avoit fonds pour entretenir la galiote de M. de Toiras, je ne ferois nulle difficulté de l'acheter; elle nous seroit utile en Brouage : mais outre qu'il n'y a point d'entretien assuré, j'ai fait tant avancer sur mon crédit pour les affaires de la mer, que je ne puis faire rembourser, que je crains de m'engager de nouveau. Sur cela, je vous conjure de me croire, Monsieur, votre affectionné confrère à vous rendre service. LE CARDINAL DE RICHELIEU [1]. »

Le ravitaillement d'Oléron et la défense de l'île de Ré préoccupent Richelieu : c'est qu'en effet de ces deux points dépendait la capitulation de La Rochelle; si les Anglais s'en rendaient maîtres, la place devenait imprenable. « Je vous prie, écrit le cardinal-grand-maître de la navigation, à l'évêque-amiral, par le plaisir que vous me sauriez faire, de tenir la main

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334.

que Le Plessis-Praslin passe au premier vent au fort de la Prée, avec les vivres que j'ai donné charge à La Borde d'y faire entrer quand et quand. Je vous supplie aussi faire tenir les barques prêtes pour que quatre jours après nous puissions faire passer Navarre, et ces barques doivent être celles surtout qui peuvent servir à transporter de la cavalerie; et d'autant que la cavalerie ne peut exister sans fourrages, vous en ferez chercher le plus possible, d'après le mémoire que je vous envoie. Aussitôt que vous me manderez que Le Plessis-Praslin est passé et que toutes les barques sont prêtes, je me rendrai au Brouage. Au nom de Dieu, faites que ce passage se fasse au premier jour, et que nous puissions avancer nos affaires sans délai[1].

« Monsieur, je vous remercie de tant de soin que vous avez; je suis fort aise que vous ayez envoyé quérir vers Maillezais et autres lieux des provisions pour Oléron. Je vous prie de continuer d'en faire fournir le magasin, que j'ai trouvé, par vos apostilles, être déjà bien avancé. La question est de faire en sorte qu'on

1 Mss Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Septembre, 1627.

n'y touche point tandis que l'île sera libre, à quoi je vous prie de tenir la main. Je prie messieurs de Coudray, Marconnay et de Cluy, qui doivent avoir leurs compagnies dans Oléron, de les tenir bien complètes, et de se rendre faciles, encore que les paiemens ne viennent pas par avance. Je suis bien aise qu'on travaille fort et ferme aux fortifications d'Oléron, où j'estime que vous devez demeurer tant que l'île de Ré devra tenir; mais si par malheur elle se devoit perdre (ce que je ne crois pas, étant impossible que tant de braves gens qui sont en divers lieux pour la ravitailler ne le fassent), en ce cas il n'est pas raisonnable que vous vous enfermiez là-dedans, mais bien que vous vous retiriez dans la grande terre. En quelque lieu que vous soyez, vous pouvez vous assurer que je me ressentirai du soin et de la peine que vous prenez pour le service du roi et de la reine sa mère en cette occasion, et de l'affection particulière que vous me portez. »

Dans une précédente lettre, Richelieu disait au même évêque de Maillezais : « En un mot, M. de Maillezais est toujours le même, en quelque lieu qu'il soit, c'est-à-dire n'oublie rien de ce

qui se peut en ce dont il se mêle; et le cardinal de Richelieu sera toujours le même en son respect, c'est-à-dire du tout disposé à lui témoigner en toutes occasions qu'il est son très-affectionné confrère à lui rendre service[1]. »

« Je vous envoie ce laquais en toute diligence, pour vous prier de faire passer, dès cette nuit, une barque ou deux chaloupes chargées de biscuits, de quelques barriques de chairs et fromages au fort de la Prée, d'autant que je viens d'apprendre que si dans deux jours elle n'est secourue, cette place est perdue. Je me promets que quelque temps qu'il fasse, vous ferez passer à rames ou à voiles quelques chaloupes; je vous en conjure de tout mon cœur, comme s'il étoit question de ma vie. — A 10 heures du soir[2]. »

« Je suis très-aise du travail qu'on fait au bourg d'Oléron : il est à désirer que les retranchemens soient beaucoup meilleurs et plus larges; il est à propos d'y travailler le plus qu'on pourra. Quant au fort, je m'étonne comment il n'est point davantage avancé. Il faut donner

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Septembre 1627.
2 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot 9334/2. Septembre 1627.

les travaux à prix fait, et avoir diverses bandes d'ouvriers. Le sieur de Cyvron a bien fait faire un fort en peu de temps; c'est chose honteuse qu'on n'ait pu jusqu'à présent parachever celui d'Oléron, qui étoit commencé. Le roi veut qu'il y ait des vivres pour trois mois dans les magasins; partant il est nécessaire d'y faire entrer la plupart des blés de l'île: il faut qu'il y en ait dans les magasins au moins quatre cents tonneaux. Tous les vins, quand on aura vendangé, seront retirés dans les magasins; quantité de pois, de fèves, beurre, fromage, chandelles, huile et vinaigre ce qu'il en faudra; deux mille paires de sabots, deux cents paires de souliers, force onguens et médicamens, et généralement tout ce qui est nécessaire. Si les Anglois faisoient une descente dans l'île, on aura soin de retirer tous les bestiaux dans le bourg, et en tuer et saler suffisamment pour les magasins du bourg et du fort. »

P. S. « M. de Maillezais est conjuré de demeurer dans l'île, de faire travailler soigneusement et diligemment à tout ce que dessus, comme chose très-importante au service du roi,

et le plus grand plaisir qu'il sauroit faire au cardinal de Richelieu[1]. »

« Ayant ouï dire que le désarmement des huguenots d'Oléron a été fait fort légèrement, la mauvaise volonté qu'ils ont témoignée fait que Sa Majesté désire qu'ils soient désarmés de nouveau, faisant un ban qui porte commandement à tous les huguenots d'apporter leurs armes au magasin du bourg du château, sur peine de confiscation de tous les biens de ceux qui seront trouvés en avoir recélé. Et afin qu'il ne puisse y avoir de fraudes, par le même ban il sera promis le tiers desdits biens à ceux qui découvriront le décèlement d'armes. Vous ajouterez, s'il vous plaît, cela avec M. de Contenan, et ferez dépêcher cette affaire[2]. »

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Septembre 1627.

2 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Octobre, 1627. J'ai trouvé une lettre autographe de Louis XIII à cet évêque de Maillezais. 14 octobre 1627 : « Monsieur l'évêque de Maillezais, envoyant le sieur de Verthamont, conseiller en mon conseil d'Etat, en l'île d'Oléron, pour, en qualité d'intendant de la justice, procéder à la vente des biens qui se trouveront appartenir à mes sujets rebelles, en l'étendue de ladite île, et pour vaquer aux autres affaires et occurrences qui se présenteront importantes au bien de mon service ; je vous ai bien voulu faire cette lettre pour vous en donner avis, et vous dire que vous ayez à départir audit sieur de Verthamont, pour l'exécution de sa commission,

Dans une dépêche spéciale, Richelieu adresse l'ordre suivant au belliqueux évêque : « Le roi ayant résolu de faire assembler nombre de grandes gabarres pour s'en servir en occasions importantes à son service, Sa Majesté ordonne au sieur évêque de Maillezais de se transporter à la rivière de Charente pour y prendre et faire prendre toutes les grandes gabarres qui s'y pourront recouvrer, lesquelles il jugera propres pour le dessein auquel Sadite Majesté les veut employer; estimation préalablement faite d'icelles par gens à ce connaissant, pour être payées aux propriétaires au cas qu'elles ne leur soient rendues. Enjoignant aux capitaines et gouverneurs des places, officiers et habitans d'icelle, de tenir la main à l'exécution de sa volonté. Fait au camp devant La Rochelle, le 23e octobre 1627. Louis[1]. »

toute l'assistance dont vous serez par lui requis, et le fassiez reconnoître de tous qu'il appartiendra en ladite qualité d'intendant de la justice, le considérant comme un personnage que je tiens en particulière confiance et affection. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½.

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½. Même injonction pour se servir des bateaux qui étaient en la rivière de Garonne.

« Il faut faire une ordonnance, ajoute Richelieu, portant défenses de prendre des bœufs, sur peine de la vie, à tous soldats et gens de guerre, et d'interdire la culture des terres. Ordonnance pour tous les habitans, paysans ou autres, qui auront à se plaindre des gens de guerre dans l'île d'Oléron, soit de violence, soit de mauvais paiement, qu'ils aient à venir trouver M. de Verthamont, commissaire envoyé par Sa Majesté. Il faut faire tenir les matelots qui ont servi en ces occasions exempts de logement. Il faut faire apporter la contribution du blé et du vin de ceux qui n'ont point encore fourni, sans rien prendre de ceux qui ont contribué. M. de Maillezais fera dresser, s'il lui plaît, un état général de tout ce qui a été dépensé en l'île d'Oléron, tant pour les gens de guerre que canon, plomb, poudre, fournissement de magasin, fortifications, et généralement de toutes choses. Il fera faire un autre inventaire de l'état auquel restent les magasins, tant pour les armes, munitions et vivres, et des moyens qu'il y a de les remplir, et ce qu'il faudra d'argent. Il fera faire aussi un inventaire de toutes les armes qu'on a prises

aux habitans d'Oléron, de toutes celles qu'on a reçues et de toutes celles qu'on a données. Il n'en sera plus donné à l'avenir à qui que ce soit qu'en payant, savoir : dix livres par mousquet, autant pour piques et corcelet, et quarante livres pour armes de gendarme. Il faut faire achever la commission de M. de Verthamont quand il sera guéri, et confisquer le sel, vin, blé des rebelles. Il fera faire des poudres les plus excellentes qu'il pourra à Limoges, à Bressuire et autres lieux. Il faut faire faire le procès aux matelots qui, ayant pris de l'argent du roi, ont quitté leurs bords, et les punir rigoureusement. M. de Maillezais est prié de faire exécuter ce que dessus. LE CARDINAL DE RICHELIEU [1]. »

A la suite de ces instructions, Richelieu écrit à l'évêque de Maillezais une lettre concernant la fourniture des vivres au fort de la Prée; elle se termine ainsi : « Mon lieutenant (l'évêque) obligera son général (Richelieu) extraordinairement, s'il fait envoyer promptement des vivres à la Prée; je l'en prie, je l'en prie et l'en

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2. Novembre, 1627.

conjure de tout mon cœur. Adieu, mon lieutenant : c'est votre général, le grand-maître de la navigation [1]. »

J'aime ces témoignages qui peignent en quelque sorte les caractères dans ce qu'ils ont d'intime, ces correspondances qui révèlent l'homme. Que peut dire l'histoire de plus curieux que ces lettres? Le cardinal de Richelieu est là avec son époque, avec cette influence belliqueuse d'un premier ministre cardinal, d'un évêque général de galères! L'activité prodigieuse de Richelieu, sa capacité militaire est un point incontestable; le cardinal se souvenait du jeune capitaine, brave et fier comme un de ces enfans perdus de troupes qui se jetaient en avant des batailles. Presque tous les cadets de race commençaient leur carrière par les armes; puis le désenchantement arrivait, et alors ils trouvaient sous la robe des clercs une carrière largement ouverte à leur ambition. De là ces nombreux évêques aux mœurs batailleuses, prenant les armes et commandant les armées ou les flottes dans les grandes expéditions monarchiques!

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2.

CHAPITRE XLIV.

ABAISSEMENT DU CALVINISME COMME SECTE POLITIQUE. — DEUXIÈME ÉPOQUE DU SIÉGE DE LA ROCHELLE.

Manifeste des Rochelois. — Rapports avec l'Angleterre. — Siége de La Rochelle. — Préparatifs contre les calvinistes du Languedoc et Vivarais. — Départ de la flotte anglaise. — Situation municipale de La Rochelle. — Travaux des assiégeans. — Intervention de la Hollande et de l'Angleterre. — Traité avec les Rochelois. — Fin du système municipal de La Rochelle.

1627 — 1628.

Sur un de ces rochers que baigne l'Océan aux côtes de France, s'élevait La Rochelle, ville municipale, fortifiée surtout depuis le règne de Louis XI. En face de ses murailles, à quelques lieues de la côte, était jetée l'île de Ré et

Oléron, célèbre par son antique commerce et ses premières lois maritimes. La Rochelle, simple bourgade d'abord, avait été considérablement agrandie par les rois; elle était riche de son commerce, puissante de sa marine; elle possédait mairie, échevinage, droit de garde, d'impôt, et tous ses maires étaient anoblis dans l'exercice quinquennal de leurs fonctions. Plusieurs forts défendaient les environs de La Rochelle; ses murailles avaient été récemment restaurées dans la prévoyance d'un siége; d'inaccessibles rochers protégeaient son port; des digues habilement jetées en fermaient l'ouverture; quelques centaines de galéasses, flûtes, toujours armées, étaient prêtes à résister aux tentatives maritimes qu'une escadre aurait pu oser sur ces côtes : prendre La Rochelle paraissait une de ces entreprises hardies qui exposerait l'armée de France à plus d'un échec.

Le conseil de ville de La Rochelle était composé d'hommes hardis et dévoués au calvinisme et aux priviléges de la ville. En tête se trouvait le maire Guiton, fier huguenot, magistrat intègre, inspiré du prêche contre le papisme. Quand le maire Guiton parlait, les habitans de La Ro-

chelle exécutait en silence ses ordres. Guiton dominait la commune entière, les échevins, jurats. Le gouvernement religieux était dans les mains des ministres. On pouvait dire que La Rochelle était la capitale, le saint temple du calvinisme; car on ne voyait là aucune église, aucune cérémonie papiste.

En apprenant le départ de Buckingham avec sa grande flotte, les huguenots de France, et particulièrement les Rochelois, avaient compris que le temps était venu de saisir les armes. Les commissions du duc de Rohan, répandues dans toutes les provinces, s'étaient multipliées; la cour en était instruite; le prétexte de ces armemens était la construction récente d'un fort qui menaçait l'existence municipale et religieuse de La Rochelle. D'ailleurs Buckingham n'annonçait-il pas dans son manifeste qu'il prenait les armes pour l'exclusif intérêt des Églises réformées et en vertu de la protection que leur devait le roi Charles I^er^ ? « Dès que l'armée navale d'Angleterre fut arrivée aux côtes de l'île de Ré, Buckingham envoya à La Rochelle Becker, Anglois, pour faire entendre aux Rochelois la résolution du roi de la Grande-Bre-

tagne, et savoir par leur bouche s'ils n'avoient pas agréable le secours puissant qu'il leur envoyoit, et s'ils ne se vouloient pas joindre à ses armes. Voici la harangue ou sommation qu'il leur fit : « Messieurs, je suis envoyé par monseigneur le duc de Buckingham, grand amiral d'Angleterre, pour vous proposer les raisons pour lesquelles, par le commandement du roi son maître, il est à présent venu au lieu où vos yeux le peuvent voir, accompagné d'une flotte de navires chargés de soldats, d'artillerie et munitions, le tout quoi descendra en terre si l'occasion le requiert[1]. »

L'envoyé de Buckingham fut admirablement reçu par les maire et échevins de La Rochelle : tout était prêt pour une prise d'armes, et les habitans signèrent une convention d'alliance. Ce traité renfermait douze articles. « Les Rochelois promettoient d'aider Sa Majesté Britannique dans toutes ses entreprises pour favoriser l'exécution de ses armes de mer, en lui fournissant des pilotes expérimentés, ayant soin de ses vais-

1 « La harangue, par forme de sommation, faite aux Rochellois, par Becker, Anglois, député de Buckingham. » Paris, 1627.

seaux en leur donnant retraite, abri et sûreté; ils ne pourroient traiter de la paix sans la volonté de Sadite Majesté, laquelle leur promettoit en parole de roi de les secourir à ses propres frais et dépens, tant par mer que par terre, jusqu'à ce qu'elle les ait libérés des forts et moyennés la paix. A cet effet elle armeroit puissamment et assisteroit la ville d'un tel nombre de soldats qu'elle jugera en être de besoin, le tout à ses frais. Sa Majesté feroit partir de suffisans convois de blés qui seroient apportés en ladite ville et débités à prix honnête. Pour soulager la pauvreté de la ville, Sa Majesté permettra une collecte en ses Etats, afin de subvenir à ses plus pressantes nécessités. Enfin, en cas que Sa Majesté prêtât l'oreille aux pourparlers de paix avec le roi très-chrétien, lesdits de La Rochelle y seront appelés, et nul traité ne se conclura sans stipuler bien expressément leurs immunités et priviléges [1]. »

Ce traité avec le roi d'Angleterre changeait

1 « Traité et accord passé entre le roi d'Angleterre et les maire, échevins, pairs, bourgeois et habitans de la ville de La Rochelle, par le moyen de leurs députés. » Lyon, par Claude Armand, dit Alphonse.

tous les rapports de la souveraineté ; une ville municipale se détachait de la couronne de France pour saluer une domination étrangère. Un tel acte ne pouvait se justifier que par les plus puissans motifs. Les habitans de La Rochelle mirent par écrit tous leurs griefs en forme de manifeste; ils se plaignaient avec amertume des rudes et fâcheux traitemens qu'on exerçait sur eux ; mais en prenant les armes, ils n'avaient nulle volonté de se soustraire à l'obéissance du roi ; ils voulaient seulement l'exécution des choses qu'on leur avait promises; et que de griefs n'avaient-ils pas à alléguer ? D'abord par le traité de Montpellier le roi s'était engagé à faire démolir le fort avoisinant leur ville ; loin de là, on l'avait fortifié, tout en annonçant l'arrivée de commissaires chargés de tout pacifier : « et pendant qu'on travailloit toujours à le fortifier, sans intermissions de fêtes ni dimanches, on choisit des commissaires fort éloignés l'un de l'autre, qui apportèrent tant de longueur en ce voyage, qu'ils ne s'acheminèrent en cette ville que lorsque le fort fut en défense. » Dès lors les bons habitans de La Ro-

chelle envoyèrent vainement des députations en cour pour obtenir l'exécution de l'édit de Montpellier; la faction espagnole et jésuitique qui a tué le père s'était emparée du fils, et les réponses qu'on leur faisait n'avaient rien de clair, d'ouvert ni d'ingénu; « ce fort n'a été construit que pour nous ruiner; un des plus grands de l'Etat qui avoit une parfaite connoissance de ce malheureux dessein, a dit diverses fois à plusieurs de nos députés, que sa conscience l'obligeoit à nous dire que jamais nous n'obtiendrions cette démolition, et qu'il falloit que le fort engloutît La Rochelle, ou La Rochelle le fort. Ces considérations furent cause de la non acceptation de la paix. » Ensuite venait un long tableau des violations à la parole donnée; divers priviléges qui leur avaient été concédés ne recevaient aucune exécution; on mettait des entraves à tout ce qui pouvait favoriser leur liberté, améliorer leur position; l'amnistie n'était pas observée, chaque jour on renouvelait la mémoire de toutes choses, soit pour le criminel, soit pour le civil; toutes les lois étaient violées, même l'édit solennel concédé à Nantes par le roi

Henri-le-Grand; ceux qui apportaient les denrées en la ville étaient journellement pillés et détroussés; on a interdit d'apporter aucun blé ni commodité. Et pour ce qui est du général des Églises, la paix a-t-elle été mieux exécutée? les temples et les cimetières ont-ils été rendus? la justice est-elle uniforme, la liberté des chambres mi-parties n'a-t-elle pas été violée? Il faut le dire, le général et le particulier sont vivement attaqués de toute part. «Nous ne voulons pas pourtant imputer tous ces manquemens à Sa Majesté; elle est douée de tant de bonnes qualités qu'elle ne voudroit pas souffrir tant d'outrages et d'excès; mais ceux qui abusent de sa conscience lui cachent le mal et l'atténuent, et par leur puissance dans le conseil empêchent qu'on ne nous rende justice. O malheureux fort, que tu es fatal à la France! ô infidélité, que tu lui coûteras cher, puisque en ta subsistance est la source de nos maux, et qu'en ta démolition se rencontroit le vrai et salutaire remède! Puis donc qu'il ne nous reste aucune voie de salut que dans une légitime et nécessaire défense, après avoir justifié nos actions passées, le mau-

vais traitement que nous avons reçu par les mauvais ministres, qui en notre perte ont juré celle de l'Etat, nous prenons les armes pour nous opposer à la plus injuste et violente persécution qui s'exerça jamais dans ce royaume, et nous nous joignons aux armes et desseins du sérénissime roi de la Grande-Bretagne, nous promettant qu'ayant les gens de bien pour témoins, notre conscience pour garant et Dieu pour juge de notre innocence, nous ressentirons la même assistance de sa bonté que nos pères ont autrefois éprouvée; nous aurons le secours de tous nos frères, l'aide et le support de ceux qui aiment la gloire de Dieu et la conservation de cet Etat. Prions et supplions tous les bons François, tous ceux de notre religion de se joindre à nous dans un si louable dessein; et tous rois, princes, républiques, Etats alliés de cette couronne, d'approuver notre résolution et nous assister de leurs intercessions et de leurs armes. Nous protestons de demeurer toujours au devoir de sujétion et fidélité que nous devons au roi notre souverain, et de nous soumettre à son obéissance toutes les fois qu'il lui plaira nous

recevoir en sa grâce, nous redonner la paix, faire exécuter les édits de pacification, réparer les infractions, pourvoir aux inexécutions, et nous rétablir en nos anciens priviléges et libertés [1]. »

Les Rochelois faisaient ainsi un appel à tous les calvinistes, leurs frères, à tous les partisans de leur croyance, répandus non seulement sur le territoire de France, mais encore à l'étranger. Le moment était favorable; les Anglais sous le duc de Buckingham débarquaient dans l'île de Ré; une prise d'armes tumultueuse mais redoutable se manifestait dans l'Empire; les Hollandais étaient incertains et ne tenaient plus à Louis XIII que par les subsides. Aussi presque toutes les villes réformées du midi de la France se déclarèrent-elles pour la ligue huguenote de La Rochelle. On sut bientôt que Montpellier, Castres, Béziers, Milhaud, en un mot les provinces du haut et bas Languedoc, Foix, Lauraguais, Vivarais et Cévennes, tout en protestant d'obéissance envers le roi,

1 1628, mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 398.

s'étaient liées par un commun serment, pour se secourir dans l'intérêt de leur Église.

Le roi s'était rétabli de la fièvre brûlante qui le consumait; il décida de marcher lui-même à une guerre active contre la rebellion du calvinisme en France; il applaudit vivement à la conduite de Richelieu, qui, pendant la maladie du souverain, avait poursuivi avec tant d'ardeur le commencement des hostilités contre les Rochelois et les Anglais. Le roi tint compte surtout des braves efforts du sieur de Toiras, qui avait défendu l'île de Ré contre l'escadre du duc de Buckingham. La gentilhommerie française s'était alors distinguée, comme toujours, par sa vaillance; on racontait aux dames dans le château du Louvre ou de Saint-Germain, comment le sieur de Marillac avait été chargé de secourir la citadelle de Saint-Martin en l'île; comment 15 pinasses parties de Bayonne avaient porté secours; comment le sieur Toiras avait fait bonne fin pour chasser l'Anglais de l'île de Ré, toute la belle entreprise du maréchal de Thémines et plusieurs autres prouesses contre l'Anglais. Le roi rétabli, résolut d'aller faire la guerre en personne

au siége de La Rochelle; le duc d'Orléans fut désigné lieutenant général pour conduire l'armée de terre; Richelieu continua d'avoir la direction de la marine; le duc de Guise fut nommé lieutenant général des forces navales, chargé de recevoir et de recueillir la bonne flotte d'Espagne. Enfin Louis XIII se fit précéder d'une déclaration en faveur des religionnaires qui ne prenaient point les armes. On leur assurait leurs immunités, la liberté du prêche et de la conscience. Le but du conseil était de détacher les calvinistes paisibles de la cause des rebelles, et de ne plus donner aucun prétexte de guerre. Le roi s'achemina donc pour La Rochelle, et avant son départ il reçut le serment des parlementaires, du lieutenant civil, du prevôt de Paris, afin de s'assurer de l'obéissance de sa grande cité pendant la campagne qu'il allait entreprendre [1]. Les premiers exploits de guerre furent glorieux au maréchal de Schomberg et au sieur de Toiras;

1 *Voyez* dans les manuscrits Dupuy, vol. CCCLXXX, les « pouvoirs donnés par le roi à la reine sa mère pour aviser pendant son absence à ce qui sera de son service, aux pays de deçà la Loire. » Ann. 1628 et 1629.

ils remportèrent encore une victoire sur les Anglais de l'île de Ré. D'autres avantages furent successivement obtenus sur Buckingham. Le cardinal de Richelieu continuait ses préparatifs avec la plus grande activité; il laissait les bravades à ces nobles gentilshommes qui mouraient vaillamment pour l'honneur; lui, le cardinal, s'occupait exclusivement du grand but militaire, le siége, vivres, munitions de l'armée, réunion des forces navales; puis, il suivait son idée politique contre le calvinisme révolté. C'est encore à l'évêque de Maillezais, son confident et son lieutenant tout à la fois, comme il l'appelle, que sa correspondance est adressée; c'est toujours ce style familier qui inspire confiance, ces expressions d'un supérieur qui impose le devoir. Le cardinal de Richelieu paraît tout préoccupé de ses fonctions de général; il se réserve le plan de campagne, la construction de cette digue qui doit si puissamment seconder l'attaque contre l'île de Ré : « Monsieur, écrit le cardinal, je vous prie de faire arriver si vous pouvez une demi-douzaine de vieilles flûtes d'Hollande ou autres

corps de vieux vaisseaux presque inutiles à la navigation tels que vous en pourrez trouver vers Royan et autres lieux, et les faire maçonner à chaux et à ciment ou à Royan ou en Brouage, selon le mémoire que je vous envoie. Je ne vous mande point pourquoi c'est faire, parce que vous le jugerez bien ; seulement vous conjurai-je de faire faire diligence. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que vous tenant expéditif comme vous êtes, je désire que cette affaire se fasse douze ou quinze jours après que vous aurez reçu ma lettre; aussi en ai-je affaire vers le 6e novembre. Je vous prie aussi de voir s'il n'y a point moyen, partant d'Oléron avec des vaisseaux à feu, de mettre le feu à ceux des Anglois qui sont devant le fort de la Prée; il faudroit faire faire cette entreprise par quelqu'un qui entende bien cela, et comme vous le savez, la faire de nuit par un bon vent. Je n'écris qu'à vous seul de cette affaire, d'autant qu'il la faut exécuter secrètement et sans bruit[1]. »

La prodigieuse activité de Richelieu s'étend

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334.

aux plus petits accidens de la guerre; il écrit toujours à son digne lieutenant, l'évêque de Maillezais : « Je n'ai pas voulu différer à vous mander que nous venons d'avoir nouvelles présentement que samedi dernier Buckingham donna une attaque générale à Ré-Saint-Martin, où il perdit 600 hommes; Morgant a été tué et force noblesse, et plusieurs de qualité prisonniers. Le roi n'y a perdu que sept hommes; Saldaigne et Grandval y ont été blessés. Au même temps les gardes, Le Plessis-Praslin et Beaumont, qui étaient à la Prée, entrèrent en la flotte, y brûlèrent trois grands vaisseaux anglais et se retirèrent. Buckingham a écrit une lettre qui porte qu'il va encore entreprendre une chose sans raison : pensez à Oléron et Brouage. La Meillerays entra samedi avec 300 hommes de son régiment, 40 gentilshommes volontaires et 26 gens d'armes de la compagnie de la reine; Marillac est entré avec 200 hommes cette nuit. Après cela je n'ai rien à vous dire, sinon que vous me ferez le plus grand plaisir que je puisse recevoir de vous, de faire passer promptement des vivres, et du pain surtout, en la plus grande quantité que vous

pourrez. » En *post-scriptum* : « Je vous supplie faire porter promptement des vivres, pain, vin, chair, fèves, beurre, morue et fromage avec escorte. Au nom de Dieu, ayez toujours des barques prêtes pour faire de temps en temps les embarquemens des vivres [1]. »

« Monsieur, ajoute Richelieu, une victoire attire l'autre : les Anglois ayant perdu 600 hommes en l'attaque qu'ils firent samedi à Saint-Martin, en perdirent hier 1200 en la retraite qu'ils firent en l'île de Loye, où M. de Schomberg les poursuivit comme il falloit. Outre les morts, il y a plusieurs de leurs chefs et officiers pris : vingt enseignes et le milord Montjoie, chef de leur cavalerie, frère du comte de Holland, qui dit que Buckingham y a été blessé d'une mousquetade. Le roi n'y a perdu personne de marque et peu de soldats. M. le général des galères y a reçu une blessure assez légère ; M. de Villequier une plus grande, et le sieur de Vorcheux y a eu une jambe cassée. Les Anglois ont quitté le bourg Saint-Martin aux nôtres, qui en ont repris possession à leur

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/4.

tour. Ils s'embarqueront tous pour reprendre la route de leur pays. Ensuite je vous dirai qu'il n'est question que d'envoyer du pain de munition en l'île, et prendre garde qu'il soit bon, car celui qui étoit en Charente était la plupart gâté[1]. »

Sur ces bulletins journaliers, Richelieu écrit des ordres de sa main pour les opérations du siége : « Je vous envoie une ordonnance du roi pour faire couper 400 pieds d'arbres dans la forêt de Rochefort, que vous employerez à notre estacade. Et parce que je sais quelle est votre diligence, je vous prie d'envoyer promptement quelques uns que vous jugerez propres à cet effet, et faire trouver des barques pour amener lesdits arbres le plus tôt qu'il se pourra à la pointe de Coreille. On n'a besoin que des pieds desdits arbres, et faudra faire réduire les branchages d'iceux en bûches et les faire porter en Brouage et en Oléron, pour en remplir les magasins, en les faisant bailler par compte à ceux qui en ont la garde. Souvenez-vous que l'estacade où je veux les employer est l'estacade pour mes

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/4.

vaisseaux, qui est mon travail particulier; et par conséquent je vous prie que dans huit jours j'aie une partie de ce bois amenée à Coreille. *P. S.* Je vous prie de m'envoyer Aubaire avec sa chaloupe bien équipée de bons matelots [1]. Et sur l'avis que je viens d'avoir présentement que le comte de Holland paroît, avec trente ou quarante vaisseaux, proche de l'île de Ré, j'écris à M. de Coutenau que, fors le régiment du Plessis, dont le roi se veut servir pour faire la recrue de son régiment des gardes, il ne laisse point sortir les autres troupes qui sont en Oléron, jusqu'à ce qu'il y ait eu nouvel ordre de Sa Majesté. C'est pourquoi je vous fais aussi ce mot sur ce sujet, afin que vous teniez la main, s'il vous plaît, qu'il ne sorte rien desdites troupes que le régiment susdit. Vous jugez bien l'importance qu'il y a de ne l'en pas dégarnir, jusqu'à ce que cette nouvelle armée ne puisse plus donner lieu de jalousie. *P. S.* Il est nécessaire de faire garnir promptement les magasins [2]. »

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{334}/_{4}$.
2 MM. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{334}/_{2}$.

Puis, vient une suite de petits billets, tous écrits de la main du cardinal, à des heures différentes, dans la nuit même, tant il est pressé d'imprimer partout une activité puissante à ses opérations militaires : « Monsieur, je renvoie encore pour hâter les pataches que vous m'avez mandé être armées. Le roi a des impatiences incroyables de ne voir venir ce petit équipage, et je me meurs sur le pied pour ne pas le contenter au point et sitôt que je le désire. Votre Général [1]. »

« Monsieur, vous ayant déjà écrit pour faire venir notre galère, nos galiotes et des pataches ici, pour empêcher les courses que les Rochelois font tous les jours, je reprends la plume pour vous prier de faire toute la diligence que vous pourrez pour nous les faire amener au plus tôt; car véritablement il est impossible de pouvoir supporter davantage l'insolence de nos voisins. Je vous conjure donc que les premières nouvelles que nous recevrons sur ce sujet soient l'arrivée de ces vaisseaux, puisque leur retardement nous est si préjudiciable. Je ne doute

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334.

point que vous ne contribuiez à cette fin tout ce qui sera en vous. *P. S.* Je suis extrêmement fâché de ce que, sur ce que vous m'aviez mandé que la galère, les galiotes et les pataches étoient prêtes, j'en avois assuré le roi, qui a témoigné recevoir du déplaisir de ce qu'elles n'étoient point venues. Je voudrois qu'il m'eût coûté beaucoup et ne lui avoir point donné cette assurance[1]. »

Un billet à l'évêque de Maillezais, aussi bref que le précédent, est relatif à cette digue de La Rochelle, conçue par Richelieu et exécutée par l'ingénieur Pompée Targon : « Monsieur, je n'ai point encore entendu parler des vaisseaux de Bordeaux. Je crains bien qu'ils se soient amusés à charger le canon du roi par votre ordre, et qu'ils aient perdu le temps. Je me suis résolu de mettre tout du long des vaisseaux, par-dessus, un gros câble entortillé de chaînes, de peur qu'on le puisse couper. C'est pourquoi je vous prie faire chercher partout des chaînes de telle grosseur qu'on ne les puisse couper, étant entortillées sur un

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/4.

gros câble, ni à coups d'épées ni de haches. Il m'en faut deux mille toises. Si les flûtes flamandes sont venues chargées d'amarres, vous retiendrez tout ce qu'il y en aura, en ayant soin de faire tenir vos vaisseaux à Chef-de-Bois, en dépit de toutes les tempêtes du monde. Je vous prie de montrer en cette occasion que vous êtes effectif[1]. »

« Je vous fais ce mot pour vous dire que j'ai bien peur que ce qui se passe entre M. d'Epernon et vous, retarde le service du roi. Cependant j'ai une telle nécessité de vaisseaux, que je vous prie passer par-dessus beaucoup de considérations, pour que nous puissions avoir ce qui est si nécessaire à une entreprise comme celle-ci. M. du Plessis m'a dit que si vous priez M. d'Epernon de vous laisser votre porte ouverte, il le fera. Ne faites aucune difficulté : je vous prie de lui faire cette prière. Quant aux flûtes, conférez-en avec lui, priez-le d'y interposer son autorité ; car en effet j'en ai nécessairement affaire du plus grand nombre qu'il se pourra, et s'il n'en vient de Bordeaux, le

[1] Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 933½,

service du roi en souffrira un si notable préjudice que je ne vous le puis écrire. Le bonhomme M. du Plessis accommodera sans doute toutes choses, pourvu que vous y soyez disposé, comme je n'en doute point[1]. »

Richelieu était ainsi le général d'armée, l'ordonnateur de la grande digue, l'homme de guerre qui calculait, tandis que les gentilshommes exécutaient l'épée à la main les plans du cardinal. C'est chose curieuse qu'aucun des maréchaux employés au siége de La Rochelle ne se plaignît de cette haute puissance de commandement qu'exerçait là un prêtre revêtu de la pourpre romaine; c'est que Richelieu avait entraîné le roi en personne au

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9^{33}½. Mars 1628.

J'ai trouvé deux autres pièces dans la collection Letellier-Louvois; elles sont datées du siége de La Rochelle. « De par le roi, il est enjoint et très-expressément ordonné au payeur de la gendarmerie commis pour faire le paiement de la compagnie de deux cents hommes d'armes des ordonnances, sous le titre de la reine, mère de Sa Majesté, qu'en procédant au paiement pour le quartier dont on a depuis peu fait la montre, il ne paye que les présens seulement, sans avoir égard à aucun relief ni excuse de montre, sauf à ceux qui pourroient avoir été ou pourront être expédiés pour les chefs, membres et hommes d'armes de ladite compagnie qui sont dans l'île de Rhé par le commandement de Sadite Majesté, laquelle veut et entend que les deniers

siége; les volontés et les ordres passaient par la bouche du prince.

Tout alla à bonne fin; l'expédition anglaise, conduite avec mollesse, n'eut point un plein succès. On publia des relations sur la délivrance de l'île de Ré et la victoire survenue contre M. le duc de Buckingham; on narrait comment l'armée s'était organisée par bataillons et escadrons, comment le sieur de Marillac était allé reconnaître l'ennemi, comment l'armée du roi fut mise en bataille, le régiment des gardes en avant, ceux de Navarre et de Champagne en un bataillon, et à gauche celui de Piémont. Venaient à la queue les gentilshommes volontaires; les gendarmes et les chevau-légers

revenans bons soient employés au paiement de ceux qui sont en garnison dès le commencement, pour être par eux reçus par forme de gratification. Louis. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½. Novembre 1627.

Le roi au cardinal de Richelieu. « Mon cousin, je vous envoie le taux des vivres pour l'infanterie et cavalerie, que j'ai ordonné être servis par étapes. Vous donnerez des ordres pour qu'il soit suivi conformément à mon intention, vous laissant l'entière disposition des lieux où lesdites étapes seront fixées, selon que vous le jugerez à propos. Je ne vous en dirai pas davantage, mon cousin, assuré que je suis que vous y satisferez suivant l'affection que vous portez à mon service. Louis. De Beauclerc. » Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½. Novembre 1627.

marchaient sur les ailes. Il y eut bonne et due charge contre l'ennemi. Le sieur de Toiras fit des prodiges de valeur, les capitaines des gardes montrèrent du courage, et une vaillante attaque fut donnée à l'ennemi. Le sieur de Marillac mit pied à terre et passa au-delà du pont, jusqu'à l'île de Loye. Le combat dura deux heures. Enfin les Anglais furent défaits par la fougue des gentilshommes de France, lesquels aimaient tant à s'essayer dans les joûtes. Il y eut bon nombre de prisonniers, et le roi écrivit de sa main à sa sœur, reine de la Grande-Bretagne : « Madame ma sœur, Dieu ayant voulu bénir mes armes, en sorte que le milord Montjoie, le colonel Gray, plusieurs capitaines, officiers et gentilshommes sont demeurés mes prisonniers de la journée qui se passa en Ré, le 8e de ce mois, j'ai bien voulu témoigner à toute la chrétienté l'estime particulière que je fais de votre personne, vous renvoyant tous lesdits prisonniers que j'ai remis sur leur parole en votre considération, puisque rien ne m'y a convié que l'amitié que je vous porte et la connoissance que j'ai que je ne saurois faire chose plus agréable à la reine ma

mère que vous déférer ce que je ne voudrois faire pour aucun autre. Le sieur du Meau vous assurera de ma bonne santé ; je vous prie d'avoir soin de la vôtre, qui m'est très-chère, et vous assure qu'il n'y a frère au monde qui fasse plus d'état d'une sœur que fait de vous, madame ma sœur, votre très-affectionné frère,

« Louis[1]. »

Ce n'était pas simple courtoisie de couronne à couronne qui portait Louis XIII et Richelieu à ces actes de générosité : leur pensée était de détacher l'Angleterre de la cause des calvinistes rebelles. Déjà le ministre s'était rapproché des Hollandais ; il avait obtenu, moyennant des subsides de guerre, qu'ils ne secourraient pas les Rochelois. Si l'on faisait entrer l'Angleterre dans ce même système, les calvinistes seraient laissés à eux-mêmes, et leurs forces isolées ne pourraient point résister aux grandes armées du roi. On exaltait alors les victoires remportées sur les Anglais de l'île de Ré ; on avait besoin de réveiller l'enthousiasme public : c'était un temps de poésie, de sonnets.

1 *Mercure de France*, t. XIV. Novembre 1627.

Tout se formulait en souvenirs classiques de la fable; on répétait les vieux romans de la Grèce; l'Olympe se mêlait au nom de Louis et au faste de la royauté. On attaquait le duc de Buckingham, « ce bouc lascif du superbe Albion, abandonnant son arc et son écu; il avoit laissé des enseignes notables aux mains de la brave gendarmerie de France. Pour excuser cette déroute, que disoit ce milord défait? Qu'il étoit venu, sollicité par les chrétiens désunis, pour écumer les rivages de l'Aunis. Buckingham seroit obligé d'aller planter des choux aux marais de La Haye, tandis que tout le monde reconnoîtroit que la gloire de la France dépendoit de celle de Louis [1]. »

Ces poésies, ces sonnets plaisaient à la cour; ils faisaient fortune parmi les dames et les

1 Un bouc lascif du superbe Albion
Vint assaillir et faire question
Au fort taureau de l'île des coupables;
En cet estrif heureusement vaincu,
Abandonnant son arc et son écu,
Nous a laissé des enseignes notables.

La France, à l'ombre de ses palmes,
Se peut sûrement endormir;
Quoi que l'enfer puisse vomir,
Nos jours désormais seront calmes.
Ce roi vaillant comme un lion
Éteindra la rebellion,
Et fera peur même à l'audace.
Que si après tant de bonheur
Quelqu'un peut troubler la bonnasse,
L'Anglais n'en aura pas l'honneur.

beaux esprits; on les redisait dans les veillées du soir, aux larges foyers domestiques. Richelieu protégeait ce mouvement des esprits, car lui-même se délassait des travaux de la guerre dans ce noble jeu de poésie; et l'on avait occasion de célébrer les victoires des armées royales! partout on obtenait succès. Le duc de Rohan avait fait un appel aux Eglises du Languedoc, et toutes avaient répondu. Le prince de Condé, nommé lieutenant général dans cette province, joint au duc de Montmorency, luttaient avec avantage contre ces villes municipales soulevées pour le calvinisme. Lesdiguières était mort; l'épée de connétable n'ayant été confiée à personne, le pouvoir militaire était divisé entre des lieutenans-généraux, chargés chacun spécialement d'une partie de la campagne. Le prince de Condé, quoique transfuge de la foi calviniste, inspirait quelque confiance à la portion paisible de cette Eglise qui, tout en conservant sa croyance, ne voulait point la guerre civile. Le duc de Montmorency était aussi un esprit très-modéré; il appartenait à une opinion tierce, toujours tentée d'entrer en accommodement. Condé et Montmorency

étaient donc les hommes tout-à-fait en rapport avec les idées de transactions politiques, et en Languedoc il y eut moins de batailles encore que des conventions et des arrangemens de villes à villes, d'armées à armées.

La Rochelle se trouvait comme isolée dans la plus triste et la plus pitoyable situation. Toute communication était coupée avec les calvinistes du Midi; Buckingham et les Anglais avaient été forcés de quitter l'île de Ré; l'armée royale formait comme un cercle de fer autour de La Rochelle. La grande digue commandée par Richelieu s'avançait; tous les soins du cardinal étaient de la terminer sous l'ingénieur Pompée Targon. « On construisoit les forts et les lignes de communication pour empêcher l'entrée et sortie des Rochelois, bien que la rude saison de l'hiver causât beaucoup d'incommodités, que Sa Majesté surmontoit par des fatigues incroyables. Aussi les vents furent si impétueux, et la mer s'enfla de telle sorte, que le dixième jour de janvier et suivant, un parement de la digue fut emporté. La cause en fut attribuée à ce qu'on ne lui avoit pas donné assez de talus; mais elle fut aussitôt

raccommodée de telle façon qu'on jugea qu'il n'en arriveroit plus de faute à l'avenir. On attendoit aussi l'effet des travaux de l'ingénieur Pompée Targon, qui amassoit tous les tonneaux vides de six lieues à la ronde, et faisoit amener quinze mille fagots de bois fort gros et de dix pieds de long, pour épauler sa machine du côté de La Rochelle[1]. »

Les malheureux Rochelois se défendaient avec une énergie, une activité que rien ne pouvait affaiblir; tandis que les ministres continuaient le prêche, réveillant dans toutes les âmes les puissantes paroles de l'Evangile, les braves matelots faisaient chaque jour des sorties contre la flotte de France, et tous les habitans, sans distinction d'âge et de sexe, combattaient sur les remparts. Mais pouvaient-ils se sauver sans les secours du roi d'Angleterre? Avaient-ils une autre espérance de salut? Aussi adressèrent-ils, par l'organe de plusieurs députés, très-humbles remontrances au roi de la Grande-Bretagne[2]. Ils y disaient, dans leur langage pieusement résigné : « Sire, la douleur

1 *Mercure de France*, t. XIV, ad ann. 1628.

2 Juillet 1628. Mss. Colbert, vol. XVII, fol. 422.

qui nous oblige à remplir de nos cris les oreilles de Votre Majesté et à les réitérer si souvent, doit bien être du tout extrême. Nous voici à vos pieds pour les mouiller de nos larmes, et Dieu veuille que bientôt nous y rendions le dernier soupir; car nous ne saurions vous céler notre situation, Sire, et l'état déplorable de notre ville ; elle est aux derniers abois par le manque de secours qui nous met au désespoir, lesquels cependant avoient été si solennellement promis par Votre Majesté ; et pourtant notre pauvre ville s'est-elle rendue indigne de votre protection? N'a-t-elle pas tenu bon, par un miracle de constance, pendant un an entier, souffrant encore aujourd'hui les horreurs les plus épouvantables de la famine? et tout cela pour donner loisir à Votre Majesté de lui envoyer le secours qu'il lui a plu promettre, voire que toute l'Europe attendoit et croyoit aussi!... Mais nous n'en pouvons plus, et nous avons risqué même notre dernière perte pour ne pas manquer à nos promesses, et témoigner que nous avions quelque défiance de la certitude des vôtres. Et peut-être si nous n'y avions pas cru si aveuglément, ne nous fussions pas rendus irrécon-

ciliables de ceux par devers lesquels notre grâce eût auparavant été possible. Pardonnez, Sire, à ceux qui gémissent et qui expirent d'exprimer ces plaintes ; mais c'est votre justice, votre pitié que nous cherchons à éclairer; car, bien que monseigneur Buckingham, votre grand amiral, et ceux de votre conseil, s'emploient bien pour nous, encore est-il visible qu'une main puissante, cachée, arrête le zèle des autres. C'est l'ordinaire de la misère d'être soupçonneuse; mais vous nous croirez, Sire, car les menées vous sont connues et viennent de vos adversaires seuls, par qui l'argent et les séductions sont répandus dans votre cour. Que, par grâce, votre flotte, Sire, puisse mettre à la voile, et nous tire des bras de la mort; et que Votre Majesté songe qu'un jour de délai peut être cause de notre ruine. Et ici, Sire, nous ploierons le genou devant Votre Majesté avec une très-ardente prière à Dieu, à ce qu'il lui plaise nous faire de plus en plus trouver grâce devant vous, tellement que si, après ces mêmes bouches qui maintenant vous supplient, venoient vous rendre nos humbles reconnoissances, comme à notre libérateur, nous en recomman-

derions encore la mémoire à nos enfans, comme bienfaits d'un souverain auquel, après Dieu, nous devrions le bien, l'honneur et la vie. » Cette supplique, adressée au roi d'Angleterre, était signée par les députés de La Rochelle, les ministres Jean David et Pierre Vincent, ardens apôtres de la résistance. Et ils avaient bien raison de parler de leur misère, les pauvres Rochelois; y avait-il un tableau trop piteux de cette déplorable pauvreté?

Ferons-nous la sommaire description de la misère des Rochelois auparavant leur réduction en l'obéissance du roi[1]? « Les pauvres et opiniâtres habitans de La Rochelle, lesquels Dieu a voulu punir de leur désobéissance en décochant sur eux tous les fléaux de la peste, de la famine, de la guerre, etc., ont souffert, dans ces derniers temps, des maux dont le récit est bien capable d'exciter les lecteurs à quelque commisération. Le détail de leurs nécessités fait horreur à ceux qui sont touchés de quelque humanité; en moins de trois mois, il y est mort plus de 16,000 personnes, ce qui

1 Mss. Dupuis, vol. CLXXIV. Novembre, 1628.

étonnera peu quand on se représentera la difficulté de vivre, pour les pauvres gens, dans une ville révoltée et mal garnie de provisions. Selon l'état qui nous a été représenté depuis par l'un des quarteniers, il s'ensuit que le boisseau de blé coûtait 1000 liv.; la pinte de vin, 6 liv.; la liv. de bœuf, 15 liv.; une vache vivante, 1500 liv.; la livre de chair de cheval, 4 liv.; la livre de raisin en cabat, 12 liv.; la livre de beurre, 20 liv.; *idem* de sucre, 20 liv.; œufs, 1, 3 ou 4, 7 liv.; la volaille, 18 liv.; la brebis, 200 liv.; une livre de biscuit, 60 liv.; le picotin de fève, 30 liv.; un chat, 45 liv.; la livre de cuir en poil, 4 liv.; une tête de chèvre, 22 liv.; la livre de paille pilée en pain d'épice, 10 liv. Les rats, les souris, les perroquets ont tous été mangés. Les chiens étoient volés et dévorés sous les yeux de leurs maîtres. »

J'ai dit que La Rochelle était alors sous le gouvernement municipal d'un brave maire du nom de Guiton, homme de capacité et de conviction religieuse. Dans les formes électives des communes de France, le maire était le représentant de la population, le seul magistrat auquel elle obéissait; tous les chefs de

guerre, les capitaines de quartier, la famille de Rohan elle-même, étaient soumis au maire Guiton. Tantôt on le voyait sur les remparts à la tête des archers de la ville ou des arquebusiers; tantôt il recevait les messages du cardinal de Richelieu et traitait d'égal à égal avec l'armée du roi. C'était aussi au maire que quelques faibles habitans adressaient des plaintes quand la famine les pressait. Guiton montait en chaire et venait seconder au prêche les exhortations des ministres. Un jour, dans l'assemblée municipale, un conseiller proposa de rendre La Rochelle : « Non, dit Guiton, plutôt tous mourir », et se levant, le maire donna un soufflet en plein conseil au timide échevin qui parlait de livrer la ville. Il siégeait à la maison de ville, et quand le beffroi municipal sonnait le réveil, Guiton brandissait deux forts pistolets dirigés contre les traîtres qui pensaient à se soumettre. Le 16 août, un héraut d'armes, couvert des armoiries de France, se présenta devant les murailles de La Rochelle, demandant à parler au maire de la part du roi son suzerain : « Retirez-vous, retirez-vous, lui dit Guiton, ou je vous fais tirer

dessus »; et alors le héraut d'armes lui jeta la déclaration suivante : « A toi, Guiton, maire de La Rochelle, je te somme de la part du roi mon maître, mon unique et souverain seigneur, et le tien, de faire présentement une assemblée de ville, en laquelle un chacun puisse entendre par ma bouche, ce que j'ai à faire savoir de la part de Sa Majesté. »

Et quand les trompettes eurent retenti trois fois encore, Monjoie, héraut d'armes fleurdelisé, s'écria d'une voix retentissante : « A toi Guiton, maire de La Rochelle, à tous les échevins, pairs, et généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de cette ville; je vous somme au nom du roi mon maître, mon unique souverain et le vôtre, de quitter votre rebellion, lui ouvrir vos portes, et lui rendre promptement l'entière obéissance que vous lui devez, comme à votre seul souverain et naturel seigneur. Je vous déclare qu'en ce cas il vous pardonnera votre félonie et rebellion. Au contraire, si vous persistez en votre dureté, refusant les effets de la bonté d'un si grand prince, je vous annonce de sa part que vous n'ayez plus rien à espérer de sa miséri-

corde, mais attendre de son autorité, de ses armes et de sa justice, la punition que vos fautes ont méritée; bref, toutes les rigueurs qu'un si grand roi peut et doit exercer sur de si mauvais sujets [1]. »

Et le maire Guiton, écoutant à peine les sommations royales, le héraut d'armes Monjoie fut obligé de les jeter par écrit au pied des remparts. Avec une âme aussi fortement trempée que celle du maire de La Rochelle, il était impossible de songer à une prochaine capitulation. Les misères augmentaient, la famine pressait les Rochelois, et les plaintes venaient mourir auprès de l'inflexible Guiton, qui faisait pendre et fouetter hommes et femmes, lorsqu'ils parlaient de la reddition de la ville. A quel point on était réduit? M^me^ de Rohan, sa famille, cette femme du chef du calvinisme armé, se résignait à manger quelques livres de cheval et de cuir bouilli avec du suif; mais en compensation on avait la sainte prédication de la parole. Dans tous ces prêches, ce qu'on annonçait surtout, c'était la prochaine arrivée

1 *Journal du siége*, tom. II, ann. 1628.

d'une flotte anglaise qui venait secourir La Rochelle, dernier espoir de la réforme en France. Les huguenots accusaient la faiblesse de Buckingham, ses tendances vers le catholicisme; on faisait courir mille bruits sur ses intrigues avec Anne d'Autriche; ne savait-on pas que c'était à sa prière qu'il avait mis tant de timidité et d'hésitation à l'attaque de l'île de Ré? Les mémoires font encore toute une histoire de chevalerie sur le noble duc et Anne d'Autriche; c'était sur une simple lettre de la reine de France que le favori de Charles Ier avait retardé l'attaque de l'île et compromis le salut des huguenots; c'était à son instigation que les Rochelois avaient été abandonnés par le roi d'Angleterre! Les causes venaient de plus haut: la lutte existait toujours entre le parlement et Buckingham; le parlement voulait secourir La Rochelle et le calvinisme menacé; Buckingham hésitait. Déjà une première fois il avait été poussé, comme malgré lui, dans l'expédition de France; les lords et les communes avaient voté quatre millions sterling de subsides sans que le favori montrât une volonté meilleure; il retardait les armemens, employait aux fastes de

cour, les subsides que le parlement avait accordés pour la cause religieuse. Le poignard atteignit le duc de Buckingham; l'assassin était un officier écossais nommé Felton, un de ces sectaires exaltés qui défendaient leur liberté et leur croyance. On disait que les calvinistes et les Rochelois n'étaient pas étrangers à cette vengeance; il fallait en finir avec l'obstacle qui empêchait le parlement de secourir les coreligionnaires de France.

Rien ne s'opposa plus dès lors au départ de l'expédition anglaise. M. de Soubise qui représentait la réforme à Londres, se hâta d'écrire aux habitans de La Rochelle, que dans dix ou douze jours la flotte serait en mer. Cette nouvelle fut confirmée par d'autres lettres des députés bourgeois auprès du roi d'Angleterre, les ministres David, Vincent et Gobert. La flotte en effet sortie de la Tamise et de Portsmouth, se montra le 28 septembre à la hauteur de l'île de Ré; le comte de Lindsey la conduisait; elle était forte de 140 bâtimens, et devait agir contre la grande digue construite par Richelieu. Jamais ardeur semblable à celle qui anima la gentilhommerie de France. On accourait

comme par passion pour combattre la flotte d'Angleterre; toute la noblesse partait en poste de ses châteaux; les ducs de Chevreuse, de Bellegarde, le cardinal de La Valette et le maréchal d'Estrées firent une centaine de lieues pour se trouver l'épée à la main et repousser l'escadre anglaise. On fit trois brigades de volontaires nobles; la première sous le comte d'Harcourt, la seconde sous un La Rochefoucauld; le marquis de Nesles conduisait la troisième. L'épée alors était la seule digne profession; servir comme volontaire ne dégradait pas la gentilhommerie de France. On portait le mousquet, on dégaînait avec gentillesse, prêt à mourir dans une rencontre avec l'ennemi; or « les Anglais parurent à la rade de Ré le jeudi 28 septembre; ils s'approchèrent le vendredi entre Coudevache et Chef-de-Bois. Le samedi 30e, ils prirent leur poste à Chef-de-Bois, sans qu'il se passât autre chose que trente coups de canon que le roi, qui étoit aux batteries en personne, leur fit tirer à l'abord. Le dimanche 1er octobre ils appareillèrent sur les trois heures après midi pour entrer dans le canal avec la marée sur les six heures du soir; mais le vent leur manqua.

La nuit ils envoyèrent dix ou douze espèces de pétards flottans pour brûler les vaisseaux du roi; un de ces pétards rencontra un des vaisseaux de Sa Majesté qui lui fit faire son effet; tous les autres furent pris nageant sur l'eau sans faire mal. Le mardi 3e les ennemis ayant bon vent pour attaquer l'armée navale du roi, appareillèrent dès les quatre heures du matin, en sorte qu'à six heures précisément le combat commença, qui a fini entre neuf et dix. Il s'y est tiré cinq mille coups de canon de part et d'autre; le principal vaisseau des ennemis a été coulé à fond, on a pris deux autres barquettes auxdits ennemis. Ceux de La Rochelle n'ont pas eu le cœur de faire sortir personne par terre ni par mer, que trois chaloupes, dont une a été enfoncée et les hommes perdus à la vue de tout le monde. Du reste, ils sont fort abattus. Le roi n'a perdu que 6 hommes en toute son armée navale et 3 blessés; les vaisseaux de Sa Majesté ont fait merveille, quoique les ennemis eussent les avantages du vent. Sa Majesté a vu tout le combat et étoit en lieu où plusieurs coups de canon sont venus à quatre pas d'elle; d'autres ont

passé à côté et sur sa tête sans que jamais elle ait voulu se retirer, quoique ses serviteurs l'en suppliassent[1]. »

Avoir vaincu les Anglais en bataille navale était un honneur tout nouveau et noblement célébré, à une époque où Richelieu surtout s'occupait avec une sollicitude active à créer la marine de France. Cette flotte anglaise, qui venait ainsi secourir La Rochelle, était la dernière ressource des malheureux habitans. Quelle espérance leur restait-il encore? l'armée du roi les resserrait toujours davantage; elle était alors nombreuse, suivie d'une forte artillerie. La prévoyance du cardinal de Richelieu, lieutenant général, veillait à tout; les soldats avaient même reçu des habits neufs. Le roi, un moment éloigné du siége de La Rochelle, y était revenu pour combattre les Anglais. Louis XIII n'aurait jamais manqué un jour de bataille; c'était le chef aimé de la brave noblesse; plus d'une fois il avait tiré l'épée, traversé les fossés pleins d'eau; son passe-temps favori n'était-il pas de polir des

1 « Relation du grand combat naval fait devant La Rochelle, le 3e octobre 1628, envoyée par le roi à la reine sa mère. Dijon, par Nicolas Spirinx, imprimeur. »

fusils et arquebuses, de chasser le sanglier, et, bon artilleur, d'exposer sa vie comme celle de simple courtisan[1] ? C'était alors l'esprit des gentilshommes; il ne s'en trouva pas un seul qui, la veille de la bataille avec les Anglais, voulût quitter le camp pour porter la nouvelle de leur arrivée et la demande d'un secours. La mêlée c'était leur honneur, leur distinction; c'était là qu'ils déployaient les vieilles traditions de race et de blason, et qu'ils gagnaient pour leur écu quelque nouvel emblème de force et de valeur chevaleresque; tantôt la tour qu'ils avaient abattue, la couleur de l'étendard royal ou le bâton du commandement.

Dans La Rochelle il y avait misère et famine sans doute, mais un dévouement absolu à la cause de la réforme; quand les malheureux habitans virent paraître la flotte du comte de Lindsey, ils déployèrent le pavillon municipal sur les murailles et les cloches sonnèrent à toute volée. Le brave maire Guiton ne quittait pas les remparts, et les échevins rivalisaient de courage avec M. de Soubise et le comte de Laval,

[1] *Mémoires d'Erouard*, mss. français, cot. 928.

de la bonne race des La Trémouille. Cet aventureux comte de Laval voulait faire sortir les petits corsaires de La Rochelle, et aborder franchement les vaisseaux du roi pour les couler ou les brûler. Enfin toute espérance disparut quand la flotte de la Grande-Bretagne s'éloigna des côtes pour prendre le large. Déjà des négociations étaient entamées avec Charles Ier par l'intermédiaire du comte de Lindsey. Montaigu, sorti de la Bastille pour servir avec les Anglais, demanda un sauf-conduit au cardinal, sous prétexte de l'échange des prisonniers, tandis que son but réel était la capitulation de La Rochelle. Richelieu accueillit avec joie ces propositions; si la famine régnait dans La Rochelle, le camp de France était exposé lui-même à des maladies épidémiques, à des misères de toute espèce; les gentilshommes étaient pleins d'ardeur; les soldats avaient moins d'énergie [1]. Le cardinal posa d'abord à Montaigu la question d'une paix séparée avec l'Angleterre; il savait que les Rochelois, une fois privés de ce secours, ne pourraient plus faire une longue résistance : qu'auraient-ils

[1] *Mercure de France*, ann. 1628, tom. XIV, et *Mémoires de Rohan*, tom. IV.

osé tenter, abandonnés des Anglais? Montaigu se chargea de la négociation entre les deux couronnes, tandis que les envoyés de La Rochelle, les ministres Vincent et Gobert, venaient à La Saussaye, demeure du cardinal. Les ministres étaient à peine arrivés que six autres députés du conseil municipal vinrent également avec des propositions de paix, en sollicitant la clémence du roi : « Messieurs les échevins, répondit doucement Richelieu, ce n'est pas le moment de considérer vos fautes et celles de vos concitoyens; elles sont grandes, mais la bonté du roi l'est plus encore. Je tâcherai d'obtenir votre pardon, pourvu que vous soyez bien résolus à rentrer dans votre devoir. — Monseigneur, répondirent les députés, nous avions trop compté sur les Anglais, et nous nous en repentons maintenant. — Vous vous êtes beaucoup trop vantés, répliqua le cardinal, quand vous avez dit que vous aviez des vivres pour trois mois; si vous me le prouvez, je vous donne carte blanche, et dressez vous-même les articles de la capitulation; mais si vous n'avez plus rien à manger, il faut vous rendre à discrétion. — Mais, dirent les députés, comment

compterez-vous les vivres? comprendrez-vous les coquillages que la mer amène, les herbes que la terre produit, les peaux, les cuirs, les parchemins, tout ce qui fait des *mets exquis* dans une extrême nécessité? Remarquez bien, monseigneur, que nous traitons ici pour des gens qui savent bien mourir quand ils ne peuvent plus vivre. » Et les députés versèrent des larmes. Le cardinal n'en fut point touché et continua dans des termes sérieux la conférence : « Enfin, quelles conditions demandez-vous? leur dit-il. — Un traité de paix général, répondirent les députés, dont les Anglais seroient les médiateurs et les gardiens. — Un traité de paix régulier, répliqua en se moquant Richelieu, sous l'influence de l'étranger, cela ne peut être. — Nous laisserez-vous donc, monseigneur, au moins la liberté municipale, les priviléges de notre brave maire? et notre contrat d'arrangement ne contiendra-t-il pas les mots flétrissans de *pardon* et de *grâce?* — Impossible, répondit le cardinal : quand des sujets se rendent à leur devoir, il y a pardon, et jamais traité. — Et vous, monseigneur, s'écrièrent encore les députés, soyez-nous favorable auprès

du roi! — Le roi n'est pas au camp, répondit Richelieu, il est allé se promener pour huit jours; à son retour je lui en parlerai. — Oh, pour huit jours! nous n'avons pas de quoi en vivre trois. — Ah! Messieurs, je vous y prends, répliqua le cardinal : et que sont devenus vos vivres pour six mois? vous n'avez donc d'autres ressources que de recourir à la clémence de Sa Majesté? Asseyez-vous là, et convenons de quelques articles. » Richelieu écrivit de sa main les conditions suivantes : on promettra la vie aux habitans, la jouissance de leurs biens, l'abolition de leur crime et le libre exercice de la religion. « Voilà tout, ajouta le cardinal; nous ne pouvons pas autre chose[1]. »

Les bourgeois s'en allèrent à la ville, et le lendemain ils apportèrent la capitulation signée des échevins Jean de Berne et Pierre Viet, des pairs, Daniel de Lagouste et Jacques Rifaut, et des bourgeois Elie Moquet et Charles de Lacoste, qui tous s'obligeaient pour les habitans de La Rochelle à remettre leur ville entre les mains du roi, pour en disposer ainsi qu'il lui plairait.

1 *Mémoires de Bassompierre*, tom. III, et *Journal du siége*, tom. II, ann. 1628.

Sa Majesté devait leur prescrire telle façon de vivre qu'elle estimera plus à propos pour l'avenir, sans autre condition que celle qu'il plaira à Sa Majesté leur faire par sa bonté [1].

Vous eussiez vu le lendemain douze bourgeois de la ville s'acheminer vers la tente royale; ils étaient maigres, hâlés du soleil, tous vêtus de noir, et si affaiblis, qu'après avoir marché quelque temps ils s'arrêtèrent tout court, et il fallut qu'on leur amenât des carrosses et des chevaux. Ils furent conduits à la tente du roi par M. de Toiras, gouverneur de l'Aunis. Le cardinal les introduisit dans la chambre de Louis XIII, et là tous ces députés en pleurs se précipitèrent à genoux. La harangue du sieur de Lagouste fut courte et respectueuse : « Sire, s'écria-t-il, pardon pour les habitans. » Le roi garda un visage sévère, et leur répondit : « Je prie Dieu que ce soit de cœur que vous me portiez honneur, et que ce ne soit pas la nécessité où vous êtes réduits qui vous fasse tenir ces paroles. Je sais bien que vous avez toujours été malicieux, pleins d'artifices, et que vous avez

1 *Mercure de France*, tom. XIV, ann. 1628.

fait tout ce qui a été possible pour secouer le joug de mon obéissance; je vous pardonne vos rebellions. Si vous m'êtes bons et fidèles sujets, je vous serai bon prince; et si vos actions sont conformes aux protestations que vous me faites, je vous tiendrai ce que je vous ai promis [1]. »

Et il n'y avait pas parmi ces députés le brave maire Guiton; il avait pris pour prétexte qu'il devait veiller sur la ville et tout préparer pour la réception du roi. Mais le véritable motif, c'est que Guiton était tout éploré de la soumission de sa bonne commune. Il se promenait dans La Rochelle, son chaperon déchiré, portant encore les insignes municipaux, lorsqu'on annonça que le roi allait faire son entrée en la cité. C'était le 30 octobre. Le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg, à la tête de 14 compagnies des gardes françaises et de 6 des gardes suisses, pénétrèrent dans La Rochelle par la porte de Cognes. Là, le maire Guiton les attendait; sa harangue fut pleine de soupirs et de désolations. Il présenta les clefs, et le maréchal de Schomberg, avec une dure

1 *Journal du siége*, ann. 1628, t. II.

impatience, lui dit : « Guiton, vous n'êtes plus maire, votre charge est abolie; retirez-vous dans votre maison. » Et le malheureux Guiton, tout chaperonné, se retira. Il ne pouvait renoncer à cette qualité de maire, si bien que lorsque le cardinal fit son entrée dans La Rochelle, Guiton vint encore à sa rencontre, précédé de six hallebardiers, comme aux jours de ses belles fonctions. Le cardinal lui dit : « Guiton, il n'y a plus qu'un seul maire à La Rochelle, c'est le roi. — Ah! monseigneur, ce n'est pas cela que vous nous aviez promis, répliqua celui-ci. — Allons, Guiton, rentrez à votre maison, et que personne désormais ne prenne le titre de maire, sous peine de la vie[1].»

Alors le cardinal se rendit à l'église Sainte-Marguerite, pour restaurer solennellement le culte catholique dans La Rochelle. C'était le jour de la Toussaint, et le cardinal, vêtu de pourpre, célébra la messe et donna la communion de sa main à presque tous les généraux et au maréchal de Schomberg. Les huguenots murmuraient de voir le rétablissement de

1 Recueil d'Aubery, liv. II, chap. XXI. — *Mercure de France*, tom. XIV, et les *Mémoires de Pontis*, liv. VII, ann. 1628.

l'église romaine au sein de leur ville. Le lendemain les proscriptions commencèrent. Le ministre Sallebert, l'un des amis du maire Guiton, homme éloquent, fut obligé de quitter la cité, ainsi que les échevins Godefroy, des Herbiers; et Guiton lui-même, le brave chef de la municipalité, se retira en Angleterre pour y pratiquer librement le culte calviniste. Et quelle impression ne fit pas sur le peuple la déclaration suivante, proclamée le soir au son des trompettes et des tambours: « Manans et habitans de La Rochelle, sachez donc et apprenez les ordres du roi: le maire, échevinage et corps de votre ville, l'ordre des pairs et celui des bourgeois sont supprimés et abolis pour jamais; la cloche qui servait à convoquer les assemblées sera ôtée et fondue; les murs, les remparts, les bastions, et généralement toutes les fortifications anciennes et nouvelles, excepté les tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, et les murs du côté de la mer que l'on jugera nécessaires pour garantir les habitans des incursions des pirates, seront entièrement rasés, les fondemens démolis, les fossés comblés, en sorte que la charrue y passe comme

dans les terres labourables, avec défense de les rétablir, ni de bâtir à leur place aucune sorte de murailles du côté de la terre, fussent-elles aussi petites que celles qui servent de clôture à un jardin. La ville sera taillable; mais, en faveur du commerce, l'imposition de la taille ne sera pas au-dessus de la somme de quatre mille livres, que la ville payoit auparavant sous le titre de subvention. Elle sera gouvernée par un intendant de justice, dont la juridiction s'étendra dans les provinces d'Aunis, de Poitou et de Saintonge[1]. » Que de regrets parmi les bons bourgeois de La Rochelle de s'être ainsi rendus à l'autorité royale! N'avoir plus ni tour municipale, ni beffroi de la commune, ni priviléges d'élection, ni pairs, ni échevins. Ils accusèrent les députés d'avoir trahi leur mandat; au lieu du prêche, ils entendaient la cloche des églises catholiques appelant les fidèles à ces cérémonies papistiques que les huguenots avaient proscrites. Pauvres manans et habitans, ils n'avaient même plus le titre de bourgeois, honneur de la cité, pouvoir de la famille!

1 *Journal du siége*, tom. II, ann. 1628.

Dans le camp royal, au contraire, étaient de grandes acclamations[1]. Richelieu avait en ses mains le boulevard du calvinisme : qui pouvait encore résister au mouvement de l'armée royale? Était-ce Castres ou Montauban, Alby ou les Cévennes? de rudes paysans sans chefs et sans organisation? La Rochelle était le lien de communication entre les calvinistes, les Anglais et les Hollandais, leurs alliés. Une fois La Rochelle soumise, plus de secours à espérer pour ces associations qui proclamaient la république du Christ, pour ces rebellions armées qui avaient comme prétexte la foi, et comme but l'indépendance territoriale. Le souverain pontife comprenait bien toute la portée de la reddition de La Rochelle; à Rome, les ba-

1 On publia plusieurs pamphlets en signe d'allégresse; voici les titres de quelques uns : « Prosopopée de La Rochelle, et la fièvre continue des Rochelois. — Apostrophe à La Rochelle, rendue en l'obéissance du roi. — Le triomphe du roi, ensemble les réjouissances de la France sur la réduction de la ville de La Rochelle. — Le chariot triomphant du roi à son retour de La Rochelle. » Paris, par Jean Saigeot, 1628.

« La complainte et doléance de la France, sur les misères et calamités du temps, avec la remontrance au roi sur la rebellion des Rochelois et leurs adhérens; plus, la perfidie desdits Rochelois découverte. » Montpellier, par Abraham Chabrey et Laurent Naillot, dit basse-contre d'Auxerre, 1628.

siliques furent ouvertes. Un bref fut adressé par le pape Urbain VIII à Louis XIII, afin de le féliciter sur sa grande victoire. « Urbain VIII au roi très-chrétien[1] : A notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction! Joie et victoire dans le tabernacle des justes! Que le pécheur voie ce triomphe et s'en irrite, et que la synagogue de Satan en sèche de douleur[2]! Le roi très-chrétien combat pour la religion; le Dieu des armées combat pour le roi. Nous, en notre qualité de père spirituel des nations, nous nous réjouissons de la victoire de Votre Majesté, dont la récompense l'attend dans le ciel, et sur laquelle la postérité ne tarira point d'éloges. La Rochelle, que défendaient à la fois et le désespoir opiniâtre de l'hérésie et sa forte position, est enfin soumise à son roi et à la puissance de saint Pierre. Personne, grand prince, n'est assez aveugle pour attribuer à votre bonheur plutôt qu'à votre courage une si éclatante victoire. La longueur de ce siége a montré que sous votre règne, les Français ont

1 Bref du pape au roi sur la prise de La Rochelle. — Bibliothèque du Roi, mss. Dupuy, vol. DCCXLIV, ann. 1628.

2 *Et synagoga satanea contabescat.*

eu autant de bravoure et de constance qu'on leur connoissoit de fougue et d'ardeur. L'enfer avoit ouvert ses antres horribles pour vomir ses légions criminelles et redoutables, afin de défendre cet important boulevard de l'impiété [1]. Mais Dieu s'est assis à votre droite [2], et non seulement vous avez réduit vos propres ennemis, mais encore vous avez vaincu l'Océan, qui étoit leur auxiliaire [3]. Que Dieu aide et soutienne toujours la vigueur et la puissance de votre lance [4]! »

1 *Dilatavit infernus os suum evomens scelerum et periculorum turmas, ne tam opulentum propugnaculum eriperetur.*

2 *Stetit Dominus dextris tuis.*

3 *Sed etiam auxiliari Oceano frenum injicere potuisti.*

4 *Secundet Deus fortitudinem et splendorem hastæ tuæ.*

19 AOUT 1852

CHAPITRE XLV.

RAPPROCHEMENT AVEC L'ANGLETERRE. — L'ESPAGNE PENDANT LE SIÉGE DE LA ROCHELLE.

Traité avec les Hollandais. — Proposition d'un rapprochement avec l'Angleterre. — Inquiétudes de l'Espagne. — Dépêches de Philippe IV. — Réponse de l'ambassadeur, marquis de Mirabel. — Rupture avec l'Espagne.

1628 — 1629.

Il faut distinguer, dans la politique de Richelieu, deux ordres d'idées : le système permanent, c'est-à-dire la pensée fixe, le but qu'il veut atteindre; puis les accidens passagers, qui, tout en contrariant ce système, ne l'arrêtent

point dans ses développemens. Le cardinal avait haine de la maison d'Espagne, de l'Autriche, alliée intime de cette maison; et pourtant nous venons de le voir, dans la période qui s'accomplit, se rapprochant de l'Espagne pour soumettre les huguenots de La Rochelle. C'est qu'en effet le plus pressant intérêt de la monarchie était alors de se débarrasser de l'ennemi intérieur, de l'adversaire de l'unité royale; et comme cet ennemi avait pour auxiliaires les Hollandais, les Anglais, Richelieu dut chercher appui dans la couronne d'Espagne, car il fallait lutter contre Buckingham et le mouvement anti-catholique qui dominait le parlement anglais.

L'œuvre laborieuse est maintenant achevée; les huguenots sont vaincus, leur boulevard est dompté; si leurs forces éparpillées existent encore dans le Languedoc, elles ne sont désormais qu'un obstable et non un danger. Dès ce moment, la politique naturelle et fixe de Richelieu revient dominer son esprit; il retourne à ses alliances instinctives. Pendant le siége de La Rochelle, déjà les Hollandais lui avaient fait des propositions. Le

cardinal les repousse tant qu'ils se présentent comme intermédiaires entre des sujets révoltés et leur souverain ; mais, dès qu'ils agissent en leur nom propre, dès qu'ils ne s'offrent plus que comme Etat pour traiter avec un autre Etat, le cardinal accepte leurs offres, augmente leurs subsides et les régimens d'auxiliaires qui combattent avec eux, car le ministre n'ignore pas que les Hollandais sont les adversaires naturels du roi d'Espagne et de l'Empire. Richelieu jette, dans ce premier traité, le germe d'un partage pour les Pays-Bas catholiques, que plus tard il développa. Pour accomplir le siége de La Rochelle, il avait séparé les Hollandais de leurs frères les Rochelois ; alors il se les rattachait complètement contre l'Espagne et la maison d'Autriche, formidable alliance.

L'Angleterre se trouvait à peu près dans une situation semblable ; la politique de Richelieu ne lui était point opposée ; l'Angleterre n'était pas la force redoutable pour la France. La rupture de Richelieu et de Buckingham tenait à des accidens plutôt qu'à une cause durable. On avait insulté des religieuses

et des gentilshommes français ; les gentilshommes et un cardinal tirèrent l'épée ; cela devait être. Les flottes anglaises étaient venues se briser sur les rochers de l'île de Ré ; le redoutable évêque de Maillezais, général des escadres de France, avait fait éprouver plus d'un échec à la marine d'Angleterre. Quand il s'agit de négocier pour la capitulation de La Rochelle, Charles Ier voulut se porter, comme les Hollandais, intermédiaire officiel. Richelieu repoussa hautement cette forme de négociation ; il déclara qu'il ne traiterait que séparément avec les calvinistes. Lorsqu'un traité fut signé avec les huguenots, la négociation anglaise souffrit moins de difficultés ; elle fut habilement conduite par Montaigu, qui obtint ainsi le pardon complet de ses fautes aux yeux du cardinal, en lui rendant ce grand service politique. Les Montaigu étaient d'origine normande ; ils avaient quelque influence à Londres. Il y eut dès lors possibilité d'arriver à une paix permanente que Philippe IV craignait surtout [1].

1 Le traité de paix définitive entre Louis XIII et Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, ne fut arrêté que plus tard, à Suze,

Le roi des Espagnes, en effet, n'avait pas été plus de bonne foi que Richelieu dans la convention signée avec la France contre Charles Ier. Le projet de conquérir l'Angleterre était si aventureux, que les deux couronnes ne pouvaient le prendre sérieusement. Ce que voulait Richelieu, c'était se donner les moyens de dompter les Rochelois et de contenir l'Angleterre ; ce que voulait l'Espagne, c'était, à son tour, soumettre les rebelles des Pays-Bas, et s'assurer un fort établissement dans la Valteline, pour réunir successivement la couronne d'Italie à

le 4 avril 1629. En voici le texte : « Premièrement, les deux rois demeureront d'accord de renouveler les anciennes alliances entre les deux couronnes et les garder inviolablement, avec ouverture du commerce sûr et libre. Et pour le regard dudit commerce, s'il y a quelque chose à ajouter ou diminuer, se fera de part et d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera jugé à propos. Et d'autant qu'il seroit difficile de faire les restitutions de part et d'autre de diverses prises qui ont été faites durant la guerre, les deux couronnes sont demeurées d'accord qu'il ne s'en fera aucune, et ne s'accordera aucune représaille par mer ou autre façon quelconque pour ce qui s'est passé entre les deux rois et leurs sujets durant cette dernière guerre. — Toutes les anciennes alliances, tant de l'une que de l'autre couronne, demeureront en leur vigueur, sans que par le présent traité il y ait aucune altération. — Les deux rois, par le présent traité, étant remis en l'affection et intelligence en laquelle ils étoient auparavant, s'emploieront respectivement à donner assistance à leurs alliés et amis, selon

son Empire. Il était impossible que Richelieu pût permettre l'accomplissement de ce projet. Tous les traités avec l'Espagne étaient donc provisoires ; c'étaient des trèves et jamais une paix constante. Philippe IV cherchait à se créer un parti en France par deux moyens : la corruption et les troubles civils. Cette corruption s'étendait à tout ; les doublons de l'Espagne circulaient comme au temps de la Ligue ; il y avait des familles entières pensionnées. La reine-mère était pour l'Espagne ; Monsieur et tous les gentilshommes qui l'entouraient s'étaient également prononcés pour elle.

que la constitution des affaires et l'avantage du bien public le requerront ; le tout à dessein de procurer un entier repos à la chrétienté. — Ces choses étant acceptées et établies de côté et d'autre, des ambassadeurs extraordinaires, personnes de qualité, seront envoyés réciproquement pour résider en l'une et l'autre cour, afin de raffermir cette bonne union et empêcher toutes les occasions qui la pourraient troubler. — Et d'autant qu'il y a beaucoup de vaisseaux en mer avec lettres de marque et pouvoir de combattre les ennemis qui ne pourront pas sitôt entendre cette paix, ni recevoir ordre de s'abstenir de toute hostilité, il sera accordé par cet article, que tout ce qui se passera l'espace de deux mois prochains après cet accord fait, ne dérogera ni empêchera cette paix ni la bonne volonté de ces deux couronnes ; à la charge toutefois que ce qui sera pris dans l'espace de deux mois depuis la signature du traité sera restitué de part et d'autre. » Mss. Dupuy, vol. cot. 604.

Philippe IV cherchait ainsi à lutter contre la pensée fixe de Richelieu, si fatale pour la politique de San-Lorenzo; ses inquiétudes se révèlent dans toutes les dépêches antérieures, même aux rapprochemens avec l'Angleterre. Pour faire connaître l'ensemble de ces négociations, je dois remonter à l'origine du siége de la Rochelle, et publier les confidences de l'Espagne pendant la durée des opérations militaires, soit à l'île de Ré, soit devant La Rochelle. A mesure que les difficultés deviennent plus grandes, c'est Philippe IV qui prend lui-même le soin d'écrire sa correspondance: on le voit inquiet, n'avoir point de confiance dans la position passagère que le traité avec la France lui a faite; il n'est de bonne foi dans aucune de ses démarches, pour aucun de ses engagemens; on dirait qu'il veut profiter de l'alliance sans en courir les chances. Philippe IV pousse Louis XIII à se séparer de l'Angleterre. Il écrit au marquis de Mirabel[1]: « Le comte d'Oñate, mon ambassadeur à Rome, m'a écrit ces jours passés que Sa Sainteté lui

1 Archives de Simancas, cot. A 6377 (Lettre chiffrée).

avoit parlé des doutes que le roi très-chrétien conservoit contre la Grande-Bretagne, et lui avoit ajouté qu'il seroit peut-être opportun de profiter de la disposition d'esprit de ce puissant monarque pour rompre ses relations avec l'Angleterre. C'est ce que vous verrez d'ailleurs par la copie que je joins ici des propositions faites par Sa Sainteté, copie que je vous invite à mettre sous les yeux de Sa Majesté très-chrétienne, afin qu'elle ne doute pas du zèle avec lequel j'embrasserois toute entreprise de ce genre; et bien que je n'aie pas grande espérance sur l'issue que peut avoir cette négociation, il convient cependant d'en agir ainsi par raison d'État[1], de telle sorte que si l'on ne peut en retirer d'autre avantage direct, on ait au moins celui de pousser les Français à ne pas se contenter de la satisfaction que les Anglais leur donneront; car si le gouvernement français nous croit prêts à nous unir à lui pour tirer vengeance de l'Angleterre, il est clair qu'il se montrera bien plus intraitable avec elle[2], et que nous pourrons, par ce moyen, à

1 *Conviene governar esta materia por razon de estado.*
2 *Que podrian bizarrear con Ingleses en esta confiança.*

notre gré, suivre le dessein que nous avions d'empêcher tout accommodement entre eux. Au reste, vous m'avertirez promptement de ce qu'il y aura de nouveau à ce sujet, et, par exemple, si les Anglais et les Français, si légers [1], s'étoient déjà raccommodés ; et dans le cas où ils ne le seroient pas, vous éviteriez, autant que vous le pourriez, de vous avancer davantage dans cette négociation du pape, tout en feignant la meilleure intention. Car, par ce même courrier, j'envoie aussi des propositions en Angleterre [2], et nous pourrons nous décider pour celui des deux partis qui nous paroîtra le plus favorable [3].

Telles sont les intentions secrètes du cabinet, car la lettre est en chiffres et toute confidentielle. En même temps Philippe IV en adresse une autre officielle à son ambassadeur, le marquis de Mirabel, afin qu'il la mette sous les yeux de Louis XIII [4]. Celle-ci est toute

1 *Tan incostantes.*

2 *Por este correo se introduze otra negociacion en Ingleterra.*

3 *Por que con qualquiera de los dos que prenda podremos governar las materias como mas nos conviniere.*

4 Archives de Simancas, cot. A 6398.

pleine d'intérêt pour les opérations du siége de La Rochelle; il s'agit d'inspirer confiance au cardinal de Richelieu : « Depuis la réponse que j'ai faite à vos dernières dépêches, j'ai appris l'attaque des Anglais sur l'île de Ré, et tout ce qui s'est passé dans cette circonstance. J'en ai éprouvé une bien vive peine en songeant au chagrin qu'en aura ressenti le roi très-chrétien mon frère. Vous pouvez le témoigner en mon nom à Sa Majesté comme à ses ministres. Je viens aussi de donner les ordres les plus précis pour que D. Francisco de Acevedo, qui est déjà en mer depuis plusieurs jours, se dirige, avec les seize vaisseaux qu'il commande, sur la Corogne, et que D. Aquendo, qui est à Cadix avec dix autres vaisseaux, vienne l'y joindre dans le plus bref délai; cela complètera bien les vingt-six vaisseaux dont j'ai offert le secours au roi très-chrétien. J'écris en même temps à D. Carlos de Ibarra pour qu'il mette sur pied tout le reste de mes forces navales, afin de parer à tout événement. L'ambassadeur de France à Madrid parle aujourd'hui du port de Brest comme plus spacieux et plus convenable pour la réunion des flottes; mais l'entrée

en est difficile, bien qu'il soit en effet fort vaste. Vous éclairerez l'amiral D. F. de Tolède sur tous ces détails, afin d'empêcher qu'il ne lui arrive quelque malheur; car j'ai bien promis d'offrir tous les secours dont je puis disposer au roi de France, mais non pas d'aventurer mes flottes et de les perdre; ce n'est pas là ce que le roi très-chrétien ni ses ministres peuvent demander[1]. Le comte-duc de San-Lucar, en parlant au comte de La Rochepot de l'envoi de ces secours, lui a dit qu'il seroit juste que le roi très-chrétien signifiât aux Hollandais qu'ils fissent retirer leur armée, ou qu'ils licenciassent au moins les Français qui sont à leur service. Il seroit cruel, en effet, que tandis que mes troupes et mes flottes se portent au secours du roi très-chrétien, ses vassaux ou ses alliés assistassent mes sujets révoltés[2]. Le comte de La Rochepot n'a pas paru douter que le roi très-chrétien n'exécutât ce que je lui demande; je vous en avertis, afin que, sans en faire une condition du secours offert, et sans

1 *Cosa que el rey ni sus ministros la pueden pedir.*

2 *Sus vassalos o amigos asistiesen contra los mias armas a mis rebeldes.*

en parler dès les premières audiences, vous veilliez à ce que l'on me donne cette satisfaction le plus promptement possible, car le comte de La Rochepot doit avoir écrit à ce sujet. »

Une dépêche chiffrée du roi au marquis de Mirabel accompagne cette promesse publique d'un secours; ce n'est plus le même langage; les intentions réelles du roi d'Espagne se révèlent avec naïveté. Il ne veut pas effectivement secourir le roi de France [1] : « Le comte de La Rochepot a reçu un courrier ces jours derniers, par lequel on lui donne avis que les Anglais vont commencer les hostilités, et que d'après cet état de choses si peu favorable au roi de France, les secours que je lui avois offerts devoient immédiatement arriver dans les ports de France; le comte de La Rochepot a proposé le port de Blavet comme très-sûr : « Il y a déjà dans cette rade, a dit cet ambassadeur, huit vaisseaux du roi; quinze autres qui sont dans le canal vont aller les joindre; il y en a encore huit à Bordeaux et deux à Saint-Jean-de-Luz; enfin l'on a donné des ordres pour armer, en outre,

1 Archives de Simancas, cot. A 63[95] (Lettre chiffrée).

environ vingt vaisseaux à la légère et quelques brûlots. J'ai voulu vous en avertir, afin que vous sachiez m'instruire au plus tôt et au plus juste de ce qui se passe. Je vous envoie d'ailleurs une autre dépêche à la même date que celle-ci, laquelle vous fera savoir le langage que vous devez tenir publiquement dans cette affaire [1]; mais vous comprenez sans doute qu'il ne convient en aucune manière que j'envoie ma flotte dans les ports de France [2]; l'offre et l'espérance qu'on peut en donner [3] ne nous exposent pas à grand risque; il n'y a pas d'ailleurs, en vérité, un seul port sur toute la côte où ma flotte puisse mouiller en sûreté, et je ne pense pas que ni vous ni le marquis de Legañes vous veuilliez prendre cette responsabilité sur votre compte. Il faut laisser la désignation du mouillage aux François, et leur faire croire que nous ne retarderons pas le secours promis; quant à vous, je vous charge de vous montrer extrêmement difficile pour consentir au choix

1 *En cuya conformidad aveis de hablar ahi en publico.*

2 *Por que no es conviniente de ninguna manera embiar mi armada a puertas deste reyno.*

3 *Se corre poco riesgo con esta oferta.*

du port qui vous sera proposé; cela gagnera du temps, et si vous êtes forcé d'en accepter un, songez bien que vous ne devez le faire qu'en votre nom [1]. On a dit ici au comte de La Rochepot que l'on alloit se hâter d'envoyer une personne digne de confiance pour reconnoître le port de Blavet, qui est celui qu'il a lui-même proposé; qu'il étoit nécessaire que la France fournît des pilotes côtiers pour diriger les vingt-six vaisseaux dans le port de Blavet ou tout autre qui pût cacher la flotte aux yeux de l'ennemi. Tout cela gagnera autant de temps que possible [2]. Je vous charge en outre d'envoyer des personnes de confiance pour reconnoître la flotte et le nombre de vaisseaux qu'ont effectivement les François; que l'on sache me rapporter également ce que cette flotte porte en troupes, en munitions et en vivres. On a dit encore à l'ambassadeur qu'il conviendroit que les vaisseaux françois qui sont à Bordeaux et à Saint-Jean-de-Luz vinssent rejoindre ma flotte à la Corogne, afin de partir tous ensemble pour les ports de Bretagne.

1 *Y lo que de dar os por satisfecho tomareis sobre vos.*

2 *En lo qual se ganara el tiempo que se puede.*

Parlez dans le même sens; c'est encore un retard en perspective. »

Le roi Philippe IV, qui n'est rien moins que décidé à seconder le siége de La Rochelle, écrit à un autre de ses agens, au marquis de Legañes, chargé de contrôler les actes du marquis de Mirabel [1] : « J'aurai à vous demander quelques éclaircissemens sur les offres que le marquis de Mirabel a faites de ma part au roi de France des forces de l'Espagne, mais surtout sur cette indifférence marquée avec laquelle le cardinal de Richelieu a accueilli cette proposition [2]. Il paroît, d'après une lettre qu'a écrite le père Bérulle au comte de La Rochepot, que le motif principal de cette froideur est le soupçon que l'on a conçu sur notre sincérité dans le traité et l'exécution de l'alliance. Cherchez, autant que possible, à détruire ces soupçons, d'autant qu'ils ne sont pas justes, au moins en apparence [3]. Rappelez au roi de France et à ses ministres que, dans

1 Archives de Simancas, cot. A 6394 (La lettre est très-longue; nous ne donnons ici que la partie chiffrée).

2 *Y principalmente en lo que toca la gran floxedad con que el card. de Richeliu a respondido a esto.*

3 *Aun por lo que se ve.*

trois circonstances passées, j'ai offert de joindre mes armes aux siennes, et que jamais la faute n'en a été à l'Espagne si la réunion des forces n'a pas eu lieu. Ajoutez à Sa Majesté très-chrétienne que les flottes dont je peux disposer sont prêtes et à son service[1]; que j'ai envoyé l'ordre à 24 vaisseaux de haut bord[2] de se rendre à la Corogne dans le plus bref délai possible; qu'il est vrai peut-être que cette flotte n'est pas égale en nombre à celle des Anglois, mais qu'elle est, selon moi, bien supérieure en puissance, et, sous le rapport matériel même, plus forte en troupes de débarquement. Si à ces 24 ou 26 vaisseaux le roi très-chrétien veut joindre les 30 vaisseaux qu'il a promis, il n'y a aucun doute que nous ne puissions empêcher tout débarquement de l'ennemi. M. le marquis de Legañes, dites tout cela dans les termes les plus convenables et les plus propres à ramener les esprits. Sachez également quelles sont au juste les forces de terre et de mer que le roi très-chrétien a disponibles dans ce moment. Enfin,

1 *Que las armadas que yo tengo son promptas al suo servicio.*

2 *Grandas naves de guerra.*

trompez-les si bien[1] qu'il nous en revienne quelque avantage. »

Philippe IV, qui veut qu'on trompe si bien la cour de France, ne se contente pas de cette première dépêche, il en écrit directement une autre au marquis de Mirabel[2] : « Vos dernières lettres m'ont fait connoître les détails de la conférence que vous avez eue avec le cardinal de Richelieu et les autres ministres aussi présens, et dans laquelle il a été question du secours que le roi très-chrétien demanderoit à l'Espagne, au cas probable où les Anglais viendroient délivrer La Rochelle. J'ai cru devoir aussitôt vous envoyer ci-incluse la copie d'un article de la lettre que le roi très-chrétien a écrite ici au comte de La Rochepot relativement à la même affaire, et dans laquelle il le prie de me rendre grâce de l'offre que vous et don Lorenzo de Ramirez lui avez faite, en mon nom, du secours de toute ma flotte. Vous voyez que cela est bien différent de ce que vous dites qui s'est passé entre vous, le cardinal et l'autre personne dont vous parlez; enfin, ce qui est en opposi-

1 *Engaña los con tan destreça.*
2 Archives de Simancas, cot. A 64[31].

tion avec les ordres que vous avez reçus[1]. » Voilà les premiers reproches directs que dans toute la correspondance espagnole, depuis Philippe II jusqu'au règne de son petit-fils, on rencontre dans la bouche d'un roi d'Espagne, écrivant à ses ambassadeurs[2]. Philippe IV ajoute: « Marquis de Mirabel, en considérant tout ce qui a été dit mal à propos, j'ai jugé convenable de vous faire envoyer le traité que nous

1 *Y tambien de las ordenes que teneis de ñra parte.*

2 Voici une nouvelle dépêche de Philippe IV au marquis de Mirabel. — Archives de Simancas, cot. A 63 [12/4] (Lettre chiffrée). « Je sais positivement par une des dames employées auprès de la reine infante, et qu'il est inutile de nommer ici, toute la méfiance que nos négociations pour la continuation de l'union entre les deux couronnes inspirent au roi très-chrétien et à ses ministres (*la desconfiança con que el rey christianissimo y sus ministros estan de la platica de la continuacion de la liga entre amban coronas*). Je sais en outre, et ils ne le cachent plus, qu'ils ont fait une alliance de neuf ans avec les Hollandois. C'est une fâcheuse situation; mais il ne faut jamais perdre l'espérance de ramener des esprits françois. Dites pour le moment, que l'on doit avoir apprécié notre bonne foi et nos secours loyaux (*buenos*), et que le gouvernement espagnol espère qu'avec le temps il sera à même de prouver encore tout son dévouement et sa fraternité pour celui de France (*y que es de crur que segun los tiempos que han de correr vendria ocasion de executar nostra buena intencion y hermandad por aquel reyno*). »

venons de conclure ici avec l'ambassadeur de France à Madrid, et quelles sont les conditions que j'y ai mises. Je vous charge donc de dire au cardinal de Richelieu et aux autres ministres que dans le cas où le roi très-chrétien consentiroit aux clauses de cette convention, telle que vous l'aurez entre vos mains, sans outrepasser ni affoiblir aucune des conditions stipulées, je m'engage, pour mon compte, à accomplir rigoureusement toutes mes promesses. Telles sont mes instructions, d'après lesquelles j'ai traité ici avec l'ambassadeur de France, et dont vous n'aurez plus à vous écarter. »

Quand le siége de La Rochelle commença, quels que puissent être les soupçons de l'Espagne sur les négociations entamées avec l'Angleterre, son ambassadeur suit pas à pas les progrès des opérations militaires[1]. « Un coup de vent affreux vient de bouleverser la digue que l'on a élevée, par ordre du cardinal de Richelieu, devant La Rochelle, écrit le marquis de Mirabel. La marée montante, poussée par la

[1] Archives de Simancas, cot. A 81 [103] (Lettre chiffrée).

tempête, a soulevé les blocs de pierres énormes et les madriers qui composoient cette construction, et les a rejetés jusqu'aux portes de La Rochelle. Cet événement a paru d'une telle gravité au roi très-chrétien et à ses ministres, qu'il y a eu un grand conseil, dans lequel il a été mis en question si l'on ne devoit pas ouvrir la tranchée devant la ville, et poser des batteries pour l'attaquer de vive force. Cette nécessité a été reconnue à l'unanimité; mais bientôt on a été arrêté par une considération toute matérielle; la foiblesse de l'armée royale, où se trouvent en outre tant de malades. Il faut cependant que l'on prenne un parti, car voilà l'équinoxe qui arrive; la digue aura encore plus à souffrir des vents et de la tempête, et il est indubitable que ces dommages éprouvés par la jetée rendront faciles les secours de l'Angleterre. Pour nous, nous n'avons qu'à nous féliciter de cet état de choses qui met de tels embarras sur les bras de Sa Majesté Très-Chrétienne. D'un côté les protestans, de l'autre l'Angleterre qui le menace; c'est le meilleur moyen de lui faire sentir, et même acheter par des concessions sur les

affaires d'Italie[1], notre franche et puissante assistance. » Cette dépêche, si peu en rapport avec la lettre intime de l'alliance, est datée du camp devant La Rochelle, le 31 août 1628. Elle témoigne des véritables sentimens de l'Espagne pour l'exécution du traité secret; elle ne pousse la France à la guerre que parce qu'elle veut s'assurer des avantages réels en territoire et en influence dans l'Italie : « Le roi très-chrétien, écrit le marquis de Mirabel, vient de recevoir une grande ambassade de la Hollande. Le but que se sont proposé les Provinces-Unies est d'amener le roi de France à faire la paix avec l'Angleterre. Parmi les raisons qu'elles ont alléguées, il faut remarquer celles-ci : « Votre Majesté ne peut fermer les yeux sur les rapides accroissemens de la maison d'Autriche; les progrès de l'empereur sont effrayans. Déjà ses armes nous menacent, et nous aurons à éprouver bientôt les effets de son ambition, si la paix n'étant pas conclue avec l'Angleterre, nous ne recevons aucun secours de Votre Majesté. » Le roi d'Angle-

1 *Para que hace y que compra haciendo buena parte en las cosas de Italia.*

terre, leur a répondu Sa Majesté Très-Chrétienne, a été l'agresseur dans cette guerre, et jusqu'à ce jour je n'ai pu encore délivrer mon royaume de ses prétentions ambitieuses, ni des guerres domestiques auxquelles il prête un si puissant appui. Quand le siége de La Rochelle sera terminé, et que cette place sera rentrée sous mon obéissance, si les Anglais demandent la paix, je verrai ce que j'aurai à faire[1]. » La reine-mère, prenant la parole après son fils, a été moins retenue dans son discours : « Avant de parler de paix, a-t-elle dit, avant de traiter des affaires des autres, les Etats de Hollande devroient répondre d'abord au reproche d'ingratitude que peut leur adresser la France ; ils devroient expliquer le mauvais vouloir que, dans les circonstances présentes, ils ont montré pour le roi monsieur mon fils, dont ils sont et dont ils furent toujours les obligés. » Il paroît que les ambassadeurs n'ont pas été très-satisfaits de ces réponses, ni de la réception des ministres, qui leur ont demandé avant tout s'ils avoient les pou-

1 *Si los Ingleses le rogaren la paz, vera lo que conviene hacer.*

voirs du roi d'Angleterre pour traiter en son nom. Sur leur réponse négative, on leur a dit qu'il falloit se les procurer, mais qu'on devoit les prévenir d'abord que l'on n'entameroit pas de négociations, à moins que dans ce traité ne fussent compris tous les alliés de la France, pendant sa brouille avec l'Angleterre. Une telle clause va les embarrasser fort, car il n'y a pas de doute que cette affaire blessera vivement les Anglois. »

Quelques jours après, le marquis de Mirabel écrit à Philippe IV[1] : « Ainsi que j'en avois reçu le commandement de Votre Majesté, j'ai sollicité une audience de Sa Majesté Très-chrétienne pour lui demander l'exécution de ses promesses relativement à la réunion des flottes combinées de France et d'Espagne, qui devoient agir cette année sur les côtes d'Angleterre. « Le moindre retard, ai-je dit au roi très-chrétien, seroit aujourd'hui d'un très-grand préjudice. Le roi mon maître a été même très-surpris que Votre Majesté n'ait fait aucune réponse aux articles que M. de Botru lui a soumis de la part de Sa

[1] Archives de Simancas, cot. A 81 [39] (Lettre chiffrée).

Majesté Catholique, afin de prévenir tout obstacle au moment de l'exécution. Je suis toujours dans les mêmes intentions, m'a répondu le roi; veuillez en donner l'assurance à votre souverain de ma part. Quant à la réponse dont vous parlez, et relative à la dépêche de M. de Botru, allez en causer avec le garde-des-sceaux. » Je me rendis en conséquence chez ce dernier, et lui ayant fait part du motif qui m'amenait, et de ce que le roi m'avait chargé de lui demander, je le priai de me dire sans retard quelles étoient les intentions de son maître. Le garde-des-sceaux ne me répondit pas directement. « Je ne vous cacherai pas, me dit-il, que nous avons eu lieu de concevoir quelques soupçons sur la franchise de conduite de l'Espagne; l'avis nous en est arrivé de plusieurs côtés à la fois[1]. Nous savons que deux commissaires anglois sont partis très-secrètement de Londres pour Madrid; nous savons la bonne intelligence qui règne entre Son Altesse l'infante dona Isabelle et la cour d'Angleterre. Après cela, combien

1 *Que por los avisos de deferentes partes tenian.*

de temps n'a pas mis l'amiral espagnol, don F. de Tolède, pour rassembler sa flotte! Tous ces motifs fournissent des armes aux malintentionnés, pour refroidir le roi mon maître dans la prompte exécution de l'entreprise dont vous parlez. » « Jamais, lui ai-je répondu, Sa Majesté Catholique ne fera, et n'aura même intérêt de faire de traité secret avec l'Angleterre. Les bruits dont vous parlez ne vous viennent pas assurément de l'ambassadeur à Madrid, qui, plus que tout autre, en devroit être instruit. Quant à la prétendue intelligence qui règne entre dona Isabelle et les Anglois, elle se réduit à ceci : Son Altesse s'est en effet employée pour faire avoir des passe-ports à quelques personnes qui se rendoient en Angleterre; je ne le nie pas; mais puisque nous en sommes sur ce point, votre gouvernement n'a-t-il pas donné au marquis de Rollac, et à beaucoup d'autres capitaines, des passe-ports pour se rendre en Hollande, où ils ont combattu contre les troupes de Sa Majesté Catholique? » Après cet entretien, où rien ne fut décidé, je me rendis chez le cardinal de Bérulle, et je lui fis part de ma conversation avec le roi, et de la

réponse du garde-des-sceaux, lui demandant à lui-même si c'étoit là ce que je devois faire savoir à Votre Majesté. « Mais, me dit-il, la dépêche dont vous me parlez, remise par M. de Botru, est entre les mains du cardinal de Richelieu; je suis étonné que le garde-des-sceaux ne vous ait pas dit d'écrire au cardinal pour qu'il vous donne une prompte satisfaction. » Depuis, j'ai écrit en effet au cardinal; mais le duc de Guise, auquel j'ai parlé de l'armement de la flotte, m'a dit qu'il avoit en effet ses lettres de commandement, mais qu'il n'y avoit pas d'argent, et que tous les efforts et toute l'attention étoient tournés vers le siége de La Rochelle. « On a peur, m'a-t-il ajouté à voix basse, que l'Angleterre ne vienne au secours de la ville, et c'est là le seul motif qui fait que l'on continue les négociations avec ceux de l'Union. »

« J'ai à faire part, continue le marquis de Mirabel[1], à Votre Majesté de l'arrivée inattendue du roi très-chrétien à Paris. On parle diversement des motifs de ce retour, mais il pa-

1 Archives de Simancas, cot. A 81 134. (Lettre chiffrée).

roît que les causes véritables sont le dégoût et les incommodités qu'il éprouve au siége de La Rochelle[1], où il ne peut pas se livrer au plaisir de la chasse, ce qui lui tient le plus à cœur[2]. Le prince a laissé au siége le cardinal et le comte de Schomberg. D'autres prétendent que ce voyage de Sa Majesté catholique est motivé par le besoin d'argent qui se fait vivement sentir à l'armée, et que ce prince n'est arrivé ici que pour trouver les moyens de s'en procurer[3]. Ce qui confirmeroit cette opinion, c'est la vente d'un grand nombre de charges qui n'avoient point été achetées jusqu'à ce jour. Le duc de Lorraine a promis de rendre la liberté à M. de Montaigu, lequel sera bientôt de retour. On assure, et cela est très-important, que l'on a trouvé dans ses papiers les preuves des projets hostiles de l'Angleterre contre la France, et l'on ajoute que le duc de Savoie s'y trouve fortement compromis. Mais, toujours rusé à son

1 *Lo cierto es que esta muy disgutado en aquel sitio de la Rochela por las incomodidades.*

2 *Y no tener en que se divertir alli en el exercio de la caza, que es lo que mas le entretiene.*

3 *Dicen que es la estrecheza de dinero en el exerjito obliga a que S. M^d. venga a procurar los medios a tener le.*

ordinaire, ce dernier a prétendu qu'il ne s'étoit lié ainsi en apparence avec l'Angleterre que pour étudier plus à fond les desseins que le roi de ce pays nourrissoit contre la France, desseins qu'il n'avoit rien tant à cœur que de faire connoître à Sa Majesté Très-Chrétienne, afin qu'elle fût avertie et qu'elle pût ainsi se tenir sur ses gardes; mais qu'il étoit impossible de croire que lui, l'obligé par excellence du roi très-chrétien, il pût avoir conçu le projet de manquer à ses devoirs de reconnoissance. »

Toutes ces intelligences avec l'Angleterre, dont l'Espagne se hâte de se défendre, étaient bien réelles; elles sont avouées par les dépêches de Philippe IV[1]. A cette même époque où le roi d'Espagne traitait avec la France, il négociait à Londres par ses agens secrets : « Vos lettres du mois dernier, écrit-il à son ambassadeur, adressées au comte duc de San-Lucar, nous ont fait connoître la mort du duc de Buckingham et les mesures qu'avec raison vous jugez convenable de prendre sur-le-champ, pour pouvoir continuer avec l'Angleterre les relations secrètes que nous y avions liées par l'intermédiaire du défunt duc.

1 Archives de Simancas, cot. A 64[43] (Lettre chiffrée).

Ces relations deviennent aujourd'hui d'autant plus importantes que nous avons à craindre d'être devancés par la France. J'ai appris que d'autres négociations avoient lieu entre les deux cabinets, et que le comte de Tilliers s'étoit abouché avec un gentilhomme écossais dans le pays de Cologne. Il seroit donc convenable, et je vous le recommande même très-particulièrement, de vous informer et savoir bien clairement, auprès du roi d'Angleterre, ce qu'il y auroit à espérer ou à craindre, à gagner ou à perdre dans le cas où l'on traiteroit de la paix définitive. J'ai su par différentes voies les intentions favorables que le roi de la Grande-Bretagne et le duc de Buckingham nourrissoient à ce sujet. C'est ce que vous jugerez facilement par la relation que je joins ici, et d'après laquelle vous penserez comme moi que la mort du duc de Buckingham ne peut nous être très-préjudiciable. Cependant, par rapport à la vigilance extrême du cardinal-ministre, usez d'une sagacité et d'une dissimulation particulières [1] pour

1 *Por que lo cardenal ministro es tan vigilante, usareis de mucho secreto y particular sagacidad.*

vous mettre au courant des affaires de la Grande-Bretagne. Vous en informerez aussitôt le comte duc de San-Lucar, qui me donnera connoissance de vos démarches, lesquelles me prouveront sans doute et votre intelligence et votre activité.

« J'ai lieu de vous féliciter de l'habileté que vous avez mise à renouer nos relations secrètes avec l'Angleterre par la duchesse de Chevreuse[1]. Il seroit convenable que vous la maintinssiez dans ces bonnes dispositions par de flatteuses paroles, ainsi que je vous l'ai écrit, mais cependant sans risque d'embarras personnel pour moi. Vous verrez par la copie de la supplique que m'ont envoyée les ambassadeurs du duc de Savoie, au nom de leur souverain, la prière que m'adresse ce dernier de me déclarer contre le roi très-chrétien dans le cas où l'armée de France s'avanceroit contre la Savoie. Je leur ai fait répondre qu'il existoit en ce moment de grandes difficultés pour cela. L'époque n'est point du tout favorable à ce projet, puisque le

1 *A la platica de conciertos secretos entre mi y el rey d'Inglaterra, que se a movido per medio de la duquesa de Chebrosa.*

roi très-chrétien vient précisément de s'affranchir d'un rude embarras, savoir le siége de La Rochelle, qui a tourné malheureusement à l'avantage de ses armes. Toutefois [1], je suppose que don Gonzalve de Cordova a offert au duc tous les secours dont il pouvoit disposer; et bien que ce ne soit pas précisément là tout ce qu'espéroit le duc, ces démonstrations suffiront pour qu'il persiste dans son mécontentement et qu'il veille avec soin à ce que l'intégrité de ses États soit respectée; ce qui est pour nous-mêmes un objet de la plus haute

1 J'ai trouvé une dépêche d'un agent espagnol, Antonio de Navas, à Sa Majesté Catholique, sur l'entrée de Richelieu dans La Rochelle ; en voici la traduction : « J'ai dit à Votre Majesté, dans une de mes précédentes dépêches, comment les députés de La Rochelle s'étoient présentés au nom de la ville pour faire leur soumission au cardinal de Richelieu. Quelques jours après, en effet, ledit cardinal s'étant fait précéder par trois régimens, parmi lesquels un des gardes françoises, s'avança lui-même jusqu'au fort redoutable qui avoisine la ville. Dès que la litière dans laquelle il étoit couché se fut arrêtée, le premier consul de la cité lui débita une longue harangue. Le cardinal, après lui avoir répondu assez brièvement, se fit mettre à cheval par un de ses valets, car il paroissoit fort souffrant, et ayant auprès de lui, également à cheval, MM. le duc de Montmorency, le maréchal de Bassompierre, d'Effiat, général de l'artillerie, M. de Marillac et une nombreuse et brillante noblesse, qui étoit venue soit de l'armée, soit des pays voisins, il fit son entrée

importance dans le moment présent[1]. J'ai écrit également au marquis d'Aytona, ainsi que vous l'apprendrez par la copie de cette lettre que je joins ici; vous y jugerez de quelle manière l'empereur mon oncle se prononceroit contre le roi de France, dans le cas où ce dernier prince voudroit soutenir les armes à la main les prétentions du duc de Nevers contre les décrets impériaux[2]. Je vous avertis de tout cela, afin que si vous voyiez faire des dispositions à la cour de France pour diriger au-delà des monts, soit une armée, soit un

solennelle dans la ville. L'infanterie des trois régimens formoit la haie dans les rues, et le peuple ne cessoit de faire entendre sur son passage les cris de *vive le roi!* Il se rendit de là à l'église cathédrale, et entrant seul dans la sacristie, il y fit une courte oraison, tenant une croix à la main; après quoi il se rendit à l'hôtel qu'on lui avoit préparé. — On dit que le cardinal ne restera ici que peu de jours, et qu'il prendra la route de Paris ou de Saint-Germain. Il paroît que jusqu'à Orléans, le cardinal-ministre fera le trajet en litière, et enfin il se rendra à Fontainebleau, où le roi est en ce moment. Les régimens rentreront ensuite dans leurs garnisons. Je me rendrai pareillement à Paris, toujours à la suite du cardinal. » Archives de Simancas, vol. cot. A 8; 7[5].

1 *Cosa aque tanto se debe atender en la ocasion presente.*

2 *En que no ha de consentir que per hecho de armas se interponga este rey a favorecer al duque de Nibers contra los decretos imperiales.*

corps de troupes, vous ne manquiez pas de signifier au roi Louis XIII que je m'y opposerai de tous mes moyens. Je vous recommande, dans cette circonstance, d'agir avec tout le respect et toute la douceur qui doivent être inséparables d'une démarche auprès du roi très-chrétien [1]; mais réglez-vous de manière cependant que ce prince voie combien j'ai à cœur cette affaire, et qu'il ne puisse pas se plaindre ensuite de n'avoir pas été prévenu [2]. Parmi toutes les raisons que vous pourrez alléguer à l'appui de mes intentions, la meilleure est, je pense, de rappeler que des négociations ont lieu en ce moment entre les intéressés, sous les auspices de mon oncle et de ma tante, et qu'il ne seroit ni juste ni convenable que le roi très-chrétien vînt arrêter et troubler ces arrangemens par la présence de ses troupes [3]. Faites ainsi que je vous le dis, avec dextérité

1 *Prosigando con todo respecto y blandura que son necessarios con este rey.*

2 *Pero de manera que este rey vea quanto tiene que veer y no pueda despues quexar que no se lo avisaron.*

3 *Que no seria justo ni conbeniente por ninguna razon que el rey de Fracia entrase a turbar y impedirlas con sus armas.*

et prudence; et si vos remontrances étoient vaines, ce qui n'est pas probable, nous verrions quel seroit le parti que notre intérêt et notre honneur nous feroient prendre[1]. »

La politique de l'Espagne, pendant le siége de La Rochelle, se révèle encore par cette correspondance diplomatique. Philippe IV a été bien aise d'abord de la rupture entre la France et l'Angleterre, et des embarras intérieurs suscités par les huguenots. A mesure que le roi de France sort victorieux de ces difficultés; quand le siége de La Rochelle tend à sa fin, et que les Anglais cessent de menacer la France, alors Philippe IV recule devant l'alliance; il traite sous main avec les Anglais; il favoriserait au besoin les huguenots, proscrits par le principe catholique. On le conçoit; le danger de sa monarchie est dans la grandeur de la France; tout ce qui l'abaisse est dans l'esprit espagnol; tout ce qui accroît sa puissance lui nuit. Dès lors il ne peut y avoir bonne foi dans l'alliance; elle est en dehors des conditions naturelles. Les intérêts s'y opposent, et en diplomatie,

1 Archives de Simancas, cot. A 6444 (Lettre chiffrée).

comme dans les moindres affaires, les intérêts dominent les négociations. Si le siége de La Rochelle avait été douteux, s'il s'était prolongé de manière à compromettre les armes de la France, à l'empêcher surtout d'agir à l'extérieur dans les affaires d'Italie, l'Espagne aurait offert des secours pour envenimer la querelle et renouveler la guerre civile ; mais le succès de Richelieu l'effrayait : la couronne de France se relevait plus puissante de cette épreuve. Philippe IV s'en inquiétait ; car les forces françaises pouvaient se montrer sur les Alpes et menacer le Milanais.

CHAPITRE XLVI.

LE CARDINAL DE RICHELIEU APRÈS LA PACIFICATION. — PASSAGE DES ALPES.

Puissance de Richelieu. — Ses proches. — La marquise de Comballet. — Le P. Joseph. — Projets sur la Grèce. — Commencement des haines de Marie de Médicis. — Richelieu à l'armée. — Passage des Alpes. — Guerre et pacification du Languedoc.

1628 — 1629.

Le cardinal de Richelieu accomplissait sa pensée politique à l'extérieur et à l'intérieur : les huguenots étaient abaissés comme parti ; la prépondérance diplomatique du ministre se raffermissait chaque jour. Mais, par

une fatalité qui s'attache au pouvoir, c'est à ce moment où son œuvre touchait à son terme, que Richelieu se trouva plus fortement menacé à la cour et auprès du roi Louis XIII. La condition de l'autorité, c'est d'être toujours en lutte; c'est l'incessante querelle entre celui qui la possède et ceux qui la désirent. Le roi avait quitté La Rochelle immédiatement après la capitulation. Richelieu lui fit préparer à Paris une entrée triomphale : les flots du peuple avec ses échevins en tête accueillirent le roi vêtu en Jupiter Stator, la foudre en main, tandis que les poètes et les romanciers célébraient en pompeuses déclamations les exploits du roi pendant le siége. Louis XIII s'était vaillamment comporté, et ce n'était point exagérer sa gloire que de proclamer le courage de celui qui avait combattu à la tête de sa noblesse et dirigé les canons et couleuvrines du siége [1].

La lutte et les soucis du pouvoir fatiguaient l'esprit de Richelieu; peu de distractions le délassaient : il avait commencé sa vie militante par l'éloquence de la chaire et les controverses

1 *Mercure de France*, tom. XIV, ann. 1628.

religieuses. A cette nouvelle époque il prit goût pour la poésie; comme toute cette génération, il se laissait aller aux doux sonnets espagnols[1]; il aimait passionnément le drame dans ses premiers essais, avant la puissante éducation de Corneille. Le drame alors était l'expression des idées et des mœurs du temps; on étudiait les grands caractères de l'antiquité; on les costumait à la manière des gentilshommes. On faisait de l'esprit à Jason, aux argonautes dorés, aux faunes, aux dryades, aux bergers de Tempé. Ce beau parlage était à la mode; on s'exprimait à la cour à travers les flots mythologiques, sur

1 Le cardinal de Richelieu écrivait parfaitement l'espagnol; j'ai trouvé dans les archives de Simancas un autographe de lui adressé au comte d'Olivarès; en voici la traduction : « Monsieur; j'ai résolu d'envoyer en Espagne un des gentilshommes de ma maison pour acheter vingt ou vingt-quatre chevaux, avec l'espérance que Sa Majesté Catholique me donnera la permission, par vos bons offices, de les faire sortir de ses Etats. J'aime à croire (*quiero creer*) que ce sera de bonne volonté et avec tout le zèle que je mettrai moi-même dans l'occasion à vous être agréable, que vous me rendrez ce service (*que me hareis el favor*). Je désire, Monsieur, qu'il se présente ici quelque circonstance favorable pour vous prouver que mes paroles ne sont pas de pure politesse, et que bien désireux de m'acquitter envers vous, je serai toujours votre très-affectionné serviteur (*Vro muy afficionado servidor*), le cardinal DE RICHELIEU. » Arch. de Simancas, cot. A 47 17.

les travaux d'Hercule, les enchantemens de Médée, le Pinde, les muses, et ces amoureuses solitudes d'Arcadie que les dames voulaient reproduire partout, à Fontainebleau, à Saint-Germain, et même au nouveau Luxembourg[1].

Richelieu protégeait les lettres, c'est-à-dire quelques poètes qui chantaient sa gloire, et croyaient préparer la postérité. Quand l'homme d'Etat avance dans la vie, il tend la main à ceux qui doivent perpétuer son nom et justifier sa mémoire; on aime à s'enivrer de ce parfum que la poésie et la grave histoire jettent sur les caractères politiques. Richelieu faisait des pensions aux poètes de cour qui encensaient son pouvoir en sonnets et en madrigaux. Le cardinal ne dédaignait pas même de se livrer à de solitaires et poétiques travaux; quand il ne faisait pas les poèmes, il en indiquait le plan, il en distribuait les scènes : il achetait par mille faveurs, par des dons, le droit de dire et de publier qu'il était l'auteur de quelques unes de ces pièces de vers qui avaient alors célébrité

1 *Voyez* les Mémoires de Pontis, liv. VII; ceux de Mme de Motteville, ainsi que les récits détaillés du marquis de Fontenay-Mareuil, ann. 1628 à 1632.

dans les ruelles. Richelieu cherchait dans ces vanités une distraction aux grandes affaires publiques[1]. On parlait aussi de quelques mystères amoureux, et les pamphlets indiquent sa nièce, la marquise de Comballet, comme la maîtresse de son cœur et de son esprit[2]. C'est une chose convenue, dans l'histoire comme dans les arts, de poser à côté d'une figure sévère une gracieuse physionomie qui soulage la vue. On a donc placé la marquise de Comballet en face de Richelieu, le ministre impitoyable dans l'exécution de ses plans et de ses idées. En effet, le cardinal aima tendrement sa nièce; il la

1 Aubery, *Vie du cardinal de Richelieu*, liv. III.

2 Il existe à la Bibliothèque royale, Mss. fonds de Saint-Germain, un pamphlet déclamatoire sur les mœurs de Richelieu et ses faiblesses d'homme; l'auteur se complaît à discourir sur les courses nocturnes du cardinal, alors que sortant de la belle chambre dorée de Marie de Médicis au Luxembourg, il se rendait chez sa gracieuse nièce en son logis proche Saint-Germain-l'Auxerrois; et alors il détaille avec un soin minutieux les minauderies et caresses de la marquise à son oncle, qu'elle aimait parfaitement. Ce pamphlet, d'ailleurs fort originalement conçu, attribue la rupture de la reine-mère et du cardinal à la découverte de ses liaisons intimes avec Mme de Comballet. Toutes les raisons d'État s'effacent sous des dépits d'amour et des haines de femme outragée : tout est transformé en tracasseries de ménages.

fit plus d'une fois servir d'instrument à ses vues de famille; il s'inquiétait d'elle comme de l'enfant chéri de son cœur. La marquise de Comballet, laissée jeune dans son veuvage, était destinée par Richelieu à un haut parti, même dans la race royale. Il eut un instant l'idée de la faire épouser au cardinal de Lorraine, qui eût foulé à ses pieds la barette rouge et les insignes de l'Église; puis au comte de Soissons, l'un des fils de la grande race des Condé; enfin, Richelieu voulut l'élever jusqu'à Monsieur, le frère même du roi. La jeune marquise de Comballet était d'une beauté remarquable, d'une adresse et d'une habileté célèbres à la cour. Ces intrigues n'échappaient pas à la verve mordante et satirique des pamphlétaires; j'ai trouvé de vives satires contre la marquise et le cardinal son oncle[1]; l'expression en est indécente et moqueuse. C'était l'esprit de l'époque, le caractère des écrits qui s'adressaient à la cour et au peuple : « Il y a long-temps (dit le cardinal) que je fais jeûner ma nièce,

1 « Catolicon français, ou plaintes et colloques entre trois châteaux, Vincennes, la Bastille et Bicêtre. » Bibliothèque du Roi; Fontanieu, portefeuilles, nos 485 et 486.

et je la ferai mettre en autre état qu'elle étoit lorsque je l'offrois au comte de Soissons. Vous serez bien étonnés quand je la produirai aussi saine et entière que si jamais on n'y avoit touché. — C'est une recette, dit Bulion, que bien des honnêtes filles et femmes de Paris paieroient bien chèrement. — C'est un cas, continua le cardinal, réservé pour ma nièce seule. J'en avois parlé à un fripier qui sait rentraire si délicatement toute sorte de draps, qu'il est impossible de voir la couture; mais, pour une pièce de telle importance, il craignit de n'avoir pas la main assez sûre[1]. Je m'en tins là, par conséquent, continua le cardinal, et renvoyai toutes ces autres devineresses, accoucheuses et matrones en leurs bordels respectifs. Bien m'en dit, car tout se passa à mon grand contentement. Depuis je garde en mon cabinet un bel écu, où j'ai fait graver artistement une fille de riche taille (encore que ma nièce soit pe-

1 Je suis en mon art fort habile,
Je ne fais cas de l'empêché;
Je sais ouvrir une coquille
Sans juger qu'on y ait touché :
Et plus facilement qu'on ferme une escarcelle,
D'une femme commune en faire une pucelle.

tite), ayant deux têtes, dont l'une, comme Vénus, brûlant un million de cœurs par les rayons qui sortent de ses yeux; l'autre, comme une Bellone, montrant d'une épée nue qu'elle tient à la main, un million d'hommes abattus à ses pieds, avec cette inscription : *Ad utrumque parata*[1]. »

A côté de cette gracieuse figure de la marquise de Comballet, l'histoire place le célèbre père Joseph, l'homme habile, le confident intime du cardinal, la tête forte qui domina souvent la pensée même de Richelieu. Quelques histoires vulgaires de l'école calviniste font du père Joseph un hideux et ridicule tableau; elles le représentent comme issu d'une famille obscure, s'élevant par l'intrigue et se maintenant

1 Je suis de Richelieu cette jeune pucelle,
Aussi vaillante au lit que le cul sur la selle.

Ceci fait allusion à une médaille que nous avons trouvée ailleurs, et où la nièce de Richelieu est représentée en effet en amazone, le casque en tête, et ses grands cheveux flottans sur ses épaules. Les inscriptions sont celles faites autrefois pour Jeanne d'Arc :

Bellatrix audetque viris concurrere virgo,

Et,

Jana Lotharinga, digna heroina, liberatrix Aurel.

par le fanatisme. François Leclerc du Tremblay, connu sous le nom du père Joseph, était né à Paris le 4 novembre 1577; il était fils de Jean Leclerc, seigneur du Tremblay en Anjou, président aux requêtes, marié à une demoiselle de Lafayette. Le jeune Leclerc avait fait de fortes études dans l'université; le métier des armes lui sourit d'abord; il se distingua sous Henri IV au siége d'Amiens. Ensuite un grand dégoût s'empara de sa vie, et à 22 ans il prit l'habit de bure de l'ordre de Saint-François. Cette vocation se révélait souvent à ces vaillans jeunes hommes qui épuisaient la vie en la commençant. On se jetait au fond d'un monastère pour expier ses fautes et étouffer les émotions du cœur; l'ordre de Saint-François était tout militant; les pères se vouaient à la solitude la plus humble, ou bien ils parcouraient le monde comme Pierre-l'Ermite pour convertir les infidèles. Telle avait été la pensée du père Joseph; il s'était fait controversiste avec les huguenots, au moment où Richelieu, alors dans l'exil, publiait des écrits contre eux. Ce fut sous son premier ministère que Richelieu s'attacha le père Joseph, dont il

avait reconnu l'activité, la conception prompte et sage; le père Joseph devint son conseiller, son confident intime, le négociateur habile qui rapprochait les inimitiés de cour et les jalousies de l'ambition. Ses idées politiques étaient vastes, ses plans largemens conçus, et sous le prétexte de convertir les Turcs, le père Joseph avait eu la pensée d'une croisade pour la délivrance de la Grèce[1]. J'ai sous les yeux deux de ses ouvrages; le premier, intitulé *la Turciade*, est une exhortation aux princes chrétiens pour qu'ils aient à se coaliser contre les infidèles; le second, qui ne contient pas plus de deux cents vers, est spécialement adressé à Louis XIII. Le pauvre capucin, tout couvert de bure, exhorte le monarque à écouter les vœux de la Grèce; puis, dans une prosopopée touchante, cette Grèce éplorée s'adressait au roi très-chrétien pour demander appui dans ses douleurs; les chaînes des musulmans pesaient sur elle; la croix s'était abaissée, la religion en péril; il appartenait à Louis XIII de rendre les populations fidèles, à leur Dieu et à

1 *Vie du père Joseph*, part. I, chap. X à XXII.

la liberté. Le plan politique du père Joseph reposait sur des idées positives; il demandait qu'on levât 50 mille hommes pour l'entretien desquels une dîme serait perçue sur les biens et domaines ecclésiastiques. On soulèverait au nord de la monarchie ottomane, la Moldavie et la Valachie; les Allemands et les Polonais passeraient le Danube, tandis que les Français, de concert avec les Espagnols et les Italiens, occuperaient la Morée, et feraient entendre aux Grecs des paroles chrétiennes et fraternelles; « moyennant quoi (car il fallait alors parler un langage de chevalerie) le père Joseph se proposoit de conduire le grand Turc avec tous ses pachas, la corde au col, dans un des beaux carrousels de la place Royale[1]. » Ces idées gigantesques plaisaient à Louis XIII et aux gentilshommes. Le père Joseph acquit au plus haut degré la confiance de Richelieu; souvent il relevait son courage abattu, à ces instans où l'âme s'affaisse. Les hommes d'Etat les plus fermes ont de ces crises de décourage-

1 « Vrais et bons avis du François fidèle », comparez avec Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. VII, pag. 258, et la première partie de la *Vie du père Joseph*.

ment, dans lesquelles ils ont besoin d'un caractère plus fort qu'eux-mêmes. La vie religieuse est admirable pour cela, car elle fait de tous les actes un devoir, et des pensées politiques une mission. Richelieu aimait le père Joseph, l'*Éminence grise*, comme l'appelaient les courtisans. C'était l'agent de l'intimité, l'homme devant lequel l'esprit se déshabillait. Le ministre se montrait avec toutes ses faiblesses, tantôt folâtrant avec sa nièce, caressant de petits chiens et chats épars et couchés sur sa chaise longue; tantôt fortement agité par des contrariétés de palais, et alors brisant ses meubles, perçant ses tapisseries à coups de couteau. La physionomie du père Joseph était grave, son front bas, ses yeux petits, couverts de cils épais, son nez épaté, sa figure sillonnée de larges rides; sa barbe longue et carrée cachait une bouche bien faite qui ne s'ouvrait jamais pour le sourire. Le père Joseph ne quittait pas le costume de l'ordre de Saint-François, le capuchon de bure grise, et la robe fortement étreinte sur son corps par un cordon noueux qui pendait à ses pieds couverts de sandales. Tel était l'homme que voyait et consultait Richelieu,

l'agent qu'il chargeait de ses plus importantes négociations [1].

Le ministre avait alors besoin de toutes ses forces, car il allait avoir à lutter contre la plus haute influence de la cour, la reine Marie de Médicis elle-même, la protectrice de la vie politique du cardinal. Dès la capitulation de La Rochelle, on avait pu s'apercevoir qu'il y avait quelque froideur entre Richelieu et la reine-mère. A mesure que le pouvoir du ministre grandissait, il était naturel que Marie

1 Voici un autographe du père Joseph, adressé à l'archevêque de Bordeaux : « Monseigneur; je n'ai rien dit au père missionnaire, sinon que j'estimois à propos qu'il se retirât pour quelques jours, jusqu'à ce que Suze étant prise, l'on pût établir les affaires de la mission avec un plus grand ordre. Ce que j'ai fait pour la même fin que vous avec eux, en lui conseillant de s'éloigner, craignant que sa présence en Pragelas ne fût cause dans le temps présent d'apporter quelque altération; joint aussi qu'il me disoit n'avoir plus moyen de vivre sans quelques nouveaux secours. Je ne sais sur quoi il peut avoir fondé ces pensées et ces discours qu'il vous plaît me mander; si vous n'en êtes informé très-certainement, il pourroit être que les huguenots auroient ajouté quelques commentaires à ses paroles. Quoi qu'il en soit, j'estime être à propos que ce bon père remette son exercice à un temps plus tranquille, étant toutefois utile de ne pas donner sujet aux catholiques des lieux voisins, et spécialement aux sujets de M. de Savoie, de dire que l'on n'affectionne pas la mission, et que l'on veut défaire ce qui a été fait; à quoi je m'assure que vous saurez apporter

s'alarmât de cet envahissement. Depuis deux ans, la meilleure intelligence semblait régner entre elle et le cardinal; aucune nomination ne se faisait sans qu'elle fût au préalable communiquée à la reine-mère; et celle-ci à son tour avait confié les premières charges de sa maison à des parens ou à des intimes du cardinal de Richelieu : la marquise de Comballet était sa dame d'atour; M. de La Meilleraye commandait ses gardes. Richelieu considérait ces concessions, non seulement comme

le tempérament convenable. Je fis voir hier à monseigneur le cardinal la lettre que je vous renvoie, qui est presque sur un pareil sujet, bien que sous un titre divers; laquelle lettre étant écrite par un huguenot, porte quelques soupçons de calomnie. Vous êtes sur les lieux pour connoître la vérité, et remédier de part et d'autre, selon que votre piété et votre prudence vous feront connoître être de besoin. Je ne manquai pas de faire voir sans délai à monseigneur le cardinal la lettre de M. de Montréal, et sur l'heure il envoya quatre de ses gardes dans la vallée. J'ai fait ressouvenir M. le cardinal et même M. Servien des six cents mulets dont il vous plut me parler en partant. Nous n'avons aucune nouvelle des Espagnols; il est à croire qu'ils fussent venus plus tôt, s'ils eussent désiré de nous voir; nous sommes en état de les bien recevoir. Il court un bruit ce matin que MM. de la Cossonnière et Dosse se sont allés battre, de quoi je serois bien marri. Je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur en notre seigneur : F. Joseph, capucin indigne. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2.

un gage d'amitié et d'intimité, mais comme un moyen de connaître tout ce qui se passait à la cour de Marie de Médicis, afin de déjouer ses plans et de pénétrer son crédit.

Le prétexte de la rupture fut la question italienne de Mantoue, sur laquelle la reine-mère voulait se réserver une décision absolue[1]. La famille de Florence n'avait jamais été oubliée un seul moment par la reine, qui se glorifiait de son origine; et toutes les fois qu'il s'agissait de l'Italie, Marie de Médicis prétendait décider les questions à son gré. Il y avait encore un motif de mésintelligence. Marie, placée à la tête des affaires de France, rattachait son système à l'alliance espagnole; elle l'avait développé par le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche En toutes les circonstances où elle avait eu entrée et voix dans le conseil, ses penchans pour le cabinet de San-Lorenzo s'étaient révélés dans ses volontés, s'ils ne triomphaient pas dans les résolutions. On n'a qu'à parcourir les archives de Simancas pour se convaincre que l'Espagne faisait le plus grand

1 *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, ann. 1629; NANI, *Historia veneta*, liv. VII.

cas de l'appui de Marie de Médicis; était-ce corruption, était-ce l'idée catholique qui dominait la reine-mère? Il faut se borner à dire que cette tendance était un fait qui se produisait à chaque négociation diplomatique. Richelieu proclamant un système opposé, se prononçant contre l'alliance espagnole, devait se séparer de Marie de Médicis, et l'éloigner comme un obstacle à ses desseins [1]. Le caractère de la reine-mère était impératif et inquiet; plus elle avait prêté appui à Richelieu, plus elle lui imposait de dures conditions; ces conditions, le ministre les avait subies, tant qu'il ne se sentait pas assez de force pour résister aux grands orages; mais pour un esprit élevé, cette sujétion à la fin importune. Presque toujours les hommes politiques ont rompu bruyamment avec ceux qui les avaient poussés aux affaires; cela se conçoit; on aime à secouer le joug qui empêche le libre essor au développement d'un système et à l'exercice de la pensée. Telle fut la conduite de Richelieu à l'égard de Marie de Médicis; il la subit, tant

1 *Vie du cardinal de Richelieu*, par Aubery, liv. III, chap. III et IV; et les Mémoires de Pontis, ann. 1629.

qu'il ne put pas s'affranchir d'une protection pesante. Dans le conseil, la reine-mère se prononça sur la question d'Italie favorablement pour l'Espagne, et Richelieu osa combattre ouvertement l'opinion de la reine. C'était la première rupture, et Marie en garda souvenir. Cette question d'Italie était importante, et pouvait entraîner une guerre universelle.

Vincent II, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, de cette famille si poétiquement chantée par Arioste, étant mort sans enfans, la succession était dévolue à des héritiers collatéraux. Le duc de Nevers la réclamait comme parent au troisième degré. Le duc de Guastalla, collatéral plus éloigné, s'appuyait sur les forces de l'Espagne pour se porter légitime héritier du duc de Mantoue. La Savoie demandait également le Montferrat en vertu de vieilles alliances de famille. Au milieu de ces difficultés, le cardinal de Richelieu avait envoyé auprès du duc de Mantoue, avant sa mort, un habile négociateur, le marquis de Saint-Chamond. Celui-ci était parvenu à faire assurer la succession par testament au duc de Rethelois, fils du duc de Nevers, au moyen

d'un mariage avec Marie, nièce du duc de Mantoue[1]. Ainsi la famille du duc de Nevers, cette race si ambitieuse, qui s'était dessinée pour tous les partis triomphans dans le seizième siècle, devenait ici souveraine encore des riches provinces du Mantouan. L'Espagne ne pouvait souffrir que, dans le voisinage de ses Etats d'Italie, il existât une maison aussi dévouée à la France. Des intérêts communs rapprochèrent le cabinet de San Lorenzo des ducs de Savoie. On résolut d'attaquer de vive force les Etats du nouveau duc de Mantoue. Gonzalès de Cordova partit du Milanais et entoura Cazal de ses vieilles bandes[2].

En France, le cardinal de Richelieu était trop occupé du siége de La Rochelle, pour qu'il pût agir activement contre des armées espagnoles au-delà des Alpes; mais après la capitulation des huguenots, le ministre se déclara formellement pour le jeune duc de Rethelois. En plein conseil il proclama la nécessité d'intervenir en Italie, et, s'il le fallait, contre

1 Aubery, *Vie du cardinal de Richelieu*, liv. III, chap. V.
2 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, liv. VI, pag. 603.

l'Espagne même. La reine-mère conservait une haine de race contre les Gonzagues, dotés du duché de Nevers. Les Gonzagues et les Médicis avaient plus d'une fois tiré le poignard les uns contre les autres, et d'ailleurs les ducs de Nevers méprisaient la maison des Médicis; car, qu'étaient les Médicis? de riches marchands, tandis que les Gonzagues sortaient de famille princière. Richelieu ne s'arrêta point à ces petits motifs, et sa pensée fut d'entraîner le roi dans une guerre d'Italie pour soutenir les ducs de Nevers. Ce n'était point un simple intérêt de famille, mais un plan politique favorable aux Bourbons : plus les possessions françaises se multiplieraient au-delà des Alpes, plus il était facile d'annuler l'influence espagnole. Tous les vieux projets des rois de France sur le Milanais, Naples et la Sicile revenaient dans l'esprit de Richelieu : expulser les couleurs de l'Empire et de l'Espagne en Italie paraissait un complément nécessaire à son système[1].

Le duc de Savoie s'était uni avec l'Espagne, sans rompre cependant avec la France. Le car-

1 *Mercure français*, tom. XV, ann. 1629.

dinal de Richelieu se hâta de demander passage à travers ses possessions des Alpes pour aller secourir Cazal, et faire lever le siége que Gonzalès de Cordova avait mis devant cette place. Le duc de Savoie, maître de la montagne, était un auxiliaire indispensable, car, sans lui, il fallait forcer le Pas de Suze, couvert de neiges, impraticable défilé, où quelques centaines d'hommes pouvaient arrêter une armée entière. Si le duc de Savoie accordait le passage, au contraire, l'armée de France pouvait fondre à vol d'aigle sur Cazal, surprendre Gonzalès de Cordova et délivrer le brave marquis de Beuvron, noble gentilhomme, proscrit pour son duel de la place Royale avec le comte de Boutteville. Beuvron fut tué d'un coup de carabine qui lui perça la gorge, tandis que l'armée s'avançait d'Auvergne en toute hâte vers la Savoie, pour demander ou conquérir le passage des Alpes [1].

La guerre étant ainsi décidée dans le conseil, la question pour Richelieu était de savoir à qui le commandement de l'armée d'Italie serait

1 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, liv. VI; *Histoire du maréchal de Toiras*, liv. II.

confié. Richelieu voulait que le roi lui-même se mît à la tête de ses armées. Donnerait-on la direction des camps à Monsieur? Mais c'était placer trop de forces dans les mêmes mains; c'était inspirer au prince un amour de commandement qu'il pourrait tourner ensuite contre son frère et le premier ministre. Un moment le duc d'Orléans fut désigné; Richelieu insista pour que le roi marchât à la guerre. Louis XIII était naturellement belliqueux; il aimait ces coups de main que les braves enfans perdus et routiers applaudissaient au dix-septième siècle. Sous le roi, Richelieu gardait son influence. Bassompierre, tout entier dans les intérêts du cardinal, homme souple, courtisan peu à craindre, eut la lieutenance générale. Il n'y eut plus de connétable, et la dignité même fut abolie. La pensée de Richelieu avait embrassé toute l'importance de l'état de connétable; et comme les hommes de guerre eussent souri de pitié en voyant un cardinal revêtu de la connétablie, le ministre brisa la puissance d'une épée qu'il ne pouvait tenir en ses mains [1].

1 *Journal de Bassompierre*, tom. II; *Mercure français*, tom. XV; ann. 1629.

En partant de Paris, le Roi, pour contenter la reine-mère, lui laissa la direction suprême de l'État[1]. Richelieu ne croyait pas que le temps fût arrivé encore de lutter sans ménagemens contre elle; il n'avait point accompli son œuvre; la campagne d'Italie le préoccupait. D'ailleurs Paris n'était pas paisible; une querelle s'était engagée entre l'autorité royale, le parlement et

1 La meilleure harmonie paraissait alors régner entre la mère et le fils; Louis XIII écrivait à sa mère, de Dijon, 1er février 1629: « Madame; mon cousin le duc de Montbazon m'ayant dit que vous seriez bien aise d'avoir des oiseaux pour Corneille et pour les champs, je vous renvoie les miens, lesquels j'espère qu'ils vous donneront du plaisir, étant très-bons : je vous les eusse renvoyés plus tôt si j'eusse cru que le temps vous eût permis d'aller à la chasse, mais j'ai bien jugé que tant que la neige seroit sur la terre, vous ne sortiriez pas. Je suis bien fâché que je ne vous les puisse mener moi-même, étant le seul déplaisir que j'ai d'être éloigné de vous. Du reste, je me porte très-bien, Dieu merci. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9320, fol. 1.

Et le cardinal de Richelieu ajoutait: « Le roi est arrivé à Dijon en fort bonne santé, grâce à Dieu; je ne le vis jamais plus passionné pour Votre Majesté qu'il est maintenant. Il vous renvoie sa volière pour Corneille, pour lui faire passer quelques heures de temps. Je ne doute point qu'outre que Votre Majesté y prendra plaisir, elle n'ait un soin particulier d'aller quelquefois à cette chasse pour lui témoigner le gré qu'elle lui sait de ce compliment. Je la supplie très-humblement se souvenir lui écrire souvent et de sa main, car cela le contente grandement. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9320, fol. 4.

la chambre des comptes. Sous le prétexte des fortes dépenses que le siége de La Rochelle occasionait, le roi Louis XIII avait créé une chambre des comptes de Guienne. La création des charges était alors un moyen d'impôt; instituer un parlement et une chambre des comptes, donnait au trésor quelques millions. La chambre des comptes et le parlement de Paris firent des remontrances, parce que leur juridiction était amoindrie, et qu'ils n'avaient plus ces grands ressorts qui s'étendaient sur de vastes provinces. L'esprit militaire de Louis XIII, le caractère inflexible du cardinal étaient antipathiques à toutes remontrances. Le roi à peine écouta les paroles graves des présidens et des conseillers; il était impatient de colère, comme l'homme d'armes; on l'avait vu à Bordeaux se lever précipitamment de son trône, frapper de sa main un vieux président, le forcer à s'agenouiller en lui portant la parole. Le vieux président mourut sur l'heure d'apoplexie, tant il fut blessé de cette indignité commise envers sa robe : aussi tous les parlementaires se prononcèrent-ils pour le duc d'Orléans et la reine Marie de Médicis. Avant

de partir, Louis XIII alla tenir un lit de justice en son parlement ; il visita l'Hôtel-de-Ville, pour rappeler aux bourgeois qu'il était toujours leur seigneur, et que s'il y avait le moindre remuement en son absence, il les traiterait comme il avait fait des huguenots de La Rochelle et de ses ennemis d'Italie[1].

Il partit ensuite de Paris, tout maladif, ce brave roi ; et, dans la route, on le voit occupé d'écrire à sa mère les événemens de quelque importance ; tantôt c'est un petit billet de sa main peu exercée ; tantôt une lettre plus longue et détaillée : « Madame, écrit-il de Mâcon le 7 février, je ne saurois assez vous remercier du soin qu'il vous plaît avoir de moi. Il n'y a rien ici qui soit digne de vous être mandé, sinon qu'il y a deux jours que nous sommes assiégés des eaux, qui sont débordées de telle sorte que l'on ne peut sortir, si ce n'est en bateaux. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous n'avons trouvé, en ce pays ni en Dauphiné, rien de prêt de tout ce que nous pensions. On travaille à cette heure tant que l'on peut pour avoir ce qui est néces-

1 Registre du parlement, vol. CCC, ann. 1629.

saire. Je vous supplierai m'aimer toujours[1]. »

Quelques jours après il lui écrit une autre lettre plus développée; elle est datée de Grenoble, huit heures du matin. « Madame, je vous supplie de m'excuser si j'ai été si long-temps sans vous écrire, c'est que j'étois honteux de ne vous pas mander que nous fussions entrés dans le Piémont, vous ayant écrit que vous n'auriez pas de mes nouvelles du mois de mars que ce ne fût hors de France. Les neiges ont été la cause de ce retardement, les troupes et munitions de guerre ayant été assiégées jusques à cette heure, et n'ayant pu passer. Il y a trois jours que le mont Genèvre est resté fermé par les neiges, et que nous n'avons su avoir aucune nouvelle de tout ce qui est au-delà jusqu'à ce matin. Si ce temps eût duré encore trois jours, nous eussions été à la fin, nos vivres venant tous de derrière les monts. Le prince de Piémont vint hier trouver mon cousin le cardinal de Richelieu à Chaumont, là où il étoit allé pour cet effet, et s'en retourna hier rejoindre son père qui s'étoit avancé à moitié chemin de

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 7.

Turin. Il nous doit rendre réponse aujourd'hui à midi; savoir s'il nous donnera le passage ou non; et en cas qu'il nous le donne, M. de Savoie ou le prince me viendront trouver ce soir. Si aussi ils ne nous le veulent bâiller, on attaquera leurs barricades demain à la pointe du jour, lesquelles nous emporterons assurément. C'est tout ce que je vous puis mander à cette heure. Je vous supplierai de m'aimer toujours[1]. »

Le cardinal de Richelieu entretient également une correspondance suivie avec la reine-mère; car il ne veut pas se séparer d'un esprit qu'il a besoin de dominer : « En partant de Grenoble, lui écrit-il, je prends la hardiesse de vous écrire pour vous dire que le roi se porte fort bien, grâce à Dieu, et qu'il partira demain. Il a aujourd'hui dépêché un gentilhomme à Monsieur, pour l'avertir de son passage, afin qu'il se trouve à la frontière, s'il l'a ainsi agréable. Votre Majesté ne s'étonnera pas dorénavant, s'il lui plaît, si elle n'a pas si souvent des nouvelles, parce que dans les montagnes il n'y a point de postes. Cependant, elle

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 48—2 Mars, 1629.

sera assurée qu'il ne se passera rien de notable dont elle ne soit avertie avec toute la diligence qu'il se pourra faire. Le roi n'a point encore de nouvelles de M. de Savoie, ni du prince de Piémont; mais vous serez, s'il vous plaît, certaine que, quoi qu'ils fassent, ils ne sauroient empêcher le passage du roi en Italie. Je suis bien fâché qu'il ne soit fait un bon accord en cette affaire; mais maintenant qu'on a laissé venir le roi si avant avec tant de peines, tant de dépenses et une si puissante armée, c'est se moquer d'en parler[1]. »

Le duc de Savoie refusa passage à l'armée de France, tout en négociant avec Richelieu. De hautes barricades avaient été élevées au pas de Suze, défilé des Alpes entre deux roches escarpées qui portent encore le nom aujourd'hui de *Creste de Montabon* et de *Creste de Montmoron.* Trois retranchemens furent construits, de vingt pieds de hauteur et de douze de largeur, défendus par un large fossé; ils étaient posés à un quart de lieue l'un de l'autre; 2700 hommes en protégaient les

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 31.

abords, et quand le comte de Comminges, précédé d'une trompette, alla demander le passage au comte de Verrue, qui commandait la première barricade, le gentilhomme savoyard répondit : « Si les Français veulent le passage, qu'ils viennent le prendre. » Alors l'attaque commença : les retranchemens furent tournés, à gauche par le commandeur de Valençai, à droite par les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. Le roi, tout plein de courage, grimpait sur les rochers avec les enfans perdus de l'armée ; fous de gloire et de bravades qu'ils étaient, ces enfans perdus tournèrent la position, et parurent comme des chèvres et daims sur des rochers plus hauts que les barricades[1]. Que de bravoure ne montra pas la noblesse ! Schomberg eut un coup de mousquet dans les reins ; le commandeur de Valençay eut la jambe brisée ; tout un régiment de Piémontais mit bas les armes, sommé par les maréchaux de Créqui et de Bassompierre. Le résultat de cette merveilleuse bravade fut la prise de Suze, qui défendait le passage. Sur le champ de ba-

1 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, liv. vi, *Journal de Bassompierre*, tom. ii.

taille même, le roi écrit de sa main à sa mère, à huit heures du soir : « Madame, voyant que M. de Savoie ne nous vouloit donner le passage, je me résolus de le forcer; l'affaire a si bien réussi, que nous avons exécuté tout notre dessein ainsi que l'on le pouvoit désirer. Je ne vous en parlerai pas davantage, me remettant au sieur de Villequier (qui a tout vu ce qui s'est passé dans l'attaque des barricades) de vous dire le tout[1]. »

Richelieu, qui désire que toute correspondance passe par ses mains, et qu'il n'y ait aucune intelligence secrète entre le roi et sa mère, sans qu'il en soit l'intermédiaire, ajoute à la lettre de Louis XIII : « Madame; M. de Villequier dira plus de nouvelles à Votre Majesté que je ne lui en saurois mander en beaucoup de papier, du combat qui s'est fait à Suze. M. de Savoie, voulant obliger le roi à des conditions déraisonnables pour lui donner le passage, a contraint Sa Majesté de le prendre par force, par où il a connu que les avantages du lieu, les fortifications qu'il y avoit faites et

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 50.

force soldats qui y étoient venus lui ont été inutiles. Le passage a été forcé à sa vue et à celle du prince de Piémont. Il n'y a personne qui n'ait parfaitement bien fait en cette occasion. Sa Majesté a envoyé M. de Senneterre pour témoigner à M. de Savoie qu'en considération de Madame, il ne vouloit point se prévaloir de l'avantage qu'il avoit eu en cette occasion : il n'est pas encore de retour. Votre Majesté se peut assurer et faire connoître à tout le monde que le roi n'a aucun dessein de faire conquête en Italie, mais seulement d'empêcher que M. de Mantoue soit dépouillé, s'il a le temps de ce faire. Sa Majesté se porte fort bien, grâce à Dieu[1]. »

Le passage étant forcé, le duc de Savoie fut obligé, s'il ne voulait perdre ses États, de s'unir au roi de France; Richelieu donnait ainsi à l'Italie une haute idée de la puissance des armes de Louis XIII, car il avait parfaitement réussi dans la merveille du pas de Suze. Le 22 mars, il écrit encore à la reine-mère : « Cette lettre avertira Votre Majesté que madame la

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 63.

princesse de Piémont arriva hier au soir. Le roi la fut recevoir jusqu'auprès de Bussolens, où il avoit fait mettre en deux lieux différens son armée en bataille. Les troupes parurent les plus belles qu'on ait jamais vues; le roi fit merveille, leur faisant faire diverses figures avec autant de facilité que le pratiquent les personnages d'un ballet. Si les montagnes eussent permis qu'on eût pu trouver une plaine pour ranger toute l'armée en bataille, on n'eût su rien voir de plus beau. M. le prince de Piémont y étoit : il fut extrêmement touché de la réception de Sa Majesté. Le roi traite non seulement Madame et M. le prince, mais toute leur suite, le mieux que la stérilité des montagnes le peut permettre. Demain doit venir M. de Savoie, après quoi nous aurons tout vu, hormis les infantes qui ne bougent de Turin, et ne vont point d'ordinaire avec Madame. Le roi se porte fort bien. La grossesse de Madame la princesse de Piémont ne l'incommode point, quoiqu'il y paroisse de tous côtés [1]. »

L'entrevue, comme on le sent, devait aboutir

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 82.

à un traité de paix. Les États de Savoie étaient à la discrétion des soldats de France : comment auraient-ils pu résister à ces vaillantes armées, véritables compagnies du diable, comme les appelaient les montagnards? Par traité fait et passé entre le roi et M. le duc de Savoie, le 11e mars 1629, et autres articles secrets faits en conséquence ledit jour, M. de Savoie promettait, tant pour la présente occasion que pour l'avenir, de donner libre passage par ses États aux troupes du roi, pour aller dedans le Montferrat et au secours de Cazal, et fournir les vivres nécessaires à l'armée du roi; comme aussi tous les grains et autres vivres qui se pourront recouvrer dedans ses États pour le ravitaillement de Cazal et autres places du Montferrat. M. de Savoie « promet en outre à Sa Majesté que don Gonzalès lèvera le siége de devant Cazal, et se retirera avec toutes ses troupes du Montferrat; il promettra de n'entreprendre rien à l'avenir sur les États de M. de Mantoue, et le laisser en libre possession d'iceux. M. de Savoie promet aussi d'entrer dans la ligue avec Sa Sainteté, Sa Majesté la république de Venise et M. de Mantoue, pour la défense de leurs États et le

repos de l'Italie. Pour sûreté desdites promesses, il a remis la citadelle de Suze et le château Saint-François entre les mains de Sa Majesté, laquelle promet de son côté à M. de Savoie lui faire payer par M. de Mantoue 15 mille écus de rente, en la même condition qu'auparavant la guerre. Jusqu'à l'exécution de ce, Sa Majesté consent que tout ce que M. de Savoie tient dedans le Montferrat lui demeure, à condition de le rendre en même temps que Sa Majesté Très-Chrétienne lui restituera Suze et le château Saint-François[1]. »

Ce traité de confédération, auquel le duc de Savoie était forcé d'adhérer contre la maison d'Autriche, se négociait activement à Venise, et il était signé le 8 avril, entre le pape Ur-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9169, pag. 89. Le 14 mars, le cardinal écrivait encore de Suze à la reine-mère : « Enfin M. de Savoie est venu à raison. Après que ses passages ont été forcés, et que la citadelle de Suze ne pouvoit tenir huit jours, il l'a remise entre les mains du roi pour sûreté de sa parole qu'il lui donne de servir Sa Majesté. M. le prince de Piémont et moi signâmes l'autre jour le traité dont j'envoie copie à Votre Majesté, la suppliant qu'elle ne soit vue de personne. Depuis, il y a eu beaucoup de difficultés, M. de Savoie reculant à le faire exécuter; mais enfin la citadelle est entre les mains du roi, et demain les vivres commenceront à entrer

bain VIII, la république et le duc de Mantoue. Il accomplissait l'œuvre de Richelieu en Italie, c'est-à-dire qu'il y établissait hautement l'influence française en opposition avec la maison d'Autriche et l'Espagne campée dans le Milanais : « Au nom de la Très-Sainte Trinité et de la bienheureuse Vierge Marie, Sa Sainteté, Sa Majesté Très-Chrétienne et la Sérénissime République de Venise, considérant qu'il ne s'agit pas d'unir seulement leurs armes pour le secours du duc de Mantoue, opprimé par les Espagnols, mais qu'il est encore nécessaire d'empêcher qu'à l'avenir il ne puisse arriver de semblables inconvéniens, ont arrêté qu'il seroit fait une ligue et union entre eux et ledit sieur duc de Mantoue, au cas que l'un d'eux fût hostilement offensé en ses États par

dans Cazal. Le roi est maintenant le plus content du monde ; il procède si généreusement qu'il ne veut point attaquer les Etats du roi d'Espagne, mais ne désire autre chose que mettre M. de Mantoue en repos, se promettant qu'à l'avenir ceux qui jusqu'ici l'ont travaillé, le voudront par raison laisser en patience. Madame la princesse de Piémont sera dans trois jours à Suze, je ne manquerai pas d'en mander des nouvelles à Votre Majesté. Cependant je puis lui dire, avec sujet et apparence, que je crois qu'elle est grosse. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 63.

qui que ce puisse être, et notamment par la maison d'Autriche. En ce cas, Sa Sainteté fournira 8,000 hommes de pied et 800 chevaux; Sa Majesté Très-Chrétienne 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux; la Sér. république de Venise 12,000 hommes de pied et 1,200 chevaux; et le duc de Mantoue 5,000 hommes de pied et 500 chevaux. Le nombre des troupes sera augmenté ou diminué suivant les circonstances, et dans une proportion égale chez chacune des parties contractantes. Et afin que cette présente union, fondée sur des causes si justes et si importantes à la tranquillité générale, puisse mieux concourir à la fin de son institution, les contractans chercheront à y attirer le plus grand nombre possible de princes et potentats, qui devront accéder promptement à l'acceptation des conditions et fournir leur contingent. Fait à Venise, le 8 avril 1629[1]. »

Le hardi passage du pas de Suze, la délivrance de Cazal, avaient eu un grand reten-

1 Ce traité est signé par C. L. de Mesmes, pour Sa Majesté Très-Chrétienne; Andriano Suriano, pour la république de Venise; ratifié et signé par le roi, au camp de Suze, le 19 avril 1629. — Biblioth. du Roi, mss. Dupuy, vol. CCCCLXIII.

tissement en France et en Europe même; on ne parlait que de la valeur personnelle de Louis XIII et de son impétueuse noblesse, nation héroïque de gentilshommes qui se précipitaient gaiement au-devant des mousquetades. Il y avait eu des efforts inouïs que les poètes aimaient à comparer au passage des Alpes par Annibal, ou à la fabuleuse expédition des Argonautes. Les canons avaient été portés à dos de mulets, les boulets et munitions dans des hottes; on avait pris à vol d'aigle les côtes escarpées, les forteresses impénétrables. Le *Mercure de France* est tout rempli de beaux sonnets, de poésies retentissantes en l'honneur du roi et des gentilshommes qui l'avaient servi de leur épée au pays des Alpes et Alpines[1].

Les batailles n'étaient point finies pour ces gentilshommes; d'autres périls les attendaient. Dès que le duc de Rohan et les huguenots du Languedoc avaient vu le roi s'éloigner de La Rochelle et porter toutes les troupes vers l'Italie, ils s'étaient encore une fois réunis en assemblée générale, pour délibérer sur les

1 *Mercure de France*, tom. XV, ann. 1629.

moyens d'organiser militairement leurs Églises. La prise de La Rochelle avait sans doute imprimé un moment de terreur parmi les calvinistes ; mais la belle et longue résistance de cette cité, les dangers qu'avait courus l'armée du roi, les maladies qui l'avaient accablée, tout faisait croire au duc de Rohan et à ses amis qu'une ligue générale des Églises du Languedoc contre la couronne de France pourrait avoir un notable résultat pour la force et l'indépendance du calvinisme.

Les bases de cette nouvelle ligue étaient larges : il s'agissait encore d'une fédération républicaine, d'une séparation d'avec le royaume. La Loire eût servi de frontières ; les Pays-Bas et leur constitution étaient le type et le modèle de cette organisation. Rien n'eût été plus facile que la séparation du midi et du nord dans la monarchie : les vieilles haines de populations l'eussent favorisée. L'organisation d'une république des Albigeois, d'une fédération des Cévennes eût été une chose possible dans les limites de l'antique Languedoc ; on y parlait une langue particulière, les mœurs n'avaient rien de semblable : les fervens huguenots eus-

sent organisé là, sous le duc de Rohan, la même forme d'administration que les Pays-Bas hollandais sous le prince d'Orange. Les provinces du midi se fussent séparées de la France du nord, comme la Hollande et la Frise s'étaient divisées des Pays-Bas catholiques [1].

Quand ce plan eut été arrêté par les députés des Églises réunis à Nîmes, Henri de Rohan, selon sa coutume, s'adressa au roi d'Angleterre, à ce Charles Ier, qui s'était un moment placé à la tête des Églises calvinistes. Mais alors les temps étaient changés : Henriette-Marie de France avait pris un grand ascendant sur son mari [2]; le conseil du roi, sans s'être prononcé pour les catholiques, les avait tolérés publiquement. Le parlement résistait en vain à

1 *Mémoires de Rohan*, liv. IV.

2 J'ai trouvé un curieux autographe de Charles Ier : c'est une lettre à la reine Marie de Médicis (Mss de Béthune, n° 9203). — « Madame; la joie que j'ai, jointe avec la hâte de vous mander promptement l'heureux accouchement de ma femme, ne me permet que de vous dire que, Dieu merci, la mère et le fils se portent bien, remettant le reste à ce porteur, M. Montagu. J'espère que votre joie pour ces nouvelles ne sera pas plus indubitable que votre confiance en moi, que je suis, Madame, votre très-affectionné fils et serviteur, CHARLES, R. »

P. S. « Ma femme, pour vous montrer qu'elle se porte bien,

cette invasion des idées papistes : Charles Ier l'avait brisé; la prérogative royale s'exerçait toute-puissante sous l'influence d'une faible femme et de Richelieu qui en dirigeait la main. De touchantes plaintes étaient adressées par le duc de Rohan à Charles Ier; le duc exposait au roi les griefs de toutes les Églises de France. A toutes ces plaintes, le roi répondait : « M. le duc de Rohan, je me suis trouvé dans la nécessité de congédier mon parlement dont j'attendois quelque subside; je suis bien fâché de ce que l'état présent de mes affaires ne me permet pas de fournir de l'argent à ceux de votre parti et d'envoyer une flotte à leur secours [1]. »

S'il y avait ainsi refus de la part de Charles Ier, les négociateurs huguenots étaient plus heureux auprès de l'Espagne. C'était sans doute une étrange association que celle d'une couronne

a voulu que j'écrive ceci en son nom, et afin que sa main vous témoignât cette vérité, elle a écrit : *Votre très-humble et très-obéissante servante*, HENRIETTE-MARIE. * » — Greenwich, le 29 mai.

1 RUSHWORTH'S, *Historical collections*, ann. 1629.

* Ces mots sont ajoutés de la main d'Henriette.

qui représentait le principe catholique, avec le chef des réformateurs ; mais l'idée politique présidait seule à cette alliance. De quoi s'agissait-il? De se venger de la protection qu'Henri IV et Louis XIII avaient prêtée à la république hollandaise. Le conseil du Louvre s'était-il abstenu d'encourager la rebellion des sujets espagnols dans la Flandre? Si la France avait voulu fonder une république au nord, comme pour assurer ses frontières, pourquoi l'Espagne ne seconderait-elle pas la république méridionale des huguenots s'étendant jusqu'aux Pyrénées? En ce moment, d'ailleurs, Louis XIII faisait une invasion dans l'Italie ; il se précipitait sur le Milanais, et attaquait ouvertement l'Espagnol devant Cazal ; pourquoi dès lors tant de ménagemens? Ainsi raisonnait la cour d'Espagne, et une négociation sérieuse s'engagea, soit à Madrid, soit à Nîmes, pour fournir des subsides et doublons à la république méridionale des huguenots. L'envoyé du duc de Rohan se nommait Clauzel ; il s'était rendu à Madrid auprès de Philippe IV : les bases de l'arrangement existent encore. Le roi catholique promettait de payer 600 mille ducats

d'or, moyennant lesquels le duc de Rohan entretiendrait 12 mille hommes de pied et 1200 chevaux, pour faire telle diversion qu'il plairait au roi d'Espagne en Languedoc, en Dauphiné, en Provence; il s'engageait de plus à ne faire aucun accommodement sans sa volonté, et à rompre avec le roi très-chrétien dès que Philippe IV voudrait déclarer la guerre à la France. Dans son mémoire adressé au roi, Clauzel, l'envoyé du duc de Rohan, prévoyait le cas possible du triomphe absolu de la république méridionale des huguenots : « Si M. de Rohan et ceux de son parti peuvent devenir assez forts pour se cantonner et pour former un État particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion aux catholiques, lesquels jouiront de tous leurs biens présens et à venir, et ne seront pas plus chargés que les autres des impôts et des taxes. Les ecclésiastiques, les religieux ou religieuses seront maintenus dans leurs honneurs et dans leurs dignités; les catholiques entreront dans les magistratures; il y aura égalité de justice partout, et les catholiques seront admis dans les parlemens, chambres des

comptes, présidiaux, sénéchaussées, et dans tous les offices de justice. Enfin, ils seront conservés dans tous leurs biens, honneurs et dignités, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la sûreté des deniers [1]. »

Ainsi la république projetée promettait tolérance, s'engageait comme un état indépendant à l'égard d'une autre souveraineté. Le traité fut signé le 3 mai 1629, par Clauzel au nom du duc de Rohan, et par un secrétaire d'Etat du roi d'Espagne. Des commissaires français l'interceptèrent, et Richelieu put s'en procurer copie; ce qui l'éclaira complètement sur les desseins secrets des huguenots. Dès lors, sa résolution fut prise; il se hâta de terminer l'expédition d'Italie, et de porter toutes ses forces vers le Languedoc. Son armée était considérable, pleine d'ardeur et de courage; elle s'élevait à plus de 50 mille hommes, lesquels étaient répartis en six troupes sous le duc de Montmorency, le prince de Condé, le maréchal d'Estrées, les ducs d'Eper-

1 Archives de Simancas, cot. A 63[8][1].

non, de Ventadour et le comte de Noailles; l'artillerie s'élevait à 50 canons, nombre très-considérable alors, car c'était un grand embarras que ces longs canons et couleuvrines sur leurs affûts immobiles.

Ces forces si formidables indiquent les craintes que les armemens des huguenots inspiraient toujours à Richelieu. C'était surtout l'alliance avec l'Espagne qui le préoccupait; l'Espagne serait pour les huguenots du Languedoc ce que l'Angleterre avait été pour ceux de La Rochelle, et avec plus de facilités encore, il ne s'agissait que de traverser les Pyrénées! il n'était pas nécessaire d'armer des flottes, d'obtenir un vote de subsides, embarras que la monarchie espagnole n'avait point à subir dans ses résolutions souveraines [1].

Les calvinistes sous le brave duc de Rohan s'organisaient en confédérations municipales

1 J'ai trouvé à Simancas la liste des villes et places qui sont au pouvoir des hérétiques rebelles pendant la guerre de France en 1629. Elle est envoyée par le marquis de Mirabel à Philippe IV : Privas, Barjac, Saint-Ambroix, Alais, à six lieues de Nîmes; Anduze dans les montagnes des Cévennes; Le Vigan, considérable, aussi dans les Cévennes; Meyne, même position; Uzès, dans le Bas-Languedoc (*en el Languedoc inferior*);

et militaires ; l'important était d'établir un centre commun, d'éviter ces traités particuliers par lesquels chaque ville faisait ses conditions propres, stipulait ses avantages personnels. Le duc de Rohan, avec sa ferveur religieuse, convoqua une assemblée de toutes les Eglises du Languedoc à Nîmes ; cette assemblée fut nombreuse; on y délibéra sur la résistance des villes réformées, sur la défense des cités, sur les moyens de guerre, et après avoir proclamé la nécessité de s'organiser, les huguenots prenaient les armes, parce que les actes du roi n'avaient rien qui protégeât le bien général des Eglises, « preuve manifeste que nos ennemis ne pensent qu'à rompre notre union, et à rendre nos édits inutiles. Cette seule considération du projet formé d'anéantir l'unique moyen que nous ayons de nous mettre à couvert de la

Nîmes, grande ville, même situation ; Grand-Galargues, à quatre lieues de Nîmes ; Milhaud, dans le Rouergue ; Puy-Laurent, lieu très-fortifié ; Briteste, aux environs de Castres, lieu non fortifié ; Montauban, dans le Quercy ; Mazerès, dans le comté de Foix, pays très-fortifié ; Revel, aux environs de Castres, très-fortifié ; Saverdon, comté de Foix, très-fortifié. — Archives de Simancas, cot. A 81[67].

violence de ceux qui ont juré notre perte, suffit pour retenir les gens que leur conscience engage à la défense de la cause commune, et pour animer ceux qui ont le courage d'aimer mieux mourir l'épée à la main, que de se voir à la discrétion de leurs persécuteurs. Qu'on ne s'imagine pas que nous cherchions à effrayer le peuple par de vains fantômes, et à l'arrêter par des soupçons artificieusement inspirés. Les déclarations ne font pas la moindre mention des édits; on n'en promet pas même la conservation. En faut-il davantage pour nous convaincre qu'on pense à les abolir? Lorsqu'on vouloit nous amuser durant les troubles précédens, on affectoit de mettre à la tête des déclarations du roi une promesse de l'observation inviolable de nos édits. Pourquoi la supprime-t-on aujourd'hui ? Si nous aimons sincèrement la gloire de Dieu, le salut de nos Eglises, la liberté de nos consciences, la sûreté de nos biens et de notre vie, prenons extrêmement garde à éviter le piége qu'on nous tend. Mettons notre confiance en Dieu. Pourvu que notre corps demeure toujours bien uni, nous pouvons espérer qu'il se relèvera, par la favo-

rable assistance de ceux qui en prennent la défense en mains [1]. »

Henri de Rohan, créé une seconde fois chef et généralissime des Eglises calvinistes, se hâta de faire des levées d'hommes, d'exiger les subsides de l'Espagne; le traité reçut un commencement d'exécution. Henri parcourut les Cévennes, excita les paysans aux armes. Les émissaires que Richelieu avait répandus sur tous les points du Languedoc avaient fortement ébranlés les résolutions des habitans des villes; car on n'en voulait point, disaient-ils, au culte, à la liberté du prêche, à la réformation en tant que croyance. Ce que désirait le roi, ce que voulait le souverain, c'était l'obéissance du sujet, le respect pour la couronne, la rupture surtout de ce système de relations à l'extérieur qui invoquait les Espagnols à l'appui de la rebellion. Beaucoup de villes n'étaient pas décidées à se jeter de nouveau dans les périls de la résistance, vérita-

1 « Déclaration des députés de ceux de la religion prétendue réformée, assemblés en la ville de Nîmes », ann. 1629; *Mémoires de Rohan*, liv. IV.

table guerre civile. Ne savait-on pas les forces de l'armée royale [1]?

Cette armée se réunissait pendant ce temps à Valence; le roi la conduisait en personne; il venait de Suze en droite ligne; il passa le Rhône, pénétra dans le Vivarais, et investit Privas d'abord, avec les troupes du maréchal de Schomberg et du duc de Montmorency. Quelques jours après, Richelieu et le maréchal de Bassompierre vinrent le joindre avec l'armée d'Italie. Privas était une bonne ville, entourée de murailles, que de nombreuses tours protégeaient. Il pouvait y avoir de la résistance, mais, à la fin, comment était-il possible de faire obstacle à l'invasion de forces aussi considérables? Il faut entendre ici le duc de Rohan se lamenter sur cette situation du Languedoc: « Six armées, qui faisoient plus de 50 mille hommes, fondent sur nous en même temps, avec 50 canons, avec assez de poudre pour tirer 50 mille coups, et avec les provisions de vivres nécessaires à celle qui devoit agir dans le Bas-Languedoc. Ce fut alors que les émis-

1 *Journal de Bassompierre*, tom. II; et le recueil d'AUBERY, liv. III, chap. VII.

saires de la cour dans nos villes reprirent courage, et proposèrent des accommodemens particuliers afin d'empêcher une paix générale. Chacune des grosses communautés attaquée par le dégât demandoit que j'amenasse une armée à son secours, et menaçoit de traiter avec la cour, en cas de refus. Les seules villes de Nîmes et de Montauban ne me firent point une pareille menace. La perfidie de Chevrille cause la perte de la ville de Privas, celle de Saint-André-Montbrun, et de 800 hommes du Languedoc. Beauvoir, après avoir fait sa paix, ménagea celle des gens que j'avois mis à Saint-Ambroise. Ils furent des orateurs éloquens à persuader les autres d'être aussi méchans et aussi lâches qu'eux. Je ne trouvai pas un homme dans le Languedoc ni dans les Cévennes qui voulût se charger de défendre les villes d'Alais et d'Anduze lorsqu'elles furent menacées d'un siége, à moins que je ne m'y enfermasse moi-même. Les assemblées de diverses communautés se formèrent sous mes yeux et malgré moi pour demander leur accommodement particulier; il fallut les dissiper par une assemblée provinciale, et leur promettre que si celle-ci n'obtenoit pas une paix géné-

rale, chaque ville pourroit négocier la sienne. Presque tous les principaux du parti cherchoient querelle entre eux, ou bien avec moi. Plusieurs s'accommodent, et tous ne pensent qu'à sauver leurs personnes et leurs biens du naufrage. Aucun ne se met en peine de l'intérêt général de nos Églises [1]. »

Ces plaintes du duc de Rohan étaient bien fondées. Les communautés du Languedoc, adroitement divisées par les émissaires de Richelieu, n'étaient point capables de résister aux six armées qui envahissaient successivement leur territoire : le maréchal d'Estrées marchait sur Nîmes; le prince de Condé et le duc d'Epernon s'avançaient en toute hâte sur Montauban; les terres de Castres étaient envahies par l'armée du duc de Ventadour, et le comte de Noailles assiégeait Milhaud, tandis que l'armée du roi, sous Richelieu et Bassompierre, pressait Privas et menaçait les Cévennes. A toutes ces forces réunies, le duc de Rohan ne pouvait opposer que 12 mille hommes, qui prêtaient garnison

1 *Voyez* « le discours de M. le duc de Rohan, sur les derniers troubles advenus pour cause de religion », ann. 1629; et le liv. IV de ses Mémoires.

à quelques villes, ou caracolaient autour des tentes royales. Privas était commandée par Saint-André-de-Montbrun, de cette race si fameuse dans les guerres religieuses du seizième siècle, à Grenoble et dans le Lyonnais. Privas soutint un siége; les enfans perdus de l'armée royale entrèrent pêle-mêle dans la ville, commirent toutes sortes d'excès, si bien que les huguenots disaient : « Que faire? Si l'on se rend à discrétion, on est pendu : mieux vaut périr encore par le feu que par la corde[1]. » Le massacre de Privas fut affreux; et, comme le rapporte le duc de Rohan, il y eut des pendaisons et des conversions. Privas fut livrée aux flammes, les fortifications démolies; et tandis que les trompettes retentissaient pour annoncer que M. de Marillac était fait maréchal de France, un huissier d'armes publiait que jamais Privas ne serait rebâtie, et que personne ne pourrait habiter sur ses ruines qu'avec une permission spéciale du roi[2]. Toutes les villes aux environs

1 *Voyez* la lettre écrite par le cardinal de Richelieu à la reine-mère, sur cette guerre du Languedoc, dans le manuscrit de Béthune, vol. cot. 9323.

2 Louis XIII, dans l'exaltation de la victoire, écrivit une

de Privas, pleines de terreur, se rendirent, et le roi commença une rapide campagne dans les Cévennes, ce pays de sombres coteaux, de montagnes arides, où le prêche avait trouvé tant de retentissement. Villes consulaires, petites tours fortifiées, châteaux de nobles, communes de paysans; Alais, Saint-Ambroise, Saure, Uzès, Anduze, tout obéit aux formidables armées qui ravageaient la campagne : plus d'es-

lettre à sa mère, pour lui annoncer la reddition de Privas : « Madame, voyant que dans quatre jours ils alloient être pris, les ennemis ont cette nuit abandonné la ville, et se sont sauvés dans les bois, au nombre de quatre cents. Déjà un grand nombre a été pris; soixante d'entre eux environ viennent d'être pendus, et on en pend encore à toute heure dans les bois. Quant aux femmes, on ne leur fait point de tort. Le reste s'est jeté dans le fort dit de *Toulon*, ce qui en fait monter la garnison à huit cents. Saint-André est avec eux; ils ont déjà ce matin demandé deux fois à se rendre la vie sauve, mais je ne les ai point voulu recevoir à cette condition, parce que ce sont les meilleurs hommes qu'ait M. de Rohan, et qu'en les faisant pendre tous comme je ferai, et Saint-André le premier, c'est couper le bras droit à M. de Rohan. Dès que Toulon sera pris (ce qui sera, s'il plaît à Dieu, dans vingt-quatre heures), je ne manquerai de vous en donner avis, et de la manière que tous ces gens auront été expédiés. J'oubliais à vous dire que j'ai donné le pillage de la ville aux soldats, et je finis en vous suppliant de me croire, Madame, votre très-humble et très-obéissant fils, Louis. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9323.

poir pour la cause calviniste que dans une capitulation! Sous la tente royale elle était également désirée. Les armées impériales envahissaient l'Italie et menaçaient Mantoue. Dans les brûlantes campagnes du midi, les chaleurs du mois d'août engendraient les maladies parmi les soldats, las de cette guerre dévastatrice. On écouta donc les propositions de M. le duc de Rohan, qui avait rassemblé les notables de son parti à Nîmes et à Anduze. La condition première du traité fut la démolition absolue de toute forteresse, muraille de communes, gouvernement de villes, défense de toute assemblée, de sorte qu'il n'y eut plus de possibilité d'établir un gouvernement huguenot au milieu de la France. Richelieu savait les traités secrets conclus avec l'Angleterre, et récemment avec l'Espagne. Ces idées de république du midi l'avaient vivement inquiété, et il prenait des précautions pour que de pareils dangers ne se renouvelassent plus; moyennant quoi le cardinal se montra facile sur toutes les clauses religieuses. Dès qu'il ne s'agit plus d'un parti politique, il concéda, comme à La Rochelle, liberté de conscience et la faculté du prê-

che[1]. Quant au duc de Rohan, on lui fit un don d'argent, en compensation de l'exil qu'on lui imposa. Brave gentilhomme, il dut aller servir à Venise sur ces fortes galères qui faisaient trembler les Turcs et les Barbaresques. Il était alors dans les devoirs de la noblesse de ne point quitter les armes; il lui fallait un ennemi pour donner de bons coups d'épée, même contre le roi, quand ce n'était pas contre l'étranger. La vie de gentilhomme était comme un grand duel; et c'était déshonneur de mourir mollement couché en son castel, ridé par la vieillesse avec son faucon au poing et son levrier aux pieds. Montauban seule ne voulut point consentir au traité d'Anduze. La marche d'un corps d'armée et quelques jours de siége suffirent pour amener une adhésion. Richelieu fit son

1 Louis XIII écrivit à sa mère sur la conclusion de la paix : « Madame, la paix ayant été signée hier, je n'ai voulu manquer à vous en donner avis, sachant que vous en aurez un grand contentement. Je vous en envoie les articles qui sont dans le paquet de M. Boutilier. Je ne vous mande point les particularités de beaucoup de choses qui se sont passées, m'en remettant sur les dépêches de mon cousin le cardinal de Richelieu; je me contenterai de vous assurer que je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissant fils, Louis. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9323.

entrée publique dans Montauban ; le peuple se pressait au-devant de sa litière en criant : *Vive le roi et le grand cardinal!* Le consistoire des ministres vint pour le haranguer, et le prince de l'Église romaine l'accueillit avec une grande bienveillance : « Messieurs, dit-il, ce n'est point comme corps ecclésiastique ni politique que je vous reçois, mais comme gens de lettres. Je ne fais aucune différence entre les sujets du roi, si ce n'est à cause de leur fidélité. Sa Majesté ne désire rien tant que de voir tous ses sujets réunis dans une même créance, et elle se croira heureuse d'y contribuer non seulement par son travail, mais, s'il le faut, aux dépens même de sa vie ; et en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer, elle les assure de sa bonne volonté, les priant d'y compter pour le présent et pour l'avenir[1]. »

Quelles que fussent les douces paroles de Richelieu, il n'en persistait pas moins dans son idée fixe, la démolition de toutes les places fortifiées du parti huguenot. Les paysans des Cévennes, les pauvres communaux du Lan-

1 *Mémoires de Bassompierre*, tom. III, ann. 1629.

guedoc furent requis de toutes parts, et ils durent démolir, en présence du cardinal, les belles murailles, les tours antiques, le beffroi de la commune, l'hôtel-de-ville même, tout ce qui, en un mot, faisait la force des cités. Oh! que de pleurs versés dans le Languedoc et sur les stériles montagnes des Cévennes! Des paysans préférèrent la mort plutôt que de porter une main sacrilége sur les monumens élevés par leurs ancêtres. Parcourez aujourd'hui encore ces provinces, et vous verrez de ces fragmens de tours s'élevant au milieu des ronces sur les collines; vous verrez ces pans de murailles en ruines, ces ogives où pendait la cloche du manoir, ces créneaux demi-moresques du temps des invasions sarrasines; tous ces débris, c'est Richelieu qui les a faits pour accomplir sa pensée, l'unité d'obéissance dans la monarchie [1].

De ce dernier édit de pacification date la chute du système politique des huguenots en France; ils passèrent d'une condition indépen-

1 J'ai visité en pèlerin tous ces vieux châteaux en ruines des bords du Rhône et des Cévennes; je n'ai rien trouvé de plus pittoresque et de plus féodalement inspirateur.

dante au devoir le plus absolu; d'une organisation presque républicaine à la sujétion monarchique. Il y eut encore des calvinistes, mais il n'y eut plus de parti calviniste fortement lié sous un chef. Cette décadence remontait à une longue date; dès le moment que les huguenots avaient renoncé à leurs villes de sûreté, qu'ils avaient consenti à se dépouiller de ce qui faisait leur force et leur indépendance, ils avaient par cela même hâté leur ruine. Richelieu ne les avait point attaqués de front : il avait temporisé, brisant une à une toutes leurs ressources; et puis, quand le jour arriva pour frapper, il les écrasa par une masse de forces invincibles.

Le parti huguenot, à son tour, se montra plus ardent qu'habile; il organisa le projet hardi d'une république, et ne sut pas déployer assez d'énergie pour le mettre à exécution; il se divisa, se morcela; ses capitaines et ses chefs firent leur paix à part, trahirent la cause de leurs coreligionnaires, et tout cela sans remords. Les villes traitèrent une à une, ne s'entendirent jamais fortement par une résistance simultanée; il en résulta un affaiblissement

successif pour la cause calviniste, et puis son inévitable ruine. Il faut dire également que les alliances contractées par les huguenots à l'extérieur n'eurent pas les résultats qu'ils en espéraient ; si l'Angleterre et la Hollande eussent prêté main-forte à leurs frères de France, jamais cette grande décadence ne les eût atteints : la Hollande n'osa point rompre ouvertement avec Louis XIII, et l'Angleterre, incertaine, se borna à la rapide expédition de l'île de Ré sous Buckingham, et plus tard sous Lindsey. La pensée d'une république méridionale protégée par l'Espagne était d'une facile exécution ; mais le cabinet de Madrid, comme dans toutes les circonstances, négociait beaucoup et n'agissait pas. Une armée espagnole, qui eût passé les Pyrénées pour secourir le duc de Rohan, aurait assuré l'établissement d'une organisation municipale et fédérative dans le Languedoc, elle aurait ainsi vengé contre Louis XIII le secours que Henri IV avait porté aux Pays-Bas révoltés contre Philippe II.

CHAPITRE XLVII.

RÉSISTANCE AUX PROJETS DE RICHELIEU. — RUPTURE AVEC GASTON D'ORLÉANS.

L'opinion de Paris. — Le corps de ville. — Le parlement. — Pamphlets. — Mémoire de Richelieu sur son système. — Mécontentemens de Gaston d'Orléans. — De la reine-mère. — D'Anne d'Autriche. — Fuite de Gaston en Lorraine.

1629.

Paris, la bonne ville du roi, était encore la tête et le chef du système municipal en France. Sa prevôté et son échevinage avaient été restreints par la législation monarchique de Henri IV; mais, sous la minorité de Louis XIII et

la régence de Marie de Médicis, Paris avait reconquis quelques uns de ces beaux priviléges enluminés depuis le quatorzième siècle sur des chartes en parchemin[1]. Paris s'était beaucoup agrandie; ses embellissemens en faisaient le diamant et l'escarboucle des villes de France. La place Royale était entièrement achevée; de larges maisons en forme florentine, en moellons rouges, en épaisses arcades; un beau treillis de bois; deux fontaines jaillissantes, ornaient la perle du Marais. Tout à côté, l'hôtel des Tournelles, renommé sous Charles VII pour ses vastes jardins pleins de bons poiriers et cerisiers, son parc verdoyant, si bien que toutes les rues environnantes en avaient pris le nom : *la Cerisaye*, *Beau Treillis* et *Parc Royal*. Puis, tout au long, la bruyante rue Saint-Antoine, garnie de miroitiers de Venise, dans laquelle rue se voyait l'hôtel de M. de Sully, vieux avare qui avait autant de manoirs et de maisons qu'il y avait de jours dans l'année. Plus loin se déployaient les nouvelles maisons de l'île Saint-

1 *Voyez* sur les priviléges municipaux de Paris, le tom. III de mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*.

Louis, environnée de quais en pierres carrées et larges que M^e Marie, bourgeois, avait fait construire à ses frais, sur privilége royal [1], ainsi que le pont jeté sur la Seine, tout auprès du quai des Tournelles. Cette enceinte étroite de l'île était bâtie en hôtels tout neufs, et les formes des rues simulaient une grande croix, en commémoration du signe du Rédempteur. Derrière l'île Saint-Louis se groupait le vieux Paris de Sainte-Geneviève, la colline sainte; au pied du mont, l'Université, que Richelieu venait de doter, en élevant un nouveau bâtiment à la studieuse Sorbonne; ses vastes jardins tenaient au Pré-aux-Clercs, où allaient tant se divertir la folle jeunesse des écoles, les étudians, si connus des taverniers et cervoisiers. Que de cris parmi les bourgeois de Paris, parmi les vieux hommes de la cité, lorsqu'ils voyaient ces beaux jardins successivement disparaître sous le marteau des maçons qui bâtissaient là un nouveau quartier, la rue de Seine, pour aller tout droit aboutir au palais du Luxembourg, avec ses ailes, ses jardins, ses pavillons à la

1 Le privilége du bourgeois M^e Marie, acte rapporté tom. II de cette histoire.

florentine! Si l'on passait le bac, un peu plus loin, aux Tuileries, au pied du faubourg Saint-Germain, clos de muraille, on pouvait, en longeant la Seine jusqu'au Louvre, traverser le Pont-Neuf, où se trouvait la Samaritaine, toute clinquante de ses sonneries; c'était là le rendez-vous des amoureux, des ribaudes; car lorsque le Pré-aux-Clercs fut envahi par les maçons, quel meilleur moyen que de dire *aux amoureux tant heureux,* selon la chanson de messire de Pibrac : Trouvez-vous ce soir en face de la Samaritaine?

Tout ce peuple de Paris se livrait au négoce : les rues étaient pleines de fins drapiers, tisserands, bonnetiers, ciseleurs d'or, orfèvres, faiseurs de haubert, de casques, d'arquebuses[1]. Le peuple était actif, moqueur, avide de nouveautés, avec une petite tendance au bruit, au tumulte, à la révolte municipale; car les vieux bourgeois se souvenaient des jours de la ligue, quand les prevôts, échevins, gouvernaient la cité avec une aussi grande puissance que le roi[2]. Le peuple avait encore ses

1 *Histoire constitutionnelle et administrative*, tom. III.
2 *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, tom. V.

parloirs, petites tribunes aux harangues, clubs municipaux qui se tenaient au cloître Saint-Méry ou à l'autre bout de la rue Saint-Martin. L'hôtel municipal de la Grève avait été agrandi : il formait un palais presque aussi vaste que les maisons royales, et on voyait reluire au-dessus un beau portrait d'Henri IV à cheval et un cadran qui marquait exactement les heures, pour la commodité de MM. de la ville; car l'horloge de Saint-Gervais n'était jamais bonne, et le carillonneur, vieux hanteur de tavernes, tintait souvent la cloche à tort et à travers. MM. de la ville avaient besoin d'une exactitude précise; il y avait séance soir et matin : à midi ils devaient gagner leur gîte pour dîner, et jamais ils ne passaient huit heures du soir au conseil municipal, excepté pour les sérieuses affaires de la ville.

Au-dessus de tous les échevinages était le parlement, vénérable autorité lorsque toutes ses chambres réunies délibéraient au Palais de Justice. On ne peut dire quelle puissance exerçaïent alors les parlementaires : les maisons des conseillers étaient respectées comme un sanctuaire. Quand, dans la rue, les bourgeois ren-

contraient un président à mortier, un conseiller de la grand'chambre, ou même un greffier des Tournelles, ils le saluaient en descendant de leur mule. A l'époque religieuse, la mellifiante Université était toute-influente; dans ce temps procédurier, le parlement avait succédé à l'Université, à la Sorbonne, qui s'était affaiblie par sa résistance à Henri IV[1]. Le parlement était la seule opposition régulière que l'autorité royale avait devant elle; pouvoir inquiet et turbulent, il obéissait quand la couronne usait de sa prérogative, et se montrait indocile envers le seigneur roi quand arrivait le moment de faiblesse et de minorité. Il fallait voir quelle gravité MM. du parlement mettaient dans toutes les actions de leur vie. Les loisirs que leur laissait le palais, ils les employaient à la science, et dans les vacances régulières ils se reposaient en quelques unes des retraites des environs de Paris; car presque tous étaient seigneurs de bourgs et villages de la banlieue. Quel était le bourgeois qui ne connaissait pas MM. Pasquier, Molé, Séguier, de Bellièvre,

[1] Voyez *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, tom. VII.

Lamoignon, Brisson, et même le conseiller Voisin, fils du riche et avare Voisin, greffier en la cour, qui s'était engraissé par les rôles et les écritures parcheminées?

Les parlementaires aussi bien que les membres du conseil de ville de Paris ne pouvaient souffrir la puissance de Richelieu ; cette autorité absolue d'un seul en face de la vieille liberté municipale, déplaisait à tout ce qui se rattachait aux antiques franchises de Paris. Le parlement avait le droit, non seulement de juger, mais d'administrer ; il n'avait pas grand respect pour ces ministres qu'un seul jour de disgrâce renversait, et que souvent alors il envoyait au gibet de Montfaucon ; le maréchal d'Ancre avait eu toute la puissance, et le parlement avait pourtant condamné sa mémoire, et ordonné que le cadavre de Concino serait traîné sur la claie, tandis que sa femme, la maréchale favorite, serait décapitée par la main du bourreau. Les vieux conseillers devaient se dire plus d'une fois entre eux : « Le jour viendra où ce cardinal de Richelieu cachera sa tête dans l'exil, s'il ne la montre pas sur l'échafaud en place de Grève. » Les échevins et les bour-

geois partageaient ces ressentimens de la magistrature; procureurs, clercs de la bazoche si fols et si mutins, secondaient les avis de Messieurs du parlement; tous sentaient le poids de cette main de fer qui voulait faire passer la société sous le niveau de sa volonté unique. La classe des écrivains se rattachait presque tout entière aux parlementaires; si quelques beaux esprits favorisés, tels que Balzac, M^lle^ de Scudery célébraient en prose et vers la grande politique du cardinal, si tout remplumés de pensions, comme le dit Renaudot, ils exaltaient le nouvel Alcide étouffant l'hydre, le doux pasteur conduisant son troupeau dans les bosquets d'Arcadie, ou bien si les flatteries de ruelles costumaient Richelieu en Apollon sur le Parnasse; le plus grand nombre des écrivains, lié au parti municipal et parlementaire, attaquait le cardinal avec toute la vivacité des pamphlets du seizième siècle. J'ai sous les yeux un curieux document qui passe en revue toutes les actions de la vie du cardinal, jusqu'au moment de sa séparation avec la reine; l'esprit de l'époque, les haines populaires y respirent vivaces. « Le cardinal, y est-il dit, ne fut pas

sitôt arrivé à Saint-Germain, que le père Joseph et lui, entrèrent seuls dedans un cabinet, où les entretiens furent assez longs, et la marchandise qui s'y débitoit faisoit rire et soupirer en même temps[1]. Le père prenant la parole, lui dit : « Monseigneur, je danserois volontiers de joie quand je vois l'adresse avec laquelle Votre Eminence s'est mise en lieu de sûreté. Vous tenez les clefs de la porte, vous pouvez entrer et sortir à volonté. Si ces badauds de Paris pensoient faire les entendus pendant l'absence du roi, ce seroit assez d'empêcher l'arrivée du pain de Gonesse et le beurre de Vannes. Et puis, quel plaisir de faire une rafle de tous ces carrosses pleins de femmes et de filles qui viennent tous les jours faire la promenade jusqu'aux murailles du parc! Dieu sait si nous en choisirions des plus belles et des meilleures! Nous verrions bientôt les maris arriver la corde au col et vous demandant miséricorde. » Alors monseigneur le cardinal souriant lui répondit : « Mon père, je ne suis pas si sot qu'on le pense :

1 « Catolicon français, ou plaintes en colloque entre trois châteaux, Vincennes, la Bastille et Bicêtre. » Bibliothèque du Roi, collection FONTANIEU, tom. CCCCLXXXV et CCCCLXXXVI.

quand j'ai pris la résolution de faire aller le roi à son armée, je trouvai fort à propos, pour l'assurance de ma personne, de ne point trop m'écarter de Paris, qui garde les enjeux et notre bourse, que je tiens pour mille fois plus chère que la personne de Monsieur et du roi même. Dès long-temps j'ai acheté le domaine et la ville de Pontoise, que j'ai fait fortifier. Voilà qui leur sert de bride pour la rivière de Pontoise. Quant à mes points d'appui sur la Seine, je ne connois pas de lieu plus commode que la Bastille et le château de Vincennes, qui sont en état de se défendre trois mois contre une armée royale. Les chefs et les principaux sont créatures que j'ai faites. Néanmoins ne leur fierai-je pas ma personne pendant l'absence du roi. Je me souviens trop bien de l'histoire des barricades et du savetier du maréchal d'Ancre. Le donjon de ce château est assez haut élevé pour considérer à mon aise d'où vient le vent. — Et s'il se donnoit quelque combat, ajouta le père Joseph, et que par un malheur extraordinaire pour vous et pour toute la France, il arrivât une infortune au roi, quelle résolution prendroit Votre Eminence?

—Je ferois aussitôt miraculeusement descendre une araignée dans le potage de Monsieur, répliqua le cardinal, afin de mettre la succession en compromis, et lorsque les cartes seroient bien brouillées, je m'y fourrerois à tort et à travers comme le diable dans le tonnerre, pour rompre bras et jambe à ceux qui ne seroient pas mes amis. Les rossignols comme moi ne se laissent point surprendre à la pipée. Cependant si quelqu'un étoit assez hardi pour représenter au roi le péril où je l'ai mis, de quelque qualité que fût celui-là, il lui en coûteroit la tête. Car imaginez-vous bien que j'ai fait comprendre au roi qu'il faut, pour la conservation de son honneur et du mien, ou qu'il périsse, ou qu'il fasse retirer l'ennemi; l'un et l'autre me sont avantageux.» Cela dit, le cardinal tout pensif, fit trois fois le tour du cabinet sans parler, et tout à coup s'arrêtant devant le portrait du roi, il se mit à rouler des yeux plus égarés que ceux de quelque pèlerin de sainte Benigne, et comme pressé d'un mal de cœur, il vomit cette apostrophe : « O roi, les cieux animant mon courage, je rentrerai dans l'héritage que possède injustement un

roi *juste*, car rien ne prescrit une couronne; à quoi ont servi les oppositions qu'on m'a faites? les plus huppés n'y ont-ils pas perdu la tête? Que manque-t-il pour achever ma conquête? le nom et le titre de roi. J'ai assez consulté d'oracles; les dieux ne trouvent point d'obstacles; je veux accomplir ce que d'autres ont promis à ma nièce; le brave Gaston greffera en amour ce jeune rejeton; c'est ainsi que la vertu de mes intelligences fera pousser une postérité pour offusquer toutes les impuissances[1]. »

1 Les cieux ont trop animé mon courage,
Je veux un jour rentrer dans l'héritage
Qu'un *juste* roi possède injustement.
Rien ne prescrit le droit d'une couronne;
Comme le temps porte le changement,
Un siècle prend ce qu'un autre redonne.

Qu'ont profité ces fronts audacieux,
De s'opposer au favori des dieux?
Les plus huppés y ont perdu la tête.
Que faut-il donc pour accomplir en moi
Et terminer le cours de ma conquête?
Que le nom seul ou le titre de roi.

J'ai trop souvent consulté les oracles,
Les déités ne souffrent point d'obstacles,
Le contredit est un crime d'État. . . .
. . . . . .

Soissons, Soissons, ta superbe importune
A retenu le cours de ma fortune :

« Mon père, mon ami, dit en finissant le cardinal tout pâmé, je suis, par l'aide de Dieu, heureusement accouché de ces vers, qui m'eussent mangé la cervelle, comme la gangrène a pensé faire à mon derrière. Mais reprenons le cours des affaires publiques, afin de mettre les nôtres à couvert. »

Ces pamphlets orduriers plaisaient au peuple; on les récitait dans les halles, on les chantait aux rues de Paris, le soir, quand le guet ne veillait pas. Quelquefois l'école parlementaire se livrait à de plus sérieuses invectives; elle ne pardonnait pas au cardinal cette administration absolue et sans frein, ce pouvoir qui ne s'adressait pas aux présidens et conseillers de la grand'chambre pour demander avis et appui. C'est à l'occasion des médailles frappées

Dois-je pourtant demeurer en défaut ?
Non, non, je dresse une puissante pièce,
Et porterai dans un degré plus haut
Ce que les cieux ont promis à ma nièce.

Je veux un jour que ce brave Gaston
Greffe en amour ce jeune rejeton,
Pour offusquer toutes les impuissances.
Lors on verra que ma dextérité
Et la vertu de mes intelligences,
Feront pousser une postérité. . .

en l'honneur de Richelieu, collection d'emblèmes et de légendes, que le faiseur de pamphlets Renaudot attaque toute la vie du ministre : « Et quelle fut, cardinal, ton exécrable conduite dans l'affaire de ce pauvre Châlais! Les témoins que tu fis ouïr contre ce malheureux jeune homme, ne les as-tu pas effrayés, en leur disant que s'ils refusaient, on les mettrait en la place du condamné? Tu avais oublié cette fois de placer la main dans ta bonne pochette, pour en tirer les témoins que tu as toujours en réserve, qui jurent et disent tout ce que tu veux, et quantité de lettres délicatement contrefaites de la main de ton secrétaire, qui ne sait faire autre métier. Encore es-tu si insolent que d'avoir fait frapper une médaille, avec cette légende : *Tandem victa sequor*, que les charlatans de ta sorte ont expliquée ainsi, à savoir que *la rebellion vaincue suit le char du roi.* Tu veux que nous croyions que ce soit là notre Louis; et pourtant, audacieux, on y voit partout tes marques et tes armes! Tu prétends donc être ce roi dont on voit ici l'ovation? Ces quatre chevaux qui tirent ton chariot sont tes quatre vertus cardi-

nales : la cruauté, l'ambition, l'injustice et l'ingratitude ; et au lieu de la rebellion, cette femme que tu mènes en triomphe n'est autre chose que la reine-mère, à qui tu fais prononcer ces paroles : *Tandem victa sequor.* » — « Et la vieille Sorbonne, représentée par cette femme, dans la médaille que tu as fait jeter aux fondemens de son nouveau bâtiment [1], tient sa main gauche appuyée sur une Bible et la main droite sur le Temps, disant ces mots : *Huic bonâ sorte senescebam,* vanité insupportable de te vouloir attribuer l'honneur et la dépense de ce bâtiment, comme si tu avais tiré l'argent de la bourse de ton grand-père, et non de celle du roi, de la sueur et du sang de ses pauvres sujets. » — Voici une autre médaille : *Mens sidera volvit.* Tes interprètes n'ont point eu tort de te représenter comme une intelligence qui roule continuellement ce ciel et ces astres qui l'environnent; ils ne se sont trompés

1 Voici la médaille : *D. O. M. Æter. mem. Joan. Armand Duplessis de Richelieu S. R. E. cardin. collegii Sorbonæ provisoris ob ædes Sorb. vetustate collabentes ab eo non tam instauratas quam novas extructas amplificatas exornatas socii Sorbonæ gratiud. ergo. LL. M. P. P.*

qu'à l'épithète qui, au lieu d'être un ange, aurait dû être esprit diabolique, intelligence avec les ennemis de Dieu, qui ne cessera d'agiter et de brouiller l'univers ou la sphère que tu habites. » — « Dis-moi quel avantage penses-tu tirer de cette médaille où les eaux de la mer s'enflent jusqu'aux cieux : *Cœlo diffusum reddidit æquor?* Ce peut-il être autrement expliqué que par la mer de larmes de tant de pauvres veuves et orphelins qui s'élèvent, en effet, jusqu'au ciel, pour demander justice contre toi, l'auteur de leurs misères? » — « Et puis tes médaillistes t'ont perché sur le haut d'une tour, comme un phare allumé pour diriger ce vaisseau, qui est la France, nous estimant bien lourdeaux pour croire que c'est par toi seul qu'elle aura acquis la tranquillité et le repos. Veux-tu savoir le fin mot : cette tour, c'est la Bastille, où tu ne dormis jamais en repos, à moins que le chevalier du guet ne t'ait amené des batelées de prisonniers ; et c'est pour cela que tu dis : *Umquam nisi hoc duce tuta.* » — « Phénix tu te représentes, oui, mais Phénix en malices, en impiétés, qui abuses et te sers des faveurs du roi (que tu représentes ici sous la

forme du soleil), pour mettre le feu dans le bûcher de tes passions enragées; et un jour seront loués tes médaillistes d'avoir si bien dit, en paroles couvertes, qu'il n'y en eut point, n'y en aura et n'en fut jamais un autre aussi détestable que toi. » — « N'es-tu pas si insolent et présomptueux au dernier point, de t'attribuer une médaille où le lis te donne tout ce qui ne devoit appartenir qu'au roi! Ce grand lis représente le roi Louis, dis-tu, devant lequel s'inclinent les quatre autres, plantés aux quatre coins du monde; mais c'est plutôt une allégorie déguisée en l'honneur de ton ambition, puisque tu as osé dire à un ambassadeur que tu te donnerois volontiers au diable s'il pouvoit te faire monarque du monde! » — « Quel est ce globe terrestre environné de mer? La France, soutenue par tes mains, n'est-ce pas? Comme si tu étois le seul appui de l'Etat! Pour moi, je ne trouve rien à redire que le seul mot de *sustinet*, au lieu de *surripit*, qui auroit eu bonne grâce; car il eût fait voir le défi que tu as porté de planter un jour cette couronne sur ta tête, où, pour avoir plus tôt fait, tu as employé tes deux mains, et par mer et par terre,

depuis ton entrée au gouvernement des affaires. » — Voici une autre médaille avec cette légende : *Tellus decepit undis.* C'est l'échec des Anglais à La Rochelle que tu as voulu représenter, nous ont dit tes médaillistes ; mais l'honneur en fut au roi et à la reine-mère : souviens-toi que la flotte anglaise fut attaquée contre ton avis. Sache donc plutôt que c'est là le pronostic de la conclusion de ta fortune ; car, comme ce vaisseau abandonné, ni la mer ni la terre ne voudront un jour te donner de retraite, et tu seras contraint d'entendre, à l'arrière du vaisseau, toute la compagnie qui te criera ta belle inscription : *Tellus decepit et unda.* » — « Je ne sais de quelle façon tu veux entendre cette dernière médaille, où l'on fait sortir deux mains de nuages célestes ; l'une tient une couronne de lauriers, l'autre une corde, te disant : *Ex opere gloriam.* Et en effet, malicieux cardinal, le ciel un jour, ne pouvant souffrir l'horreur de tes crimes, te fera présent d'une corde pour couronner les travaux de ta vie : rétribution digne de la gloire que tes bonnes œuvres t'auront acquise. Ainsi verrons-nous finir heureusement les actes de ta

comédie, sans aller à l'hôtel de Bourgogne. » Ces aigres pamphlets et ces invectives avaient une grande popularité à Paris et dans les provinces. Toutes les fois qu'un pouvoir se pose dans les conditions d'une unité inflexible, il heurte et fatigue tout ce qui s'agite autour de lui ; les parlementaires, pas plus que le peuple de Paris, n'étaient habitués à l'obéissance absolue. Les bourgeois aimaient à discuter, à gloser sur les actes de la cour, dans leurs parloirs et dans leurs réunions d'hôtel-de-ville. Il n'est donc pas étonnant que ces pamphlets contre un premier ministre impérieux obtinssent une bruyante approbation parmi toutes ces classes inquiètes [1].

Richelieu n'ignorait pas l'état de l'opinion publique à son égard. Il n'y avait de populaires à Paris que Marie de Médicis et le duc d'Orléans, parce que tous deux représentaient les griefs d'une opposition irritée, tous deux personnifiaient les mécontentemens des masses. Le cardinal craignait aussi l'influence de la reine-mère et du duc d'Orléans à la cour; il crut devoir répondre à tous ces pamphlets par une

1 *Mémoires de Bassompierre*, tom. III; *Mercure de France*, tom. XVI, ann. 1629.

longue exposition de sa conduite et des services qu'il avait rendus à la royauté depuis qu'elle lui avait confié les destinées de la monarchie. On avait deux fois vaincu la ligue huguenote ; La Rochelle, ce dernier boulevard du parti calviniste, avait reconnu l'autorité du roi ; les villes du Languedoc avaient fait leur soumission ; les factions dans l'État étaient calmées : de plus, les armées royales avaient conquis à la pointe de l'épée une haute influence en Italie ; la maison d'Autriche était maintenue dans le plus grand respect ; l'Espagne intriguait, mais n'était plus à craindre. A l'intérieur du royaume, des économies avaient été faites, la régularité partout établie. Un tel ordre, créé au milieu du chaos, avait dû exciter des mécontentemens ; la noblesse turbulente devait se plaindre ; le ministre allait même trouver des ennemis dans la propre cour du roi, au sein même de sa famille : c'était la condition des devoirs qu'il s'était imposés. Il fallait bien subir les haines que ses services à la couronne devaient soulever[1]. Ce Mémoire fut lu

1 AUBERY, Recueil sur Richelieu, ad ann. 1629.

par Richelieu à Louis XIII, et reçut son approbation [1]. Depuis deux années le cardinal exerçait par le fait les fonctions de premier ministre, mais il n'en avait point reçu officiellement le titre. Une ordonnance royale enregistrée au parlement le lui conféra [2]. Ce témoignage de la confiance du roi était bien nécessaire, car le pouvoir de Richelieu allait être soumis à de nouvelles épreuves.

Les mécontentemens de Marie de Médicis contre Richelieu remontaient déjà à plus d'une année. La récente expédition du Pas-de-Suze en avait été plutôt le prétexte que l'origine. Il était naturel, dans la situation où se trouvait Marie de Médicis avec Richelieu, que dès que ce ministre se sentirait assez fort pour agir seul, il n'hésitât point à se débarrasser de toute sujétion politique. La reine-mère, de son côté, ne trouvant plus dans le cardinal ce caractère docile et obéissant des premiers jours de son pouvoir, devait traiter comme une ingratitude la posi-

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, ad ann. 1629; et le tom. II du Recueil d'Aubery, *idem*.

2 Registre du parlement, ann. 1629; lettres patentes du 21 novembre.

tion plus haute et plus libre que le ministre s'était faite. Au retour de l'expédition de Suze, déjà ces ressentimens éclatèrent. Quand le cardinal revint de sa belle prouesse d'Italie et de sa campagne contre les huguenots du Languedoc, la foule des courtisans était accourue au-devant de lui jusqu'à Nemours; on comptait parmi cette multitude brodée et dentelée, les cardinaux de Lavalette et de Bérulle, les ducs de Longueville, de Chevreuse et de Montbazon, les comtes de Saint-Pol et de La Rochefoucauld[1]. De Nemours, le cardinal fit la route dans sa litière douce et couverte jusqu'à Fontainebleau; il était suivi des maréchaux de Bassompierre, de Schomberg et de Marillac. A son arrivée il mit pied à terre chez la reine-mère. Marie de Médicis le reçut avec froideur, et lui adressa à peine quelques paroles. Richelieu devint tout rouge; il ne put pas même se contenir dans de justes limites; et lorsque la reine lui dit: « Monsieur, comment vous portez-vous? » le ministre répondit: « Je me porte mieux que

1 *Voyez* le recueil de Mathieu de Mourgues, ann. 1629; et les *Mémoires de Bassompierre*, tom. III.

beaucoup de gens qui sont ici le voudroient[1].» Marie fut piquée : puis, jetant les yeux sur le cardinal de Bérulle, qui avait substitué à la robe du cardinalat un petit habit court et des bottines blanches, la reine se prit à sourire. Richelieu s'approcha d'elle, et avec cette familiarité que lui donnaient de vieilles relations, il lui dit : « Je voudrois être aussi avant dans vos bonnes grâces que le cardinal de Bérulle. — Oh ! monsieur, répondit sèchement la reine, je ris du haut-de-chausse extraordinaire de M. de Bérulle.» L'arrivée du roi mit fin à cette scène difficile pour tous les acteurs. Louis XIII traita le cardinal de Richelieu avec beaucoup d'affection; il négocia personnellement le raccommodement de son ministre avec Marie de Médicis : c'était là plutôt une trêve qu'un traité de paix. Marie consentit à garder la marquise de Comballet pour dame d'atour, et le sieur de la Meillerays pour capitaine de ses gardes; et Richelieu écrivit à la reine une lettre si soumise, si respectueuse, qu'il n'y avait plus moyen de se fâcher contre lui[2]. Il

1 Recueil de Mathieu de Mourgues, ann. 1629.

2 Recueil d'Aubery, liv. IV, chap. IV ; Histoire manuscrite de Louis XIII, ann. 1629.

l'apporta en personne, fléchit le genou devant la reine-mère comme aux jours de sa puissance, et lui baisa les mains avec un transport que les pamphlets de l'époque attribuaient à un autre sentiment qu'à la déférence respectueuse.

La négociation avec la reine-mère touchait à sa fin lorsqu'on apprit que Gaston d'Orléans, Monsieur, avait quitté la cour pour se rendre en Lorraine. Le cardinal de Richelieu avait fait de grandes concessions au prince, frère du roi, pour l'attirer à ses intérêts; il avait présidé à son mariage : malheureuse union qui n'avait pas duré plus d'une année, car la princesse de Montpensier était morte en couches. Si Gaston avait reçu un bel apanage, à qui le devait-il, si ce n'était à Richelieu? Mais tout cela ne suffisait point au jeune prince, ses pensées s'élevaient plus haut; il était si près du trône, qu'il pouvait bien songer quelquefois à l'obtenir. Prince inconstant et léger, Gaston était sous l'influence d'un conseil de favoris auquel présidait Puy-Laurens : jamais esprit plus hardi et plus faible en même temps que ce duc d'Orléans; il se jetait un jour avec toute imprudence dans une entreprise; le lendemain le re-

pentir arrivait, les craintes, la peur, et, avec cela, les aveux, la trahison envers ses amis[1]. Gaston s'était épris d'une jeune et gracieuse fille du nom de Marie, de la maison de Mantoue; il la voyait chez la princesse de Condé. Il passait des journées entières avec elle, et on craignait même qu'il ne l'épousât, « tant ses beaux cheveux noirs, pour nous servir de l'expression galante de Richelieu dans sa correspondance, avoient servi de liens à son cœur[2]. »

1 Mémoires anonymes sur les affaires du duc d'Orléans, ann. 1629.

2 Voici une lettre autographe de Louis XIII sur son frère; elle est adressée à la reine sa mère : « Madame, je suis fâché du dessein que mon frère avoit pris de contrevenir aux promesses qu'il nous avoit faites plusieurs fois, et à ce qu'il doit à tous deux. Je vous remercie de ce que vous aviez fait pour l'empêcher d'une telle faute. Je vous supplie de croire que j'approuverai ensuite tout ce que vous ferez pour qu'il rentre en connoissance du mal qu'il se vouloit procurer à lui-même. Vous savez bien que je vous ai dit souvent que je ne pouvois consentir le mariage auquel on le portoit. Je ne changerai jamais cette résolution; mais je veux avec vous supporter la faute de mon frère, comme un père celle d'un de ses enfans, et à qui il ne veut demander autre chose, sinon qu'il revienne à son devoir. Je lui écris conformément sur ce sujet; cependant je vous supplie de croire que je n'ai point de plus grand dessein au monde que de vous complaire, et que j'aimerois mieux mourir que de faire le contraire en quoi que ce puisse être. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9332.

Le duc d'Orléans était en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris; il en recevait des subsides; il pressentait souvent le cabinet de Madrid sur la réception qui lui serait faite au cas où il se trouverait réduit à chercher un asile sur les terres d'Espagne pour fuir l'autorité de Richelieu. Le marquis de Mirabel parle, dans une dépêche, de l'intention que lui avait déjà manifestée le duc d'Orléans de passer dans les Etats du roi catholique, par suite des dégoûts qu'il éprouvait de la part de son frère. Sur cette dépêche le conseil d'Etat, à Madrid, délibéra longuement, et les archives de Simancas contiennent les actes de résolution[1] : « Cette affaire paroissant au conseil de la plus haute importance, et cette froideur entre le roi très-chrétien et son frère pouvant devenir très-avantageuse à l'Espagne[2], il faudra répondre au marquis de Mirabel qu'il maintienne cet état de choses par ses moyens, mais avec toute la prudence qu'une telle affaire comporte. Le marquis dira au duc d'Orléans qu'il n'est pas un coin de terre, dans le royaume

1 Archives de Simancas, cot. A 47 1.
2 *Como podia approvechar ñras cosas.*

de Sa Majesté Catholique, où il ne fût reçu avec plaisir et reconnoissance[1]. Il trouvera en Flandre principalement tous les secours nécessaires pour seconder ses justes desseins[2]. Là comme partout il sera servi et respecté comme Sa Majesté Catholique elle-même. Mais si le duc veut prendre le commandement d'une place forte quelconque, en y mettant une garnison française, il ne sera pas difficile de trouver des raisons palpables pour lui faire sentir de quelle inconvenance seroit une pareille prise de possession, surtout comme il paroît le désirer, dans une ville frontière de terre ou de mer. Au contraire, s'il veut se contenter d'une ville de l'intérieur, on lui en désignera une qui lui offrira tous les agrémens d'une résidence royale ; telles seroient par exemple les villes de Nibelle, d'Alost, ou toute autre qu'il voudroit choisir. Si, après cette explication, le duc penchoit pour se retirer en Lorraine, il ne faudroit en aucune manière l'en dissuader. D'une part, nous l'avons toujours à peu près sous notre main dans les Etats du

1 *Y con gratitud.*
2 *Para sus justos intentos.*

duc de Lorraine; de l'autre, il est des gens qu'il faut avoir l'air de laisser agir à leur guise, pour les amener plus tard à notre vouloir. Dans le duché comme ailleurs, il pourra compter au surplus sur les secours de Sa Majesté Catholique pour tout ce dont il a été question[1]. Il seroit convenable de laisser ignorer ces arrangemens secrets à la reine infante, afin de ne pas la placer dans une fausse position à l'égard de son mari, et d'éviter en même temps toute apparence de connivence de la part de Sa Majesté Catholique, ce qui pourroit devenir pour nous un sujet de peines et d'embarras[2]. Le marquis lui dira combien Sa Majesté Catholique est satisfaite du zèle et de l'affection qu'elle manifeste pour ses intérêts, que Sa Majesté lui rend bien cet intérêt, qui est l'attachement non seulement d'un frère, mais plutôt d'un père tendre. Ce qu'il faut surtout recommander au marquis de Mirabel, c'est qu'il hâte le dénoûment de cette affaire, et qu'il fasse en sorte que le duc prenne une dé-

1 *Asegurando le que en todas partes tenia segura la assistencia de V. M. para todo lo referido.*

2 *Que aca nos causase cuydado y pena.*

termination prompte, tout en usant du secret et de la prudence nécessaires; car le marquis ne doit pas l'ignorer, tout le succès de pareilles affaires dépend de la célérité et du mystère; et il peut penser quel scandale résulteroit de la découverte d'un pareil traité auquel, lui ambassadeur, auroit prêté la main [1]. »

Gaston d'Orléans, décidé à se retirer chez le duc de Lorraine, à l'instigation de l'ambassadeur d'Espagne, s'enfuit secrètement pour chercher un asile dans cette province, sous la protection du duc, qui l'accueillit avec magnificence. Gaston était présumé héritier de la couronne de France; la maison de Lorraine avait besoin d'un appui : elle était la souche de la race des Guise, et la race des Guise, après ses gloires et ses malheurs de la ligue, avait porté loin sa déférence et son respect pour les Bourbons. Aussi le duc de Lorraine accueillit Monsieur avec l'expression du plus profond dévouement; il resta le chef découvert

1 *Y lo escandalo que resultaria si entendiese el rey ch^mo este tratado, y que a sido con intervencion del embaxador de su Majestad catha.*

devant lui ; il ne voulut s'asseoir qu'avec sa permission. L'Espagne lui avait donné des instructions secrètes pour gagner tout-à-fait Monsieur à ses intérêts. Pouvait-on se fier à ce prince inconstant, qui abandonnait une cause pour l'autre avec autant de facilité qu'il changeait de justaucorps ? A peine Gaston fut-il en Lorraine, que Richelieu manda auprès de Monsieur le cardinal de Bérulle, pour négocier son retour. Gaston d'Orléans désirait un gouvernement de province, comme les fils de France au quinzième siècle ; par exemple, la Champagne ou la Bourgogne en apanage. C'était là un grand moyen de guerre civile, le retour vers ce système de division et de morcellement que Louis XI avait combattu avec violence. On fit des offres nombreuses à Gaston d'Orléans ; enfin le maréchal de Marillac fut plus heureux que le cardinal de Bérulle ; on lui adjoignit le duc de Bellegarde, et ils purent persuader à Monsieur qu'il devait se contenter des châteaux d'Orléans et d'Amboise, avec 100 mille livres de rentes, à prendre sur le domaine de Valois, et 50 mille écus d'argent comptant. Le 2 janvier l'accommodement fut signé : Monsieur promit

de rentrer à la cour, d'obéir en tout au roi et à la reine-mère[1]. Trève encore de peu de durée; car Gaston d'Orléans, comme Marie de Médicis, ne pouvaient souffrir l'autorité de Richelieu. Sous les formes les plus respectueuses, le ministre ne tenait compte ni des volontés du prince, ni des remontrances de Marie de Médicis. Cette trève était commandée; le roi se décidait à marcher une seconde fois en Italie par la Savoie : il fallait laisser la cour paisible au moment où l'on s'engageait dans une guerre incertaine. Monsieur consentait à suivre le roi dans son expédition; Marie de Médicis demeurait à Paris, dans le but de maintenir le peuple, qui l'aimait. De toutes parts la noblesse levait ses compagnies, et se dirigeait en masse vers les Alpes.

1 Mémoires anonymes sur les affaires du duc d'Orléans, année 1629; VITTORIO SIRI, *Memorie recondite*, tome VI, page 789.

20 août 1952

CHAPITRE XLVIII.

GUERRE D'ITALIE. — MALADIE DU ROI. — CABALE CONTRE RICHELIEU.

Richelieu généralissime. — Préparatifs pour la campagne d'Italie. — Le cardinal à l'armée. — La maison d'Autriche. — Intervention du pape. — Négociations de Giuglio Mazarini. — Louis XIII en Savoie. — Sa maladie à Lyon. — Mouvement de cour contre Richelieu. — Retour à Paris. — Triomphe du cardinal.

1629 — 1630.

Le passage à travers le défilé de Suze, cette glorieuse bravade de la gentilhommerie de France, avait été une tentative pour établir l'influence de Richelieu en Italie. Le résultat de cette courte expédition fut le traité d'al-

liance avec la Savoie contre les efforts que pouvait faire l'Empire dans l'intérêt de la maison d'Autriche. Après cette convention, l'armée de France s'était hâtivement dirigée vers le Languedoc, délaissant ainsi les frontières du Piémont. Alors deux armées impériales s'avancèrent dans le centre de l'Italie. Le comte de Mérode venait de s'emparer du passage des Grisons, si important pour appuyer ses derrières, tandis que le comte de Collato marchait vers Mantoue, pour en faire le siége. L'armée espagnole elle-même, campée dans le Milanais, sous le marquis Spinola, pénétrait dans le Montferrat. Les impériaux allaient être ainsi maîtres des destinées de l'Italie.

Richelieu pacifiait le Languedoc lorsqu'il apprit ces mouvemens militaires; il comprit que s'ils arrivaient à leurs fins, la puissance française serait entièrement perdue en Italie. Pour empêcher ce triste résultat, Richelieu somma le duc de Savoie de joindre ses troupes aux siennes, en vertu de l'alliance offensive et défensive conclue l'année précédente. Le duc de Savoie, par sa principauté du Piémont, avait une action très-grande dans les affaires

d'Italie; la neutralité lui était impossible : il fallait de toute nécessité qu'il se déclarât pour l'Empire ou pour la France. Dans le mouvement des affaires diplomatiques, la neutralité d'un petit Etat entre de grandes souverainetés n'est jamais que nominale; on ne la respecte que dans les temps calmes et de paix; au premier vent de la guerre, on la méprise et on la viole. Le duc de Savoie s'était prononcé pour la France : dans cette autre circonstance, il se dessina pour l'Empire; et lorsque le maréchal de Créqui vint le sommer, au nom du cardinal, d'unir ses forces à celles du roi pour repousser les impériaux, le duc de Savoie répondit par des excuses vagues; il déclara qu'il ne prendrait aucune part à cette guerre entre deux puissans Etats.

Le cardinal de Richelieu prévoyait bien la réponse du duc de Savoie; il donna ordre à toutes les troupes qui se trouvaient avancées sur plusieurs points de la frontière de se concentrer vers le Piémont, et d'abandonner les têtes de lignes que les Espagnols et les impériaux pouvaient couper. La guerre contre le duc de Savoie fut résolue, parce que ce n'é-

tait que par la victoire qu'on pouvait entraîner ce petit prince dans un mouvement offensif contre l'Empire. Il en était des ducs de Savoie comme des ducs de Lorraine : on ne les poussait à la suite des armées françaises qu'après avoir occupé leur capitale. La responsabilité de cette guerre allait tout entière reposer sur Richelieu, et c'est pourquoi il demanda au roi un grand pouvoir, si Sa Majesté ne venait pas elle-même commander ses armées. Le cardinal sollicitait le titre de lieutenant général du roi, représentant sa personne dans l'armée d'Italie; et cette dignité avec des pouvoirs si étendus, que les courtisans disaient avec esprit, « que Louis XIII ne s'était réservé que la prérogative de toucher et de guérir les écrouelles[1]. » Le cardinal, à l'appui de sa demande, développait, dans un mémoire, une longue série d'idées : « Je ne doute pas, disait-il, que beaucoup d'autres n'aient autant d'affection que moi de servir en ces occasions, et peut-être plus de capacité; mais la considération en laquelle m'ont mis la bienveillance de Votre

1 *Mémoires de Puységur*, ann. 1629; et le tom. III de ceux de Bassompierre.

Majesté, et les succès que les affaires ont eues depuis que je sers en ses conseils et en ses armées, fait que nul autre ne peut, à mon avis, entreprendre cette affaire. Tous les chefs et officiers de l'armée iront à leur charge s'ils me voient partir; l'argent ne demeurera pas en arrière; il sera fourni à temps: enfin, portant l'ombre du roi, tout ira avec la célérité possible. Au contraire, si d'autres ont la charge de cette armée, elle ne sera pas fournie de ce qui lui est nécessaire, le malheur des temps étant tel, qu'après le soleil on ne regarde en chaque siècle que le principal astre auquel il départ ses lumières. Je sais que les plus raffinés courtisans ont pour maxime d'être le moins qu'ils peuvent absens de leur maître, et jugent que les grands sont esprits d'habitude auprès desquels la présence fait beaucoup. Ils croiront qu'ayant été mal avec la reine, je puis retomber aisément en pareil malheur, ce qui enfin pourroit m'attirer la disgrâce de Votre Majesté. Je sais enfin que je m'expose à plusieurs accidens, dont les moindres sont ceux que l'on considère d'ordinaire à la guerre; mais puisqu'un serviteur n'est pas tel qu'il doit être, s'il

ne sacrifie tous ses intérêts à ceux de son maître lorsque l'occasion le requiert, toutes ces considérations ne m'empêcheront pas de marcher[1]. »

Des lettres patentes du roi, à la suite de ce Mémoire, constituèrent le cardinal de Richelieu lieutenant général des armées en Italie, avec tous les pouvoirs qui se rattachaient à ce commandement : obéissance de tous les gentilshommes, même des maréchaux. C'était la connétablie, sans montrer à l'armée un cardinal revêtu de la cuirasse et portant la lourde épée des Montmorency; la campagne finie, le général redevenait clerc et premier ministre[2]. Des troupes nombreuses se réunissaient. Un document curieux porte l'armée à neuf régimens : Picardie, Piémont, La Tour, Saint-Pol, Phalsbourg, Hombourg, Champagne, d'Effiat, Normandie. Six autres régimens, formant 8,600 hommes, se rassemblaient dans la

1 Mémoire présenté au roi par le cardinal de Richelieu, dans le recueil d'Aubery, tom. II, pag. 775, ann. 1629.

2 « Pouvoir donné par le roi au cardinal de Richelieu, pour la conduite de ses armées, tant dehors que dedans le royaume », 24 décembre 1629. — Mss. de Colbert, vol. 385, in-fol. pag. 109; et Mss. Dupuy, vol. 380.

Champagne pour repousser les impériaux au cas où ils feraient quelques tentatives sur ce point de la frontière de France [1]. En même temps, des plaintes furent adressées directement à l'ambassade espagnole sur les mouvemens que les

1 J'emprunte ces renseignemens à une curieuse pièce; c'est la liste des régimens que Sa Majesté Très-Chrétienne compte envoyer en Italie, et que le marquis de Mirabel avait obtenue de l'indiscrétion d'un membre du conseil privé.

Le régiment	de Picardie. . . .	3,000 h.	va prendre possession à Gap.
——	de Piémont. . . .	3,000	—— à Dié.
——	de La Tour . . .	1,000	—— à Embrun.
——	de Saint-Pol. . .	2,000	—— dans les montagnes (*a las montanas*).
——	de Phalsbourg. . .	3,000	—— à Bourg-d'Oisans et aux environs.
——	de Hombourg. . .	1,200	—— à Sistéron.
——	de Champagne . .	3,000	—— à Pont-Beauvoisin.
——	de M. D'Effiat . .	2,000	—— à Briançon.
——	de Normandie . .	3,000	—— *idem*.
		21,200 h.	

Autres régimens portés sur la même liste pour l'Italie, bien qu'ils puissent être aussi dirigés sur la Champagne (*aunque pueden ser para Champagna*).

Le régiment	de Meilleraye. . .	2,000 h.
——	de Blaisson. . . .	1,200
——	de Praslin.	1,200
——	de Vaillac.	1,500
——	d'Aiguebonne. . .	1,200
——	de Chappes	1,500
		8,600 h.

1 Archives de Simancas. cot. A 8177.

troupes de l'empereur opéraient en pleine paix : « La nouvelle de l'arrivée des troupes de l'empereur sur les frontières d'Italie, se hâte d'écrire le marquis de Mirabel à Philippe IV [1], a causé ici un tel émoi, que le cardinal de Bérulle m'a fait prier immédiatement de venir au palais, chez la reine, afin que nous ayons à conférer ensemble à ce sujet, en présence de Sa Majesté. Le cardinal m'a dit : « Je suis chargé de vous témoigner, de la part du roi très-chrétien, tout son étonnement de la promptitude avec laquelle l'armée de l'empereur s'est portée vers le duché de Milan : a-t-on considéré les inconvéniens qui pourroient en résulter et les différends qui vont s'élever infailliblement entre les deux couronnes de France et d'Espagne ? Il étoit naturel de penser que l'empereur auroit attendu, avant d'entrer en Italie, de connoître la réponse du roi très-chrétien à Sa Majesté Catholique. — Sans doute, ai-je répondu, il eût été mieux d'attendre que le résultat des dernières explications fût connu; mais peut-être l'empereur a-t-il pensé que ce résultat

1 Archives de Simancas, cot. A 477.

seroit encore bien long, comme cela arrive quelquefois ici; il aura voulu ainsi en hâter le dénoûment.» Le cardinal, assez piqué, m'a répondu qu'il n'y avoit plus à discourir là-dessus, puisque j'expliquois ainsi la conduite de l'empereur; mais la reine infante, me prenant la main, m'a dit : « Calmez-vous, j'ai à cœur de soutenir les intérêts de l'Espagne à l'égal de ceux de la France, et je ne puis cependant approuver la prompte démarche de l'empereur à occuper les frontières. Il faut, dès à présent, envoyer des ambassadeurs en Allemagne et en Espagne, et j'écrirai moi-même à mon frère à ce sujet.» Ainsi commençait à se dessiner Anne d'Autriche : elle justifiait la cause espagnole; elle déclarait qu'elle avait à cœur de soutenir les intérêts de son frère; elle les mettait sur un pied d'égalité avec ceux de France : cet esprit explique la disgrâce qui flétrit dix ans de sa vie.

Richelieu partit de Paris le 29 décembre [1],

1 On publia une déclaration du roi, enjoignant à tous gentilshommes et soldats français au service du duc de Savoie, qu'ils aient à se retirer en leurs maisons, ou en l'une des armées de Sa Majesté : « Sa Majesté se trouvant obligée, pour

revêtu de la lieutenance générale; il était en carrosse, le cardinal de La Valette à sa droite, le duc de Montmorency et le maréchal de Schomberg en face de lui; une centaine de seigneurs et courtisans caracolaient autour. A une demi-lieue de Paris, dix compagnies du régiment des gardes formèrent cercle, et lui servirent d'escorte. Le 7 janvier, Richelieu

maintenir la grandeur de sa couronne et les princes ses alliés, d'armer puissamment pour entreprendre sur les Etats du duc de Savoie, et lui faire ressentir l'effet de son indignation qu'il s'est attirée par divers manquemens, et sachant qu'il y a nombre de François, gentilshommes et autres, lesquels ont pris condition avec ledit duc dans des temps où ils ont cru que Sa Majesté ne l'auroit pour désagréable, lesquels se trouvant aujourd'hui les armes en main contre leur roi, encourroient la punition du crime de lèse-majesté; pour ces causes, Sa Majesté fait assavoir à tous gentilshommes et soldats, nés dans son royaume, terres et pays de son obéissance, qui sont maintenant au service du duc de Savoie, qu'ils aient à se retirer en leurs maisons, ou en l'une des armées de Sa Majesté, où ils seront reçus comme bons et loyaux sujets; mais si aucun, quinze jours après la publication des présentes, sont si insensés que de demeurer ès-armées ou pays de l'ennemi, il sera procédé à l'encontre d'eux par les voies de droit, et par confiscation de corps et de biens; Sa Majesté déclarant par ces présentes que tous soldats François pris avec les ennemis seront pendus et étranglés sans autre forme ni figure de procès; leur postérité, s'ils sont gentilshommes, déclarée roturière, et leurs biens acquis et confisqués de même que des autres soldats. » Imprimée à Lyon, Claude Larjot.

était à Lyon où il eut une conférence avec l'ambassadeur de Savoie, le président de Montefalcone ; et comme celui-ci ne lui donna pas réponse satisfaisante, l'armée reçut ordre d'entrer dans la Savoie. Le temps était pluvieux; le cardinal, monté sur une mule noire, assista au passage de la Douère; le soldat murmurait contre le temps et le général à barette; et comme le cardinal s'aperçut qu'on jurait beaucoup, il dit à Puységur, major des gardes : « Est-ce que vous n'entendez pas ce que ces mutins disent de moi? — Monseigneur, quand les soldats souffrent, ils ne manquent jamais d'envoyer au diable tous ceux qui en pourroient être la cause; et quand ils sont contens, au contraire, ils boivent à sa santé. — Puységur, répliqua le cardinal, en tous les cas, quand ils boivent et quand ils pestent, qu'ils ne disent donc pas de sottises [1]. »

L'armée de France était maîtresse de Chambery et faisait le siége de Pignerol, lorsque une puissance conciliatrice, celle du

1 Histoire manuscrite du cardinal de Richelieu, recueil d'Aubery, tom. II, ann. 1630.

pape, intervint pour clore cette grande lice ouverte. Les États neutres, Rome surtout, souffraient de ces invasions qui, à toutes les époques, étaient venues tourmenter la paix des cités dans l'Italie. Les papes ne pouvaient souffrir la présence des impériaux ou des Français sur le sol italien, car leurs armées de fer ne permettaient pas l'indépendance du saint-siége. On se souvenait au Capitole que les drapeaux de France ou de l'Empire avaient alternativement flotté sur les places de Rome. Dans cette nouvelle circonstance, le pape mit tous ses soins à empêcher que l'Italie ne fût encore aux mains des armées étrangères. Dès qu'il sut que le roi Louis XIII avait quitté Paris pour joindre le cardinal à Grenoble, il députa auprès de la cour de France un jeune homme actif, tout frêle, svelte de taille; son nom était Giuglio Mazarini. Le cardinal de Richelieu avait causé déjà une fois à Lyon avec ce négociateur alerte, éveillé, à l'œil fin et expert; il le retint plus de trois heures, tant il était frappé de l'habileté de son esprit, des formes de son langage et de la souplesse de ses

moyens. La mission de Giuglio Mazarini était de préparer une trève pour assurer la paix ensuite. Le cardinal de Richelieu ne désirait pas mieux qu'un accommodement. La guerre se prolongeait sans doute avantageuse pour les armées françaises; la Savoie était envahie, quelques unes de ses villes fortifiées au pouvoir de Louis XIII; mais la peste, les maladies contagieuses gagnaient de proche en proche; c'était une plaie de cette civilisation de fêtes dissipées, de mœurs batailleuses et de truanderie populaire; les impériaux s'étaient emparés de Mantoue, leurs armées s'avançaient à marches forcées pour se joindre aux Espagnols du Milanais et soutenir la Savoie [1].

La sollicitude de Richelieu, généralissime des armées, est non moins grande durant cette campagne que pour celle de La Rochelle, dont il aimait tant le souvenir; il donne des ordres militaires, et n'oublie pas son rôle de courtisan : ne devait-il pas tout ménager? Il écrit à la reine-mère : « Madame; M. le général d'Avignon m'ayant envoyé un morceau de la

1 *Mercure de France*, ad ann. 1630.

vraie croix que je lui avois demandé il y a quelque temps pour Votre Majesté, je n'ai pas voulu manquer de le lui envoyer aussitôt. Il me semble que celui qu'il me fit voir lorsque j'étois à Avignon étoit plus grand que n'est maintenant celui-ci, mais cela vient de ce qu'il en a donné à quelques cardinaux. Votre Majesté peut être assurée que celle-ci a les mêmes preuves d'être du vrai bois de la croix de notre Seigneur comme celle de la Sainte-Chapelle, sachant qu'il l'a prise aux Célestins d'Avignon, où il y en a une grande pièce avec force témoignages non suspects de son antiquité et vérité. Votre Majesté aura, s'il lui plaît, agréable de témoigner audit sieur général, par un mot de sa part, le gré qu'elle lui sait de ce présent[1]. »

Le roi venait de s'aliter, saisi encore d'un accès de fièvre brûlante[2]. On fut obligé de le

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9320, fol. 9.

2 Louis XIII écrivait du camp de Saint-Jean de Maurienne, le 14 juillet 1630, à la reine sa mère : « Madame, j'ai obéi à votre commandement en prenant médecine, comme M. Bouvard l'a ordonné ; je la pris donc hier avec beaucoup de peine, et je me trouve bien mieux depuis, que je n'étois auparavant. » Et le cardinal de Richelieu ajoutait : « Madame, la meilleure

rapporter en toute hâte à Lyon, tandis que les armées de France obtenaient encore des avantages aux siéges de Pignerol et de Cazal. La maladie de Louis était une fièvre violente accompagnée de dissenterie; elle le réduisit bientôt à l'extrémité sur ce lit de douleur, où, roi si jeune encore, il était menacé de perdre une vie triste et agitée. Comme durant cette crise le pouvoir de Richelieu fut violemment attaqué, j'emprunte au récit contemporain du pieux religieux qui soigna Louis XIII, la peinture de cette agonie royale autour de laquelle l'intrigue se pressait; c'est une lettre écrite de Lyon, le 1er octobre 1630, au père Jaquinot, supérieur de la maison des Jésuites de Paris:

nouvelle que je puisse mander à Votre Majesté est le soin qu'il a plu au roi maintenant prendre de sa santé. Depuis huit jours il s'est baigné, et a pris trois lavemens, à quoi il ne se rend pas difficile; mais il n'y avoit pas eu moyen de le résoudre à prendre une médecine, jusqu'à hier, que lui représentant la peine en laquelle vous seriez, il s'y résolut pour votre seul respect; ce qui a apporté grand contentement aux vrais serviteurs de Vos Majestés, tant pour l'utilité qu'il en recevra que pour le témoignage nouveau qu'il a rendu en cette occasion, qui lui est très-pénible, du pouvoir que votre seul nom a sur lui. Il est, grâce à Dieu, fort joyeux de ce qui s'est passé; rien ne manque à son contentement que d'être près de vous. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9320, fol. 25 et 27.

« Il a plu à Dieu de nous affliger et consoler derechef, car la joie que nous avions eue, voyant que le roi entrant dans son septième jour, qu'on craignoit qu'il ne lui fût mortel, eut une si bonne crise par des sueurs et flux, qu'il fut sur le midi du tout hors de fièvre ; ce fut bien court, puisque ce flux continuant ensuite d'une médecine qu'on lui avoit donnée fort à propos, se termina en une dissenterie qui causa nouvelle fièvre. Ce flux était d'un sang tout pur comme s'il fût sortit des veines, et si fréquent que dans vingt-quatre heures il fut à la selle plus de quarante fois avec de grandes douleurs sans y avoir moyen de l'arrêter. Il commença le 29 à onze heures du soir, et le roi se trouva si foible à trois heures du matin, qu'ayant été appelé en diligence, je le trouvai quasi sans forces, ne pouvant plus se lever du lit comme il faisoit le soir auparavant. Tous les médecins me conseillèrent de le disposer à la mort, disant que si Dieu ne faisoit miracle, il ne passeroit pas la journée ; me voilà fort étonné. La reine-mère s'étoit retirée à une heure après minuit, ne le croyant pas en si grand danger; la reine régnante n'avoit voulu

le quitter toute la nuit, si bien que consultant avec elle et les médecins, je me résolus de doucement disposer le roi à ce dernier instant décisif de son éternité. Comme donc je lui parlois quoique non très-clairement, il me demanda si je le croyois être en danger. Je lui dis que si le flux continuoit, il y avoit grand danger de sa vie. Sur ce il appela les trois médecins, et les conjura de lui dire la vérité de son mal et du danger. M. Séguin, au nom des trois, l'avertit du flux de sang, lui ayant caché jusqu'alors que ce fût avec sang, et par conséquent ils voyoient un évident danger de sa vie, vu même que leurs remèdes étoient inutiles. Eux retirés, le roi m'appelle, demanda lui-même à se confesser, et qu'il lui fût permis de recevoir encore le viatique avant que d'avoir l'extrême-onction. Il se confessa avec un très-grand jugement et sentiment, sans appréhension aucune de la mort et trouble d'esprit. M. le cardinal de Lyon dit la messe dans sa chambre, et le communia la messe achevée. Le roi, quoique tout languissant, commanda qu'aucun ne sortît, et ayant fait ouvrir les portes de sa chambre afin qu'un chacun entrât,

dit ces paroles : « Je suis marri de n'avoir les forces de parler; le père Suffren vous parlera pour moi et vous dira ce que je voudrois vous dire, me trouvant ici au lit de la mort; je vous demande pardon à tous de tout ce à quoi je puis vous avoir offensés, et ne mourrai pas content, si je ne sais que vous me pardonnez, et vous prie d'en dire le même de ma part à tous mes sujets. » Ces paroles attendrirent si fort le cœur de tous ceux qui étoient là présens, qui pouvoient être quelques cents, que tous, la reine, messieurs les cardinaux et autres officiers de sa maison, se jetant à genoux, pleurant et sanglotant, crièrent: « C'est nous, Sire, à vous demander pardon! Jamais vous ne nous avez offensés! Pardonnez-nous, Sire », etc. Cela dura l'espace d'un *Miserere,* où tant de larmes furent répandues, que la seule mémoire, en écrivant, les arrache de mes yeux. Cela fait, il appela la reine, qui étoit retirée dans un coin de la chambre, et, s'embrassant tendrement, ils se parlèrent plutôt de cœur que de bouche, plus par larmes que par la voix, l'espace de quelque temps; puis après il appela M. le car-

dinal de Richelieu et quelques autres particuliers. Pendant que cela se passoit, M. le cardinal de Lyon avoit fait porter l'extrême-onction, et attendoit qu'on l'avertît de la donner. L'on ne jugea être encore temps; mais, par une inspiration de Dieu, les médecins résolurent de le saigner pour la septième fois au bras droit. La saignée achevée, un abcès, que les médecins n'avoient point découvert, se creva et se vida par le fondement. Le sang s'arrêta; le ventre, qui durant vingt-quatre heures avoit demeuré tout enflé et fort dur, s'amollit et se désenfla. Lors on commença à espérer. Sur ces entrefaites, la reine-mère, à qui on avoit apporté la nouvelle du danger de son fils, entra dans la chambre : les larmes et sanglots se renouvelèrent; les vœux nouveaux se firent à Dieu, à la Vierge, à saint Claude; si bien que depuis la communion faite, le roi est toujours allé de mieux en mieux; de façon qu'avant que le soir arrivât, les mêmes qui le matin avoient assuré l'évident péril de sa vie, donnèrent l'assurance de la guérison. Sur les dix heures du soir il se trouva avec tant de forces, qu'il se leva tout seul, mangea de fort bon appétit,

voulut se promener par la chambre ; bref, se comporta comme s'il n'avoit été guère malade. J'y ai demeuré toute la nuit, et l'ai laissé ce matin à 6 heures en fort bon état, ayant bien reposé toute la nuit, se trouvant sans fièvre, le flux se continuant un peu sans sang, l'abcès se purgeant encore; si bien que, par la grâce de Dieu, nous n'avons eu que la peur pour ce coup ici. Il avoit disposé tout ce qu'il avoit à soi, tant de ses menus plaisirs que d'autres choses, en faveur de ses pauvres officiers, et ordonné beaucoup de bonnes œuvres pour le salut de son âme. Voilà, mon révérend père, ce qui s'est passé; toute autre nouvelle qu'on vous dira ne sera pas vraie : *ego testis oculatus et auritus*[1]. »

Ce fut durant cette maladie du roi à Lyon, en face de ces signes de mort que la coalition de cour commença contre Richelieu. Ce ministre avait déployé son actif caractère dans la campagne d'Italie; tout avait obéi à sa puissante impulsion : le roi n'avait fait que signer et exécuter les ordres de

[1] Mss. Dupuy, vol. XCIV.

son ministre. Il existe encore des débris de la correspondance de l'homme de guerre; et comme j'ai à dire la crise qui va menacer l'homme d'État, je ne puis résister au besoin de publier quelques nouveaux fragmens de sa correspondance inédite pendant la guerre d'Italie. C'est toujours la même sollicitude pour les opérations militaires, c'est cette active prévoyance pour les vivres, pour les moindres mouvemens de l'armée. « Monsieur, écrit Richelieu à l'évêque de Maillezais, son lieutenant, devenu archevêque de Bordeaux, je suis extrêmement aise de tout ce qui s'est passé à La Pérouse. Je vous prie traiter avec les vallées pour les acquérir au roi le mieux que vous pourrez, avec des douceurs qui les convient à se mettre volontairement sous son obéissance. Mandez-moi combien il faut de gens dans le fort, et dites à M. Thibaud qu'il y mette ce qu'il saura être nécessaire pour la garde; faites-y apporter des vivres et des poudres. Mandez-moi s'il faut une compagnie de carabins pour escorter nos vivres qui viendront de Sézanne, et où il la faudra mettre. M. Thibaud verra ce qu'il faut faire pour se fortifier au fort de La Pérouse. Envoyez, s'il

vous plaît, promptement la lettre que j'écris à M. d'Hémery, pour qu'il nous envoie du pain le plus tôt qu'il pourra. Voyez aussi s'il s'en peut faire à La Pérouse, et en faites faire dès cette heure le plus qu'il vous sera possible, car nous n'avons pas un morceau de pain pour demain. J'envoie cent mulets pour quérir le pain qui sera fait à Sézanne, ou que vous pourrez faire faire où vous êtes. » Quelques lignes plus bas: *P. S.* « N'oubliez pas, s'il vous plaît, de faire armer promptement la vallée de Pragela, et faire garder les passages et prendre les cols nécessaires pour que d'ici nous ayons communication à Suze par le plus court. Les ennemis ont deux mille hommes dans les montagnes, pour les jeter dans Pignerol. Je désire faire lever une compagnie de cent hommes, des meilleurs soldats de Pragela, qui auront la paye du roi, et qui sachent fort bien les passages. Enquérez-vous du meilleur homme pour les commander, et les levez[1]. »

« Monsieur, je vous prie envoyer, dès cette nuit, dans toutes les vallées qui ont promis de

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/4.

porter du foin et de l'avoine à Pignerol ; si vous faites cela, vous nous donnerez la vie. Il faut convenir avec eux à tant le *rup* de foin et tant l'avoine, et, entre ci et quatre jours, en avoir une bonne quantité. Tâchez-y donc, je vous prie, comme aussi à nous envoyer du pain et des pelles de bois et ferrées ; car c'est ce dont nous avons le plus besoin. Ce que me promettant de votre soin, je ne vous la ferai plus longue [1]. Je vous envoie trois capitaines des Cévennes, que M. de Montmorency a fait venir pour aider à M. de Montréal et à vous aux travaux que vous faites faire. Ce sont gens bien capables de répondre de ce qui leur sera commis. C'est pourquoi je ne vous en dirai pas davantage [2]. »

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{334}/_{2}$. « Entre vous et moi, je viens d'avoir avis assuré de l'approche des ennemis ; je vous prie de faire tout l'amas qu'il vous sera possible de vivres pour notre cavalerie, et de faire garder soigneusement le col de la Fenêtre. Vous ordonnerez aussi aux habitans de Pragelas de fermer si bien les passages de leur vallée et des voisines, qu'il n'en puisse arriver d'inconvéniens. Vous leur donnerez pour cet effet des capitaines qui auront soin de leur conduite. Voyez à nous faire fournir de bestiaux à certains prix par les vallées, en leur donnant de l'argent d'avance, s'ils veulent. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{334}/_{2}$.

2 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{334}/_{2}$. « J'estime, écrivait

« Monsieur, vous ne pouviez jamais me faire part d'aucune nouvelle qui m'apportât plus de joie que celle que j'ai reçue de l'heureuse victoire qu'il a plu à Dieu donner aux armes du roi. J'ai été extrêmement aise du témoignage que vous avez rendu du courage et de la conduite que M. de Montmorency et M. le surin-

encore Richelieu à l'archevêque de Bordeaux, qu'il y a deux moyens pour avoir des blés, l'un en l'achetant des paysans à prix raisonnable, l'autre en payant aux soldats d'autant de charges de blés qu'ils fourniront, un écu ou telle autre somme qu'on jugera suffisante. Au reste, il est nécessaire d'amasser des blés entre Veillane et Saint-Joire, et partout où l'on passera, autant qu'il sera possible. Je m'assure que vous apporterez en cela, et en toute autre chose concernant le service du roi, tout ce que l'on peut attendre de vous, ce qui m'empêchera de vous en dire davantage. » — Dans une autre lettre, il ajoutait : « Je vous ai déjà écrit, et prié que vous n'allassiez point à Pignerol à cause de la peste; je vous prie encore de nouveau de ne mettre point le pied en lieu où elle soit, et de faire tout ce que vous pourrez pour amener la plus grande quantité de blés que le temps et le pays le pourront permettre, parce que, pourvu que nous en ayons autant qu'il nous sera nécessaire, j'espère avec l'aide de Dieu que tout nous succèdera heureusement. Vous aviserez, s'il vous plaît, avec M. Du Fargis les moyens qu'il y aura d'avoir aussi du blé depuis Suze jusqu'à Veillane, et le plus loin au-delà qu'on pourra, afin qu'en recouvrant de toutes parts, on n'en puisse manquer. Je vous recommande au reste toutes choses dignes de recommandation, et particulièrement la conservation de votre personne, que j'aime et affectionne comme vous le pouvez désirer. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. $9^{33}\frac{1}{2}$.

tendant ont fait paroître en cette occasion. Je me promets que, comme ils l'ont ménagée utilement pour le service du roi, ils feront encore le semblable en toutes celles d'où ils croiront pouvoir tirer avantage. Je vous prie témoigner à M. le comte de Cramail le contentement que j'ai que ses habits aient eu tant de blessures et que sa personne n'en ait point eu du tout. Vous n'oublierez pas aussi de faire connoître à M. du Fargis l'aise que j'ai qu'il soit sorti de cette affaire avec la réputation qu'il y a acquise et la conservation de sa personne. Je suis très-fâché de la blessure du pauvre Marolles, comme aussi de celle de Lisle-Séril-lac. Je vous prie de faire rendre à ceux qui seront blessés des témoignages de mon souvenir [1]. Je vous ai envoyé cent seize mulets par un de mes gardes; je vous recommande, autant que je le puis, l'amas des blés, le fournissement de tout ce qui est nécessaire dans les places, les fortifications de Sainte-Brigide et Briqueray. Je ne parle point de celles de Pignerol, parce que je ne vois pas, par les avis qui en viennent,

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334.

qu'on y puisse travailler. Je conjure M. de Tavannes, par cette lettre, de nous assister en tout cela en ce qu'il pourra. » Le cardinal ajoute en *P. S.* « Le roi a eu un accès de fièvre que les médecins espèrent qui n'aura point de suites, si ce n'est de deux tout au plus de fièvre tierce. Si ces MM. les lieutenans généraux n'ont point établi de maréchal de camp pour commander à Pignerol, comme le roi leur a mandé, M. de Tavannes seroit très-propre, selon que vous me l'avez écrit. Je me promets que vous ferez l'impossible : cependant, conservez-vous[1]. »

« Monsieur, j'ai reçu la réponse au mémoire que je vous avois donné, sur quoi je n'ai rien à vous dire, sinon que j'approuve toutes vos diligences et vous en remercie, vous priant de les continuer en ce que vous pourrez, sans vous mettre toutefois en aucun péril de la peste, laquelle, en vérité, j'appréhenderois pour vous comme pour moi-même. Je me promets que M. le marquis de Villeroy n'oubliera rien de ce qui se pourra pour les fortifications de Pignerol et la bonne police qu'on pourra y tenir. Je

1 Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334½.

m'assure que M. de Tavannes fera de son côté ce qu'il pourra, ce dont je le conjure. A tout cela votre diligence produira ses effets ordinaires. Je ne vous dis rien pour votre demeure ou votre retour en ces quartiers, parce que vous ferez en cela ce qu'il vous plaira; et vous priant d'apporter ce que vous pourrez au service du roi, je vous prierai, par même moyen, d'avoir soin de vous conserver, en sorte que vous ne vous mettiez en aucun hasard de peste. Le roi a eu un petit accès de fièvre pour être sorti après s'être purgé, mais il n'a eu aucune suite; il ne fut jamais si joyeux[1].»

C'est pourtant contre le ministre qui avait déployé cette fabuleuse activité, qu'allait se tramer une des plus puissantes intrigues. Il faut la prendre à son origine. On a dit les causes des dissentimens élevés entre Richelieu et la reine-mère. Marie de Médicis avait l'habileté attentive qui sait saisir avec promptitude les moindres accidens pour en tirer profit. Autant Louis XIII se montrait entêté, volontaire dans l'état de santé, autant il se

1 Mss. Lefellier-Louvois, vol. cot. 933 1/2.

laissait dominer facilement pendant les crises de maladie. La reine-mère était à Lyon lorsque la fièvre accablait le roi de France ; elle avait donc profité de ces instans d'abattement et de douleurs pour arracher à Louis XIII la promesse qu'il sacrifierait son ministre dès son arrivée à Paris. Le roi avait répondu à sa mère, pour éviter la disgrâce immédiate de Richelieu : « Madame, le cardinal est trop occupé des affaires d'Italie pour que je le sacrifie aussi vite ; attendons quelque temps encore ; laissons-le mener à fin les négociations entamées, et je m'engage, dès mon retour à Paris, à lui ôter la direction du conseil et le maniement de mes affaires[1]. »

La guerre d'Italie, en effet, préoccupait exclusivement Richelieu. Après le rude combat de Veillane, où le duc de Montmorency s'était si vaillamment comporté, frappant d'estoc et de taille, tout avait penché pour la négociation. Giuglio Mazarini s'entremettait entre les deux armées ; il allait du camp des impériaux dans celui du roi de France ; et tant Ri-

1 BERNARD, *Histoire de Louis XIII*, liv. XV ; et dans le Recueil d'Aubery, ann. 1630.

chelieu avait su s'attirer le jeune négociateur du pape, que celui-ci prévenait les généraux de France des embûches et des expéditions secrètes que les Espagnols préparaient. Et il ne fallait pas croire que l'abbato Giuglio Mazarini fût simplement un homme souple pour terminer les affaires : c'était encore un brave cavalier, un adroit spadassin, qui ne craignait ni les mousquetades, ni les boulets des couleuvrines. La trève fut signée au milieu d'un jour de bataille. Les armées n'étaient pas à cinq cents pas l'une de l'autre, lorsqu'on aperçut Giuglio Mazarini sur un petit cheval, courant à bride abattue ; il agitait un mouchoir blanc, et, au risque d'attraper une estocade ou quelques ballès de mousquet, il criait : *Pache! pache! treva!* voulant ainsi empêcher un combat qui devenait imminent [1]. Les Espagnols et les Français, étonnés de cette démarche courageuse, suspendirent la bataille ; et Mazarini se hâta de communiquer au maréchal de Schomberg les conditions obtenues pour une trève en Italie. Ces conditions étaient que

1 *Histoire du cardinal Mazarin*, liv. 1, chap. 2.

l'Espagne rendrait le château de Cazal et évacuerait les places du Montferrat. La dextérité de Mazarini était donc venue à bout des résultats que se proposait le cardinal de Richelieu; le ministre en garda un long souvenir; il prévit que, dans la tête de ce petit abbé, se trouveraient bien des ressources, et qu'il corrigerait par la souplesse de l'esprit ce qu'un plan de politique inflexible pourrait avoir de rude et de dur[1].

Le cardinal de Richelieu ne connaissait qu'imparfaitement l'intrigue qui se tramait contre lui, et les promesses faites à Lyon par le roi à la reine-mère; seulement il savait que Marie de Médicis n'avait point oublié ses colères italiennes, et qu'il avait désormais à la combattre. Cette situation lui paraissait hardie; les temps ne lui semblaient pas arrivés pour oser une lutte ouverte contre la mère du roi et sa vieille protectrice; aussi se montra-t-il doux, oublieux de toute chose, courtisan habile, pour reconquérir les bonnes grâces de la reine-mère. Faible et malade déjà, Richelieu se faisait porter

1 *Histoire du cardinal Mazarin*, liv. 1, chap. 2. — *Mémoires du maréchal du Plessis et de Puységur*, ann. 1630.

en litière non loin de Marie de Médicis comme un fidèle serviteur. Quand le bateau royal remonta la Loire, le ministre ne cessa pas un moment de se tenir debout dans la même chambre, sous la tenture cramoisie où se trouvait la reine, s'agenouillant quelquefois comme transporté pour elle d'un profond respect et d'une douce vénération. Marie de Médicis, selon sa dissimulation florentine, semblait traiter avec beaucoup de bonté son ministre naguère favori; elle l'appelait *mio caro*, *l'amigo del cuore mio*, et lui faisait beaucoup d'autres caresses dorées; elle voulait endormir le vigilant cardinal.

On arriva à Paris côte à côte, comme le dit Bassompierre; mais, dès la couchée d'Auxerre, Richelieu avait appris le but de l'intrigue de la mère du roi. Le cardinal n'abandonna rien de ses manières polies et respectueuses; seulement il tint bon compte de toutes les personnes qui envenimaient Marie de Médicis, pour s'en souvenir plus tard et s'en débarrasser. Parmi ses adversaires il en était un surtout dont les trahisons l'étonnèrent : ce fut le garde-des-sceaux Marillac. Il

était la créature de Richelieu; c'était le cardinal qui l'avait jeté dans les affaires, qui l'avait poussé à cette dignité, afin d'avoir un ministre toujours prêt à sceller les lettres royales; mais Marillac avait suivi les ressentimens et la fortune de son frère le maréchal, tout dévoué à Marie de Médicis : il avait la promesse d'être créé premier ministre si la reine-mère réussissait à faire expulser le cardinal du conseil, comme cela avait été essayé à Lyon.

Avec le garde-des-sceaux Marillac s'étaient rangés contre Richelieu, la duchesse d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme; le duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral du Levant[1], poste qui le mettait en rivalité avec le ministre,

1 Je trouve un autographe du cardinal de Richelieu à M. de Rancé, conseiller d'Etat, etc. : « Monsieur, vous aurez su le mauvais procédé dont a usé M. de Guise en Provence, et les discours qu'il tient sur le sujet des différends que nous avons ensemble. Je vous en envoie un mémoire pour que vous donniez connoissance à la reine du bon droit que j'ai. Je ne vous mande point particulièrement ce qu'il a fait, parce qu'il s'en vante assez à tout le monde; *et je vous assure qu'il s'en repentira**. »

* Dans la lettre autographe, Richelieu a employé une autre forme d'écriture, pour tracer ces derniers mots. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9320, fol. 58. 31 juillet 1630.

surintendant de la navigation; puis encore la princesse de Conti. Enfin, ce qui était plus intime, Anne d'Autriche, furieuse du mauvais traitement qu'on lui faisait subir; et le duc d'Orléans, sous l'autorité de ses favoris Le Cognieux et Puy-Laurens, coalition très-dangereuse pour le premier ministre, car elle embrassait toute la famille royale.

Gaston d'Orléans prit l'initiative contre le cardinal; il alla à la rencontre du roi jusqu'à Montargis. Louis XIII le reçut avec une grande affabilité : « Mon frère, lui dit-il très-doucement, vous devriez vous réconcilier avec le cardinal; vous me feriez un sincère plaisir. — Sire, mon frère, répondit Gaston, je vais vous déduire toutes les justes raisons que j'ai de le haïr. » Et alors le duc se mit à développer avec beaucoup de vivacité tous les griefs qu'il avait sur le cœur contre M. le cardinal. « Calmez-vous, mon frère, lui répliqua le roi; oubliez tout cela pour l'amour de moi. » Et Louis XIII insista vivement. Monsieur ne répondit plus rien; et l'on vit bien, quelques jours après, à Saint-Germain, où le roi s'était rendu, combien Monsieur avait peu effacé ses griefs contre

Richelieu. Quand le cardinal l'aborda pour lui présenter ses hommages, Gaston lui tourna le dos et ne lui répondit pas; le ministre, un peu étonné, alla sur-le-champ chez la reine-mère pour se plaindre, et celle-ci lui répondit froidement : « Monsieur vous a traité comme vous le méritez. » Richelieu, toujours patient, ne s'éloigna pas de Marie; il habitait le petit Luxembourg, tout auprès du nouveau palais qu'elle venait de faire construire avec magnificence, et chaque matin il se promenait dans les cours pour se faire voir[1].

Le ministre avait pourtant des motifs d'être encouragé dans son système; on venait de recevoir la nouvelle d'un traité de paix avantageux sur les affaires d'Italie. Des fusées brillèrent au palais du Louvre, au Luxembourg, et même à Saint-Germain : les uns disaient que c'était par joie des bonnes affaires que faisait la royauté de Louis XIII; les autres, au contraire, répétaient que ces feux signalaient les transports de la reine-mère, qui célébrait la retraite du cardinal; car le roi lui avait promis

1 *Mémoires de Bassompierre*, tom. III, et le Recueil d'Aubery, tom. II; ann. 1630

que le jour où les affaires d'Italie seraient terminées, Richelieu serait renvoyé du conseil[1]. Marie de Médicis éclata par la disgrâce complète qu'elle fit subir à tous ceux de sa maison qui appartenaient au cardinal; elle déclara d'abord au ministre qu'elle lui ôtait la surintendance de sa maison, disant encore au marquis de La Meillerais, capitaine des gardes : « Monsieur, je ne veux plus de vous, et vous vous retirerez. » Enfin, elle humilia la pauvre Mme de Comballet jusqu'à l'appeler *puta* et *concubina*. Dans ses intimités avec le roi, elle ne désignait Richelieu que par de grosses injures : « Vous le voyez bien, ce méchant homme, disait-elle, il n'aspire à rien moins qu'à vous enlever votre couronne, pour la mettre sur la tête du comte de Soissons, après qu'il lui aura fait épouser sa nièce. » Et le cardinal, qui assistait à quelques unes de ces conférences, se jetait à genoux en présence du roi, et lui pressait les mains et les pieds. Mme de Comballet s'était prosternée, toute baignée de pleurs, devant Marie de Médicis;

1 *Mémoires de Montglat*, tom. I; ann. 1630.

mais celle-ci l'avait repoussée rudement. Et pourquoi la maltraiter ainsi, la pauvre femme? La reine ne savait-elle pas que la marquise de Comballet était tout-à-fait innocente des projets ambitieux de son oncle, et que son plus grand désir était d'entrer en religion, tant elle était pressée d'en finir avec ce monde qui lui donnait mille dégoûts [1]?

Le cardinal se trouvait comme accablé sous tant d'attaques diverses: Monsieur ne paraissait plus à la cour; la reine-mère tenait le roi comme en charte privée. Voulant faire un dernier effort, Marie déclara que le lendemain elle ne recevrait personne; car elle prendrait médecine. Son but était d'obtenir, dans une conférence intime avec le roi, le renvoi absolu du cardinal. Le ministre, tout inquiet du résultat que pourrait avoir une entrevue secrète, se rendit au palais afin de se mettre entre la mère et le fils. Toutes les portes des appartemens étaient soigneusement fermées; Riche-

1 Richelieu s'opposait vivement à cette vocation religieuse de sa nièce; il avait sollicité un bref du pape dans le but d'empêcher qu'elle *entrât en religion*. — *Voyez* sa lettre à l'ambassadeur français à Rome, dans les Mss. de Béthune, vol. cot. 9159.

lieu, qui connaissait les entrées particulières des appartemens de la reine, fit le tour de la galerie, entra dans la petite chapelle ; et, donnant quelques centaines de doublons à une femme de chambre du nom de Giucolle, il se fit ainsi ouvrir la porte, et entra dans le cabinet au moment où on l'attendait le moins : « *Per Dio!* vous ici, *cardinale!* » s'écria la reine-mère. Richelieu, qui la vit toute rouge, lui répondit sans se déconcerter : « Je suis sûr que Vos Majestés parloient de moi. — Point du tout », répliqua la reine-mère ; et, pressée par de nouvelles questions, elle ajouta avec assez de mauvaise humeur : « Oui, nous parlions de vous, comme du plus méchant et du plus ingrat de tous les hommes. » Et, en terminant, la reine lui lança, moitié italien et moitié français, une suite de plaintes amères et d'épithètes injurieuses. Richelieu se prit à pleurer, s'agenouilla de nouveau : « Ah! Madame, s'écria-t-il, que vous ai-je donc fait? Comment ai-je perdu vos bonnes grâces? — *Miserabile! miserabile!* criait Marie de Médicis, rouge de colère, *teme ma vendetta!* » Et le cardinal, voyant que rien ne pouvait la fléchir, déclara

au roi qu'il ne devait plus rester à son service, il avait le malheur de déplaire à sa mère! Louis XIII ayant voulu dire quelques paroles favorables à son ministre, Marie, lui lançant un regard de colère, lui dit : « Mon fils, c'est à vous de voir si vous voulez préférer un valet à votre mère [1]. »

En sortant de cette conférence, le cardinal-ministre préparait ses équipages; il déclara qu'il allait se retirer. C'était un bruit public à la cour. Les uns disaient que cette résolution était véritable, et que Richelieu voulait effectivement s'éloigner du ministère; les autres affirmaient au contraire que c'était une feinte, et qu'il était d'intelligence avec le roi pour en finir avec le despotisme de Marie de Médicis par un coup d'éclat. Cette version paraît assez vraisemblable; et c'est ce qui a fait donner sans doute, par un bel esprit du temps, le nom *de journée des dupes* [2] à cette petite scène

1 *Journal de Richelieu*, ann. 1630; et Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. VII.

2 On a attribué ce mot à Bassompierre, le grand faiseur d'épigrammes et calembourgs de cette époque. J'ai déjà dit cette prétention de vouloir désigner tout un événement par des

d'intérieur de palais. Il était peu probable en effet que Louis XIII voulût se séparer de Richelieu au moment où les plans de ce ministre se réalisaient avec un aussi admirable ensemble : la prise de La Rochelle, l'accomplissement de la guerre d'Italie, les négociations entamées, tout indiquait les services rendus à la royauté par le cardinal; or, ce ne pouvait être le moment choisi pour une disgrâce ; les intrigues devaient échouer devant le développement d'un système qui allait à ses fins aussi favorablement. Le succès est une grande force, et les mouvemens de cour devaient céder aux immenses résultats obtenus. Un vieux auteur ne dissimule pas que tout cela fut un jeu joué : « Quand on parloit, dit-il, des fautes de la reine-mère dans cette circonstance, cette princesse répondoit qu'elle se repentoit seulement d'avoir oublié de pousser le verroux d'une porte de son cabinet, et que si elle l'eût bien fermée, Richelieu étoit perdu sans ressources.

dictons plus ou moins spirituels; prétention malheureuse et qui a entraîné un historien du dernier siècle jusqu'à ce point de donner à un épisode sanglant des troubles religieux sous Henri III l'épithète toute érotique de *guerre des amoureux*.

Mais l'opinion commune, c'est que le cardinal s'étoit assuré du roi dès Lyon, et que tous deux jouoient la bonne reine. La suite de l'affaire confirme cette conjecture; car enfin Marie de Médicis sentit incontinent le contre-coup de cette affaire[1].» Le vieux auteur a raison; les petits accidens ne décident les affaires que lorsque les grandes causes ont agi d'abord efficacement; c'est parce que le système de Richelieu s'accomplissait avec bonheur, que l'autorité royale maintint son premier ministre à la tête du conseil.

Toutefois les moindres actions du cardinal semblaient être le prélude d'une disgrâce; lui-même annonçait à tous qu'il partirait le soir pour Pontoise; ses mulets chargés de meubles, d'étoffes et de tout petits sacs qu'on présumait remplis d'or, sortaient de Paris en silence et s'acheminaient pesamment par la route de Saint-Germain; le cardinal se renfermait dans sa maison, le visage triste, avec une affectation de douleur que tous ses amis remarquaient; «Mais, comme le dit Marie de Médicis, qui ne

1 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, ad ann. 1630, tom VII.

sait que ce méchant homme change de contenance comme il lui plaît? Lorsqu'on le trouve le plus gai et le plus content du monde, il paraît en un instant triste et demi-mort, si l'état de ses affaires le demande[1]. »

Il faisait froid, car c'était le 11e novembre; tout Paris croyait à la disgrâce du cardinal; on le chansonnait déjà sur le Pont-Neuf, et le petit crocheteur de la Samaritaine faisait mille grimaces pour singer Son Eminence. Au palais on ne s'occupait que du prochain triomphe de M. de Marillac, garde-des-sceaux assez aimé du parlement, parce qu'on le savait dans les intérêts de la reine-mère et de Gaston d'Orléans. Déjà, présidens à mortier, conseillers en robes rouges délibéraient entre eux s'il serait fait instance criminelle pour poursuivre l'Eminence, comme coupable de tyrannie et de péculat; les ambassadeurs, surveillant à Paris les moindres démarches diplomatiques, annonçaient à leur cour l'inévitable disgrâce du cardinal de Richelieu et l'agrandissement du crédit de la reine-mère. Les Mémoires rappor-

1 *Mémoires de Pontis*, ann. 1630; *Journal de Bassompierre*, tom. II.

tent que Charles Ier, si ardent promoteur de prérogative royale, avait répondu à la dépêche de son ambassadeur : « Le roi de France fait une grande faute en disgraciant un ministre d'une si puissante habileté [1]. »

Louis XIII était parti pour le vieux Versailles, pauvre palais que la parcimonie du roi se refusait à restaurer ; il s'était là renfermé comme pour préparer avec plus de liberté le changement dans son conseil. Personne n'allait plus rendre visite chez le cardinal, que quelques amis dévoués, tels que le cardinal de La Valette, qui réveillait l'énergie du ministre son ami ; et avec le cardinal de La Valette, Chateauneuf, conseiller d'Etat, et le président Le Jeay, qui exhortaient Richelieu à se rendre immédiatement à Versailles et obtenir une audience du roi. Il y eut alors plus d'une dupe ; Bassompierre, si souple, si habilement inspiré pour saluer tous les pouvoirs, s'y laissa prendre ; il resta plus de cinq jours sans aller voir le cardinal, lui qui le visitait à chaque minute,

1 *Mémoires de Pontis* et *de Puységur*, ann. 1630 ; et *la Vie du cardinal de Richelieu*, liv. IV, chap. 7.

lui serrait les mains comme un ami intime; Richelieu n'oublia point cette circonstance dans sa vie; la Bastille fit justice de l'ingratitude de Bassompierre, et lui donna le temps d'écrire ses Mémoires en encre pourprée et dorée : la journée de novembre fut une épreuve qui porta ses fruits.

Il y avait un concours immense chez Marie de Médicis; la foule se pressait autour d'elle et de Gaston d'Orléans; l'autorité allait leur arriver. La reine-mère souriait avec grâce, tenait amicalement la main à Anne d'Autriche, qu'elle entretenait avec douceur; elles se traitaient de mère et de fille, quoique Anne, toute fière de sa haute naissance espagnole, se considérât comme supérieure à un enfant de la maison princière et marchande de Florence. La cour avait pris un nouvel aspect; on croyait que les jours de la régence allaient se reproduire, et le maréchal de Marillac, alors à l'armée d'Italie, paraissait comme le nouveau Concini, destiné à jouir des grandes faveurs de Marie de Médicis. Mais la reine-mère n'apporta pas assez d'activité; elle était paresseuse de son naturel; elle se laissait aller facilement à ce

far niente de l'Italie, à cette molle vie de la *sieste*, qui ne lui permettait pas une prompte décision dans les circonstances décisives; elle n'alla point à Versailles auprès de son fils; elle resta à se faire féliciter par ce flot de courtisans qui l'entouraient.

Pendant ce temps, les amis de Richelieu s'agitaient; le cardinal de La Valette, prélat si dévoué, s'était rendu en toute hâte à Versailles, et s'était fait annoncer au roi. Le cardinal avait eu avis par Saint-Simon, le tout petit écuyer et favori, que Louis XIII avait parlé de son ministre en termes qui faisaient peu supposer une disgrâce; La Valette est immédiatement introduit, et le roi lui dit en souriant : « Mon cousin, je crois que vous êtes surpris de tout ce qui se passe. — Sire, plus que Votre Majesté ne peut le croire. — Eh bien, mon cousin, retournez auprès du cardinal de Richelieu, et dites-lui qu'il a un bon maître, et qu'il vienne incessamment. » L'ami du ministre ne se le fit point dire une seconde fois; Richelieu s'était caché dans une petite maison du village de Versailles; il accourut tout aussitôt au vieux palais. L'entrevue

eut lieu en présence de Saint-Simon, premier écuyer, du marquis de Mortemart, premier gentilhomme. Richelieu se mit encore à genoux, car c'était sa forme habituelle, puis remercia le roi en termes humbles et soumis de la grande faveur qu'il lui faisait. Louis se montra doux et affable : « Mon cousin, j'ai en vous le plus fidèle et le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me crois d'autant plus obligé à vous protéger, que je suis témoin du respect et de la reconnaissance que vous avez pour la reine ma mère. Je vous aurois abandonné, si vous n'aviez pas marqué ces justes sentimens de votre bon cœur. Soyez sûr désormais de ma protection; je saurai dissiper la cabale de vos ennemis; ils abusent de la crédulité de la reine ma mère, qui se laisse aisément prévenir. Continuez à me servir bien, et je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte. — Sire, reprit Richelieu, la solitude m'est nécessaire, et je ne resterai jamais dans votre cour contre le vœu de la reine votre mère. — Mon cousin, ce n'est point ma mère qu'il faut redouter, mais certains esprits brouillons qui l'entourent; je les connois, et

je vous garantis qu'ils ne remueront pas [1]. »

Le cardinal de Richelieu comprenait bien sa position; le roi craignait sa mère : le meilleur moyen de se placer haut dans son esprit, c'était de la ménager; une mesure contre elle ne devait être prise qu'à la dernière extrémité et quand on aurait tout-à-fait compromis Marie dans l'esprit de Louis XIII. Il était en possession de la confiance du roi; s'il ne pouvait avoir celle de la reine-mère, il fallait mettre au moins les torts de son côté. Aussi, à peine était-il rétabli dans le poste de premier ministre, que Richelieu se hâta d'écrire à Marie de Médicis : « Madame, je sais bien que mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contens de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore lui rendre ma demeure à la cour suspecte, comme si je n'approchais le roi que pour l'éloigner de vous et pour diviser ce que Dieu et la nature ont uni. Mais j'espère de la divine bonté que le monde connaîtra bientôt leur malice; que mes démarches seront pleine-

1 *Vie du cardinal de Richelieu*, liv. IV, chap. VII; VITTORIO SIRI, *Memorie recondite*, tom. VII, ann. 1630.

ment justifiées, et que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne m'estime malheureux et coupable, puisque je cesse de plaire à Votre Majesté ; la vie me sera odieuse tant que je serai privé de l'honneur de vos bonnes grâces, et de cette estime qui m'est plus précieuse et plus chère que les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, je les porte et les remets volontiers aux pieds de Votre Majesté. Excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature[1]. RICHELIEU. »

Quels que fussent les ménagemens dont le cardinal de Richelieu usa envers la mère du roi, il n'en est pas moins vrai qu'en résultat la révolution ministérielle en sa faveur était complète ; le ministre son rival, le garde-des-sceaux Marillac, l'homme de Marie de Médicis, était envoyé en exil sur simples lettres de cachet. Châteauneuf, l'ami, le confident de Richelieu, le remplaçait ; Le Jeay, qui ne l'avait point quitté un instant, devenait premier président du parlement de Paris ; lui-même prenait

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9319. Novembre 1630.

un ascendant plus puissant sur l'esprit du roi; il avait essayé ses forces dans une circonstance décisive, et Louis suivait ses conseils et son impulsion. Richelieu avait mis tous les torts du côté de Marie; si elle ne répondait pas à ses instantes prières, à qui la faute? Ne fallait-il pas l'attribuer au caractère irascible, aux sentimens espagnols de cette princesse? Devait-on tout lui sacrifier? Entourée de mécontens ou d'hommes vendus au cabinet de San Lorenzo, elle sacrifiait les droits de son fils; elle désirait encore une régence et un roi en tutelle. C'est ainsi que Richelieu agissait adroitement pour effacer les préventions que sa conduite envers la reine-mère pouvait inspirer dans le cœur du roi; il désirait être tout-puissant, et ne point se montrer ingrat envers la reine-mère, qui était l'auteur de sa fortune. Cette position était délicate, et de là cette lutte successive, ces hésitations timides avant d'arriver à la grande rupture et à l'exil de la reine-mère elle-même.

Voici la situation que Richelieu avait créée à Marie de Médicis : d'un côté, il la comblait de déférence et de respect; de l'autre

il lui arrachait le pouvoir, la frappant dans ses affections et ses amitiés. Avec le caractère de la reine-mère, une telle situation était impossible : comme elle pesait à tout le monde, chacun avait hâte de la secouer.

CHAPITRE XLIX.

AFFAIRES D'ALLEMAGNE. — CAMPAGNE DE GUSTAVE-ADOLPHE. — TRAITÉ D'ITALIE.

Diète de Ratisbonne. — Le père Joseph négociateur. — Tendance à l'unité allemande. — Négociations de Richelieu avec Gustave-Adolphe. — Intérêts des luthériens en Allemagne. — Invasion combinée des Suédois et des électeurs réformés contre la maison d'Autriche.

1630 — 1631.

Le mouvement d'intrigue qui menaçait Richelieu aurait eu pour résultat de bouleverser le système général de la politique extérieure; de nombreuses négociations étaient commencées et suivies par le premier ministre. Sur quelque point de l'Europe qu'on portât les yeux,

on apercevait des agens actifs du cardinal, tous exécutant sa pensée et la développant avec zèle. Jamais peut-être les Etats ne s'étaient trouvés dans une telle complication d'intérêts; le principe de la réformation jeté dans les esprits avait pris une empreinte politique et territoriale. Au nord de la France, la Hollande luttait contre l'Empire et les Pays-Bas catholiques; au-delà se dessinait le Danemarck tout entier dans les idées de la réformation, et qui avait également saisi les armes contre l'empereur Ferdinand. En Allemagne, l'électeur de Brandebourg, le duc de Saxe, l'électeur palatin, invoquaient les priviléges des princes impériaux et réveillaient les prétentions de la Bulle d'Or et des constitutions antiques. Au milieu de tout cela une puissance nouvelle apparaissait : Gustave-Adolphe se montrant sur les frontières de la Poméranie avec une armée de Suédois, vieilles troupes dont la force de corps, le courage, la discipline étaient renommés même parmi les braves enfans perdus des camps de France[1].

1 PUFFENDORF, *Comm. rerum suecicarum*, liv. I et II.

Une grande perturbation avait été imprimée à la constitution germanique par la réforme luthérienne. Dès ce moment la pensée fixe de l'empereur fut d'attirer, au moyen de l'unité catholique, tous les pouvoirs sous son sceptre d'or. Les électeurs protestans invoquaient, sous les bannières de l'indépendance religieuse, les priviléges et les libertés de l'Empire. Restait une troisième classe parmi ces princes ; c'était celle des électeurs catholiques, tels que le duc de Bavière. Ceux-ci cherchaient à garder une juste neutralité, car si leur foi ne s'était point séparée de la croyance de l'empereur, leur indépendance créait pour eux des intérêts opposés à l'unité impériale. Ainsi, d'une part, l'empereur qui voulait établir son droit suprême sous la double couronne religieuse et politique ; de l'autre, les électeurs luthériens qui invoquaient l'indépendance de l'Empire et de la foi ; enfin les électeurs catholiques qui se rattachaient par la foi à l'unité religieuse et s'en séparaient par le droit politique [1].

Tels étaient les élémens de discorde qui agi-

1 Testament politique de Richelieu, 1630.

taient la vieille constitution impériale; ils dominaient les alliances à l'extérieur comme le principe politique interne. Les empereurs de la maison d'Autriche avaient non seulement l'appui de leurs États héréditaires, mais encore des liens intimes les unissaient aux forces espagnoles, qui se déployaient sur tous les points du monde. Les électeurs réformés avaient pour eux le roi de Danemarck, la Suède, le prince d'Orange et les Etats de Hollande, l'Angleterre enfin, tout absorbée qu'elle fût par les divisions intérieures. La politique de Richelieu s'associa bientôt à ce système de résistance au profit des électeurs; il se fit le protecteur non seulement de la neutralité de la Bavière catholique, mais encore de la prise d'armes des princes réformés; il sollicita l'amitié de Gustave-Adolphe, qui allait jouer un rôle si actif et si haut sur les affaires de l'Empire.

Ferdinand portait la couronne impériale; prince ardent, préoccupé de sa puissance comme d'une mission à accomplir, il avait fait des tentatives ouvertes au profit du catholicisme; la plus importante fut celle du rescrit impérial qui ordonna la restitution en faveur des

Eglises romaines, de tous les biens que les seigneurs et les barons avaient confisqués lors de la prédication de Luther. C'était une véritable révolution territoriale [1]. Les hommes d'armes, au seizième siècle, s'étaient jetés avec avidité, en Allemagne comme en Angleterre, en Suède comme en Danemarck, sur toutes ces manses monastiques, sur tous ces gras prieurés qui faisaient la force et la richesse des Eglises. Ferdinand voulait-il dépouiller cette race batailleuse, rendre aux clercs ce qui était aux mains des hommes maniant la lance, l'épée et le mousquet? Cette mesure excita un soulèvement universel; les électeurs protestans s'unirent plus intimement les uns aux autres; ils invoquèrent leurs alliances à l'extérieur. Gustave-Adolphe, le roi de Danemarck et le prince d'Orange étaient également invités à prendre part à une lutte qui se liait à leur existence politique comme à leur croyance religieuse. L'empereur voulut essayer ses forces, s'assurer jusqu'à quel point il pourrait compter sur l'appui des électeurs;

1 PUFFENDORF, *Comm. rerum suecicar.*, liv. I.

et à cet effet il convoqua une diète à Ratisbonne, dont le but patent était de faire reconnaître son fils roi des Romains.

Les diètes, grandes assemblées politiques, étaient comme un corps délibérant qui devait décider du sort de l'Allemagne. Richelieu ne s'était point officiellement séparé de l'empereur; il résolut donc d'envoyer des ambassadeurs auprès de la diète, sous le simple motif de terminer la question d'Italie et de Mantoue, que la France avait prise sous sa protection; les ambassadeurs officiels furent Léon Brûlart, de la vieille famille des secrétaires d'Etat, et le père Joseph lui-même, ce qui indiquait toute l'importance que Richelieu mettait à connaître et à apprécier les affaires d'Allemagne[1]. Le père Joseph, c'était l'homme de confiance; le cardinal de Richelieu ne connaissait aucun ministre ni plénipotentiaire en Europe, comme il le dit lui-même, « capable de faire la barbe à ce capucin[2], quoiqu'il y eût

1 Testament politique de Richelieu, chap. I.

2 Lettre manuscrite au comte d'Avaux, bibliothèque du Roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9319.

belle prise. » La mission du père Joseph n'était point secrète ; il avait des lettres de créance signées du roi pour l'empereur : « Très-haut, très-excellent prince, notre cher bon frère et cousin ; pour rendre à Votre Majesté un témoignage très-assuré du désir que nous avons de voir sortir de la diète électorale, qui doit être tenue à Ratisbonne, les bonnes résolutions qui sont attendues pour le bien de l'Empire, et pour y contribuer tout ce qui peut dépendre de nous, outre le sieur Léon Brûlart, conseiller en notre conseil d'Etat, que nous envoyons notre ambassadeur extraordinaire en cette assemblée, nous avons résolu d'y faire trouver avec lui de notre part le père Joseph, un de nos prédicateurs ordinaires, afin que, selon la confiance toute particulière que nous avons en lui, il vous puisse faire connoître les intentions particulières que nous avons pour le bien général des affaires et pour votre particulier contentement, qui nous sera toujours en la même considération que le nôtre propre, comme ledit père Joseph vous le dira plus particulièrement de notre part. Sur ce, nous prions Dieu, très-haut, très-excel-

lent et très-puissant prince, notre très-cher bon frère et cousin, vous avoir en sa sainte garde [1]. »

Le père Joseph était l'image de Richelieu à la diète de Ratisbonne; il y était là pour favoriser l'union des princes protestans contre l'Empire. Les catholiques s'en plaignent : « On trouve fort étrange, écrivent-ils, qu'un moine négocie une assemblée dans laquelle vingt-cinq princes ou villes de la communion protestante doivent à sa sollicitation de former une ligue contre les fidèles. » C'était en effet chose bien curieuse; tous les secrétaires du père Joseph appartenaient à l'ordre des capucins. Les affaires étaient divisées en quatre départemens : le premier contenait Rome, l'Italie; le second, la France; le troisième, l'Espagne et les princes catholiques; le quatrième enfin, le plus considérable, embrassait toutes les affaires des protestans d'Allemagne, les négociations avec les Provinces-Unies, les subsides accordés aux villes Anséatiques, en

1 29 juin 1630. Autographe dans la *Vie du père Joseph*, tome II, chap. VII.

un mot, à tous les ennemis de l'unité catholique dans l'Empire[1].

La diète de Ratisbonne fut brillante, quoique les électeurs réformés, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg refusassent de s'y rendre. Là parurent le comte de Tilly, le général célèbre qui avait rempli l'Allemagne de sa renommée, et Walstein, duc de Friedland, fier représentant de l'Allemagne au moyen âge; 600 cavaliers le suivaient dans le plus pompeux équipage; Walstein excitait la jalousie par ces hommes d'armes qui l'accompagnaient[2]. La diète de Ratisbonne eut peu de résultats positifs; les négociations du père Joseph parvinrent toutefois à réunir dans une ligue commune contre l'empereur Ferdinand les électeurs catholiques et luthériens, et préparèrent les traités de subsides qui dans l'avenir devaient créer la plus haute influence au cardinal de Richelieu sur les affaires de l'Empire. Alors une autre négociation oc-

1 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. VII; et le tom. II de la *Vie du P. Joseph*, chap. VIII, ann. 1630.

2 *Voyez* la curieuse histoire de la conspiration de Walstein, par Sarrasin.

cupait le cardinal; il s'agissait d'attirer Gustave-Adolphe à la grande ligue contre l'empereur.

A des époques exceptionnelles de l'histoire, il apparaît un de ces hommes qui fracassent de leur main de fer toutes les petites combinaisons de la vieille politique; le nom de Gustave-Adolphe retentissait déjà sur les champs de bataille. Au milieu des pompes et de la royale élégance de la noblesse de France, tandis que les gentilshommes de la cour de Louis XIII se fussent crus déshonorés s'ils avaient combattu sans leur chapeau à larges plumes, leur justaucorps richement brodé, Gustave-Adolphe se montrait dans sa simplicité rude; une veste grise, une culotte d'étoffe grossière, un chapeau rond sans ornement; en un mot, dans toutes les conditions de l'école réformatrice. C'était un esprit peu étendu que Gustave-Adolphe, mais doué d'un courage et d'une énergie personnelle que rien ne pouvait égaler; il chargeait à la tête de ses régimens de Suédois, luttant corps à corps; et un aventureux gentilhomme français au service de l'Empire eut l'honneur de combattre avec lui

dans une mêlée et de lui arracher son chapeau[1]. Cette simplicité de mœurs était caractéristique dans les armées de la réformation; point de faste, point de pompes; les psaumes et les chants de prières, une discipline rigoureuse, des lois militaires d'une extrême sévérité, un enthousiasme religieux, une résignation triste et inflexible, tel était le type de ces soldats qui psalmodiaient les cantiques en marchant sur un champ de bataille. Gustave-Adolphe, avec ses fières troupes, s'était déjà distingué aux guerres contre les Polonais, lorsque Richelieu songea à l'entraîner dans le grand conflit qui divisait l'Empire. Le cardinal-ministre avait besoin d'opérer une diversion pour accomplir ses desseins en Italie; les Impériaux étaient maîtres déjà de Mantoue; si la politique de Richelieu n'occupait Ferdinand au nord, toutes les forces de la maison d'Autriche se porteraient au midi, et la guerre d'Italie serait indéfinie.

Les premières négociations avec Gustave-Adolphe furent entamées par le baron de Char-

1 PUFFENDORF, *Comm. rerum suecicar.*, liv. III. — *Historia di* GUALDO PRIORATO, liv. I, part. I.

nacé. Celui-ci n'avait reçu aucun caractère d'ambassadeur officiel; il ne fallait pas alarmer l'empereur, et le séparer complètement de la France. Gustave-Adolphe était alors campé dans la Prusse polonaise, combattant le roi Sigismond et sa noblesse. Charnacé, suivant l'ordre du ministre, se porta intermédiaire entre les deux couronnes. Une trève de six ans fut conclue par l'intervention du négociateur français [1]. Cette paix arrêtée, Gustave-Adolphe pénétra dans la Poméranie, s'attirant, par la familiarité de ses manières, la simplicité de sa parole, les échevins et les habitans de toutes ces villes libres, de Stettin, Lubeck, dont il voulait s'assurer l'alliance. Ce fut à ce moment que Richelieu pressa le baron de Charnacé d'achever l'alliance avec le roi de Suède, et de proposer un traité de subsides de la part du roi de France, pourvu que Gustave-Adolphe se déclarât hautement le protecteur des électorats réformés, et qu'il intervînt avec 30 mille Suédois dans les affaires d'Allemagne. Quelques difficultés de forme se présentèrent dans la rédaction de ce

1 Mémoires manuscrits du marquis de Fontenai-Mareuil, année 1631. — NANI, *Historia Veneta*, liv. VIII.

traité. Gustave-Adolphe, simple et sans ostentation en ses manières, avait pourtant des prétentions de roi, ces vieux titres de prince des Goths, de souverains du monde, tels que se les étaient attribués les chefs des émigrations barbares qui, au quatrième siècle, avaient débordé sur l'empire romain. Le baron de Charnacé hésita d'admettre dans le traité des qualifications orgueilleuses et surannées. Gustave déclara qu'il ne comprenait pas que, dans les affaires sérieuses, de vains mots pussent dominer les négociateurs[1]. Il persista, et des dépêches de Richelieu ordonnèrent sur-le-champ au baron de Charnacé de ne point s'arrêter à de telles difficultés et d'arriver à la réalité d'un traité d'alliance. Ce traité fut signé sous la tente, au milieu des rigueurs du mois de janvier. Tandis que Gustave, revêtu d'une peau d'ours, couchait sur la dure comme le plus robuste de ses vétérans, on stipulait que le roi de Suède entrerait en Allemagne avec une armée de 30 mille hommes d'infanterie et de 6 mille chevaux. Le subside accordé par la France

1 Lettre originale de Gustave-Adolphe, datée de Stralsund, 17 septembre 1630

était de 140 mille rixdales, payables par semestre au 15 mai et au mois de novembre, à Paris ou à Amsterdam, suivant la convenance de Gustave. Une dernière stipulation était favorable au catholicisme; le roi de Suède promettait d'en laisser le libre exercice partout où ses armes seraient victorieuses[1].

Ce traité avec Gustave-Adolphe entraînait l'intervention étrangère dans les affaires d'Allemagne; il bouleversait ainsi l'ancienne constitution, de sorte qu'il fallut s'assurer encore de l'assentiment des électeurs, pour combattre, avec l'espérance d'un succès, les armées impériales. Deux ligues avaient été formées; l'une de tous les princes protestans, et quant à cette ligue, la conformité de croyance devait naturellement la pousser sur les pas de Gustave-Adolphe; l'autre, des électeurs catholiques, opposée aux envahissemens de l'empereur, et voulant se maintenir dans une exacte neutralité: tel était spécialement le rôle de la Bavière. Le

1 Ce traité est rapporté dans la collection de Dupin, tom. II; le *Mercure français* le donne en extrait. Il fut signé le 23 janvier, à Berwald en Brandebourg; la ligue devait durer jusqu'au 10 mars 1636.

père Joseph reçut des instructions de Richelieu pour faire entrer cet électorat dans le mouvement politique auquel Gustave-Adolphe donnait l'impulsion. Des subsides furent offerts à tous les princes indistinctement, quelles que fussent leurs opinions, pourvu qu'ils s'avançassent contre les armées impériales : quatre traités secrets existent encore, conclus sous l'influence de Richelieu, et qui attirent dans le système français les électeurs les plus influens, à savoir : les ducs de Bavière, de Saxe, le marquis de Brandebourg et l'électeur de Hesse. C'est par ces secours plus ou moins avoués que les armes de Gustave-Adolphe furent si ouvertement protégées en Allemagne; la bataille de Leipsick opéra un de ces grands coups de fortune militaire qui ébranlent la force des États et bouleversent leur existence [1].

Richelieu avait bien prévu qu'une si puissante diversion amènerait plus de facilités pour les transactions d'Italie. En occupant les armées impériales au nord de la Germanie, il forçait l'empereur Ferdinand à ac-

1. PUFFENDORF, *Comm. rerum suecic.*, liv. II.

cepter des conditions de paix. Le prince d'Orange, qui recevait des subsides de Richelieu, battait les Espagnols dans les Pays-Bas; Gustave-Adolphe, également allié de Richelieu, brisait les rangs épais de la cavalerie germanique à Leipsick : dès lors les armées françaises pouvaient agir librement dans la Savoie, le Piémont, et de-là s'épandre comme un torrent dans le Milanais. En face de ces circonstances favorables, Richelieu offrit d'ouvrir des négociations pour mettre un terme à l'effusion du sang, et changer la trêve conclue sous l'influence de Mazarin en un traité définitif. Ce traité signé donna Pignerol à la France, et lui assura de meilleures frontières [1]. Ainsi, par une vaste diversion au nord, les affaires du midi se trouvèrent complètement assurées. Cette pensée fut-elle tout entière l'œuvre du cardinal de Riche-

1 Traité de Quiérasque, *Mercure français*, tom. XVII. La reine Anne d'Autriche avait vivement poussé ces négociations ; je trouve un autographe de cette princesse à Philippe IV : « Vous savez combien j'ai toujours désiré que la bonne harmonie régnât entre le roi très-chrétien et Votre Majesté; or, vous devez imaginer quelles craintes m'inspirent ces affaires d'Italie, qui ne se terminent pas. Je supplie donc Votre Majesté, au nom de Dieu, de faire tout ce qui dépendra d'elle, sans déroger

lieu ? N'était-elle pas le développement de la politique d'Henri IV? Ce plan n'est-il pas la reproduction des idées exprimées dans le *Mémoire sur les affaires de l'Empire*, tel que nous l'avons publié[1], et qui date de 1609? Le système du ministre de Louis XIII est plutôt le complément d'un projet antérieur que quelque chose de spontané et d'instinctif. Il suffirait, pour l'expliquer, d'étudier la géographie de la France avec les intérêts nouveaux et les nuances que la réforme avait jetés; il n'y avait pas une autre marche à suivre pour amoindrir la toute-puissance de la maison d'Autriche, que de s'allier avec les Pays-Bas, les électeurs luthériens, le Danemarck et la Suède. Jusqu'aux époques toutes modernes, cette politique a toujours été rationnelle.

à l'honneur de sa couronne, pour apaiser ces différends. Je la conjure de me donner dans cette circonstance la preuve de cette affection dont elle m'a assurée si souvent; ce sera le plus signalé témoignage que j'en pourrai recevoir; c'est ce qu'attend avec confiance, et que demande avec toute la ferveur possible la bonne sœur de Votre Majesté, ANNE. » — Archives de Simancas, cot. A 47 [19].

1 *Histoire de la Réforme*, tom. VIII.

Il est impossible de ne pas reconnaître l'activité prodigieuse de la diplomatie du dix-septième siècle; son action est bien plus compliquée, bien autrement tortueuse qu'aux temps actuels. Elle ne suit jamais une ligne simple; elle arrive à ses résultats par mille détours. Il n'y a sincérité dans aucune des parties contractantes, à moins que l'intérêt ne soit tellement évident, l'alliance tellement inséparable, qu'on puisse marcher de concert dans un échange mutuel de biens et de maux, de succès et de revers; et encore la question des ménagemens arrive. Quand Richelieu secourt les Pays-Bas, il a peur de trop ouvertement irriter l'Espagne. Tout en fournissant des subsides et des secours aux princes électeurs ou à Gustave-Adolphe, la France ne veut pas rompre absolument avec la maison d'Autriche : cela jette une incertitude dans les dépêches, un vague obscur dans les traités, des tâtonnemens dans leur exécution. Richelieu ne tient pas à la parole humaine; il promet, s'engage toujours pour un temps, et n'aliène jamais l'avenir. Le résultat qu'il faut constater dès ce moment, c'est qu'il a mis la maison d'Autriche dans l'impuissance de lui

nuire, et par-là réduit l'Espagne à se tenir sur la défensive, sans rien oser désormais sur l'Italie. C'est un succès de quelque importance que d'avoir changé le théâtre de la guerre, et choisi le terrain des négociations.

RÉSUMÉ.

1617 — 1631.

L'époque que nous venons de parcourir embrasse quatorze années; elle forme comme un drame développé et accompli pour l'administration intérieure, comme pour les relations à l'étranger. Le crédit de Marie de Médicis et le pouvoir naissant de Richelieu étaient tombés dans la grande ruine du maréchal d'Ancre;

Marie de Médicis, exilée, n'avait plus qu'un faible ascendant à la cour. Richelieu s'efface alors, et déploie dans les controverses contre les huguenots sa puissance d'esprit et d'activité. Ici se montre l'autorité absolue du duc de Luynes, de l'habile fauconnier que les gentilshommes ont placé auprès du roi, et qui oublie, dans la faveur, les services que ces gentilshommes lui ont rendus.

Le ministère du duc de Luynes me paraît être un essai du système de Richelieu contre les hauts gouverneurs de provinces et le parti huguenot, en tant qu'organisation politique. Il ne faut point croire qu'Albert de Luynes fut dénué de toute idée de gouvernement, et qu'il ne dut son crédit qu'à d'adroites complaisances pour délasser la vie ennuyée de Louis XIII. Le connétable fut sans doute trop occupé de sa fortune, des destinées de sa famille; mais il devina le plan que Richelieu exécuta depuis avec une si longue persévérance. Il avait été porté au ministère par le mouvement nobiliaire; il ne subit pas les conditions qu'on lui avait faites. De Luynes combattit avec énergie la fédération provinciale et la première ligue

des huguenots; il succomba en face de cette double résistance : les temps n'étaient pas venus encore. Le siége de Montauban fut un grand échec éprouvé par l'autorité royale, car l'armée catholique de France fut obligée d'abandonner ses opérations militaires. De Luynes était menacé dans son pouvoir lorsqu'il mourut. Quand un plan échoue, il est bien difficile que celui qui l'a conçu survive à la disgrâce de ses idées. La longue faveur de Richelieu s'explique par des causes contraires : de Luynes réveillait dans le cœur du roi de bien plus vives sympathies que le cardinal; mais Richelieu était toujours pour Louis XIII le représentant d'un système heureux, et c'est ce qui faisait la force du premier ministre. Albert eût-il excité une amitié plus profonde encore, que tôt ou tard il serait tombé, parce que son système n'avait pas réussi.

Dès l'instant que le pouvoir d'Albert de Luynes s'évanouit, le crédit de Marie de Médicis reparaît. Toutes les fois que la pensée du roi n'était pas absorbée par un favori à titre, il lui fallait ce pouvoir maternel qui avait dirigé son enfance. Les idées de foyer domestique et

de famille étaient puissantes au sein de cette génération ; la race était la base de toute la hiérarchie sociale. On voit cette empreinte profonde du respect filial s'effacer difficilement du cœur du roi Louis XIII : que d'efforts et de persévérance il fallut à Richelieu ! que de fautes commises par Marie de Médicis pour arriver à éteindre l'amour craintif et respectueux que le fils de Henri IV portait à sa mère !

Richelieu, revenu aux affaires par le mouvement qui replace Marie de Médicis dans le conseil, se montre d'abord à peine ; il sait bien qu'il n'a pas un crédit suffisant pour dominer les autres influences qui entourent le roi. Le ministre a des préjugés à vaincre, des répugnances à dompter, et des oppositions avec lesquelles il doit engager une lutte. Il se déguise et se cache sous la main de Marie, qu'il dirige et conduit. A mesure qu'il est mieux compris, plus justement apprécié, il devient plus hardi. Il a devant lui les mêmes partis que de Luynes avait combattus : les gouverneurs de provinces, nouvelle féodalité, et les calvinistes, avec leur organisation territoriale et politique. Il est plus heureux et plus habile que de Luynes ; il prend

l'un après l'autre ces élémens d'opposition, les sépare au lieu de les attaquer en masse. La capitulation de La Rochelle est un événement si important pour l'unité du pouvoir monarchique, que désormais Richelieu doit se croire assez fort pour marcher seul, sans l'appui de la reine-mère; condition de tous les hommes politiques, qui se servent des auxiliaires tant qu'ils en ont besoin, et les secouent quand ils sont arrivés à leurs fins.

Toutefois, la rupture de Richelieu avec Marie de Médicis n'est complète qu'après que les grands services que le ministre a rendus ne permettent plus à Louis XIII de se séparer de lui. Combien l'instant est maladroitement choisi par la reine-mère! Elle tente la disgrâce de Richelieu au moment même où il vient de vaincre en Italie et d'obtenir un traité de paix avantageux; elle profite de la prostration et de la maladie du roi; elle fonde des espérances sur un accident qui s'efface bientôt. Le parti bruyant des gentilshommes de cour entoure Marie de Médicis: ceci blesse le roi, qui a haine de toute résistance armée. La retraite de Richelieu ne pouvait être durable, alors même

qu'on l'eût obtenue de la faiblesse de Louis XIII; le ministre était lié aux plus petits faits de l'administration et de la diplomatie. Tant qu'on ne changeait pas de système, tant qu'on ne se faisait ni Espagnol, ni calviniste, on ne pouvait prétendre succéder au cardinal. Richelieu avait nettement établi son plan de politique à l'intérieur comme à l'extérieur; il en était le symbole, la personnification. S'il avait échoué, il eût subi le sort du maréchal d'Ancre ou la disgrâce inévitable du connétable de Luynes; ses idées au contraire triomphant, son pouvoir grandissait; il devenait inséparable de la royauté de Louis XIII, et c'est ce qui faisait sa force. En résumant la politique du conseil, on pouvait trouver plusieurs points capitaux dans le système de Richelieu : établissement d'une police intérieure, c'est-à-dire répression de cette fougue indisciplinable de la noblesse, se montrant dans les duels de carrefours, dans les rencontres à pointe aiguë sur la place Royale, ou en dehors des portes de la cité; reconstitution de la hiérarchie sociale, réglement pour le luxe, les vêtemens, contre les prodiga-

lités folles des classes diverses ; économie dans les dépenses du trésor royal, pour les appliquer avec plus d'ordre aux deux seules branches de l'administration que Richelieu affectionne, la guerre et la diplomatie ; impatience pour tout ce qui porte le caractère d'une résistance de la part des Etats ou de la magistrature, toujours au profit de cette théorie qu'il n'y a d'autre pouvoir légitime que celui de la royauté ; soumission de la hiérarchie militaire, administrative, et de tout ce qui formait dans la monarchie une organisation indépendante : gouverneurs de province, secte religieuse s'armant à l'abri de ses places de sûreté. A l'extérieur, abaissement de la maison d'Autriche au midi et au nord de l'Europe, par le double moyen des alliances avec les Etats intermédiaires, et la guerre haute et directe par la courageuse noblesse française.

A la fin de cette période, Richelieu fut le maître absolu du pouvoir ; les idées, l'esprit, les pamphlets sont encore contre lui, mais il a vaincu les plus redoutables de ses ennemis ; il n'a plus besoin que de tempérer sa victoire ;

c'est le rôle le plus difficile. Dans la première période, quand on marche au succès, il ne s'agit que d'aller droit et fort; mais une fois le succès accompli, l'habileté consiste à modérer les conséquences, à ne point tout briser d'une main implacable. On fait plus de fautes, une fois maître d'une position, que pour y arriver. Le pouvoir se perd toujours par l'exagération de son principe. Jusqu'ici Richelieu avait rendu de grands services à l'unité monarchique; maintenant il marche à l'extermination de tout ce qui s'oppose au libre exercice de sa volonté souveraine; il tue tous les élémens de résistance, et pouvait-il oublier que le roi de France était le suzerain des gentilshommes, et que frapper la noblesse, c'était préparer sa ruine? Dans la période qui va s'ouvrir, commence ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le grand siècle littéraire; Richelieu donna cette fausse impulsion d'académie, de science compassée, d'imitations malheureuses, comme conséquence de la discipline monarchique. Nous la retrouvons naturellement au frontispice de cette époque politique où

tout se renferme dans un cercle précis : unité de gouvernement, diplomatie, administration, littérature, et qui se montre douze ans déjà avant le règne de Louis XIV.

le 25 août 1852

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXXIX.

(Pages 1 à 19.)

LA COUR DE LOUIS XIII SOUS LE MINISTÈRE RICHELIEU.

1625 — 1626.

Gaston, duc d'Anjou. — Jalousie contre Louis XIII. — Médiation de Marie de Médicis. — Esprit de la cour. — Répression des duels. — Du luxe. — Edit pour la démolition des châteaux. — Fiançailles d'Henriette de France avec Charles Ier. — Le duc de Buckingham à Paris. — Négociations.

CHAPITRE XL.

(Pages 20 à 48.)

CONSPIRATION CONTRE RICHELIEU. — ASSEMBLÉE DE NOTABLES.

1626.

La cour à Fontainebleau. — Projets contre Richelieu. — La conjuration déjouée. — Unité ministérielle. — Mesures de sévérité. — Arrestation de Châlais. — Des bâtards de Henri IV. — Réclusion d'Anne d'Autriche. — Captivité de MM. de Vendôme. — Exécution de Châlais. — Richelieu principal ministre. — Assemblée des notables à Paris.

CHAPITRE XLI.

(Pages 49 à 68.)

DÉPÊCHES ESPAGNOLES SUR LA COUR DE LOUIS XIII.

1625 — 1626.

Apanages de Gaston d'Orléans. — Le favori Baradas. — Schomberg. — Richelieu. — Le légat. — Moyen de corruption. — Le roi d'Espagne et le duc d'Orléans. — Jugement sur le ministère de Richelieu. — Dépêches autographes de Philippe IV.

CHAPITRE XLII.

(Pages 69 à 101.)

RUPTURE AVEC L'ANGLETERRE. — ALLIANCE AVEC L'ESPAGNE.

1626 — 1627.

Henriette de France en Angleterre. — Pèlerinage à Tiburn. — Mouvement anti-catholique. — Opposition à Buckingham. — Préparatifs de guerre contre la France. — Rapprochement de Richelieu avec l'Espagne. — Traité pour la Valteline. — Alliance offensive et défensive. — Départ d'une flotte commune.

CHAPITRE XLIII.

(Pages 102 à 142.)

ALLIANCE DES CALVINISTES ET DE L'ANGLETERRE. — PREMIÈRE ÉPOQUE DU SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1627.

Histoire municipale du calvinisme en France. — Diplomatie des huguenots. — Le duc de Rohan. — Rapports avec l'Angleterre. — Mouvement des Anglais contre l'île de Ré. — La marine de France. — Maladie du roi. — La reine régente. — Richelieu, général d'armée — Préparatifs du siége de La Rochelle.

CHAPITRE XLIV.

(Pages 143 à 196.)

ABAISSEMENT DU CALVINISME COMME SECTE POLITIQUE. — DEUXIÈME ÉPOQUE DU SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1627 — 1628.

Manifeste des Rochelois. — Rapports avec l'Angleterre. — Siége de La Rochelle. — Préparatifs contre les calvinistes du Languedoc et Vivarais. — Départ de la flotte anglaise. — Situation municipale de La Rochelle. — Travaux des assiégeans. — Intervention de la Hollande et de l'Angleterre. — Traité avec les Rochelois. — Fin du système municipal de La Rochelle.

CHAPITRE XLV.

(Pages 197 à 231.)

RAPPROCHEMENT AVEC L'ANGLETERRE. — L'ESPAGNE PENDANT LE SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1628 — 1629.

Traité avec les Hollandais. — Proposition d'un rapprochement avec l'Angleterre. — Inquiétudes de l'Espagne. — Dépêches de Philippe IV. — Réponse de l'ambassadeur, marquis de Mirabel. — Rupture avec l'Espagne.

CHAPITRE XLVI.

(Pages 232 à 288.)

LE CARDINAL DE RICHELIEU APRÈS LA PACIFICATION. — PASSAGE DES ALPES.

1628 — 1629.

Puissance de Richelieu. — Ses proches. — La marquise de Comballet. — Le P. Joseph. — Projets sur la Grèce. — Commencement des haines de Marie de Médicis. — Richelieu à l'armée. — Passage des Alpes. — Guerre et pacification du Languedoc.

CHAPITRE XLVII.

(Pages 289 à 319.)

RÉSISTANCE AUX PROJETS DE RICHELIEU. — RUPTURE AVEC GASTON D'ORLÉANS.

1629.

L'opinion de Paris. — Le corps de ville. — Le parlement. — Pamphlets. — Mémoire de Richelieu sur son système. — Mécontentemens de Gaston d'Orléans. — De la reine-mère. — D'Anne d'Autriche. — Fuite de Gaston en Lorraine.

CHAPITRE XLVIII.

(Pages 320 à 368.)

GUERRE D'ITALIE. — MALADIE DU ROI. — CABALE CONTRE RICHELIEU.

1629 — 1630.

Richelieu généralissime. — Préparatifs pour la campagne d'Italie. — Le cardinal à l'armée. — La maison d'Autriche. — Intervention du pape. — Négociations de Giuglio Mazarini. — Louis XIII en Savoie. — Sa maladie à Lyon. — Mouvement de cour contre Richelieu. — Retour à Paris. — Triomphe du cardinal.

CHAPITRE XLIX.

(Pages 369 à 387.)

AFFAIRES D'ALLEMAGNE. — CAMPAGNE DE GUSTAVE-ADOLPHE. — TRAITÉ D'ITALIE.

1630 — 1631.

Diète de Ratisbonne. — Le père Joseph négociateur. — Tendance à l'unité allemande. — Négociations de Richelieu et de Gustave-Adolphe. — Intérêts des lu-

thériens en Allemagne. — Invasion combinée des Suédois et des luthériens allemands contre la maison d'Autriche.

RÉSUMÉ.

(Pages 388 à 396.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

P. 44. cap puin

109. noble letter of the Duc de Rohan

124 Maxim of Richelieu. 129 do

247. Ep. of Capuchin

First appearance

Mazarin 331.

again. 347.

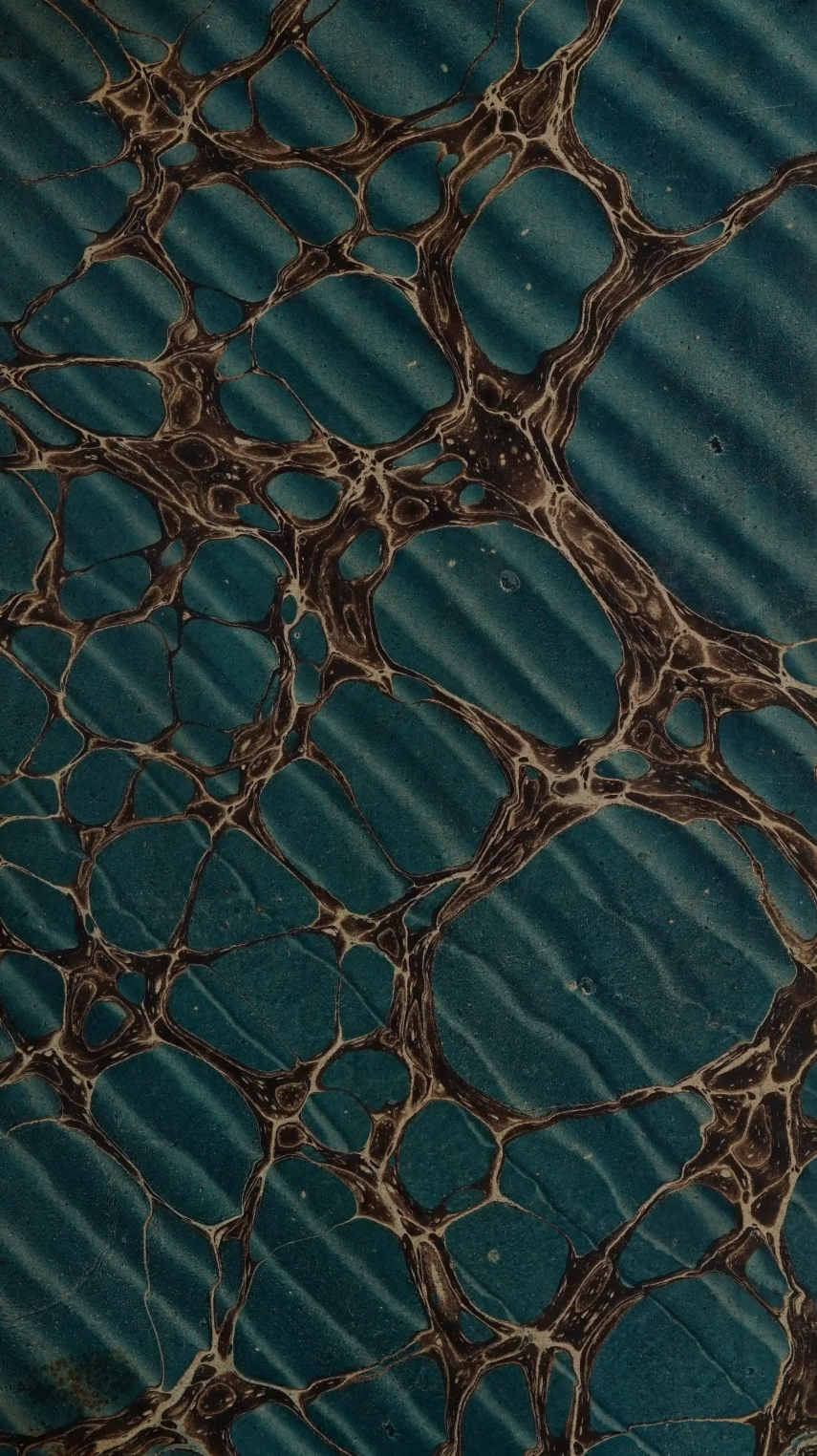

DC122 .C23 v.4
Histoire de la reforme, de la Ligue, et
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00050 7535